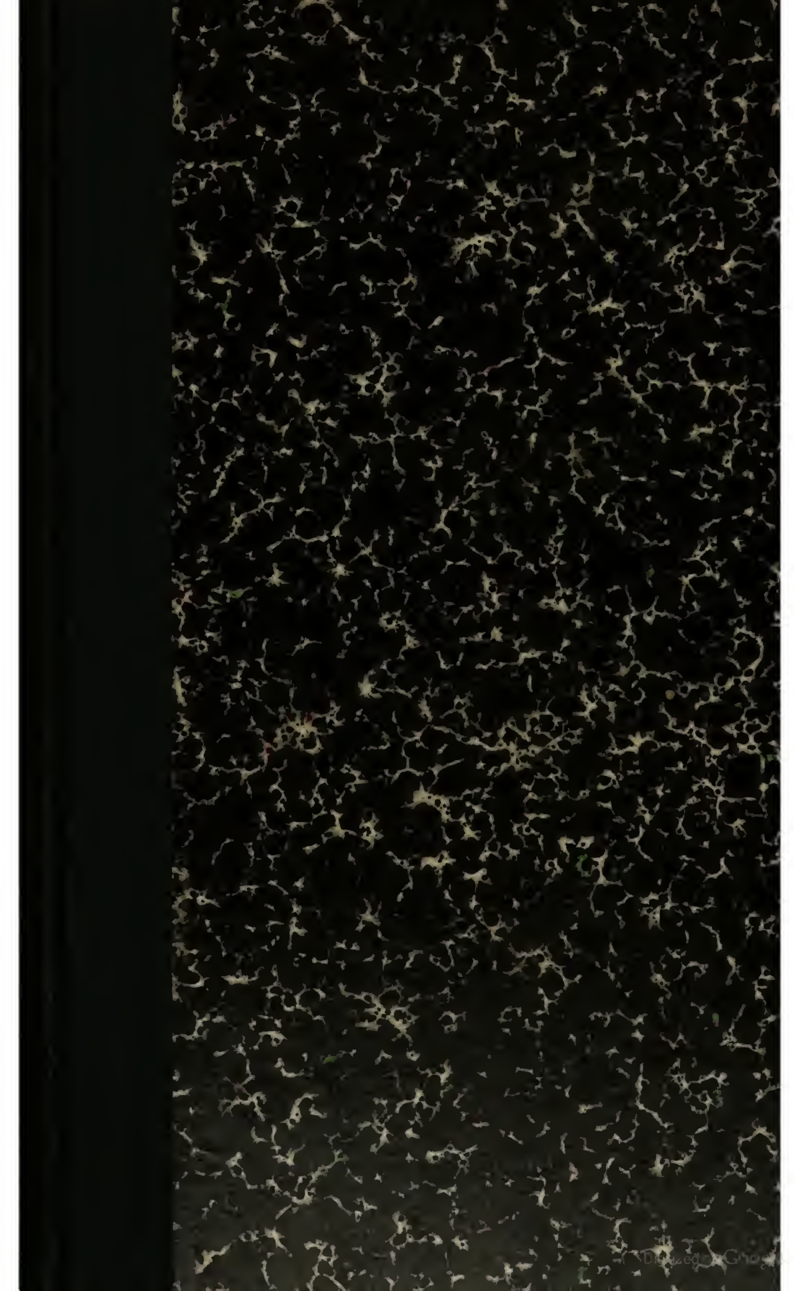


ACADÉMIE IMPÉRIALE DE LYON.

MÉMOIRES

DE LA CLASSE DES LETTRES.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE LYON.

CLASSE DES LETTRES.

NOUVELLE SÉRIE.

TOME SIXIÈME.

LYON
IMPRIMERIE D'AIMÉ VINGTRINIER
Quai Saint-Antoine, 36.

1857-58.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE LYON.

CLASSE DES LETTRES.

NOUVELLES ET DERNIÈRES RECHERCHES

SUR

L'EMPLACEMENT DE LUNNA,

STATION ROMAINE ENTRE LYON ET MACON,

Lues à l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon,

Par M. D'AIGUEPERSE.

En 1844, je publiai, dans les *Annales de la Société royale d'agriculture de Lyon*, des *Recherches sur l'emplacement de Lunna et sur deux voies romaines traversant la partie nord du département du Rhône*, ouvrage réimprimé en 1853, avec quelques corrections, à la suite de l'*Histoire du Beaujolais*, de M. le baron Ferdinand de la Roche Lacarelle. En 1847, pour répondre à quelques objections, je publiai la *Lettre à M. Auguste Bernard*. Enfin en 1853, je fis insérer, dans la *Revue du Lyonnais* du mois d'août, ma *Lettre à M. Peyré sur la découverte d'une ville gallo-romaine*. Voulant aujourd'hui offrir un travail complet sur cette question, dont je m'occupe depuis treize ans, et qui se présente sous une face tout à fait nouvelle depuis la découverte de 1853, j'ai cru devoir faire précéder ce travail par un résumé de tout ce que j'avais écrit sur ce sujet, et épargner ainsi au lecteur la tâche assez difficile de consulter des opuscules dispersés de divers côtés. Ce résumé était donc nécessaire pour bien faire connaître l'état actuel de la question.

Un chemin traversait cette plaine fertile;
Où l'on voit ces sillons, s'élevait une ville.
Mais quel était son nom? l'antiquaire indécis
Le trouverait peut-être en fouillant ses débris.

ANONYME

S'il fut jamais une question d'antiquité longuement débattue, jugée de sept ou huit manières différentes, mais toutes entachées d'erreur (1), arrivée enfin à une solution que les hommes les plus compétents avaient crue définitive, puis replongée de nouveau dans l'obscurité par suite d'une découverte inattendue, c'est sans doute celle qui a déjà été l'objet de nos travaux et qu'une sorte de point d'honneur nous force à ne pas laisser retomber dans l'incertitude où elle est restée si longtemps.

Mais ce n'est pas la seule singularité que présente cette question qui ne ressemble à nulle autre. Après trois siècles de recherches stériles et de solutions erronées qui n'ont servi qu'à constater l'impuissance des savants à retrouver l'antique *Lunna*, il arrive aujourd'hui qu'au lieu d'*une Lunna* vainement cherchée, il s'en présente DEUX, réunissant l'une et l'autre toutes les conditions requises, de sorte que l'unique difficulté est maintenant de faire un choix rendu presque impossible en présence des titres produits de chaque côté. Nous croyons pouvoir affirmer qu'une semblable réunion de circonstances est tout-à-fait sans précédent dans l'histoire de la *Géographie comparée*.

Une station romaine a existé sur l'ancienne voie qui reliait ensemble *Lugdunum* et *Matisco*. Cette station portait le nom de *Ludna* ou *Lunna*. Aucun historien n'en a parlé, mais deux documents fort anciens et également authentiques en font mention. Le premier en date est la *Carte* dite de

(1) On a placé successivement Lunna : 1° à Lurcy; 2° à Lugny; 3° à Cluny; 4° à Beaujeu; 5° à Lancié; 6° à Saint-Jean-d'Ardière; 7° à Villefranche; 8° Entre Belleville et Beaujeu.

Peutinger, qui doit son nom à son plus ancien possesseur connu et dont l'original existe à la bibliothèque impériale de Vienne. Le second est l'*Itinéraire de l'Empereur Antonin*, ainsi nommé quoiqu'on ne puisse désigner d'une manière certaine celui des empereurs ayant porté le nom d'Antonin, à qui on doive l'attribuer. C'est une espèce de *livre de poste* qui donne le détail de toutes les stations ou étapes échelonnées sur les grandes routes de l'empire romain avec les distances qui les séparent.

Entre les deux anciennes villes que nous venons de nommer, la *Carte* ne mentionne qu'une seule station, celle de *Ludna*, qu'elle place à xvi lieues gauloises de *Lugdunum* et à xiv de *Matisco*, total 30 lieues gauloises, soit 45 milles romains, car telle est la proportion entre ces deux genres de mesures (1).

L'*Itinéraire* (2) procède d'une manière toute différente et divise ainsi l'intervalle entre les deux villes.

Assa Paulini M . P . XV . Leug . X .
Lunna . . . M . P . XV . Leug . X .
Matiscone. . M . P . XV . Leug . X .

Ainsi, au lieu d'une seule station intermédiaire, il en crée deux et partage la route en trois parties parfaitement égales, ayant chacune une longueur de xv milles romains, soit x lieues gauloises. La *Carte* et l'*Itinéraire* diffèrent donc complètement sur les distances qui séparaient les stations intermédiaires, et pourtant, ce qui a droit de nous étonner, ils sont dans un parfait accord sur la distance totale entre les deux villes, distance qui est de 45 milles romains, soit 30 lieues gauloises. Hâtons-nous d'ajouter que ce dernier chiffre

(1) Ce point est réglé par un passage d'Ammien Marcellin, l. XVI, c. 12, et par un autre de Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 36.

(2) *Antonini Augusti Itinerarium, curante Petro Wesselingio*, in-4°, Amsterdam, 1735.

est d'une exactitude hors de toute contestation puisqu'il concorde d'une manière remarquable avec la distance actuelle, mesurée en kilomètres, entre Lyon et Mâcon. Il n'en subsiste pas moins entre ces deux documents une différence tellement tranchée qu'elle n'est point de celles qu'on peut expliquer par une erreur de chiffres, genre de solution si souvent employé par D'Anville, mais tout-à-fait inadmissible dans cette circonstance.

Avant d'aborder les graves difficultés que soulève cette question, il nous semble qu'il convient de tracer l'historique des phases diverses qu'elle a traversées avant d'arriver au point où nous la voyons aujourd'hui.

Il fut un temps où, sans tenir compte des distances, ni de la position des lieux, une ressemblance, même éloignée, entre le nom ancien et le nom moderne, suffisait aux savants de l'époque pour décider, par exemple, que *Genabum* se retrouvait dans Gien, *Bibracte* dans Beuvray, *Noviodunum* dans Noyon, et l'*Alesia* de Jules César dans Alais, ville des Cévennes (1). En adoptant cette règle, au lieu de chercher *Lunna* sur la route de Lyon à Mâcon, comme le bon sens le plus vulgaire semblait l'indiquer, on a cru la retrouver dans Lurcy sur la rive gauche de la Saône, ou dans Lugny, au-delà de Mâcon. Mais l'opinion la plus généralement adoptée sur ce point, celle qu'on rencontre dans presque tous les ouvrages spéciaux, ayant plus d'un siècle d'existence, c'est que Cluny est l'ancienne *Lunna*. Josias Simler, historien et géographe suisse du XVIe siècle (2), un de ceux qui ont le plus contribué à propager cette étrange supposition, va jusqu'à prétendre qu'au lieu de *Lunna* ou *Ludna*, il faut lire *Clunia* dans l'*Itinéraire* aussi bien que dans la *Carte*. Ce n'est pas la première fois que nous voyons les commenta-

(1) Millin, *Voyage dans le midi de la France*, t. I, p. 202.

(2) Né à Cappel, près Zurich, en 1530, mort en 1576.

teurs altérer le texte des manuscrits les plus authentiques pour le faire concorder avec leurs opinions.

Le premier qui ait entrevu la vérité est le savant Adrien de Valois (1). Après avoir réfuté l'opinion de Simler, il paraît incliner pour la position de Belleville et il avait raison; mais il n'ose se prononcer et propose, en même temps, Beaujeu qui s'écarte de 13 à 14 kilomètres à l'ouest de l'ancienne route de Paris. Or, on ne persuadera jamais à ceux qui connaissent le pays que la voie romaine, au lieu de suivre la ligne droite au travers de la belle plaine qui borde la Saône, se serait détournée pour se jeter dans les montagnes et venir couper à angle droit la vallée profonde où s'allonge la petite ville de Beaujeu.

Aucun géographe, avant D'Anville, n'avait eu l'idée, pourtant bien simple, de chercher *Lunna* sur la route de Lyon à Mâcon et non ailleurs. Dans ses *Éclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule* (2) il avait d'abord indiqué Belleville comme ayant *peut-être succédé à l'ancien lieu nommé Lunna*. On voit que ce n'était là qu'une simple conjecture. Plus tard, dans sa *Notice de l'ancienne Gaule* (3), il s'est rétracté « parce que, dit-il, Belleville est trop près d'Anse et trop loin de Mâcon. » Il a reculé l'emplacement de *Lunna* au nord, jusque vers les confins du Beaujolais et du Mâconnais, c'est-à-dire jusqu'à Lancié, commune du département du Rhône, autrefois partagée par la limite des deux provinces, ce qui produirait une différence de plus de six kilomètres et demi avec les distances de l'*Itinéraire*. Pour expliquer une erreur aussi forte de la part d'un homme aussi judicieux, il faut nécessairement supposer qu'il n'a opéré cette fois que sur de mauvaises cartes, tandis que, en 1741, dans un premier examen, il en avait consulté une

(1) *Hadriani Valesii Notitia Galliarum*, p. 48. Verbo. *Asa Paulini*.
(2) Paris, 1741, in-12, p. 346.
(3) Paris, 1760, in-4°, p. 426.

excellente puisqu'elle le faisait tomber sur Belleville. La carte de Cassini, qui représente cette partie de la France, n'était pas encore publiée lorsque D'Anville composa sa *Notice de la Gaule* et nous avons de ce fait une preuve matérielle. Cette carte nous montre la route de Paris telle qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire, passant à un kilomètre environ à l'ouest de Belleville ; or, en 1760, époque où fut publiée la *Notice de la Gaule*, cette route traversait encore Belleville, comme nous le verrons dans un instant. La carte n'est donc venue que plus tard.

Plus heureux que D'Anville, M. Walckenaër (1) a eu à sa disposition les cartes de Cassini. Il a trouvé, à l'aide du compas, que le milieu de la distance qui sépare Anse de Mâcon, tombe précisément à *Saint-Jean-d'Ardière*, petit village situé sur la route de Paris et qui possède un beau pont sur l'Ardière. En fixant ainsi la position de *Lunna*, il a supposé que l'ancienne voie romaine suivait exactement la même direction que la route actuelle, ou en d'autres termes que ces deux routes n'en faisaient qu'une. Or, c'était une erreur. Depuis 1767, la route de Paris qui, jusques là, traversait Belleville, comme la voie romaine le faisait anciennement, a abandonné cette petite ville et a été transportée à un kilomètre environ à l'ouest, position qu'elle occupe encore aujourd'hui. Donc, Lunna ne pouvait pas se trouver sur la nouvelle route.

Les *Mémoires de la Société Eduenne* (2) présentent ce point de géographie ancienne comme encore indécis. Dans la description du pays des Ségusiaves, on lit ces mots : *Lunna, lieu entre Assa Paulini et Matisco, dont la position n'est pas bien connue*. Et plus loin : *Lunna, lieu à chercher entre Belleville et Beaujeu.*

(1) *Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules celtique et transalpine*, 2 vol. in-8. Paris, 1839.

(2) Autun, 1844, in-8, pages 8 et 11.

La question en était là et jusqu'en 1844, tous ceux qui s'en étaient occupés ne l'avaient étudiée que dans leur cabinet à l'aide des livres et des cartes. Pour la première fois, elle fut examinée sur le terrain même. Habitant le pays et connaissant les localités ainsi que les traditions, notre position nous a fourni des lumières qui ont manqué à nos devanciers. Nous en avons profité pour tâcher de découvrir enfin la vérité.

La première et principale difficulté que nous avons eue à résoudre dans notre premier travail consistait à faire un choix entre les deux documents qui devaient nous servir de guides. La *Carte* ne place qu'une station entre Lugdunum et Matisco; l'*Itinéraire* en place deux, et tout celà avec des distances qui diffèrent complètement entre elles. Chercher à concilier des chiffres si discordants, c'était une tâche impossible à remplir et que personne n'a jamais tentée (du moins à notre connaissance). On n'avait pas même pris la peine de discuter les chiffres de la *Carte* et nous croyons être les premiers qui l'avons essayé. Nous avons d'abord appliqué ces chiffres à la route actuelle, bien persuadé que la voie romaine ne pouvait pas s'en écarter beaucoup, et que, même sur plusieurs points, ces deux routes devaient se confondre ensemble. En adoptant l'évaluation de M. Walckenaër, qui porte à 1481 mètres 26 c. le mille romain et par conséquent la lieue gauloise, à 2,221 m. 90 c., nous trouvions que les XVI lieues gauloises, comptées à partir de Lyon, tombaient à peu près au lieu nommé *les Tournelles de Flandres* entre Villefranche et Saint-Georges-de-Reneins et que c'est là qu'il faudrait chercher *Ludna* si l'on adoptait les chiffres de la *Carte* (1). Comme il n'existait sur ce point aucune ruine, aucun reste de constructions qui pût faire soupçonner l'existence d'une ancienne ville, nous n'hési-

(1) *Recherches sur l'emplacement de Lunna*, p. 9 de la première édition, et p. 15 de la seconde.

tâmes pas à penser que ces chiffres étaient erronés. Et pourtant, neuf ans plus tard, en 1853, une ville gallo-romaine sortait des entrailles de la terre au point même que nous avions désigné. Mais ignorant alors ce que l'avenir devait un jour nous révéler, il fallut bien renoncer à chercher de ce côté une solution satisfaisante, et voir si l'*Itinéraire d'Antonin* ne nous la fournirait pas. Une fois entré dans cette voie, notre tâche devint facile; toutes les difficultés s'aplanirent, une concordance parfaite se rencontra sur tous les points; une seule chose nous parut incompréhensible, c'est qu'on fût resté 300 ans à discuter dans le cabinet une question que tout le monde aurait pu résoudre en quelques heures sur le terrain.

Nous avons vu que l'*Itinéraire* partageait la distance de Lyon à Mâcon en trois parties égales de quinze milles romains chacune, soit dix lieues gauloises. La 1re station, à partir de Lugdunum, était *Assa Paulini*, représenté aujourd'hui par la petite ville d'Anse, de l'avis de tous les antiquaires. Or, la distance de Lyon à Anse forme exactement le tiers de la distance totale de Lyon à Mâcon, premier point de concordance. Quant à Belleville, il faut d'abord remarquer que, d'après les recherches faites par nous sur les lieux, nous avons acquis la certitude qu'avant 1767, la route de Paris traversait Belleville en suivant la même direction que la voie romaine, circonstance que M. Walckenaër a ignorée, ce qui l'a induit en erreur. Mais en appliquant à la route actuelle, qui est parallèle à l'ancienne voie romaine, les mesures de l'*Itinéraire*, nous avons trouvé, d'après un second calcul rectifié, qu'en cherchant Lunna aux deux tiers de la distance de Lyon à Mâcon, c'est-à-dire à 44,333 mètres de Lyon et à 22,167 de Mâcon, ce point tombait précisément à la hauteur de Belleville, à 166 mètres seulement au nord du centre de cette ville, légère différence qui s'explique par quelques chaussées modernes construites sous Louis XV et

qui ont rendu la route actuelle plus courte que la voie romaine forcée à quelques courbes pour éviter les débordements de la Saône.

Ainsi la question de chiffres était jugée; mais là ne se bornaient point nos éléments de conviction. Belleville, dont le nom est tout moderne, occupe-t-elle l'emplacement d'une ville gallo-romaine? La réponse se trouve dans les médailles, les statuettes et les mosaïques qu'on rencontre assez fréquemment en fouillant dans son enceinte et tout à l'entour; car l'ancienne ville paraît avoir été bien plus étendue que la ville actuelle. L'époque de sa fondation est inconnue, tandis qu'on sait parfaitement que Beaujeu et Villefranche ont été fondés dans le moyen-âge par les Sires de Beaujeu. Une tradition constante, conservée parmi les habitants de Belleville (1), fait remonter son existence jusqu'à l'époque romaine, pendant laquelle elle portait, dit-on, le nom de *Lunna.* Enfin une dernière preuve vient s'ajouter aux autres. Une de ces routes secondaires que les Romains nommaient *compendia,* parce qu'elles abrégeaient les distances, partait et part encore de l'intérieur de Belleville pour se rendre à Autun par Cluny et par conséquent suit une ligne beaucoup plus directe en traversant les montagnes du Beaujolais et du Mâconnais. Elle est connue dans le pays sous les noms *chemin ferré* ou de *chemin des Romains.* Il paraît tout naturel qu'elle dût s'embrancher sur la grande voie romaine, au point même de la station (2).

(1) Il en existe une preuve assez singulière : un arrêté pris par le Conseil général de la commune, le 5 pluviose an II, adopta le nom de *Belluna, attendu*, est-il dit, *que la commune se nommait anciennement Lunna*. Cet arrêté, envoyé à la Convention, qui négligea de le sanctionner, n'eut point de suite, mais il constate, d'une manière évidente, l'opinion traditionnelle des habitants de Belleville sur l'antiquité de leur patrie.

(2) En sortant de Belleville, elle prend sa direction au nord-ouest, traverse les communes de Saint-Jean-d'Ardière et de Villié, et après avoir

Après tant de preuves accumulées qui venaient corroborer encore l'autorité irrésistible des chiffres, il semblait que la question agitée depuis trois siècles, était enfin résolue. M. Walckenaër, le D'Anville de notre époque, qui, certes, était un juge bien compétent, avait fait à l'auteur de ce travail l'honneur de lui dire *qu'il regardait la question comme définitivement jugée*, en ajoutant ces paroles également honorables pour lui et pour celui à qui elles s'adressaient : « Vous avez très-bien fait de réfuter l'opinion que j'avais « émise; il est bien évident qu'étant sur le terrain, vous « avez dû y trouver des lumières que mes cartes n'ont pu « me fournir (1). »

Après un pareil témoignage, il semblait que c'était un point complètement réglé et qu'il n'y avait plus à s'en occuper. Mais il n'en devait point être ainsi; cette longue série de phases diverses par lesquelles la question avait passé, allait être couronnée par le plus étrange et le plus imprévu des incidents. La mystérieuse Lunna, si longtemps cherchée, qu'on avait crue enfin définitivement retrouvée, a paru tout-à-coup sortir de son tombeau, comme pour se jouer

franchi la montagne d'Avenas, descend dans la vallée de la Grône qu'elle suit en se dirigeant sur Cluny et de là sur Autun. L'avantage qu'avait cette route d'être plus courte, la fit préférer dans le moyen-âge par les voyageurs allant de Paris à Lyon, et réciproquement. Le précieux monument, connu sous le nom d'*autel d'Avenas*, rappelle l'offrande d'une église, faite à Saint-Vincent, par un roi de France (Ludovicus Pius) qu'on croit être Louis le Débonnaire. L'inscription donne une date (12 juillet) qui doit être celle du passage de ce prince. Comment croire, en effet, qu'il serait allé chercher un misérable village, perdu dans les montagnes, si la grande route ne l'y avait conduit tout naturellement ? Elle était encore fréquentée au XVIe siècle. Le *Journal de Guillaume Paradin* (dont l'auteur de cet opuscule possède le manuscrit autographe) prouve que François de Mandelot, gouverneur de Lyon sous Charles IX, avait suivi cette route en *revenant de la court* (sic).

(1) Sa haute impartialité ne s'est point arrêtée là, et c'est sur son rapport que l'Institut a décerné, en 1847, une mention honorable à cet opuscule.

encore des antiquaires et des géographes et leur *préparer* de nouvelles *tortures*.

Au mois de mai 1853, les ouvriers du chemin de fer de Paris à Lyon, en creusant une tranchée profonde non loin et un peu au nord des *Tournelles de Flandres*, mirent à découvert les ruines d'une ville gallo-romaine dont personne jusqu'alors n'avait soupçonné l'existence. On y trouva un très-grand nombre de monnaies anciennes dont quelques-unes étaient gauloises et la plupart romaines. Cette circonstance ne pouvait laisser aucun doute sur l'antiquité des ruines qu'on avait sous les yeux. Plusieurs traces d'incendie annonçaient qu'elle avait péri par le feu. M. Peyré (1) fut le premier qui fit connaître cette importante découverte dans un article fort remarquable publié par la *Revue du Lyonnais* du mois de juin de la même année. Suivant son expression, « Après quinze siècles d'oubli, une ville sans nom se produit au grand jour. » Il constate son enfouissement à quelques mètres de profondeur « sans laisser, dit-il, aucune empreinte dans les traditions locales, ni aucun vestige à la surface du sol. » Cette remarque est précieuse dans la bouche d'un antiquaire aussi éclairé que M. Peyré qui a d'ailleurs l'avantage de connaître parfaitement les localités. Elle explique d'une manière très-naturelle la difficulté presqu'insurmontable qu'on a dû éprouver à retrouver une ville qui avait complètement disparu, et qui n'a revu la lumière que par l'effet du hasard le plus inespéré. Quant à nous, si d'un côté nous éprouvâmes une certaine satisfaction à voir sortir de terre une ville au lieu même que nous avions désigné neuf ans auparavant, de l'autre nous ne pûmes nous défendre d'une sorte de découragement à la vue d'une nouvelle découverte qui semblait donner un démenti aux

(1) Ancien magistrat, ancien membre du Conseil général du département du Rhône.

conclusions de notre premier travail. Mais nous avons bientôt repris courage, et, résolu comme nous l'étions à ne rechercher que la vérité, nous avons pensé qu'un nouvel examen devenait nécessaire.

Avant d'entrer dans la discussion, nous devons d'abord apprécier la valeur des deux titres qui vont nous servir de régulateurs, la *carte de Peutinger* et l'*Itinéraire d'Antonin.* Quelle est l'époque de leur création ? Quel degré de confiance méritent-ils l'un et l'autre ? nous ne pouvons choisir un meilleur guide que le savant Mannert, le D'Anville de l'Allemagne. Voici le résumé de sa dissertation placée en tête de l'édition de la *Carte de Peutinger*, publiée à Leipzig, en 1824.

Agrippa, l'auteur des quatre grandes voies romaines qui sillonnaient la Gaule en partant de Lugdunum (1), est le premier qui, selon Pline, ait fait une carte de l'univers qu'il plaça sous les portiques de son nom, à Rome (2). Nous avons lieu de croire que cet ouvrage était composé en mosaïque, tel que l'ancien plan de Rome dont on voit encore de nombreux fragments au Capitole. Il résulte du même passage de Pline qu'Agrippa avait fait mesurer toutes les routes de l'Empire, et qu'Auguste fit achever les portiques d'après les intentions et suivant les plans de son gendre. (*Ex destinatione et commentariis M. Agrippæ*).

Cette carte a dû être la source d'où sont sortis et l'*Itinéraire* dit d'*Antonin* et toutes les cartes que les Romains ont possédées, notamment celle qui existait sous les portiques des *Ecoles Méniennes* d'Autun, *Menianæ scholæ* (3).

C'est à tort qu'on a cru la carte dite de *Peutinger* faite sous Théodose et qu'on l'a nommée *Table Théodosienne*. Ce qui

(1) Strabon. Lib. IV, *in fine*.

(2) Pline III, cap. 2.

(3) Eumène, *Oratio pro restaurandis scholis*, c. 20 et 21. L'expression *orbem depictum* est remarquable.

a donné lieu à cette erreur, ce sont douze vers latins mis en tête d'une copie faite sous cet empereur. Mannert prouve très-bien que cette carte est beaucoup plus ancienne. Elle remonte pour le fond à celle d'Agrippa. Celle que nous possédons aujourd'hui est une copie d'une *récension* faite vers l'an 230, sous le règne d'Alexandre Sévère et dans laquelle on a inséré quelques-uns des changements amenés par la suite des temps. Nous ferons néanmoins deux remarques qui paraissent avoir échappé au savant Mannert et qui viennent à l'appui de son opinion sur l'ancienneté de l'original primitif de cette carte. La première c'est qu'on y voit figurer les trois villes d'*Herculanum*, *Pompéi* et *Stabia* détruites ou plutôt ensevelies l'an 79 de J.-C. par l'éruption du Vésuve. La seconde, c'est qu'on y voit également le petit royaume du roi *Cottius* (Cottii regnum) créé sous Auguste, au milieu des Alpes et qui, à la mort de Cottius (ou plus probablement de son fils portant le même nom) fut, selon Suétone, réduit en province romaine, par Néron (1). Ces trois villes et ce royaume subsistaient donc encore lorsqu'on dressa pour la première fois cette carte célèbre, et ce n'est point la faire remonter trop haut que de l'attribuer à Agrippa.

Le copiste auquel nous devons la carte actuelle est, toujours suivant Mannert, un moine ignorant du XIII[e] siècle. Il y a entremêlé plusieurs indications chrétiennes qui ne s'accordent guère avec les temples païens qu'on y remarque. Elle comprenait l'univers entier tel que le connaissaient les Romains, tandis que l'*Itinéraire* ne sort jamais des limites de l'Empire. Cet itinéraire plus récent et moins détaillé que la carte dont il est issu, contient pourtant quelques routes nouvelles ajoutées par Dioclétien et Constantin. Mannert croit que la dernière édition que nous possédons de ce recueil date de la fin du IV[e] siècle. Il est évident pour nous

(1) Suelon. *In Neron*, cap. 18.

que plusieurs autres éditions ont dû précéder cette dernière et il est probable que l'une de ces éditions est due à l'un des huit empereurs qui, dans le II[e] et le III[e] siècle, ont porté le nom d'Antonin (1) que nous trouvons inscrit en tête de l'*Itinéraire* dont la création primitive doit remonter plus haut.

Enfin, le savant géographe fait une observation d'une grande importance ; l'expérience lui a appris qu'en général les chiffres de la *Carte* méritent plus de confiance que ceux de l'*Itinéraire*. Ce dernier ayant été transcrit successivement à plusieurs reprises, a été plus souvent exposé aux erreurs des copistes que la *Carte* qui n'a été copiée qu'une fois sur un original fort ancien.

Après ces explications préliminaires, examinons si les restes de l'ancienne ville se trouvent placés au point indiqué par la *Carte*. Et d'abord, il faut bien se garder de prendre pour base de nos calculs la borne kilométrique n° 38 placée à la hauteur des premières ruines découvertes ; elle nous donnerait une différence plus que double de celle que nous allons trouver dans un instant. Pour être dans le vrai, nous devons adopter les mesures telles qu'elles étaient en 1844, avant la rectification de la côte de Limonest. Elles ont l'avantage de concorder d'une manière remarquable avec celle de la *Carte* et de l'*Itinéraire*, puisqu'à Mâcon nous n'avons trouvé qu'une différence de 157 mètres que la voie romaine a de plus que la route française. Il résulte de notre premier travail qu'en 1844, la *Croisée de Belleville*, au point d'intersection de la route de Paris avec celle de Beaujeu, se trouvait à 44,167 mètres de Lyon. Aujourd'hui elle en est à 45,500 : la route a donc été allongée de 1,333 mètres. Si donc nous eussions opéré en 1844, le point où étaient situées ces ruines, au lieu d'être à 38,000 mètres de Lyon,

(1) Jules Capitolin, *Vie de Macrin*, ch. 3.

se serait trouvé n'en être distant que de. . .	36,667 m.
Mais comme M. Peyré a pu reconnaitre encore des ruines à 97 mètres au sud de la borne n° 38, cela diminue d'autant la distance, de sorte qu'il faut encore déduire 97 mètres du chiffre ci-dessus, ci.	97 m.
Reste donc pour la distance réelle entre Lyon et les ruines.	36,570 m.
Voyons maintenant si cette distance s'accorde avec les 16 lieues gauloises que marque la *Carte* en partant de ***Lugdunum*** et qui a raison de 2,221 m. 90 c. l'une, suivant l'évaluation de M. Walckenaer, produisent un total de . . .	35,550 m.
Différence,	1,020 m.

Ce serait donc 1,020 mètres que la route française aurait de plus que la voie romaine. Or, c'est précisément le contraire qui devrait avoir lieu, mais dans une proportion à la vérité moins forte. La chaussée moderne de la plaine entre le village des *Chères* et *Anse* ayant été tirée en ligne droite, a dû nécessairement rendre la route française plus courte que la voie romaine. Il convient donc d'ajouter quelque chose à ces 1,020 mètres, et pour cela nous avons une base dans notre précédent travail. A Belleville, nous avons trouvé un excédent de 166 mètres que la voie romaine a de plus que la route française. Cet excédant doit être moindre sur l'emplacement des ruines, puisque sur ce point la route n'a pas encore passé sur la chaussée moderne entre *Saint-Georges* et la *Croisée*, chaussée qui, en diminuant la distance, a dû augmenter la différence entre les deux routes. Nous croyons donc ne pas nous éloigner beaucoup de la vérité en réduisant les 166 mètres à 100 et en portant le total de la différence réelle à 1,120 mètres. Ainsi ces ruines se trouveraient à 1,120 mètres au nord du point que *Ludna* devait occuper d'après la *Carte*.

Mais hâtons-nous de faire remarquer que si d'un côté M. Peyré a reconnu que les ruines s'étendaient jusqu'à 360 mètres au nord de la borne kilométrique n° 38, de l'autre il a constaté plus tard qu'on a trouvé des médailles et des restes de murs anciens à 40 mètres au sud de la borne n° 37. Ces constructions placées sur l'ancienne voie, devaient, selon toutes les probabilités, former l'extrémité méridionale de la ville et produire ainsi un développement de 1,400 mètres, ce qui ferait concorder, à peu de chose près, les distances. On sait qu'en général, dans les petites villes traversées par une grande route, on bâtit toujours de préférence sur les bords de cette même route, d'où il résulte pour ces villes une longueur hors de toute proportion avec leur largeur. Nous pourrions en citer un exemple pris dans le voisinage. La station romaine dont Belleville occupe l'emplacement s'allongeait aussi outre mesure sur la grande voie qui la traversait du midi au nord, puisqu'on trouve des objets d'antiquité et des restes de construction le long de cette même voie et bien loin en dehors de son enceinte actuelle.

Il est vrai, et nous sommes forcé de le reconnaitre avec M. Peyré, qu'il est impossible d'affirmer qu'il n'y a pas solution de continuité entre les ruines de la borne n° 38 et celles de la borne 37. Il eût fallu, pour juger la question en parfaite connaissance de cause, que la tranchée eût régné d'un bout à l'autre. Or, par suite de l'abaissement du sol dans le milieu de cette étendue, les travaux du chemin de fer se trouvent en *remblais* sur ce point ; nous ne pouvons donc savoir ce que recèle cette portion de terrain que recouvre la chaussée.

Malgré cette circonstance que notre devoir de rapporteur impartial nous défend de taire, il nous paraît bien difficile de penser que ces deux groupes de ruines, séparés seulement par un intervalle de 943 mètres, n'aient pas

été, dans le principe, reliés l'un à l'autre par une ligne continue de constructions. Les maisons isolées, surtout au bord des grandes routes devaient être rares à cette époque où la sécurité publique était loin d'égaler celle dont on jouit aujourd'hui dans les états policés.

Mais, admettons pour un moment cette différence de 1,120 mètres; D'Anville ne s'y fût pas arrêté un instant, lui qui en écarte de bien plus considérables. Celle qui nous occupe peut encore s'expliquer d'une manière très-naturelle par une remarque judicieuse du savant géographe. Les distances fixées par l'*Itinéraire* aussi bien que par la *Carte* n'admettant jamais de fraction du *mille romain* ni de la *lieue gauloise*, et, d'un autre côté, la borne ne pouvant pas toujours se trouver placée au centre de la station, il devait nécessairement en résulter des différences en plus ou en moins, qui pouvaient s'élever jusqu'à près d'une demi-lieue gauloise, environ 1,100 mètres.

Mais revenons à ces restes de constructions auxquelles nous avons donné le nom de ville, bien que nous n'en connaissions qu'une partie. Si l'on s'en tient à ce qui jusqu'à présent a été mis à découvert, on est forcé de reconnaître que, sauf quelques portions de murs et de parquets revêtus de stuc, observés par M. Peyré, presqu'aucune de ces constructions ne donne l'idée d'une ville gallo-romaine d'une certaine importance. Au lieu de l'*opus reticulatum* (ouvrage à réseau), au lieu de ces murs en pierres de taille, connus sous le nom de *grand* et de *petit appareil*, au lieu de ces parquets en mosaïques, nobles débris qu'on retrouve si souvent dans notre vieux Lyon, on ne voit que des fondations ou des voûtes composées de pierres brutes du pays et absolument semblables aux constructions communes de notre époque. Mais cela ne prouve rien selon nous. On ne peut pas attendre d'une petite ville de province le même luxe

de bâtiments que dans les grandes villes telles que Lugdunum et Vienne. Et du reste il nous semble que 1,400 mètres d'étendue prouvent assez qu'il ne s'agit point ici d'un simple village.

Au reste, quel que soit le nom qu'on veuille donner à ces ruines, nous sommes convaincu qu'elles étaient jadis traversées par la voie romaine qui, pour échapper aux débordements de la Saône, devait s'en écarter un peu plus que la route moderne et s'élever sur cette petite colline. Si, dans les fouilles qui ont eu lieu, on n'en a point découvert de traces, on n'en peut tirer aucun argument. Ces fouilles ont occupé si peu de largeur que la plus grande partie de la ville, ainsi que la voie antique ont dû rester enfouies dans la partie du sol non encore explorée. Comment croire en effet que cette ville (ou ce gros bourg), si bien placée dans la direction que devait nécessairement suivre la voie romaine, ne fût pas située sur cette route même, mais à quelques pas de là?

Dans une nouvelle reconnaissance opérée sur les lieux le 15 février, dernier par M. Peyré, notre honorable collaboborateur a constaté l'existence de nouvelles ruines faisant suite aux premières et situées en face de la borne nº 38, sur le plateau élevé, joignant le chemin de fer du côté qui regarde la Saône. Les travaux d'agriculture qui viennent de révéler l'existence de ces ruines, n'ont pas pénétré assez profondément pour les faire connaître d'une manière complète. Ils ont seulement amené à la surface du sol de nombreux débris de tuiles romaines. Cette nouvelle découverte confirme ce que nous soupçonnions déjà, c'est que la tranchée profonde du chemin de fer, n'a rendu à la lumière qu'une faible partie de la ville détruite.

A quelle cause doit-on attribuer la destruction de cette ville? Les traces d'incendie qu'on a rencontrées assez souvent dans les fouilles et qui ont été constatées par M. Peyré

et par nous-même, nous conduiraient à penser qu'elle a été détruite par le feu. Mais à quelle époque faut-il rapporter cet incendie? Les nombreuses médailles trouvées dans ces ruines peuvent nous fournir, au moins approximativement, la date de cette catastrophe. Parmi ces médailles dont nous avons vu un grand nombre et dont les autres ont été examinées par M. Peyré, quelques-unes sont gauloises, mais la plupart sont romaines et appartiennent au Haut-Empire. Nous avons même trouvé deux *consulaires* des familles *Julia* et *Cornelia* (1). La suite des *impériales* s'arrête à Philippe dit l'*Arabe* qui parvint au trône en 244 et fut tué en 249. On ne trouve aucune médaille appartenant à ses successeurs. Il est vrai qu'il s'en est trouvé une de Gratien qui régna de 375 à 383; mais comme, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu en voir aucune des empereurs qui ont occupé le trône dans l'intervalle de 126 ans écoulés depuis la mort de Philippe en 249 jusqu'à l'avènement de Gratien en 375, cette médaille isolée ne prouve absolument rien, pas plus que celle d'un pape du moyen âge trouvée également dans ces fouilles. L'explication de ce fait est des plus simples. La route ayant continué de passer sur l'emplacement de la ville détruite, ces monnaies ont été perdues par des voyageurs et non par des habitants de l'ancienne ville qui n'existait plus. Comment expliquer autrement l'absence des médailles de Trajan Dèce, de Valérien, de Gallien, de Claude-le-Gothique, mais surtout de celles si communes d'Aurélien, Probus, Dioclétien, Maximien, Constantin et ses fils? Il est donc rationnel de penser que la destruction de cette ville a eu lieu de 245 à 250, si c'est le résultat d'un simple accident. Mais si l'on veut y voir une de ces catastrophes si communes dans les Gaules, à cette époque de guerres civile et étrangère, on peut assi-

(1) La dernière porte les noms de *Lentulus Spinther* et de *C. Cassius*. Voir Mionnet, famille *Cornelia*.

gner cet événement, soit à l'année 250 où Dèce alla en personne apaiser les troubles de la Gaule, soit à l'an 260 où Postumus se fit proclamer empereur dans la même province, et en chassa les hordes germaniques qui la ravageaient.

Nous venons de voir que Mannert fixe à l'année 230 la *recension* de la carte sur laquelle a été copiée celle que nous possédons aujourd'hui. Cette recension serait donc antérieure de 20 ou 30 ans à la destruction de la ville qui nous occupe. Si cette ville était *Ludna*, il est tout naturel que son nom figurât sur cette carte puisqu'elle existait encore.

Mais alors comment se fait-il que le nom de cette ville détruite se retrouve avec une légère modification (1) sur *l'itinéraire* dont Mannert croit la dernière édition postérieure de 160 ans à la *recension* de la *carte?* Comment se fait-il surtout que l'*Itinéraire* assigne à cette ville une nouvelle position à quatre lieues gauloises au nord de l'ancienne, position tout à fait incontestable puisqu'elle s'accorde *mathématiquement* avec les distances données par ce même *Itinéraire*, avec les antiquités trouvées à Belleville en dedans et en dehors de son enceinte actuelle, avec les traditions du pays, et qu'enfin l'embranchement d'une autre voie romaine vient ajouter une nouvelle preuve à toutes les autres. Certes, si l'on était forcé de faire un choix entre ces deux positions, et que la question fût soumise à un jury composé d'hommes spéciaux, nous pensons que Belleville aurait toutes les chances en sa faveur.

Mais, d'un autre côté, *Ludna* se présente avec des titres qu'il est impossible de méconnaître. Dira-t-on que c'est le hasard, ou si l'on veut la négligence du copiste de la *Carte*, qui a supprimé la station d'*Asa Paulini* et altéré les chiffres des stations intermédiaires? Ce serait un bien singulier hasard

(1) Nous serions tenté de croire que le nom primitif de cette station était réellement *Ludna*, comme le porte la *carte*, mais que, plus tard, pour adoucir et *latiniser* ce nom un peu gaulois, on l'a changé en celui de *Lunna*.

que celui qui aurait bouleversé les chiffres de détail, tout en conservant une exactitude parfaite dans le total de la distance de Lyon à Mâcon. Le hasard auquel on ferait jouer un si grand rôle, aurait produit un phénomène bien plus étonnant encore, ce serait de faire trouver une ville gallo-romaine jusqu'alors inconnue, au point indiqué par les chiffres de cette carte, chiffres que les savants n'avaient jamais tenté d'expliquer par la raison bien simple que la ville enfouie dans les entrailles de la terre, n'ayant laissé subsister, aucun débris à la surface du sol, l'application de ces mêmes chiffres qu'on croyait altérés devenait impossible. C'est un exemple de plus qui vient nous apprendre combien on doit être réservé avant de condamner le texte des manuscrits que nous a légués l'antiquité.

Quant à l'origine Gallo-romaine de ces ruines, il est impossible de la contester; les nombreuses médailles trouvées dans les fouilles ne peuvent laisser aucun doute. La *Carte*, le calcul des distances, les poteries romaines et les médailles forment donc un faisceau de preuves qui semblent, par leur réunion, devoir satisfaire tout homme de bonne foi.

Mais si l'on admet les chiffres de la *Carte*, il faut biffer ceux de l'*Itinéraire*, malgré leur accord parfait avec les localités; déclarer que la station d'*Asa Paulini* a été inventée par quelque copiste ignorant, car il ne peut venir à la pensée de personne qu'on eût établi deux stations à 14 kilomètres et demi l'une de l'autre; telle est en effet la distance qui sépare Anse des ruines de *Ludna*.

En présence de ces deux systèmes exclusifs l'un de l'autre et qui tous deux s'appuient sur des titres incontestables, la difficulté semble devenir tout à fait insoluble. C'est en effet l'impression qu'au premier aspect on ne peut manquer d'éprouver et que nous avons éprouvée nous même.

Mais enfin, animé comme nous l'étions d'un vif désir de

trouver une solution, nous eûmes recours à ce que nous regardions alors comme un *moyen extrême* en supposant (1) qu'il y avait eu deux *Lunna*, qu'après la destruction de la première, on l'avait rebâtie à quelque distances sous le même nom. Nous citions à ce sujet, l'exemple de la célèbre Capoue dont le nom a été, après sa destruction, transporté à une ville voisine. Nous ne proposions ce moyen qu'avec la plus grande réserve, craignant que les savants ne trouvassent notre supposition trop hardie. Mais, depuis cette époque, nos convictions ont fait bien du chemin. Ce qui n'était d'abord qu'une conjecture timidement hasardée, est devenue plus tard, dans notre esprit et après un nouvel examen longuement médité, une certitude qui s'appuie sur une réunion de preuves telles que le doute ne peut plus être permis. En adoptant notre hypothèse, tout s'explique, tout se concilie de la manière la plus naturelle. Voilà donc, selon nous, comment les choses se sont passées.

Agrippa créateur tout à la fois et de la carte célèbre dite de *Peutinger* et de la voie romaine sur laquelle nous opérons, avait fixé la première station à partir de *Lugdunum* à *Ludna* au lieu même où l'on a retrouvé ses ruines en 1853. Cette station unique avait l'avantage de partager la distance de *Lugdunum* à *Matisco* en deux parties à peu près égales, sans excéder les force d'un piéton ordinaire. Aujourd'hui on en a jugé de même puisque la seule étape entre Lyon et Mâcon est à Villefranche. Au point indiqué par les chiffres de la *carte*, on découvre les restes d'une ville Gallo-romaine ; on est bien forcé de reconnaître l'identité. Par une de ces catastrophes si communes dans les Gaules au III[me] siècle, cette ville est détruite. La série des nombreuses médailles trouvées dans son sein nous apprend que cette destruction a dû avoir lieu de l'an 250 à 260 de J.-C. environ vingt ou trente ans

(1) *Revue du Lyonnais*, août 1853.

après la *recension* de la *carte*, faite sous Alexandre Sévère. Or, comme on n'a pas même essayé de rebâtir cette ville, il faut, de toute nécessité, admettre que pour la remplacer, on a transféré la station sur un autre point, en conservant toujours le même nom, puisque nous le retrouvons dans l'*Itinéraire* avec une légère modification, *Lunna*, au lieu de *Ludna*.

Maintenant quelle est la position où l'on a dû établir la nouvelle station? Pour répondre à cette question, il n'est pas même permis d'hésiter. C'est incontestablement Belleville dont nous avons énuméré les titres aussi nombreux que décisifs. Cette nouvelle station avait le double avantage d'être le point de jonction d'une autre voie romaine et de posséder sur la Saône un port auquel venait aboutir cette voie secondaire. C'est probablement à cette réunion de circonstances que la position de Belleville dut la préférence qu'elle obtint sur son aînée. Mais comme elle avait, d'un autre côté, l'inconvénient d'allonger beaucoup trop l'étape de *Lugdunum* à *Lunna*, on partagea la distance en deux parties égales en établissant une nouvelle station à *Asa-Paulini*, petite ville qui devait exister antérieurement. Et voilà, comment l'ordre des stations se trouva complètement changé dans l'*Itinéraire d'Antonin* dont la création est plus récente que celle de la *Carte* d'Agrippa, ainsi que Mannert l'a démontré.

Les choses ont donc dû se passer comme nous les rapportons et comme nous croyons en être certain, par la raison qu'en contestant notre affirmation, toute autre supposition nous rejetterait dans un dédale inextricable et sans issue où nous ne ferions que nous heurter contre des impossibilités.

En adoptant notre explication, toutes les difficultés disparaissent. La *Carte* et l'*Itinéraire* jusqu'alors inconciliables se trouvent avoir tous les deux raison, mais à des époques

différentes. Non seulement la lutte a cessé entre eux, mais ils s'accordent aussi parfaitement avec les indices et les faits que nous ont révélés les fouilles de 1853. Nous avons donc pu résoudre enfin cette interminable question qui semblait renaître de ses cendres, et cela, tout en respectant religieusement le texte des deux documents dont nous ne pensions pas pouvoir nous écarter.

Rien de plus facile en effet, dans ce genre de discussion, que de déclarer des chiffres *fautifs* et de n'en tenir aucun compte, comme on l'a fait si souvent. Nous pensons qu'il vaut mieux chercher à concilier ces chiffres entre eux, ou les éclaircir à l'aide des nouvelles lumières qu'on manque rarement de rencontrer en se livrant à un examen attentif des localités, surtout lorsqu'on est assez heureux pour pouvoir profiter des découvertes imprévues qu'une fouille est venue mettre au grand jour. Si certaines erreurs géographiques se sont accréditées et longtemps maintenues, on le doit surtout à l'habitude qu'ont toujours eue les savants, de faire de la *Géographie comparée* dans leur cabinet. Notre illustre D'Anville n'a pas été à l'abri de ce reproche, et malgré toute sa sagacité, c'est presque toujours à cette circonstance qu'il a dû les méprises qui ont pu lui échapper. L'honorable M. Walckenaër avait donc raison de nous dire : « Qu'on « trouve sur le terrain des lumières que les cartes ne peu- « vent pas fournir. »

C'est la quatrième fois que nous prenons la plume pour éclaircir une question d'antiquité qui touche à l'histoire de notre pays et avec laquelle nous nous sommes, pour ainsi dire, identifié. Ce dernier travail qui résume les précédents, mettra fin, nous l'espérons, à l'état d'incertitude où cette question s'était trouvée de nouveau rejetée et sera pour nous l'accomplissement de la tâche que nous nous étions imposée.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LA RÉVOLUTION DE SUÈDE EN 1772

ET SUR

LES CHANGEMENTS OPÉRÉS DANS LE GOUVERNEMENT

PAR GUSTAVE III,

D'APRÈS LES DÉPÊCHES DU COMTE DE VERGENNES, MINISTRE DE FRANCE A STOCKHOLM, EN 1772.

Lu dans la séance de l'Académie de Lyon, du 24 mars 1857,

par M. de MONTHEROT.

Parmi les différents États qui composent le corps politique de l'Europe, il en est quelques uns qui, par le désavantage de leur position, ou le peu d'étendue de leurs terres ou la faiblesse de leurs moyens de défense ont une infériorité marquée. La Suède est de ce nombre : située dans un climat défavorable, peu peuplée, il lui est presque impossible de s'élever au dessus de la médiocrité, à laquelle elle semble condamnée. Le génie de Gustave Adolphe la porta subitement à un point de splendeur auquel elle n'avait pu atteindre jusqu'alors, mais sa gloire s'éteignit avec la vie de ce grand homme. Gouvernée successivement par une reine qui dédaigna le trône dont elle était digne, par deux tyrans, par un guerrier imprudent, par une reine faible, et par un roi sans vertu, elle se trouvait, à l'avènement de Gustave III, au comble de la misère, de la discorde et de la corruption.

Nous allons donner quelques détails sur la Révolution de 1772 opérée par ce prince. Nous récapitulerons sommaire-

ment les variations de l'autorité royale en Suède depuis Gustave Vasa; nous tracerons ensuite la situation des affaires à l'époque de cette révolution, les mouvements des factions qui divisaient la Suède et les intrigues des puissances étrangères ; enfin les moyens employés par Gustave pour parvenir à ses fins.

Gustave Vasa, libérateur de son pays, gouverna la Suède pendant trente-sept ans ; il jouit avec modération d'une autorité très-étendue, et se concilia l'affection des peuples.

Éric, son fils, insensé farouche, se couvrit de crimes ; il fut dépossédé et remplacé par le duc Jean, son frère ; celui-ci monta sur le trône de Pologne, et céda celui de Suède à Charles IX, second frère d'Éric.

Sous le règne de ce prince, le sénat reprit une partie de son autorité.

Gustave Adolphe, fils de Charles, ne chercha pas à accroître sa puissance ; il fit la gloire de son pays, et mourut comme Macchabée, enseveli dans sa gloire.

Christine, sa fille, parvint à une autorité absolue par les soins du ministre Oxenstiern. Elle abdiqua la couronne après un règne de vingt ans.

Charles X soutint dignement l'honneur du trône.

« Charles XI, dit Voltaire, guerrier comme tous ses ancêtres, fut plus absolu qu'eux ; il abolit l'autorité du Sénat, qui fut déclaré le Sénat du roi et non du royaume ; il était frugal, vigilant, laborieux, tel qu'on l'eût aimé si son despotisme n'eût réduit les sentiments de ses sujets pour lui à celui de la crainte. A sa mort il laissa une nation respectée au dehors, mais malheureuse chez elle, des finances en bon ordre, et des sujets pauvres. »

Charles XII, son fils, s'engagea dans des guerres longues et dispendieuses qui épuisèrent la Suède d'hommes et d'argent.

A sa mort, il ne laissa pas de postérité; les Etats déférèrent la couronne à la princesse Ulrique Éléonore et au prince Frédéric de Hesse-Cassel, son époux. Comme ils ne parvenaient pas à la couronne par droit de succession, ils furent obligés de souscrire à toutes les conditions que leur dictèrent les Etats ; ceux-ci élevèrent leur autorité et restreignirent la puissance royale en des bornes très-étroites.

Ce fut sous ce règne que se formèrent en Suède les deux factions désignées sous les noms bizarres de *Bonnets* et de *Chapeaux.* Les premiers, créatures du Sénat, partisans de l'Angleterre et de la Russie, étaient soudoyés par ces deux puissances ; les *Chapeaux* attachés à l'autorité royale étaient très-affectionnés à la France, qui leur payait des subsides considérables. La Suède était un champ de discorde sur lequel les sujets du royaume se disputaient les sommes d'argent dont les puissances étrangères alimentaient leur insatiable avidité.

Frédéric Adolphe, désigné roi de Suède en 1743, succéda à Frédéric en 1751. C'était un prince plein d'excellentes qualités, mais auquel il manquait toutes celles qui font les grands rois. Il est malheureusement prouvé qu'une nation est plus heureuse sous un roi impérieux, même sous un tyran, que sous un prince faible et débonnaire. Frédéric Adolphe, rempli d'amour pour son peuple et du désir de le rendre heureux, fut sans cesse contrarié par les Etats de Suède, qui restreignirent son autorité et ne lui laissèrent pas même la liberté de faire le bien. Ils forcèrent la reine à laisser faire la visite de ses diamants ; ils exigèrent le renvoi d'un sous-gouverneur des enfants du roi ; ils exigèrent qu'il fût remis entre les mains du sénat, une estampille pour tenir lieu de la signature royale ; enfin, ils envoyèrent au supplice le comte de Brach et le baron de Horn, soupçonnés d'avoir voulu rendre l'autorité au roi, qui fit de vains efforts pour les sauver.

C'était malheureusement à la France que la Suède était redevable de la dégradation du roi et de l'affaiblissement de la puissance aristocratique. C'était un spectacle vraiment pitoyable que celui des intrigues, des menées sourdes, des moyens de corruption qu'employaient les trois cours de Russie, de France et d'Angleterre, pour se rendre maîtresses des diètes et contrarier réciproquement leurs projets.

La France, en entraînant la Suède dans des guerres tantôt contre la Russie, tantôt contre la Prusse, l'exposait à des défaites et à un fardeau d'engagements, dont les misérables subsides qu'elle lui accordait, ne pouvaient l'aider à supporter le poids. A mesure qu'une diète devait s'ouvrir, les agents des trois cours tâchaient d'y introduire un plus grand nombre de membres affidés à leurs partis.

La France menaçait de ne plus fournir les arrérages qu'elle devait, si l'on concluait un traité avec l'Angleterre et la Russie. La Suède aurait mieux agi en renonçant à ces subsides avilissants ; mais, dans un pays où le numéraire est si rare, ces secours qui s'élevaient chaque année à plusieurs millions, paraissaient indispensables ; le parti opposé à la France craignait d'attirer sur lui toute la colère du peuple, s'il l'exposait à une perte aussi énorme.

Après dix ans d'intrigues et de ressorts politiques mis en jeu, le parti de la France, triomphant depuis 1756, eut le dessous, et ne put s'opposer à ce que la Suède fît avec l'Angleterre et la Russie, un traité dont le principal article portait : Que les sujets de chaque nation jouiraient réciproquement, dans leurs royaumes respectifs, ports et havres, de tous les avantages et immunités accordés aux nations les plus favorisées.

On aurait pu croire que la France, mécontente de ce traité, en profiterait pour renoncer à un projet de domination in-

fructueuse et s'affranchir des subsides qu'elle avait promis. Il n'en fut rien.

Le duc de Choiseul, alors Ministre des affaires étrangères, voulait, à quelque prix que ce fût, donner la loi en Suède; ayant échoué dans son dessein, sous les derniers états, il tenta de régner sous le nom même de Frédéric Adolphe ; il conçut le plan le plus hardi, ce fut de rendre au roi toute l'autorité que sa couronne avait perdue, et de détruire le sénat, que le parti favorable à l'Angleterre et à la Russie avait composé de membres contraires aux intérêts de la France.

Pour effectuer un pareil dessein, il fallait une nouvelle diète ; les sénateurs, jaloux de se maintenir dans leurs places, se seraient opposés à une convocation qui pouvait amener leur destitution ; le roi n'était pas assez puissant pour assembler les états, malgré le vœu du sénat, il était donc nécessaire de faire naître une occasion assez importante, pour contraindre le sénat de convoquer une diète extraordinaire.

On va voir quelles étaient les ressources de la politique du ministre de France, et juger de son ascendant à la cour de Suède. Il détermina le roi à notifier au sénat, « que, touché » des taxes pesantes dont ses peuples étaient surchargés, son » intention était que les états fussent convoqués, et que si le » sénat s'opposait à cette convocation, il se démettait de la » royauté et défendait qu'il fût fait usage de son nom dans » les résolutions des états. »

Une déclaration aussi inattendue déconcerta les sénateurs; ils connaissaient l'attachement du peuple pour le roi. Ils essayèrent d'abord de le faire changer de résolution, mais il insista pour avoir une réponse dans les vingt-quatre heures.

Le surlendemain, le roi se transporta au sénat et demanda une réponse décisive ; on lui objecta l'impossibilité d'exa-

miner en si peu de temps toutes les raisons pour et contre la convocation d'une diète extraordinaire. Le roi déclara qu'il prenait cette réponse pour un refus, se leva et sortit du sénat.

De retour dans son appartement, S. M. envoya le prince royal, accompagné de plusieurs officiers, au collége de la Chancellerie, demander formellement l'estampille dont on se servait pour suppléer à la signature du roi.

La Chancellerie ayant refusé de satisfaire à cette demande, le prince se rendit aux autres colléges, déclara que S. M. s'était démise du Gouvernement, et donna un exposé imprimé des raisons de son abdication.

Le Sénat fit, par une espèce de proclamation, la tentative de continuer son administration pendant les dix-huit mois qui devaient s'écouler jusqu'au terme ordinaire de la convocation des Etats; mais les principaux colléges répondirent, que par les lois fondamentales de Suède, ne pouvant pas plus gouverner sans Roi que sans sénat, ils resteraient dans l'inaction jusqu'à ce que les états fussent convoqués.

Par cette réponse, le pouvoir exécutif demeura suspendu; le Sénat sentant alors qu'il ne lui était plus possible de gouverner l'Etat, se détermina à convoquer la diète. Ce qu'avaient prévu les sénateurs arriva : ils furent tous déposés, et ceux qui les avaient précédés furent rappelés.

La France triompha, le roi de Suède reprit son autorité, et les deux partis, élevés, abaissés tour à tour, suivirent les impulsions étrangères qu'ils reçurent.

Frédéric Adolphe mourut d'apoplexie le 12 février 1771. Gustave III, son successeur, était alors en France. On lui expédia des courriers pour hâter son retour.

Une diète allait être convoquée. Les deux partis redoublèrent d'intrigues pour que les nominations leur fussent favorables. Les *Bonnets* annonçaient les intentions les plus

criminelles ; ils comptaient profiter de leur supériorité à la diète pour détrôner le roi et pour ouvrir un champ libre à l'anarchie. Ils cherchaient à ameuter le peuple, et lorsque le héraut proclama Roi le prince Gustave, un d'eux osa crier qu'il ne le deviendrait pas ; ils répandirent sur ce prince les bruits les plus injurieux, jusqu'à l'accuser de la mort de son père. Les *Chapeaux*, affaiblis, sollicitaient sans cesse les secours de la France. A cette époque même, M. Barthélemy, chargé par intérim des affaires de France en Suède, se crut obligé de leur sacrifier une somme de 150,000 dahlers, sans en avoir reçu la permission de sa cour. Mais l'occasion était pressante, et le duc de La Vrillière, ministre des affaires étrangères, ne le désavoua pas.

M. le comte de Vergennes fut nommé ambassadeur de France en Suède. Ses instructions portaient le caractère de la politique de la France. Il lui était recommandé d'éloigner la Suède de la Russie, de tâcher de la réunir au Danemarck pour former une balance dans le Nord, de tâcher de détruire les factions, surtout de s'opposer aux entreprises des *Bonnets*, de gagner la confiance du roi de Suède, de diriger sa conduite et de le prévenir contre les plans d'une ambition prématurée. Nous tirerons de la correspondance de ce ministre une partie des détails que nous allons donner.

Le roi Gustave arriva à Stockholm dans les derniers jours de mai ; sa bienveillance et son application aux affaires lui gagnèrent l'affection du peuple.

N° 3. Dép. de M. de Vergennes, du 17 juin. « L'ouverture de la diète s'est faite le 13. Les trompettes l'ayant annoncée, les membres qui composent les différents ordres, se sont rendus incontinent dans leurs chambres respectives pour y procéder à la vérification de leurs pouvoirs et à l'élection de leurs orateurs. Le début n'est rien moins que favorable aux Chapeaux ; les bourgeois, sur l'ordre desquels ils paroissoient

compter, leur ont manqué ; le bourguemestre *Sebalt*, homme très-dangereux qu'ils vouloient écarter, l'a emporté sur le sieur Schan, que nos amis soutenoient : la majorité a été de 17 voix. Cette élection est un triste monument de ce que peuvent la licence et le mépris des loix ; jamais elles n'ont été violées avec autant d'audace, et vraisemblablement avec autant d'impunité ; peu s'en est fallu même que le lieu d'assemblée ne soit devenu un théâtre d'horreurs et de carnage. Des externes qui y avoient pénetré, une populace nombreuse excitée à la révolte, qui gardoit les avenues, menaçoient des plus tristes extrémités. Les bien intentionnés eurent recours à l'assistance du sénat, qui s'assembla aussitôt et se disposoit à leur prêter un secours légal ; mais leur fermeté les trahissant bien vite, l'élection s'est faite au gré de leurs antagonistes.

» Les paysans ont d'abord mieux resisté que les bourgeois à la fougue populaire. Leurs premieres dispositions ne pouvoient etre plus satisfaisantes ; toute la séance du 13 fut consacrée à l'examen de leurs pouvoirs ; plusieurs de ceux des amis des Bonnets ne se trouvant pas en regle, furent rayés du tableau ; mais par une suite des contradictions qui ne sont pas rares dans un pays de venalité et de factions, ils ont élu le lendemain pour leur orateur un de ceux qu'ils avoient privé la veille du droit de prendre séance avec eux. Les prêtres, plus circonspects, n'ont encore rien decidé ; ils ont seulement nommé quatre commissaires, deux de chaque parti, pour proceder à la verification de leurs commissions, dont quelques-unes sont veritablement irregulieres. Il y a peu d'apparence qu'ils s'accordent ; ce n'est pas aussi, dit-on, le vœu de leur ordre, qui ne differe son election que pour voir le parti que prendra la noblesse. Cette vue seroit plausible, si nos amis avoient la sureté d'une majorité notable, parmi les pretres ; mais je ne vois rien qui la caracterise. Dans la

supposition où l'on réussiroit à ecarter trois Bonnets qui sont sans mission légale, nos amis ne pourroient compter que sur une superiorité de deux voix seulement, pluralité bien foible et plus incertaine encore, lorsqu'on reflechit que dans tous les partis il y a toujours des voix équivoques. Tout cela consideré, j'avoue que je ne vois à pas faire un grand fond sur l'ordre des pretres.

» Celui de la Noblesse s'annonce mieux en gros, et je ne mettrois pas en doute que nous n'emportassions hautement l'election du maréchal de la diete, si M. le comte de Fersen vouloit se presenter pour cette dignité ; mais sa repugnance a prevalu et prevaut encore sur toutes les representations et les instances que le roi de Suede et les bien intentionnés ont pu lui faire. Comme elle est invincible, on se propose de porter à cette place importante M. le baron de Lowenhaupt, qui est bien plus connu par l'honneteté de son caractere que par ses talens. On se flatte de reunir une assez grande superiorité en sa faveur. Il y a eu avant-hier une assemblée de 600 nobles dont on prétend être assuré.

» Nos amis attribuent leurs premiers échecs à la corruption ; elle a été forte, sans doute ; les Bonnets n'ont rien epargné pour avoir le dessus ; mais comme les Chapeaux ne se sont pas montrés économes, je me crois autorisé à conclure que la corruption n'a pas tout fait et qu'il doit y avoir quelque autre cause de la décadence de ce parti. La negligence des Chapeaux les a conduits par degrés dans l'état fâcheux où ils se trouvent. Ils en conviennent aujourd'hui, et ceux avec lesquels j'ai pu m'ouvrir avec franchise, n'ont pu me dénier que des ressources pécuniaires supérieures même à celles dont nous sommes dans le cas de regretter l'infructeux emploi, ne les auroient pas tirés du mauvais pas où leur mollesse les a engagés.

» La position du parti Chapeau me semble ne pouvoir être

plus incertaine, et par consequent plus facheuse ; il a perdu avec la popularité la considération, et le pis est qu'il manque de moyens et de ressources pour retablir et pour soutenir l'apparence d'un crédit quelconque. Vous savez, Monsieur, que je suis hors d'état de lui en fournir ; les fonds de reserve que nous avions ici, ne formant point une ressource actuelle, puisqu'on n'en peut tirer aucun parti ; toutes les dépenses que j'ai faites jusqu'à present portent donc sur les deux millions que S. M. a bien voulu destiner au soutien de cette diette, et les absorbent presque entierement ; j'y comprends les 500,000 fr. que nos amis ont tirés la semaine dernière en anticipation du subside arrieré qui doit leur etre payé au mois de janvier prochain. Comme ils n'ont aucun fonds pour en faire le remboursement, je m'attends bien qu'ils ne tarderont pas à faire les plus fortes instances pour que nous nous en chargions. Déjà le roi de Suede m'a fait des insinuations à ce sujet, » etc.

N° 5. Monsieur le B. de Lœwenhaupt a été élu à la place de Marechal de la diete... Les Chapeaux ont dans ce moment un aspect aussi favorable que leur position etoit foible et alarmante... Trois ordres seulement concourent à la formation du comité secret et des deputations ; celui des paysans n'y a point entrée, et chacun des ordres qui y est admis n'a qu'une voix seulement, en sorte que si on est maitre de deux, on est maitre de toute la tournure des affaires. C'est dans ce sanctuaire qu'on prépare et qu'on rédige toutes celles qui doivent etre portees à la décision des etats, lesquels peu instruits et peu versés dans le maniement des affaires, se rangent ordinairement de l'avis du comité secret. « J'ai affecté à cet objet dont le succès seroit si interessant, une somme de 150,000 dahlers de cuivre, valant à peu près 60,000 fr. de notre monnoie, savoir : cent mille dahlers pour etre distribués parmi les pretres, et les autres 50 m. joints

à quelques epargnes que l'on a faites, pour etre répandus parmi la noblesse ; mais je me suis réservé de n'en faire le payement qu'autant que l'événement nous seroit favorable ; dans le cas contraire il n'aura pas lieu.

« La multitude dans ce pays est extrêmement nécessiteuse, et la noblesse encore plus que les autres ordres. Ce n'est qu'en soudoyant et défrayant la plus grande partie qu'on parvient à la fixer ; si la paye lui manque d'un côté, elle va la chercher de l'autre. Le nombre de ceux qui tiennent par principes ou par sentiment à un parti, est bien petit en comparaison de ceux qui sont guidés par le besoin ou la cupidité.

» J'ai tâché de m'éclairer sur les dépenses extraordinaires et reglées que pourroit entretenir la diete présente. J'ai consulté ceux de nos amis qui ont eu et qui ont encore le maniement des deniers. Ils établissent en premier lieu, qu'attendu que beaucoup de gentilshommes pressés par le besoin de leurs affaires domestiques, qui exigent leur presence dans leurs terres, quitteront la diete dans le courant du mois prochain, il conviendroit de s'assurer d'une cinquantaine de pleins pouvoirs de ceux des Bonnets qui seront dans le cas de s'absenter, et ils évaluent cet article à 300,000 dahlers. Je ne puis disconvenir que cette acquisition ne fût d'un avantage notable. Elle maintiendroit la supériorité de nos amis dans la maison des nobles, et nous prémuniroit contre l'influence des pertes du même genre qu'il faut s'attendre à y faire. En second lieu, quelque espoir que l'on ait que les *Bonnets* maintiendront l'arrangement de conciliation dont leurs députés sont convenus respectivement avec ceux des *Chapeaux* en presence du roi, cependant, comme on n'a aucune sureté de leur bonne foi, et que le souvenir de ce qui se passa en 1765, où ils tromperent si indignement la Cour et les Chapeaux, n'est pas encore effacé, on demanderoit une somme de 600,000 dahlers pour faire face à une

attaque imprévue, s'il en survenoit. Cet argent au reste ne seroit employé que dans le cas d'une necessité aussi urgente qu'evidente. Voilà ce qui concerne l'extraordinaire.

» Quant aux depenses ordinaires, on evalue l'entretien de la Noblesse pour chaque mois à 300,000 dahlers, celui des Prêtres à 100,000, et celui des Bourgeois et des Paysans, à 120,000; en tout, pour chaque mois, 520,000 dahlers. On ne peut evaluer exactement cette somme en monnoie de France; le change est sujet à varier, et l'on ne peut juger si ce sera avec avantage ou désavantage.....

» La nation divisée entre elle ne s'accorde qu'en un seul point, c'est de se mettre à l'encan et de tirer le parti le plus avantageux de sa prostitution. Les puissances etrangeres ont accoutumé les individus à se croire necessaires au soutien de leurs vues; on ne peut compter sur eux qu'en les alimentant et les defrayant journellement. Les honnêtes gens contents de ne point participer à la corruption generale, ne font aucun effort pour en arrêter les progrès et pour en detacher les adherents; ils ne rougissent pas même d'etre les organes de leur cupidité (1). »

(1) La dépêche suivante n'a aucun rapport aux affaires de Suède; nous la citons seulement pour montrer l'aveuglement du ministère de France, qui entrait dans les plus minutieux détails pour une diète de Suède, et qui ne prévoyait pas les dangers dont la France était menacée par l'Autriche et par la Prusse.

» N° 7. Le roi de Suede m'ayant fait l'honneur de me dire dans une promenade, qu'il avoit écrit au roi depuis son retour, et que, faute de chiffre, il n'avoit pu lui faire part d'une remarque intéressante qu'il avoit faite à Berlin, mais que nous etions trop observés pour qu'il peut m'en parler lui-même, et que, si je voulois m'adresser au baron de Scheffer, il m'en instruiroit avec détail; j'ai saisi l'occasion de rencontrer celui-ci, qui est rarement en ville, pour tirer des notions si intéressantes. Suivant ce qu'il m'a confié, il y a une correspondance très-amicale et très-suivie entre le roi de Prusse et l'Empereur. Un certain abbé Bartiani, chanoine de Bres-

M. de Vergennes revient dans toutes ses dépêches à la corruption étrange qui régnait en Suède. Il est vrai qu'elle était poussée à un point avilissant; mais elle devait son origine aux prodigalités de la France, et la France ne cessait de l'entretenir. Le rôle d'ambassadeur à Stockholm consistait à flatter les factieux, à rassurer les bons patriotes, et à payer les uns et les autres, qui, divisés sur tous les autres points, étaient réunis sous celui d'une vénalité et d'une avidité sans bornes.

Dép. de M. de Vergennes du 21 mai 1772. — N° 74. .... Le roi de Suede m'ayant fait appeler hier à une entrevue secrette, je le trouvai singulierement affecté et animé; il ne résistoit plus aux outrages sans nombre que les Etats ne cessent de lui faire. Sa patience poussée à bout ne lui laissoit

lau, qui est souvent à Potzdam, en est le centre, et l'on ne doute pas que l'objet ne soit de dégouter l'Empereur de l'Impératrice, sa mere, et de l'aliener entierement de la France. M. de Scheffer n'a pas pu ou n'a pas voulu me dire si cette vue fait du progrès et jusques à quel point l'Empereur s'en montre susceptible. Mais il ne m'a pas dissimulé que l'animosité du roi de Prusse contre la France est au plus haut point, que non seulement il ne prend aucune peine de la cacher, mais qu'il l'exhale à tous propos, et que nous ferions très-bien d'y veiller, et surtout à Vienne, où il seroit à désirer que nous eussions un ambassadeur plus à portée que ne peut l'être un ministre du second ordre, d'eclairer et d'approfondir la façon de penser et la conduite de l'Empereur ; il est assez adroit au roi de Prusse de vouloir tourner l'ambition de l'Empereur contre la France, mais il me paroit bien improbable que ce prince puisse s'égarer au point de méconnoitre dans le roi de Prusse lui-même le véritable ennemi de sa maison et de sa grandeur. »

Ce fut à cette époque que M. le duc d'Aiguillon parvint au ministère des affaires étrangères. Il fut aussi mauvais ministre qu'il avait été habile fripon. Ses lettres particulières aux ministres dans les cours étrangères sont remarquables par les petites vues, les faux raisonnements et l'obscurité du stile. Il dut son élévation à la protection de Madame Dubarry. Elle fit disgracier M. le comte de Choiseul.

plus le choix des moyens pour sauver l'honneur de son devoir et l'indépendance de sa couronne, qu'il voyoit sensiblement qu'on vouloit mettre sous le joug de la Russie ; plutôt périr, disoit-il, que de souscrire à cette ignominie. Ce début qui avoit lieu de m'étonner, fut suivi de la revélation d'un projet véritablement hardi, mais qui peut etre très dangereux et même funeste s'il echouoit après avoir eclaté. Quoique j'aye promis à ce prince le secret le plus religieux, M. le Duc, mon devoir me prescrit de vous dévoiler son projet.

« La forteresse de Schweaborg, en Finlande, vis à vis d'Elsingfort, située au milieu de la mer, est le dépot où l'on conserve les armements maritimes destinés à la défense de la province. Elle est gardée par une garnison de 1,500 hommes, tous etrangers. Les officiers, les soldats, que la parcimonie des ordres inférieurs menace d'une reforme, sont mecontents et disposés à tout entreprendre. Il s'agit de les faire soulever, et à la faveur des batiments dont ils disposent, de les faire arriver dans les terres et à la vue de Stockolm, avant qu'on puisse y avoir avis de leur soulevement. La chose est possible pour peu que les vents d'Est ordinaires dans cette saison paroissent favorables. Il est d'ailleurs d'autres précautions prévües que je dois croire qu'on ne négligera pas. La surprise ayant lieu, on profitera de la premiere impression pour s'assurer des têtes les plus suspectes et les plus dangereuses dans la grande salle des états ; on leur proposera un plan de constitution très modéré et indispensable, équitable, qui leur reservant leur liberté civile et tous leurs droits, ne leur retrancheroit que le pouvoir de faire le mal, et de trahir l'intéret de leur patrie. On s'attend que leur frayeur ne les rendra pas difficiles à tout accepter. La chose faite, on les renverroit chez eux en déterminant l'époque d'une nouvelle diete à quatre ans. Si, au contraire, par une suite des accidents qui arrivent à la mer, les soulevés

etoient arretés dans leur route, ou poussés du coté de Niorkoping, le dessein du roi de Suède est de marcher à la tête de son régiment des gardes contre eux, sous prétexte de leur disputer le passage par terre et de tacher de reunir les deux corps pour revenir en force sur la capitale, mettre la derniere main à son entreprise. La conclusion de cette confidence a été de me demander conseil et assistance, enfin une somme de 30,000 écus de Suède, 65,000 fr. de notre monnoie, pour donner le mouvement à la machine. Je me suis excusé de donner des conseils ; mon incapacité dans l'article de la guerre, et l'insuffisance de mes connaissances locales, m'en dispensoient ; mais avant de m'expliquer sur ce point de l'assistance , j'ai voulu sonder jusqu'où ce prince tient à ce projet. J'ai demandé s'il sentoit qu'il s'agissoit ici de jouer le tout pour le tout, sans aucune sureté, et peut-etre avec peu de probabilité du succès. Le roi de Suede m'a répondu qu'il avoit tout prévu ; qu'il ne méconnoissoit pas le danger de son entreprise, mais quel qu'en put etre le résultat, qu'il craignoit moins l'éxil et des extremités encore plus dures, que l'opprobre dont on paroissoit vouloir couvrir son regne ; que la modération, la douceur qui avoient jusqu'ici dirigé toute sa conduite, lui faisoient imputer un caractere de faiblesse dont le parti russe abusoit avec la plus haute violence ; qu'il etoit tems de le détromper ; et qu'il se justifiât aux yeux de l'Europe d'un préjugé aussi humiliant ; que lorsqu'on compareroit ses premieres demarches avec celles qu'il se voit contraint de faire, on reconnoitroit que ce n'est point l'ambition, mais sa gloire offensée qui le provoque ; enfin, quel que puisse etre l'evénement, qu'il etoit determiné à en courir le hazard..... J'ai promis la somme.

Du 11 juin. Le roi de Suede commence à mettre dans sa conduite une popularité bien propre à lui gagner l'affection de son peuple. Il a fait une chose fort adroite : dans le

nombre des fêtes données pour son couronnement, il y en a eu une pour le peuple. Le cirque qui avoit servi à la prestation de l'hommage, en a eté le théâtre. Le roi de Suede s'y est rendu en personne avec toute la cour, dans un balcon preparé à cet effet ; sa présence a paru causer beaucoup de joie à ce peuple qui n'est pas naturellement porté à la gaité, et les soldats répandus en grand nombre dans la foule ont témoigné leur joie par des acclamations reïtérées, qui ne sont point du tout d'usage en Suede ; aussi, quelques sénateurs bonnets en ont-ils paru fort mécontents. »

Du 18 juin. « Ce prince a fort adroitement rapproché de lui tout ce qu'il y a d'officiers des différents corps dans cette capitale, et le nombre en est assez grand. Il a engagé les princes, ses freres, qui ignorent complettement ce qui se prépare, à les rassembler et à les former en escadrons pour faire des évolutions et des manœuvres militaires. Cet exercice s'est fait deux fois, et le roi de Suede s'est mis chaque fois à leur tête, ce qui a paru faire grand plaisir à cette noblesse et détruire le prejugé que ce prince ne consideroit ni n'affectionnoit le militaire. »

Du 9 juillet. « Ce qui a retardé l'exécution du plan, c'est qu'il manquoit un bâtiment pour le transport. Il a été enfin expédié avant-hier, et ce sont les *Bonnets* qui en ont fait l'équipement. On pourroit croire, aux difficultés qu'ils ont fait naitre et à la lenteur qu'ils ont apportée à cette expédition, qu'ils se defient de l'emploi qu'il s'agit d'en faire, si l'on ne connoissoit leur répugnance pour contribuer à tout ce qui peut servir à la défense de leur patrie contre la Russie. Ils n'ont certainement aucun soupçon de ce qui se médite. Jusqu'ici le secret a été religieusement gardé ; aussi ne sauroit-il etre moins partagé : mais ils ne sont pas sans inquiétude ; la division commence à se mettre parmi eux, et le cri d'indignation qui s'éleve de toute part contre eux

semble leur présager que leur regne ne sera pas durable, et que la fin pourra en etre violente ; suivant le calcul du roi de Suede, la mine eclatera d'ici au vingt-quatre. L'approche du moment ne paroit pas l'effrayer.

Du 23 juillet. « Le projet se suit avec ferveur et constance ; mais il ne chemine pas avec la rapidité nécessaire pour assurer le succès d'une entreprise de cette nature. Le moment présent devoit etre l'époque de l'explosion ; quelques embarras arrivés sur les lieux l'ont fait retarder. Ils exigent même que l'architecte de cette entreprise s'y transporte lui-même. La difficulté etoit de trouver un prétexte pour son depart. Le comité secret allarmé de quelques propos qui ont echappé et qui donnent lieu de soupçonner qu'on médite une révolution ; plus encore de la fermentation qui est très forte dans plusieurs provinces, et d'un écrit très séditieux qui a été répandu dans la campagne, où l'on fait retomber non sans beaucoup de raison, sur la négligence des états, la misere et la famine dont le peuple souffre ; le Comité, dis-je, vient de nommer le baron de Sprengporten pour aller rétablir l'ordre et la tranquillité dans la Finlande, où il y a beaucoup d'inquiétude et de mecontentement. Comme on craint son génie vaste et hardi, on croit faire un coup de parti en l'éloignant de la personne du roi, son maitre. Cet officier partira à la fin de cette semaine pour se rendre à sa destination, ou plutot pour donner feu a la mine qu'il a preparée. On pense qu'elle pourra jouer d'ici au huit du mois prochain et qu'elle se combinera de cette maniere avec celle qu'on a creusée dans le midi du royaume. Le prince Charles, qui aura la principale direction de cette derniere opération , partira incessamment pour s'y rendre, sous prétexte d'aller au devant de la reine, sa mere. Comme les deux régiments sont cantonnés dans cette partie, et qu'il est fort aimé des officiers et des soldats, il pourra, sinon les joindre au corps qui doit se mettre en

mouvement, au moins les empêcher de lui barrer le chemin.

« Tel est l'état actuel des choses dont on pourroit se promettre du succès, s'il y avoit plus de secret dans la conduite d'une entreprise qui me paroit très bien combinée ; mais je remarque avec inquiétude que le nombre des confidens augmente, et j'apprehende que dans le nombre il n'y ait des imprudens et des indiscrets. Il n'est pas de pays ou l'on connoisse moins que dans celui-ci le mérite du secret. Je redoute sur toute chose la facilité du roi de Suede et celle du prince son frere. Ils sont difficilement en réserve avec leurs entours, et je ne suis pas sans défiance sur la plupart de ceux qui les environnent.

Le 12 août, le commandant de Christianstadt fit publier un manifeste, par lequel lui et sa garnison se revoltoient hautement contre le sénat.

Le 16 aout, le general Rudbeck, arrivé à Stockholm à son retour de Scanie, rendit compte de cette revolte.

Le 17, le sénat fit donner ordre à deux bataillons des régiments d'Upland et de Sudermanie de se rendre à Stockholm, et nomma le senateur comte de Kalling, general commandant avec la plus grande autorité. Il prit toutes ces mesures sans la participation du roi.

Un nouvel incident obligea ce prince à hater l'execution du projet qu'il méditoit. Une lettre qu'il ecrivoit au roi de France, dans laquelle il lui faisoit part de ses desseins, heureusement d'une maniere un peu detournée, fut vendue à l'ambassadeur d'Angleterre, qui la rendit publique, et reveilla par là toutes les inquiétudes des Bonnets.

Le 19, le Roi fit assembler son regiment des gardes, prononça un discours éloquent sur la necessité d'arracher la Suede à l'anarchie à laquelle elle etoit en proie, de se reunir à leur prince et de s'unir à lui pour sauver l'état. Il fut très applaudi, et tous les officiers, à l'exception de trois, preterent

le serment d'obéissance et de fidelité ; le régiment des gardes preta le même serment. On fit fermer les portes de la salle dans laquelle le senat etoit assemblé, avec injonction d'attendre les ordres du roi.

Les portes du château furent aussitôt fermées, les chaines tendues : S. M. se transporta au parc d'artillerie, où elle fit assembler toutes les troupes, leur fit donner des munitions, distribua des pieces d'artillerie dans différents quartiers de la ville ; expedia aux troupes mandées par le sénat l'ordre de rebrousser chemin ; l'amirauté se déclara hautement pour le roi, et le général Rudbeck fut arreté.

Une proclamation fut publiée par laquelle le roi assuroit le peuple de sa protection, et que son desir etoit de conserver la liberté publique, de réformer les abus et de détruire l'anarchie. Le peuple témoigna partout la plus vive allegresse et son amour pour son roi.

Ce prince fit appeler les ambassadeurs des puissances etrangeres, leur rendit compte de la révolution qu'il venoit d'opérer et les engagea à rester dans son chateau pour se soustraire aux désordres qui pourroient avoir lieu dans un jour de trouble. La nuit s'est passée dans le plus grand calme. Le roi a veillé lui-même à la sureté publique, parcourant les différents quartiers à la tête de quelques détachements de cavalerie.

Le 20, les différents colleges, la grande et la petite bourgeoisie, la milice bourgeoise, et les troupes mandées par le senat preterent le serment. L'assemblée des états fut indiquée pour le lendemain.

Le 21, les États étant assemblés, le roi, après avoir donné de nouvelles assurances de son attachement pour son peuple et de son éloignement de l'autorité absolue, a fait lire un plan de gouvernement, à peu près semblable à celui qui avoit été observé depuis Gustave-Adolphe, jusqu'à Charles XI,

en 1680. Il a demandé aux etats s'ils l'approuvoient ; tous ont répondu : oui, les principaux membres l'ont signé, et tous en ont juré l'observation.

La séance s'est terminée par un cantique d'actions de graces.

Aucun sénateur n'a assisté à l'assemblée. Lors de leur arrestation, le roi leur avoit fait déclarer qu'il ne reconnoissoit plus leur autorité.

La nouvelle Constitution porte ce titre : Forme du Gouvernement de Suede, établie par le Roi et les Etats de Suede, le 21 aout 1772.

L'original est entièrement de la main du roi de Suède ; le manuscrit est de 80 pages. On ne conçoit pas avec quelle facilité ce prince embrassait tant de plans différents. Voici quelques fragments de la lettre qu'il écrivait à M. de Vergennes la veille du jour de l'exécution de son projet : « Je vous prie, M. le comte de témoigner au Roi, votre maître, une sensible reconnoissance pour l'amitié constante qu'il me témoigne, et de lui marquer que j'espère demain me trouver digne d'un ami aussi fidèle. Ma bonne cause et la protection divine me soutiendront et me feront vaincre. Mais si je succombe, j'espère que son amitié s'étendra sur les chers restes que je laisse après moi, et qu'un frère dont le courage et la fidélité se sont montrés si éclatants et des braves sujets qui auront tout sacrifié pour moi et pour leur patrie, ne seront point abandonnés du plus ancien allié de ma couronne, etc., etc.

L'un de ces trois officiers aux gardes qui refusèrent de prêter serment au roi se nommait d'Eissenstein. Il fut mis aux arrêts et cassé. A cette nouvelle, la cour de Versailles le raya de la liste de ses *pensionnés*.

Le lendemain de la révolution, M. d'Eissenstein écrivit au roi Gustave la lettre suivante :

« Les bontés dont Votre Majesté m'a toujours honoré m'avoient pénétré de la plus vive reconnoissance et me plongent dans ce moment dans le plus grand désespoir. J'ai été obligé de vous désobéir parce que j'ai cru que les Etats seuls pouvaient lever le serment que je leur avois fait... Vous venez de rendre la liberté à la nation, action qui n'a presque point d'exemple et que je ne pouvois prévoir malgré l'opinion que j'ai toujours eu de vos grandes qualités. C'est donc en bonne conscience que je porte mon hommage aux pieds de V. M. Mais, Sire, permettez, qu'après avoir parlé à mon Roi, je m'adresse à mon ami. Ce terme de la part d'un sujet ne doit pas choquer les oreilles de Gustave : vous avez outragé mon cœur ; un mot m'eût fait voler à votre secours. Il y a eu un complot contre vous et vous ne me le dites point ; je ne l'ai appris qu'hier au soir, dans la lettre dont vous m'honorâtes, et que lorsque la ville étoit déjà soumise, vous ne me donnez d'autre motif que de rétablir la constitution de Gustave-Adolphe ; adoptée au terme présent, ce pouvoit être celle de Charles XI : cela me fit prendre le parti que j'ai pris. Il ne me reste qu'un second, qui est de remettre mes emplois. La plume me tombe des mains. »

Cette lettre aurait pu irriter le monarque. Il en jugea autrement : il alla remettre lui-même à M. d'Eissenstein son épée.

La pension de la France fut rétablie.

Paris, 1806.

LYON APRÈS LE IX THERMIDOR,

FRAGMENT INÉDIT

Lu à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, dans la séance du 19 mai 1857 (1),

Par M. J. MORIN.

Nous continuerons de trouver dans notre histoire locale la confirmation et quelquefois l'éclaircissement des faits généraux qui composent l'histoire de la Révolution française.

La terreur était devenue de crise en crise, de nécessité en nécessité, le ressort révolutionnaire; non pas encore toutefois l'unique. Nous voyons toujours dans ce drame compliqué les convictions profondes et ardentes, le pur et saint dévoûment; mais la terreur qui s'y mêle comme un alliage funeste envahit tout, couvre tout de son voile sombre, jusqu'aux plus libres expansions de la conscience, jusqu'aux actes les plus spontanés du courage et de l'enthousiasme.

Puis s'étaient déroulées les conséquences successives, toujours combattues mais fatales : le papier monnaie à cours forcé, le maximum qui en était la suite inaperçue longtemps repoussée, le système de préhension et de réquisition, les vengeances sanglantes contre les adversaires,

(1) Ce fragment fait suite au III[e] volume de l'*Histoire de Lyon depuis la Révolution*. Il est le commencement du IV[e] volume encore inédit.

enfin ce principe que toutes les subsistances, toutes les propriétés, toutes les existences étaient dues au salut de la révolution; solidarité impitoyable qui ne laissait rien de réservé hors d'elle, ni choses, ni vies.

Nous avons reconnu deux catégories de terroristes : les uns admettaient la terreur comme fatale et regrettable; ils la voulaient autant que le salut de la Révolution leur semblait l'exiger; inflexibles dans cette mesure, ils s'opposaient aux exagérations qui la dépassaient. Nous ne comprenons pas dans cette catégorie Danton et ses amis, qui après avoir installé la terreur, voulurent les premiers tenter ce qui fut exécuté le 9 thermidor, c'est-à-dire abolir le système et non le modérer. Nous pensons qu'elle se compose principalement des révolutionnaires qui se ralliaient à Robespierre, soit que ce dernier fût un homme de conviction, soit qu'il ne fût qu'un hypocrite. Les autres, c'est-à-dire les exagérateurs du système peuvent se diviser en plusieurs classes. Ce sont les aventuriers qui cherchaient fortune dans les troubles, ou bien qui, sous un drapeau d'emprunt, déguisaient d'autres services politiques, puis les voleurs qui trouvaient une ample moisson dans ce réseau d'arbitraire et de spoliation dont ils se faisaient les agents empressés, ensuite les athées en qui les passions révolutionnaires s'étaient absorbées en une haine furieuse contre le christianisme; bien au-dessous encore nous plaçons les lâches qui, se montrant ultra-républicains de crainte de ne pas le paraître assez, encensaient la terreur pour ne pas en être victimes.

Les faits nous ont fait voir Lyon en proie à ces diverses classes de terroristes. Le 14 mai 1793, on l'accable d'exigences qui semblent bien moins avoir avoir pour but de faire un appel à son patriotisme que de la jeter dans le désespoir et de la pousser à la révolte. Le mouvement qui y éclate le 29 mai reçoit des événements accomplis à Paris les 31 mai

et 2 juin un caractère imprévu d'opposition au gouvernement national et républicain. Les mêmes hommes qui ont provoqué la ville redoublent d'efforts pour empêcher que la Convention n'accepte son repentir, tandis que le pur et énergique Robert-Lindet lutte pour détourner une vengeance précipitée, funeste à la patrie autant qu'à l'un de ses membres. L'ennemi personnel de Lyon, Dubois-Crancé, a enfin obtenu le décret qu'il a longtemps sollicité. Autorisé à employer la force militaire, il se précipite avec hâte sur la ville, et, pour la compromettre dans une résistance violente, il compromet contre elle un corps de troupes trop faible. Ne pouvant l'emporter, il l'accable de feux, comme si pour lui il ne s'agissait pas de la vaincre mais de la détruire. Cependant cette guerre est devenue l'un des plus graves dangers de la République. Les populations s'émeuvent, Couthon arrive avec l'Auvergne levée en masse: son bon sens fait plus que la tactique de Dubois-Crancé. La ville est prise, en proie à la réaction, livrée à la vengeance du vainqueur. Couthon, qui est le premier ministre de cette vengeance, lui accorde le tribut regrettable de vingt-quatre têtes; il ordonne que les fortifications soient rasées; que les habitants soient désarmés. Cependant il veut que le châtiment ne tombe que sur ceux que le vainqueur pouvait considérer comme les chefs de la révolte, que le corps de la cité et la masse des citoyens soient épargnés, sauvés au profit de la République. Les vues du proconsul sont dépassées par les hommes de la rigueur extrême qui imposent à la Convention le sauvage décret du 12 octobre. Le parti qui l'a dicté nomme les agents qui doivent l'exécuter. Collot-d'Herbois et Fouché arrivent et, à leur suite, le désordre moral, les profanations sacriléges, la mise en coupe réglée des habitants et des édifices par la hache, la mitraille, le marteau et la mine, avec le but proclamé qu'il ne reste plus de la cité que quelques masures

et de sa population que quelques milliers de misérables. Alors le joug sanglant de cette oppression étrangère triomphe des querelles de partis et des haines locales; il n'y a plus qu'une voix pour réclamer et implorer la justice ou le pardon de la Convention. Les Patriotes de Lyon rencontrent à la fin un puissant patronage. Au moment du rappel de Collot-d'Herbois et de Fouché, l'échafaud politique tombe, et Lyon ne doit pas oublier que le jour où il lui a été permis de vivre et d'espérer est l'apogée des espérances et de la fortune de Robespierre.

Cependant ces quelques mois qui s'écoulèrent de la chute d'Hébert et de Danton jusqu'au 9 thermidor, époque de libération pour la cité lyonnaise, furent celle où le tribunal révolutionnaire de Paris fit ces nombreux holocaustes qui rappellaient si bien les fournées de *Ville-affranchie*. Robespierre, s'il faut en croire les historiens qui ont entrepris sa réhabilitation, avait fait porter l'atroce loi de prairial, non pour l'usage qu'elle a reçu, mais au contraire pour immoler avec cet instrument les hommes qui souillaient la Révolution par leur cruauté ou qui la corrompaient par leurs désordres. Nous ne croyons pas pouvoir aller jusqu'à cette apologie. Toutefois, il nous semble que la conduite du dictateur en espérance vis-à-vis des terroristes de Lyon peut jeter quelques lumières sur ses projets vis à vis des terroristes de Paris. Or, Robesbierre, pendant quatre mois, s'était contenté de garder une réserve silencieuse sur les excès commis par l'hébertisme à Lyon. Il ne les avait pas approuvés, mais il ne les avait pas non plus condamnés, si ce n'est par la différence tranchée qui avait été remarquée entre le proconsulat de Couthon, son ami, et celui de Collot-d'Herbois et Fouché. Au 20 décembre, les supplications éloquentes portées par *Commune-affranchie* à la Convention nationale n'avaient trouvé dans Robespierre aucun appui; Collot avait présenté

son atroce réfutation au nom et avec l'attache du Comité de Salut public, dont Robespierre était membre. Puis, lorsque ce dernier eut frappé en Danton le rival qui se faisait un drapeau de la clémence, et dans Hébert l'intrigant qui se faisait un moyen de la cruauté, il s'était érigé en modérateur; l'échafaud de *Commune-affranchie* avait été renversé. Eh bien! ne fallait-il pas la même politique vis à vis des égorgeurs de Paris? Ne fallait-il pas aussi les laisser s'enivrer de sang, afin que cette vapeur leur montât à la tête et les perdît, afin que les révolutionnaires de Paris, lassés, et effrayés, se jetassent comme les Patriotes de Lyon entre les bras du protecteur désormais le seul homme puissant? C'est alors, seulement alors, qu'il devait intervenir, armé de la terrible loi de prairial, et apparaître comme le modérateur mais aussi le maître de la Révolution purifiée.

Voilà bien une explication politique. Nous apercevons la voie habilement et pas à pas suivie par une ambition patiente et dissimulatrice; mais où est la justification morale? Peut-être que Robespierre doit être absous des grands excès de la terreur; il ne doit pas être absous de ne pas s'y être opposé, se fût-il réservé pour en être le vengeur. Il ne tomba pas moins, et il tomba enveloppé dans ce calcul qui était son crime, sans pouvoir même montrer comme excuse les desseins que son esprit récelait, et qui sont encore un problème pour l'histoire.

La victoire de Robespierre au 9 thermidor aurait fait aboutir la terreur à une grande dictature révolutionnaire. Vaincu, il emporta la terreur avec lui sur son échafaud. Elle se brisa comme un ressort forcé, sans rien laisser à sa place pour servir de lien à la Révolution; car la Révolution n'avait plus même sa première puissance d'entraînement et d'initiative populaire. Elle ne bouillonnait plus; la terreur avait glacé les âmes. La foi à la Révolution, l'enthousiasme

et le dévoûment n'existaient plus qu'aux armées, où l'énergie des levées de 1792 et de 1793 s'était fortifiée de l'honneur militaire et de l'orgueil des victoires. Grâce aux armées la république durera encore quatre années après le 9 thermidor, et elle ne périra que parce que les armées croiront encore la sauver en élevant le pouvoir qui devint un trône.

Le 9 thermidor recelait le germe de tout ce qui a suivi : le déchaînement des passions individuelles, l'anarchie des idées et la rétrogradation révolutionnaire. C'était la révolution se retirant du peuple, revenant de 1793 à 1790 moins la confiance et la générosité, et, de plus, avec les doutes et les craintes. La Révolution, déviée dans la terreur, se perdait, la terreur tombée, dans le relâchement et la démoralisation; et les deux causes successives d'altération s'enchaînaient tellement entre elles que, là où la terreur avait le plus sévi, le relâchement et la démoralisation devaient se manifester davantage. Est-il donc étonnant que Lyon, si cruellement distinguée entre les villes françaises comme le théâtre de la faction sanguinaire, ait été aussi le principal foyer de la réaction thermidorienne?

Rappelons-nous maintenant l'état de cette ville à l'époque que nous avons atteinte, *Commune-affranchie*, délivrée par l'appui de Robespierre du joug affreux de Collot-d'Herbois et de Fouché, jouissait d'une sorte de calme lugubre dans son enceinte dévastée, et cherchait à consolider son existence, à reconstituer son activité industrielle, sous l'égide des *amis de Chalier et de Gaillard*. Les hommes qui s'apelaient ainsi formaient une société populaire qui donnait l'inspiration à toutes les autorités de la ville et du département, société nombreuse, car une grande quantité de citoyens amis de l'ordre et de la conciliation s'y étaient affiliés, suivaient assidûment ses réunions, adoptaient volontiers la

phraséologie révolutionnaire en usage, concouraient à ces adresses qui faisaient dire à la Convention que *Commune-affranchie* était régénérée et offraient à la patrie des vaisseaux de guerre et des *cavaliers jacobins*. En réalité, liés aux *Patriotes* par la peur commune qu'ils avaient eue de Fouché, ils contribuaient à les maintenir sous ce drapeau de clémence que les proconsuls avaient reproché si durement aux *Patriotes* d'avoir adopté. *Commune-affranchie* paya bien des tributs au fameux tribunal révolutionnaire de Paris et à la commission d'Orange, mais ce ne fut que comme une réaction contre l'ancienne Commission temporaire. Plusieurs des accusés qu'elle avait fait acquitter par le tribunal des sept furent arrêtés de nouveau et traduits à Paris où ils se trouvaient encore le 9 thermidor.

C'est dans cet état que la ville fut surprise par le bruit inopiné de la lutte qui s'était engagée à Paris et de son issue. Rien n'y avait préparé les esprits. Robespierre, le Dieu de la veille, devenu par sa défaite un tyran tombé et maudit, avait, comme nous l'avons vu, un grand crédit dans cette *Commune-affranchie* qu'il avait arrachée aux égorgeurs et aux démolisseurs; il était le centre vers lequel toutes les espérances s'étaient tournées. Comment donc y serait reçue la nouvelle de sa chute? Mais il y avait bien des causes aussi pour que *Commune-affranchie* ne protestât pas contre le fait accompli. Les partis divers qui y avaient coopéré, hébertistes, dantonistes, modérés, étrange coalition liée par le besoin d'un jour, avaient chacun leurs représentants à Lyon. Parmi les hommes qui s'appelaient les *Patriotes*, une partie se rattachait par les souvenirs du patronage à l'ancienne Commission temporaire et à Fouché; elle se ralliait maintenant à Reverchon. L'autre catégorie des *Patriotes*, ceux qui passaient pour Robespierriens, furent eux-mêmes troublés et partagés. Jusqu'alors ils n'avaient

pas eu de distinction à faire dans leur hommage au Comité de Salut public; les secrètes divisions de ce Comité, auxquelles ils n'étaient pas initiés, avaient éclaté tout d'un coup. Puis ils étaient des républicains ardents, et voilà qu'on venait leur signaler dans l'idole populaire un tyran, un dictateur ! Enfin, il y avait pour qu'on se soumît une autre cause, toute morale; c'était la compression que la terreur avait exercée sur tous les esprits, en sorte qu'il n'y avait nulle part de l'énergie, de l'initiative, que les *Patriotes* divisés, défiants à l'égard les uns des autres, accoutumés à voir briser successivement leurs idoles et enseignés à maudire ce qu'ils avaient admiré, étaient incapables de toute autre chose que de suivre une impulsion donnée.

La nouvelle des événements des 8 et 9 thermidor fut reçue le 11. Les corps administratifs se turent pendant quelques jours, mais on discuta très-vivement au sein de la Société populaire. Les détails de ce débat n'ont pas été conservés; mais il est certain que la Société fut partagée. Deux membres, l'ex-procureur de la commune, Achard, et le journaliste Daumale se montrèrent surtout fidèles à la cause de Robespierre. A la fin la majorité de l'assemblée se prononça pour les vainqueurs et vota une adresse d'adhésion à la Convention nationale. La Société populaire une fois prononcée, tous les corps constitués suivirent le mouvement. Le 15, le conseil général de la commune vota à l'unanimité l'adresse suivante :

« Citoyens législateurs, hier, en Société populaire, confondus avec nos concitoyens, nous avons voté avec eux une adresse d'adhésion et de remercîment à la Convention nationale. Aujourd'hui, comme magistrats, nous venons assurer les mandataires du peuple de notre invincible attachement à la conservation de ses droits, nous rallier et nous resserrer autour des intrépides défenseurs de la liberté et de

l'égalité... Nous vouons à l'exécration quiconque, sous le masque de la vertu et du patriotisme, ne veut que satisfaire son ambition et son orgueil. »

Les représentants commissaires, Dupuis et Reverchon, avaient fait tous leurs efforts pour seconder cette détermination de ralliement à la Convention, quoique le premier, pur montagnard, n'appartînt à aucune des factions hostiles à Robespierre. Cependant ce ne fut que le 15, après que la Société populaire s'était prononcée, et peut-être après avoir attendu que l'issue de la lutte fût bien décidée, qu'il lancèrent une proclamation commençant par ces mots : « Le traître qui aspirait à la dictature et ses complices ne sont plus. » En même temps ils ordonnèrent l'arrestation d'Achard et de Daumale qui, prévenus officieusement, prirent la fuite. Un arrêté public des représentants les signala comme les complices du tyran et rappela aux citoyens « que la loi prononce la peine de mort contre ceux qui donnent asile aux contre-révolutionnaires. »

Les représentants craignaient-ils un retour en faveur du parti vaincu ? Est-ce que la Société populaire, est-ce que la Commune ne s'étaient pas assez formellement prononcées ? Le 17, ils firent paraître une autre proclamation. Ils y disaient être informés que les partisans de la dictature tramaient des complots et cherchaient à égarer le peuple. Ils venaient exhorter les citoyens à fermer l'oreille à des suggestions coupables, à n'écouter que la voix de leurs représentants, à se réunir à la Convention nationale. « Vous savez, par une triste expérience, ajoutaient-ils, combien vous avez souffert pour l'avoir méconnue. » Enfin ils unissaient les promesses aux menaces. *Commune-affranchie* devait recueillir la première les avantages de la grande journée du 9 thermidor ; le gouvernement allait s'occuper d'y faire régner l'abondance, d'ouvrir la barrière aux arts et au commerce.

Le même jour, les deux proconsuls se transportèrent au sein du Conseil de la Commune et y tinrent une séance solennelle. « Nous venons, dirent-ils, dessiller les yeux à un peuple égaré et séduit qu'on a entraîné de maux en maux. Nous venons arracher le bandeau qu'on a mis sur ses yeux... La conspiration avait des ramifications et les conspirateurs des complices. Il faut les dévoiler, les dénoncer et les envoyer par-devant les tribunaux qui en feront justice. Des esprits altiers et dominateurs vous conduisaient encore une fois sur le précipice où vous alliez retomber et vous perdre; car la Convention fait rentrer d'un souffle tous les ennemis de la patrie dans le néant... Bons citoyens, retournez à vos travaux, ranimez l'industrie, revivifiez cette Commune malheureuse... Veillez sur vous... Défiez-vous des serpens que vous réchauffez dans votre sein... Ah! ce ne sont pas les individus, c'est la patrie qui doit toujours fixer vos regards... »

Le Maire et plusieurs autres membres répondirent à ce discours, en adhérant aux conseils qu'on venait de leur faire entendre. Les représentants reprirent en insistant de nouveau sur leur appel au travail et aux vertus qui constituent le bon père de famille et l'honnête homme. Leurs paroles semblent avoir eu pour but d'arracher le peuple à l'activité politique pour le rendre à la vie privée. A la fin de la séance, le maire Bertrand dit: « Nous ne terminerons pas cette séance mémorable où la représentation nationale est venue instruire les magistrats et éclairer le peuple, sans exprimer la reconnaissance dont nous sommes pénétrés... Au nom du peuple, au nom du Conseil général, je demande aux représentants qu'ils me permettent de leur donner l'accolade fraternelle, en témoignage de l'union inviolable du peuple avec ses mandataires. »

Robespierre avait à Lyon des clients, des gens qui lui

étaient attachés par les liens du patronage et des bienfaits; c'était la ville entière. Mais évidemment il n'avait pas de complices, c'est-à-dire des gens à qui il aurait fait confidence de ses projets ambitieux et qui étaient résolus à les seconder. Il n'y en avait point surtout qui fussent disposés à relever, au prix d'une guerre civile, une dictature avortée dans le sang de l'homme qui fut accusé d'y aspirer; mais il fallait que la réaction se prononçât. Nous allons la voir naître et se développer par les périodes ordinaires de toute réaction : le déplacement des pouvoirs et la destitution des fonctionnaires, puis l'invocation de nouvelles théories, puis la persécution des personnes, l'arbitraire nouveau substitué à l'arbitraire ancien, enfin, si le mouvement n'est point arrêté, l'explosion des haines publiques et privées, les assassinats et les massacres. C'est encore une loi commune à l'ordre physique et à l'ordre moral que la réaction doit égaler en violence le mouvement auquel elle succède.

Les représentants se disposaient à reconstituer les autorités de Lyon. Le bruit qui s'en répandit occasionna des murmures; les représentants allèrent jusqu'à se croire menacés. Ils se présentèrent au sein de la Société populaire. « Ils n'ignoraient pas, dirent-ils, qu'on avait cherché à égarer le peuple de cette cité; en divers lieux il s'était tenu des propos coupables. Les représentants du peuple ne craignent pas la mort; ils viennent s'expliquer fraternellement au sein de cette Société où s'est toujours manifesté un calme énergique et vraiment grand. Ils ont cru devoir faire quelques changements dans les administrations. Ceux qu'ils y introduisent sont des hommes purs, voulant le bien et capables de l'opérer dans des moments difficiles... Que ceux qui ne sont pas réélus ne se tiennent pas pour injuriés; bien loin d'attaquer leur civisme, nous déclarons qu'il n'y a aucun reproche à leur faire. »

Les proconsuls répétèrent ensuite leur exhortation habituelle : « Que tout le monde se livre à ses travaux, s'adonne à sa profession. » Ils ajoutèrent : « Notre dessein est de républicaniser le commerce. Nous ne voulons point de grands commerçants, de grands manufacturiers. Que tout le monde travaille pour soi, et, s'il existe encore des malheureux, nous prenons l'engagement de les soulager. Est-ce que dans une grande république il doit y avoir des pauvres ? Non, plus de pauvres, plus de grandes fortunes, mais que tout le monde soit heureux. Guerre aux lâches ! Soyez persuadés, patriotes de bonne foi, que ceux qui éloignent la paix de cette ville veulent la perdre. »

Les proconsuls terminèrent en demandant l'affiliation des membres nouveaux qu'ils avaient introduits dans les pouvoirs. La Société était blessée par cette intrusion d'hommes qui ne lui appartenaient pas ; le titre de *Jacobin* avait été jusqu'alors un préliminaire indispensable pour toutes sortes de fonctions publiques. Aussi, sur la proposition d'admettre ces nouveaux membres, des murmures s'élevèrent. Un citoyen dit : « Nous les recevrons s'ils le méritent ; mais je soutiens avec les principes que nous ne pouvons les recevoir sans qu'ils passent à la censure. » Reverchon répondit que cela était juste et qu'il n'avait jamais entendu demander à la Société qu'elle reçût des fonctionnaires en masse et sans examen.

Les représentants vinrent, en sortant de la Société populaire, tenir une séance au sein de la municipalité. Ils y lurent leur arrêté qui en reconstituait les membres et eurent soin d'ajouter qu'il n'y avait rien à reprocher aux magistrats non réélus ; mais qu'eux-mêmes devaient sentir que les mêmes personnes ne pouvaient rester constamment en place. Un des membres exclus, déposant son écharpe, protesta de son attachement constant à la Révolution, à la république et

à la Convention nationale. « Si quelqu'un, ajouta-t-il, a des reproches à nous faire, qu'il le fasse avec loyauté et en franc républicain. Point de petites dénonciations, point de démarches équivoques; nous avons des représentants justes, c'est à eux qu'on doit porter des plaintes hautement et à découvert. Nous serons toujours prêts à nous justifier de la même manière. « Reverchon se hâta de répondre que l'équité des représentants du peuple ne permettrait jamais que personne fût victime de la calomnie.

Le lendemain était l'anniversaire du 10 août. On fit de l'ancienne fête un symbole pour la nouvelle situation. L'effigie de Robespierre, exposée sur un bucher, fut brûlée aux acclamations officielles que Reverchon eut le soin de provoquer par un discours où l'outrage était partagé entre le monarque détrôné le 10 août et le tribun tombé le 9 thermidor.

La première épuration des autorités siégeant à Lyon les laissa avec un singulier mélange d'anciens révolutionnaires jacobins et d'hommes nouveaux. Bertrand resta chef de la commune; toute réaction commence par entamer avant de renverser. Peut-être aussi que Dupuis, qui ne passait pas pour être attaché à la faction de thermidor, balançait Reverchon qui s'y était dévoué.

Mais Laporte fut envoyé pour remplacer Dupuis; alors le proconsulat de Lyon fut composé comme après le rappel de Fouché. Or, nous devons nous souvenir des querelles violentes qui avaient éclaté entre les *Patriotes* de Lyon d'un côté, et de l'autre, Fouché et la Commission temporaire. Les restes de ces divisions locales vinrent s'ajouter aux passions thermidoriennes. Les *Patriotes* lyonnais l'avaient emporté par l'appui de Robespierre; on avait beau jeu pour leur faire maintenant un crime de cet appui et les signaler comme les fauteurs de la tyrannie.

Déjà l'épuration du 22 thermidor avait porté précisément

sur les officiers municipaux exclus par Fouché en germinal. Comme alors on n'avait pas osé aller jusqu'à Bertrand; mais les choses marchaient rapidement pour faciliter une attaque plus décisive.

Le 6 fructidor, Reverchon et Laporte lancèrent un arrêté qui était une déclaration de guerre véhémente. Ils disaient qu'il s'était formé à *Commune-affranchie*, sur les ruines de l'aristocratie terrassée, une nouvelle faction d'autant plus audacieuse que les conspirateurs avaient l'art de se couvrir du voile du patriotisme; que les restes de la rebellion s'étaient ralliés sur ces nouveaux tyrans; que ces faux patriotes affichaient le mépris de tous les principes sociaux, de toute morale, de toute propriété; *qu'ils avaient suivi un système de calomnie contre tous les patriotes envoyés par la Société des Jacobins de Paris et des départements;* qu'ils avaient résisté audacieusement aux représentants du peuple en qualifiant leurs arrêtés d'ordonnances de Pitt et de Cobourg. — C'étaient, comme on le voit, les anciens griefs de Fouché. — Puis on rappelait « la protection signalée qu'ils avaient obtenue du dominateur Robespierre. Le nouveau Catilina et ses complices avaient juré de faire tomber encore dix mille têtes dans *Commune-affranchie*; que tandis que Robespierre calomniait et dénonçait à la tribune des Jacobins de Paris les membres de la Convention dont il avait proscrit les têtes, ses fidèles complices à *Commune-affranchie* l'aidaient par des adresses, des pétitions, des dénonciations calomnieuses; que tandis que les triumvirs prétendaient au titre de *seuls vertueux*, les Patriotes de *Commune-affranchie* se prétendaient les *seuls patriotes* de la commune.

Toute cette préface était présentée comme la justification des conclusions suivantes : Dissolution de la Société populaire, elle serait, immédiatement, réorganisée au moyen d'un noyau que les représentants désignaient au nombre de

vingt-six citoyens; renouvellement de toutes les administrations civiles de *Commune-affranchie* qui étaient en exercice le 9 thermidor.

Les représentants composèrent ensuite le personnel du Département, des Districts, de la Municipalité et des Tribunaux. Bertrand, dépouillé de ses fonctions de maire, fut remplacé par Salamon, ancien maire de Montélimart, homme étranger à la ville du côté des relations et de la fortune, mais recommandé par les thermidoriens influents. Au reste, Salamon, occupé par diverses missions qu'il reçut du gouvernement, ne vint prendre possession de sa place que plusieurs mois après sa nomination. Son administration, de courte durée, fut signalée par les excès dont nous aurons à parler, et dont il fut au moins le spectateur impuissant; jusqu'à son arrivée, la Municipalité fut présidée par le membre Carret. Il faut dire, au reste, que cette seconde épuration des autorités révolutionnaires y laissa encore subsister une minorité de ces hommes qu'on appelait les *Patriotes*, mais c'étaient de ceux qui s'étaient maintenus dans la faveur de Fouché et des Jacobins de Paris. On voyait toujours, entre autres, à la tête de la gendarmerie le commandant Grandmaison, cet ex-président de la Commission militaire qu'il avait dénoncée comme inclinant trop à la clémence et qui devint ensuite l'ordonnateur des mitraillades.

De la destitution des Patriotes à leur persécution, la transition était facile. Il fallait pour cela un mot d'ordre; on adopta celui de *brigandage*. Le 7 fructidor, un pétitionnaire était venu à la barre de la Convention nationale demander justice au nom de trente-neuf citoyens de *Commune-affranchie* qui, après avoir été acquittés par la Commission révolutionnaire, avaient été retenus en prison et traduits au tribunal révolutionnaires de Paris. Fouché eut l'audace de prendre la parole et, en appuyant la pétition, de verser des

larmes hypocrites sur les malheurs de Lyon. « Il m'est impossible, s'écria-t-il, de renfermer dans ma pensée l'expression de ma vive douleur..... Les malheureux pour lesquels on réclame sont les victimes du *brigandage* féroce qui règne à Lyon depuis trois mois au nom de Maximilien Ier... Ces victimes, n'en doutez pas, étaient l'avant-garde sinistre des dix mille familles qui devaient être égorgées judiciairement pour assouvir la rage du tyran... » On remarquera que Reverchon et Laporte à Lyon avaient aussi supposé que la faction de Robespierre se disposait à renouveller les massacres de *Commune-affranchie* lorsqu'elle fut renversée. Etait-ce pour effacer, devant l'image des dix mille têtes que le dictateur devait faire tomber, le souvenir des deux mille victimes de Collot-d'Herbois et de Fouché ?

S'il y avait à Lyon des égorgeurs, c'étaient ceux qui s'étaient faits les courtisans et les agents des proconsuls. Il y avait, en plus grand nombre, des voleurs qui avaient profité pour leur propre fortune de ce vaste système de spoliation résultant du régime révolutionnaire. On en comptait certainement dans les deux catégories de Patriotes, mais plus dans ceux qui s'étaient mis à la suite des proconsuls et de la Commission temporaire que dans ceux qui, leur ayant fait opposition, s'étaient placés par là hors des pouvoirs. Déclarer la guerre aux voleurs, c'était très-bien de la part de Laporte et de Reverchon, s'ils eussent porté franchement leur attaque aux principaux, aux grands coupables ; mais glorifier ceux-ci pour ne s'en prendre qu'à d'obscurs instruments, et encore pour trouver un prétexte de persécution envers ceux qui avaient résisté à la tyrannie, en laisser des plus signalés dans les fonctions publiques et, après avoir chassé les autres, saisir cette imputation de *brigandage* pour les flétrir d'un désarmement et les emprisonner, ce n'était pas obéir au cri de l'opinion publique; c'était servir les vengeances et les

animosités des coteries, et voilà ce que firent Laporte et Reverchon !

Le 13 fructidor, ils publièrent un arrêté par lequel ils se disaient « informés que des membres des Comités révolutionnaires, des officiers municipaux remplacés et d'autres fonctionnaires publics destitués, qui étaient chargés de veiller à la conservation des maisons et des magasins séquestrés et de procéder aux inventaires, s'étaient, de leur autorité privée, approprié les plus beaux logements ainsi que les meubles et effets dont ils étaient garnis, après avoir par la terreur ou la violence expulsé les propriétaires, femmes, enfants ou locataires. » Après cet exposé, ils ordonnaient diverses mesures de police et de répression; entre autres, « des visites domiciliaires accompagnées de perquisitions très-sévères, chez tous les gens qui, depuis le siége jusqu'au dernier renouvellement des autorités à *Commune-affranchie*, avaient exercé des fonctions dans les Comités révolutionnaires, Municipalités, Administrations, Tribunaux ou Commissions. »

Les Patriotes crièrent à l'oppression et à la calomnie. Ils envoyèrent des députés à Paris pour porter des plaintes à la Convention, aux Comités et aux Jacobins. La Convention leur répondit par une loi qui ordonnait de sortir de Paris à tous les citoyens qui n'y résidaient pas depuis le 1er messidor. Tout le monde avait hâte d'enterrer la terreur avec Robespierre, même ceux qui avaient exagéré la terreur malgré Robespierre. Il s'établissait ainsi, comme un fait convenu, que Robespierre était l'auteur de tous les excès. On n'osait pas encore chercher d'autres coupables parmi les membres des comités ou les autres révolutionnaires influents qui avaient concouru à renverser le tribun; mais on devait peu épargner des hommes que la protection de Robespierre avait couverts contre la colère de Fouché, et l'on admettait facilement ce grand seigneur de la révolution à charger de ses

propres crimes une tourbe vile et obscure. Quant à Collot-d'Herbois, lui aussi il avait coopéré au 9 thermidor; mais plus compromis ou moins prompt à se retourner, il se tenait silencieux et réservé. Quand le flot de l'opinion montera, ce sera la victime qu'on jettera à ses exigences, et les amis de Fouché prendront l'initiative des pétitions contre Collot, afin que des voix plus impartiales ne réclament à la fois contre Collot et Fouché.

Les conventionnels Charlier et Pocholle succédèrent bientôt à Laporte et Reverchon et apportèrent à Lyon le même esprit. Ils se présentèrent, à leur arrivée, à la Société populaire qui était encore le point central où se formait l'opinion publique. Laporte et Reverchon n'étaient pas encore partis et assistaient à la séance; ils firent leurs adieux par des discours contenant leurs déclamations ordinaires. Les nouveaux commissaires dirent en substance que le but de leur mission était de verser un baume salutaire sur les plaies de cette cité, d'y apporter la paix, d'y raviver le commerce et les manufactures. Ils ajoutèrent : « Nous marcherons sur les traces de nos prédécesseurs; nous savons que leurs jours ont été menacés par les factions; nous envions la même gloire. » Nous ne trouvons pas d'autres documents sur ces menaces dont les représentants auraient été l'objet; mais déjà des arrestations assez nombreuses avaient été opérées et elles portaient sur des personnes ayant exercé des pouvoirs avant le 9 thermidor. Charlier et Pocholle répétèrent dans une proclamation publique ce qu'ils avaient dit au sein de la Société populaire.

Cependant le parti patriote, toujours plus remuant que fort, s'agitait; ses membres divisés se réunissaient; car il ne s'agissait déjà plus de quelques querelles d'hommes de la même opinion qui s'étaient rattachés à des patrons divers. Il y avait à défendre la révolution radicale dont tous profes-

saient ardemment le culte. La Société populaire fut excitée par des discours passionnés ; un instituteur nommé Berger y développa des théories que les représentants jugèrent si dangereuses qu'ils en firent un rapport à la Convention et traduisirent l'orateur au Comité de sûreté générale. Il aurait dit que les Sociétés populaires étaient le siége immédiat de la souveraineté du peuple ; que chaque Société populaire est non le souverain, mais une portion du souverain ; que le souverain se compose de l'ensemble. A cette métaphysique politique Berger aurait ajouté d'autres conseils qui, sans doute, déplurent encore davantage. Il avait, dit-on, reproché aux Patriotes leurs divisions dont il avait signalé l'origine dans les usurpations dominatrices de la Commission temporaire. Il les avait exhortés à l'oubli de ces querelles de personnes, au sacrifice de ces haines funestes à la révolution et à la patrie. Touchée par cette harangue, la Société avait aussitôt ouvert son sein à plusieurs des membres exclus, notamment à Bertrand, l'ancien maire, et à Arnaud-Tizon ; enfin pour que cette réconciliation des Patriotes fût générale et publique, on avait imprimé et affiché le discours de Berger avec la relation de la séance ; mais les proconsuls se hâtèrent de publier une protestation contre de telles doctrines qu'ils signalèrent comme subversives. Ils chassèrent de la Société tous les membres qu'elle avait reçus et en suspendirent provisoirement les assemblées.

Cette affaire fut suivie de quelques désordres, ayant pour but peut-être de délivrer Berger, détenu mais non encore transféré à Paris. De fausses patrouilles circulèrent une nuit dans les rues ; un individu, ayant le costume et prenant le titre de major, parcourut les postes et se fit suivre par une partie des militaires qui les composaient. Il essayait avec cette escorte de se faire ouvrir la prison de Roanne, lorsqu'il fut reconnu et arrêté.

Mais au surplus, le règne des Patriotes, à Lyon, était définitivement passé ; le temps allait à d'autres idées et à d'autres hommes. Minorité active et turbulente, elle pouvait bien encore lutter, résister, se défendre, mais non reconquérir le pouvoir. Quand un parti politique est dans cet état, tous les événements, ses propres efforts même, tournent contre lui ; plus il agit, plus il se perd.

CONCOURS POUR LE PRIX DE POÉSIE :

LE
PREMIER PUITS ARTÉSIEN DANS LE SAHARA,

Rapport

Par M. DARESTE DE LA CHAVANNE,

Lu dans la séance publique du 30 juin 1857.

Qui convertit petram in fontes aquarum
PSAUME.

On s'est demandé si ce sont les concours poétiques qui font naître les poètes. Le génie et l'inspiration, a-t-on dit, ne se commandent pas. Les académies peuvent diriger utilement les travaux de la science ou de l'érudition; mais qu'ont-elles à faire avec l'imagination, cette faculté si mobile qu'elle échappe à toutes les directions qu'on lui donne, et si puissante qu'il lui suffit de ses propres ailes pour s'élever jusqu'à l'infini ?

Il faut s'entendre, Messieurs. La poésie est chose indépendante de soi, car elle n'est que l'expression la plus haute et la plus noble de tous les sentiments et de toutes les pensées de l'âme humaine. A ce titre elle vit par elle-même, et si quelques circonstances extérieures peuvent la fortifier et lui donner un plus libre cours, ce sont celles qui élèvent les sentiments et qui agrandissent les pensées.

Il n'en est pas moins vrai que les académies ont à lui rendre d'importants services. Si elles ne commandent ni l'inspi-

ration ni le génie, elles signaleront quelques-uns de ces événements glorieux, quelques-unes de ces découvertes fécondes qui élèvent la conscience d'un peuple et peut-être celle de l'humanité. Elles demanderont aux esprits généreux et ardents, à la jeunesse surtout, de les chanter, c'est-à-dire d'en montrer toute la puissance et tout l'éclat, en les revêtant de la forme de langage la plus noble, la plus parfaite que l'homme ait inventée. Elles appelleront ensuite à leurs solennités cette société d'élite qui aime et qui juge les choses de l'intelligence, et lui demanderont d'applaudir aux efforts, peut-être au succès de ceux qui auront trouvé l'expression la plus frappante de nos propres sentiments et de nos propres idées, ou qui auront éveillé en nous des sentiments nouveaux, des idées que nous n'avions pas, qui nous auront ouvert d'autres horizons.

Et puis, si les académies doivent encourager, honorer les lettres, comment ne seraient-elles pas préoccupées d'entretenir l'esprit poétique, qui n'est autre que l'esprit littéraire à sa plus haute puissance ? Peuvent-elles mieux faire que de lui rendre de loin en loin un hommage public, comme ces prêtresses de l'antiquité, qui rallumaient à des jours marqués un feu mystérieux où la société voyait un symbole de vie ? Peut-être les circonstances où nous sommes rendent-elles ce devoir encore plus sacré et plus nécessaire que jamais, s'il est vrai qu'autour de nous le soin des intérêts positifs et le goût des jouissances matérielles prennent chaque jour plus d'empire, et que par une conséquence naturelle dans l'éducation et dans le monde, le culte des choses de l'esprit soit en voie d'affaiblissement et d'abandon ? On dit que les jeunes gens ne se passionnent plus aujourd'hui pour ce qui passionnait leurs aînés, que les imaginations sont enchaînées de bonne heure par des préoccupations toutes positives ; on dit que le bruit de l'industrie et des machines

permet à peine de prêter une oreille distraite à la voix des poëtes. On dit, que ne dit-on pas ! que le temple est désert, et que

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre,
Le reste pour son Dieu montre un oubli fatal,
Ou même, s'empressant aux autels de Baal,
Se fait initier à ses honteux mystères.

Voilà ce dont on se plaint ou ce dont on nous menace. Hâtons-nous, Messieurs, d'ajouter que nous avons entendu trop souvent de ces prophéties sinistres, œuvre d'esprits chagrins ou injustes, pour en être bien effrayés. Jusqu'ici le danger a été chimérique, la menace impuissante. Nous en attestons ces contemporains illustres, dont le lyrisme nous a bercés, et que nous avons payés peut-être de plus d'admiration et de renommée que leurs devanciers n'en eurent en aucun temps. Nous en attesterions au besoin des noms que nous n'aurions pas à chercher bien loin. Notre siècle n'est encore qu'à la moitié de sa course ; sa pléïade poétique est déjà brillante, et nous devons nous rendre ce témoignage que toutes les voix inspirées ont trouvé parmi nous un facile écho ; que notre société, livrée aux sciences et à l'industrie, ne s'est pas laissée pour cela entraîner à la pente du matérialisme, qu'elle n'a pas cessé d'aimer tout ce ce qui est élevé, tout ce qui est noble, tout ce qui est beau, tout ce qui lui paraît porter un signe ou même un reflet de génie. Nous avons encore en France cette vertu qu'un fauteuil à l'Académie française, chez nous, est la plus recherchée de toutes les distinctions, et celle que le sentiment public place le plus haut.

Pourquoi n'en serait-il pas toujours ainsi ? pourquoi serions-nous exposés à voir le flambeau sacré non pas s'éteindre, car la poésie est immortelle, mais s'affaiblir et pâlir aux

yeux d'une génération indifférente? Car enfin si le sens poétique venait jamais à faillir, si Homère, Virgile, Milton ou Racine étaient moins lus et moins admirés, que deviendrait le goût, privé de ses plus beaux modèles ! que deviendraient les langues qui n'ont jamais été formées que par les poètes ? Le style, qui n'a jamais été si nombreux et si pur que lorsque les vers ont été en honneur ? Que deviendraient enfin les arts, si au lieu de répondre au besoin le plus noble et le plus impérieux des esprits, ils étaient réduits à servir le luxe et à flatter les sens ?

Qu'on sache donc gré à l'Académie de Lyon de marcher de loin sur les traces de l'Académie française, et d'avoir aussi une fête de la poésie, d'ouvrir à tout venant une lice où de jeunes talents viendront s'essayer, et de donner aux hommes de goût qu'elle invite à ses séances le premier signal d'applaudissements mérités. Qu'on nous sache gré d'avoir attiré cette année dix-sept concurrents, dont une moitié environ a fait preuve de facultés poétiques remarquables, et nous a montré que les poètes qui s'en vont peuvent laisser après eux une postérité. Qu'on nous sache gré de notre sévérité même : d'avoir voulu le sentiment vrai, la justesse et la grandeur de l'idée enrichies par la puissance de l'expression, et de n'avoir pas cru mettre ainsi les palmes académiques à un trop haut prix. Nous n'avons pas réussi autant que nous l'aurions espéré ; nous nous félicitons pourtant des résultats de ce concours, car plusieurs concurrents ont approché du but, et plusieurs, qui en sont restés plus éloignés, nous ont paru capables de l'atteindre.

Le sujet était : *Le premier puits artésien creusé dans le Sahara.*

L'été dernier, à 175 lieues d'Alger, à 90 de Constantine, entre Tamerna et Sidi-Rached, sur les confins de l'oasis de Tougourt que traversent les caravanes et qui commande

toutes les communications avec le grand désert, le général Desvaux, chef de la subdivision de Batna, désignait la place où la sonde devait atteindre une nappe d'eau souterraine. La lisière de l'oasis passe, suivant les saisons ou les variations atmosphériques, de la fertilité à l'aridité ; l'herbe et le sable s'y succèdent ; le désert est comme une mer qui avance et recule, disputant aux tribus nomades un sol incertain. La sécheresse alors était au comble ; les Arabes, atteints par la famine et le souffle meurtrier du Simoun, pliaient déjà leurs tentes, lorsque une nappe d'eau abondante et pure jaillit d'un puits artésien, abreuva la terre, et rendit aux fugitifs l'espérance et la vie. La nature était domptée. Les Arabes saluaient dans leur langage cette eau qu'ils appelaient la rivière de la paix, la rivière bénie, la rivière de la reconnaissance, et tombaient en admiration aux pieds du chef qui avait dit au désert : Tu n'iras pas plus loin. Le général Desvaux, dans un rapport écrit avec une simplicité toute militaire, annonçait la possibilité de creuser d'autres puits en avançant dans le Sahara et de préparer ainsi, ce sont ses propres termes, de fraîches oasis pour la colonisation à venir. La prédiction s'est vérifiée : il y a quelques jours à peine, un nouveau sondage faisait jaillir une source nouvelle, et marquait un pas en avant dans cette carrière de conquêtes, par des services rendus à l'humanité.

Il serait difficile de trouver un sujet plus poétique, une action plus simple et plus grande par sa portée, une scène plus dramatique et mieux choisie, un contraste plus éclatant entre le désert et la terre fertile, le néant et la vie, l'ignorance et la science, l'impuissance de la barbarie et la force de la civilisation. Sans doute ce n'est là qu'une page poétique entre beaucoup d'autres que pourrait présenter l'histoire de nos conquêtes africaines. Quelle source de tableaux variés que ces guerres d'Algérie, où paraissent

tour à tour, sur un théâtre d'une originalité si émouvante, les souvenirs et les ruines de tant de civilisations, la vie nomade avec sa grandeur et ses misères encore plus frappantes, les travaux de nos armées, mêlés de tant de hasards et de fatigues noblement supportées, la force qui dompte mise au service de l'intelligence qui civilise, les Arabes avouant, après une noble lutte, notre irrésistible supériorité, la paix régnant aujourd'hui, là où les tribus étaient toujours en guerre, le drapeau français arboré jusque sur les places les plus éloignées, et, pour couronner une telle œuvre, l'espoir, si ce n'est encore qu'un espoir, de voir un jour la croix relevée sur une terre qui fut chrétienne il y a quinze siècles. Voilà, Messieurs, un riche cadre de pensées ; voilà la source féconde, inépuisable ; et nous aussi, en adressant un appel poétique aux concurrents qui l'ont entendu, nous avons espéré être assez heureux pour faire jaillir l'eau du rocher.

La conquête de l'Algérie sera certainement la plus grande chose que la France aura faite en ce siècle. Nous y voyons réunis tous les caractères des événements qui frappent l'esprit des peuples, et laissent plus tard une longue trace dans leurs souvenirs. Aujourd'hui, après bientôt vingt-sept ans, nous pouvons reconnaître et embrasser, d'une seule vue, cette marche assurée et progressive qui a conduit les armées françaises de la rade de Sidi Ferrouck aux montagnes de la Kabylie ou aux limites mêmes du grand désert ; marche que n'ont arrêtée ni les révolutions de la mère patrie, ni les résistances, désormais brisées, de l'islamisme, ni les obstacles de la nature et du climat. En dépit de prédictions sinistres et longtemps répétées, le succès est devenu certain : les chefs ont jeté leurs armes ; les Arabes commencent à comprendre ce que vaut notre protection ; notre colonisation, qui n'est encore qu'à ses débuts, s'avance sous d'heureux auspices, et dans un champ sans limites. telle qu'aucune

nation européenne n'en a devant elle de semblable. Un avenir qui sera long, mais qui n'a plus rien de chimérique, se déroule à nos yeux. Ce n'est là ni une entreprise d'un règne, ni une gloire d'un jour; c'est l'œuvre d'une nation, et ce sera la gloire d'un siècle entier.

Quelque importante que soit cette conquête pour la fortune de la France, elle a encore un autre caractère d'un ordre plus général et plus élevé; nulle part ne s'est mieux révélé la constance et le désintéressement de notre génie national; nous avons montré que nous étions capables des longs efforts et de la persévérance qu'exigent des entreprises séculaires. Quant aux sacrifices, nous en avons fait d'assez grands et d'assez glorieux pour en être fiers. Nous pouvons vanter le dévoûment de nos armées, et le beau spectacle qu'elles ont donné tant de fois, et ce prestige dont elles ont entouré notre nom au sein de populations étonnées maintenant, non pas de notre victoire, mais de la puissance de notre civilisation. C'est plus qu'une conquête; c'est une assimilation déjà commencée de cette race arabe, dont les mœurs, les préjugés, les croyances et douze cents ans de traditions hostiles semblaient faire l'ennemie irréconciliable des peuples chrétiens. La voilà qui vient à nous, d'un pas encore incertain, mais poussée par une force qu'elle ne méconnait plus, et qui sait jusqu'où ce rapprochement n'ira pas? Ce qui était hier impossible, aujourd'hui a cessé de l'être.

La tradition des croisades est encore vivante. Un des plus grands spectacles que le moyen âge nous ait laissés est celui de ces deux siècles pendant lesquels l'Europe, ayant la France à sa tête et au premier rang, a consacré ses plus nobles efforts, dépensé ses trésors, versé son sang, pour reprendre possession de l'Orient, pour arrêter dans son cours et refouler vers sa source l'Islamisme alors victorieux. Cepen-

dant les croisades ont eu autant de revers que de gloire. La conquête actuelle de l'Afrique, ce sont les croisades renouvelées, et couronnées cette fois, non plus par une gloire stérile, mais par un succès définitif. Notre civilisation n'a pas grandi en vain; non contente de montrer sa supériorité, elle prouve aujourd'hui son invincible puissance, et c'est par le bras de la France qu'elle le prouve. Ainsi s'accomplit de toutes les œuvres modernes celle où une pensée providentielle se laisse le mieux apercevoir. On a dit de la France qu'elle est le soldat de Dieu, comme on disait autrefois des grandes choses qu'elle avait faites : *Gesta Dei per Francos*.

Est-ce donc s'abuser que de demander à nos écrivains et à nos poètes quelque chose de cette inspiration qui animait les contemporains de Godefroy de Bouillon et de saint Louis, qui mettait des paroles enflammées dans la bouche de saint Bernard et dictait à Joinville les pages les plus touchantes de notre ancienne langue française? N'avons-nous pas là le sujet, sinon d'une épopée nationale, comme aurait dit la vieille école, du moins de chants énergiques et mâles, mêlés de ces aspirations généreuses et réfléchies qui conviennent aux forts et aux victorieux? Comment ne s'élèveraient pas des voix chrétiennes et françaises pour célébrer ce qui a frappé l'imagination même des Arabes?

L'Académie a reçu dix-sept pièces de vers. Il s'en faut que tous les concurrents se soient rendu compte des conditions du succès et de nos exigences légitimes. Nous avons cependant à signaler dans plusieurs pièces, trop imparfaites pour être l'objet de mentions particulières, un sentiment vrai du sujet, quelques tableaux poétiquement décrits, des idées originales ou même des élans de lyrisme.

Ce sont d'abord des pièces écrites d'un style assez poétique, comme celles qui portent le n° 6 et le n° 16, quoiqu'on y sente parfois l'inexpérience ou l'étude. La première

paraît être un simple essai. La seconde est composée avec plus de soin.

L'auteur célèbre la science qu'il appelle la voix de Dieu :

C'est le glaive de l'ange,
La verge de Moïse et le bras de Samson.

Il dit ses merveilles et comment elle peut changer la face du désert.

Près de Sidi Rached regardez ce village,
De tableaux opposés étonnant assemblage !
Là tout est mouvement et joie ; ici tout dort.
A droite des palmiers, des troupeaux et des tentes,
A gauche des débris, quelques eaux croupissantes ;
De ce côté la vie, et de l'autre la mort.
D'où vient que ces jardins, autrefois si fertiles,
N'offrent plus que des champs désolés et stériles ?
Quand la même fraîcheur descend des mêmes nuits,
D'où vient qu'à Tamerna la nature inégale,
Marâtre en cet endroit et tout près libérale,
Refuse ici la fleur, là prodigue les fruits ?

C'est que l'eau manque ici, l'eau, la sève féconde,
L'élément dont Thalès avait formé le monde.

La science résout le problème ; elle donne au désert l'eau qui lui manque. Un des Scheiks, à cette vue, rend hommage au génie de la France :

Ce puits creusé vaut mieux que ses plus beaux combats.

Mais ces vers, faciles et même élégants, manquent souvent de force et de couleur. Les strophes surtout n'ont pas l'élévation et le mouvement qu'il faudrait.

La pièce inscrite sous le n° 2 est assurément la plus correcte et la plus classique, si l'on peut employer ce terme,

de celles qui ont été envoyées au concours ; la versification y est soutenue, et nous pourrions y signaler quelques beaux vers, la description du désert, par exemple :

En haut, d'un ciel d'airain l'implacable splendeur,
En bas, le grand désert, silencieux, sans bornes,
Partout le triste aspect des solitudes mornes.
Mugisse du simoun le souffle impétueux,
Le désert se soulève en flots tumultueux
Et non moins agité qu'une mer en furie,
Pêle-mêle engloutit le pèlerin qui prie,
Le marchand éperdu, les troupeaux effarés,
Le coursier qui s'enfuit par bonds désespérés
Et le chameau pliant sous le poids de sa charge,
Pour les renfermer tous la tombe est assez large.

Malheureusement, cette pièce est courte ; les autres tableaux manquent de développement, le rhythme de variété. Les conclusions n'ont rien de bien poétique. L'auteur se contente de prédire l'exploration prochaine de l'Afrique centrale et de dire assez prosaïquement aux Arabes que le fanatisme enchaîne : « Suivez à votre tour la route du progrès. »

C'était une des obligations imposées par le sujet comme par tous les sujets modernes, d'assouplir notre langue poétique de manière à lui faire exprimer un certain nombre d'idées nouvelles que nos grands auteurs d'autrefois n'ont pas eues. Quelque fixées que soient les langues, elles sont tenues de suivre toutes les révolutions de la pensée elle-même. Nos idées les plus moderneset les plus abstraites, comme celles de science et de progrès, sont très-poétiques, mais à la condition d'être exprimées d'une certaine manière. Ajoutons, en laissant à chacun la liberté de se faire sa poétique particulière, que notre langue est assez riche pour qui sait habilement la manier et assez flexible pour se plier au besoin à toutes les nouveautés.

C'est dans une pièce, d'ailleurs très-inégale, inscrite sous le n° 11, que l'Académie a surtout remarqué cette lutte perpétuelle entre l'expression abstraite et le tour poétique, lyrique même. Cette imperfection a paru d'autant plus regrettable que l'auteur a su peindre la nature africaine avec quelques coups de pinceau assez vigoureux, et qu'il a parfaitement mis en relief la supériorité de la France et de son génie. C'est ainsi qu'il oppose à la religion des Arabes la nôtre qui est la religion d'amour et de charité, à leur bravoure barbare la valeur réfléchie et disciplinée de nos soldats :

Si vous aimez les braves,
En savez-vous beaucoup qui vaillent nos Spahis,
Et ceux de Mazagran et nos ardents Zouaves ?

Et plus loin :

N'avez-vous pas frémi de leurs exploits sublimes ?

Mais la grande supériorité de la France, c'est qu'en faisant la guerre elle veut la paix. Elle ne cherche la domination que pour civiliser les tribus soumises et répandre sur elles ces bienfaits merveilleux dont le nombre croîtra de jour en jour, multiplié par son génie inventeur :

Qui sait jusqu'où va la limite
Qu'à la puissance humaine a mis la main de Dieu ?

Les n°s 13, 7 et 17 sont les pièces où la Commission a trouvé, bien qu'à des degrés inégaux, le plus de facilité, d'imagination et même d'éclat, malheureusement aussi le plus de faux goût, le plus de choses hasardées, le moins de règle et la composition la plus défectueuse.

Il y a dans le n° 13 une certaine vigueur originale ; la confiance du chrétien à la science est opposée à l'apathie, à l'incrédulité de l'Arabe. Dans la description du sondage,

on voit nos soldats devenus ouvriers, observant comme un camp la vieille discipline et travaillant sans relâche, malgré le soleil, la soif et le ciel qui pèse comme un dôme de plomb. Ni les obstacles, ni le sable, ni les éboulements ne les rebutent,

Et l'on creusait toujours. Et cette lutte immense
Devait user le fer avant leur volonté.

Trente-neuf jours avaient passé,
La quarantième aurore
Reparut dans les cieux. Ils travaillaient encore.

L'auteur peint ensuite le retour des Arabes qu'un ange a rappelés, et qui reviennent demander l'aman aux Français, l'aman leur est accordé ; c'est fête au douar. Un marabout chante l'alliance des deux peuples, et annonce que désormais l'Afrique centrale est ouverte. Mais il y a dans toute cette partie plus de mise en scène que de véritable force poétique. Cette mise en scène n'est pas non plus assez simple, et la vivacité des couleurs ne fait que rendre ces taches plus sensibles.

L'originalité est le grand, sinon le seul mérite du nº 17, pièce tronquée et peu sérieuse, ou du moins de pure fantaisie. On trouve cependant de la force, du brillant et même un tour remarquable dans les strophes suivantes où l'auteur voyant déjà le désert peuplé et vivant, s'écrie avec une exagération plus qu'orientale :

Bientôt des villes grandioses
Aux pittoresques monuments,
Mêleront leurs dentelles roses
A de gothiques ornements ;
Des cloches et de vastes dômes
Remplaceront les simples chaumes.
De loin on croira des royaumes

Renfermant de puissants vainqueurs ;
Et quand les voyageurs agiles
Se rapprocheront de ces villes,
Soudain leurs oreilles subtiles
Entendront de sublimes chœurs.

Chœurs divins et chœurs d'allégresses,
Voix de l'âme et voix du travail,
Voix des enfants et leurs caresses,
Voix langoureuses du bercail :
Voix formidables des machines,
Grincements aigus des usines,
Cloches graves ou cristallines,
Voix du centenaire palmier ;
Appel des muezzins en prière,
Bruit des chars brûlant la poussière,
Bruit sourd de la marche guerrière,
Voix d'un monde, immense clavier.

Le n° 7 a de la souplesse, de la variété dans le ton, et des élans pleins de poésie et de force. La France a détruit Alger, le repaire des pirates, et la mer est libre. Que va maintenant devenir Ismaël, le fils d'Agar, qu'un ange sauva autrefois dans le désert, en lui montrant du doigt une source cachée ?

Ismaël, Ismaël, ô rejeton proscrit
D'Abraham et d'Agar, ce que la Bible écrit
S'est accompli pour toi. Tu devais être en guerre
Avec les nations qui peupleraient la terre ;
Tu devais, Ismaël, vivre toujours à part,
Formidable, et plantant tes tentes à l'écart. —

. . . .

Tu campas de l'Asie aux déserts Africains,
Le monde un jour tomba dans tes sanglantes mains.
Car vos desseins, mon Dieu, nous sont impénétrables ;

Mais, des sables sorti, tu rentras dans les sables,
Et les fils de Japhet, peuple prédestiné,
Après quatre mille ans, te voient toi, leur ainé,
Recommencer encor tes éternelles courses
Dans le même désert et boire aux mêmes sources.

Ismaël aujourd'hui attend l'ange qui ne vient pas, mais si, dit le poète,

Mais si, l'ange viendra, l'ange est déjà venu.

La science de l'ingénieur français fera jaillir la source et transformera le désert africain. Déjà l'on entrevoit l'abondance et la richesse promise ; un Esprit—pourquoi un Esprit? prédit un avenir magnifique. Disait-il vrai? Qui sait?

Peut-être la nature est plus forte que l'homme,
Peut-être sur ce sol déjà foulé par Rome
Les sables prévaudront. Quand le grain est semé,
L'oiseau du ciel le mange avant qu'il ait germé ;
Le vent abat l'épi. Rome devient Byzance,
Mais moi, son fils, j'ai foi dans l'œuvre de la France.

L'académie a regretté qu'une pièce qui renferme de si beaux vers péchât par des défauts de composition, et par des images forcées, qu'Ismaël par exemple y fût représenté couché sur le fumier de la fatalité. Mais elle a voulu montrer aux auteurs des morceaux que je cite, qu'elle sait apprécier leurs efforts, et au public que ce concours n'a pas été stérile, que le goût des vers n'a pas disparu, et que le souffle poétique n'est pas éteint.

Trois pièces, remarquables par des qualités du même genre, mais surtout par un plus grand soin des détails et par l'unité de la composition, méritaient d'être distinguées, l'Académie, en regrettant de ne pouvoir donner le prix à aucune d'elles, les a pourtant jugées dignes de trois médailles,

tant en raison de leurs mérites particuliers que de la force du concours.

Un proverbe arabe : *Les Francs sont des démons à qui Dieu permet tout*, est l'épigraphe du n° 5, épigraphe d'une heureuse application, car l'auteur met en scène Abd el Kader rendant hommage au génie de la France, saluant, à la nouvelle de l'eau qui jaillit dans le Sahara, les grandes merveilles dont notre civilisation va doter sa patrie, enfin doutant à ce signe des destinées de l'Islam et interrogeant avec inquiétude le prophète. La donnée est poétique malgré son invraisemblance, le vers facile, ingénieux, l'inspiration est triste et serait vraie pour tout autre personnage. On voudrait plus de largeur et de variété dans la mise en scène, et parfois plus de vigueur dans le ton, surtout celui des strophes du début; on aimerait aussi que l'émir parlât d'une voix plus guerrière et mêlât des notes plus mâles à ses soupirs et à ses pleurs. En revanche la peinture de l'oasis, abandonné et retrouvé, mériterait d'être citée tout entière. L'émir félicite les enfants de sa patrie ; ils ont, dit-il, maintenant :

Les deux plus sûrs trésors qu'Allah mit sur le globe,
L'humidité d'un fleuve et les feux du soleil.

Il prédit ainsi les merveilles dont ils seront témoins :

Vous n'aviez que le dromadaire
Ou les chamelles aux pas lourds,
Pour aller, au marché du Caire,
A l'épouse qui vous est chère
Chercher la soie ou le velours.
etc. . . . .

Mais le Franc, de ses mains bénies,
Vous forgera des chars vivants,
Qui, plus puissants que les génies,

Vers les distances infinies
Vous porteront comme les vents!

Et les peuples, en caravanes
Venus de tous les points divers,
Malgré les monts et les savanes,
S'arrêteront sous vos platanes
En semant l'or dans vos déserts.

De votre tente hospitalière
Vous verrez tressaillir ce fil,
Lien d'amour ceignant la terre,
Qui murmure, dans le mystère,
Ce que la Seine dit au Nil.

Et, colombe sûre et dressée,
L'éclair, devenu messager,
Ira porter votre pensée
A la fidèle fiancée
Qui de loin songe à l'étranger.
Qui pourrait peindre chaque chose
Que l'avenir vous garde encor!
Dans vos déserts que l'onde arrose,
Les buissons porteront la rose,
Et les sables, des gerbes d'or!

. . . .

Tout vient d'Allah, le Dieu de notre grand prophète!
Qu'à son nom le croyant tremble et courbe la tête,
Qui seul est Dieu! lui seul de force est revêtu!
Mais, hélas! malgré moi, dans mon âme troublée,
En voyant de l'Islam la famille accablée,
J'ai dit : Prophète, où donc es-tu?

Pourquoi le grand colosse, effroi des infidèles,
Qui du Tage à l'Indus étendait ses deux ailes,

Est-il déjà tombé de son socle pourri ;
Tandis que de Jésus l'arbre grandit sans cesse,
Et maintient jusqu'au bout l'éternelle jeunesse
Du peuple Franc qui l'a nourri?

A l'est, au sud, au nord, jusqu'aux bornes des mondes,
Le chrétien est partout ; partout maître des ondes,
Partout dominateur de la terre et des cieux !
Les éléments domptés viennent tous à leur aide.
Le feu leur obéit, et la foudre leur cède ;
La vapeur travaille pour eux.

Et toi, dans l'Oued-Riv, et du Nil au Bosphore,
O malheureux Islam, si tu te meus encore,
C'est qu'un souffle divin est descendu sur toi !
Pourquoi les vrais croyants, adorateurs du Livre,
Sans la pitié des Francs ne pourraient-ils plus vivre?
O grand prophète, réponds-moi !...

L'Académie décerne à M. Edmond Py, professeur au collége de Sorèze, une médaille de cent francs.

Elle décerne une récompense de la même valeur à M. Vial (J.-B.), avocat à Lyon, auteur du n° 4, pièce bien différente, puisque ce n'est rien moins qu'un poème en dix chants, rempli des scènes les plus variées, et dont le rhythme est heureusement varié à son tour avec chaque scène. Ces dix chants sont un peu longs, la facilité avec laquelle les vers sont écrits ôte parfois à l'idée la précision nécessaire. Une étude approfondie de l'Algérie que l'auteur connaît parfaitement, l'a entraîné dans quelques particularités qui nuisent à l'effet général ; enfin le besoin de varier les tons amène çà et là des disparates, une application trop fidèle du précepte de mêler le plaisant au sévère. Mais les contrastes de la vie africaine sont peints à grands et larges traits, et il y a tels tableaux qui semblent une imitation poétique de ceux de l'auteur de

la Smala. Parait d'abord le général Desvaux, qui s'avance vers l'Oued-Riv :

C'était un jeune chef, un de ces capitaines
Qu'ont si vîte bruni nos luttes africaines,
Et qui, malgré l'orgueil d'un peuple indifférent,
De la France là-bas ont fait le nom si grand.
Les Libans qu'il traverse en sa course pressée
Le mènent vers Tongourt, sentinelle avancée,
Aire où l'aigle repose, attendant sans témoin
Le signal de porter son vol encor plus loin.

La tribu va lever ses tentes,

Car des grands réservoirs la richesse est usée

Le départ s'apprête d'une manière simple et saisissante; les Arabes sont muets et résignés.

C'est Allah qui le veut !.. nulle plainte rebelle.
Tout adore et se tait. Mais ce calme rappelle
Ce moment solennel de silence et d'horreur,
De l'orage qui vient muet avant-coureur.

Plus loin nous assistons à l'opération du sondage et à ses nombreuses péripéties. L'auteur a le talent de bien grouper ses personnages et de caractériser la physionomie particulière de la scène sans pourtant charger le tableau. Le levier gigantesque mis en mouvement par nos soldats :

La pointe dans le sol, comme un glaive est entré.

Tantôt il pénètre sans effort, tantôt au contraire il s'arrête et se brise sur le roc. Les travailleurs ne peuvent suffire.

Et le bras malgré lui tombe et se sent lassé.

Il faut que les Arabes viennent à leur aide. L'aptitude des

Français et des Arabes, différente comme leur esprit ; la gaîté des uns et le sérieux des autres forment un contraste dont les nuances sont saisies habilement. Mais, ce qui caractérise le mieux les premiers, c'est la constance,

La constance, enseignement sans prix,
Secret que nos soldats ici même ont appris.

Ces traits différents du génie des deux peuples continuent d'être ingénieusement opposés dans les strophes qui suivent ; la psalmodie résignée et monotone des Arabes contraste poétiquement avec le ton à la fois martial et réfléchi de l'officier français. La pensée est vraie et la note est juste. Pourquoi ces qualités sont-elles affaiblies par le laisser-aller de l'expression et quelquefois de l'idée elle-même ?

Le discours, que le général français adresse aux Arabes, malgré quelques longueurs, est bien conçu.

La France est vaste et riche. Oh ! ce n'est pas le gain
Qui de nos cœurs ici fait palpiter les fibres.
Aussi rassurez-vous, races fières et libres,
Comme une sœur plus grande, elle vous tend la main.

. . . .

Là-haut, noire déjà par la poudre et le feu,
Notre aigle que la guerre eut longtemps à sa fête
Plane, emblème de paix. Voyez, fils du Prophète,
Ce drapeau, c'est celui des envoyés de Dieu.
Rapides messagers, vite montez en selle.
Allez, cheiks et khebas, marabouts et fellahs,
Aux fraîches oasis, jusque chez les Chambas,
Portez, échos vivants, cette grande nouvelle.

Si parmi les tribus, comme autrefois, se lève
Quelque jongleur habile au sévère maintien,
Prêchant au nom d'Allah l'horreur du sang chrétien,
Confondez l'imposteur d'un mot, sans qu'il achève.

Tais-toi, fils du mensonge, en ton zèle insensé,
Tu voudrais ranimer une flamme assoupie,
Sainte autrefois, la guerre est maintenant impie ;
L'homme doit obéir quand Dieu s'est prononcé.

Mais le dernier chant est sans contredit le plus poétique et le mieux inspiré. L'auteur, s'adressant au Dieu des Français, s'écrie :

Pourtant nous espérons, maître, un plus grand miracle.
Que ce peuple n'ait plus à part son tabernacle,
Que soumis, comme nous il vienne à la clarté,
Que le Koran se taise, imparfait évangile,
Qu'elle jaillisse enfin d'un sol longtemps stérile
L'eau pure de la vérité.

Suit une comparaison ingénieuse du puits de Tamerna avec le puits de Jacob où la pécheresse vit le Seigneur. La pécheresse, c'est la race d'Ismaël que l'auteur appelle à venir aussi un jour au puits de Jacob, pour y remplir sa cruche vide et s'abreuver aux eaux toujours fécondes.

Ne le compare pas, lui dit-il,

à la source appauvrie
Que le vent peut combler, dont la hauteur varie,
Qu'en un jour tarirait la soif d'une tribu ;
Son eau, qu'on la recueille, ou bien qu'on la délaisse,
Elle coule toujours sans que son niveau baisse,
Déjà vingt siècles en ont bu.

Mais il faudra que la source s'ouvre et jaillisse d'elle-même, et pour cela que le Seigneur apparaisse encore à la pécheresse, et l'Évangile ne s'impose pas comme le Koran :

Voilà pourquoi, Seigneur, si l'homme en cette lutte
De la prison des eaux qu'à la terre il dispute
Sait combien chaque coup amincit les parois,

Vous gardez le secret de cette heure bénie
Où cette race, à nous par la prière unie,
A genoux vous dira... Je crois !

Nous arrivons enfin, Messieurs, à la pièce n° 15, portant cette épigraphe : *Qui convertit petram in stagna aquarum.* La Commission de l'Académie l'a jugée unanimement la meilleure. Elle est écrite d'un style large et magistral dont la lecture de quelques passages fera aisément juger. Des vers obscurs et même incorrects, l'abus de la force qui amène parfois un peu de raideur et de tension sont les défauts qui ont empêché de lui donner le prix. Nous aurions voulu aussi que l'auteur s'enfermât moins étroitement dans la partie technique de son sujet, et nous aurions mieux aimé qu'au lieu de chanter la puissance de l'eau, il s'occupât un peu plus de peindre l'Algérie et ses grandeurs actuelles ou futures. Malgré ces imperfections, ce n'en est pas moins un beau morceau poétique.

Nous citons le début :

Ainsi, lorsqu'Israël, par son Dieu protégé,
Vainqueur de Pharaon dans les flots submergé,
Arrêtant au repos ses marches haletantes,
Aux champs de Raphidim vient déployer ses tentes,
Splendide dans l'azur, le soleil des déserts
Epanchait ces rayons qui dévorent les airs,
Et, de l'aquilon même enflammant les haleines,
Faisait briller le sol et scintiller les plaines.
Des terreurs de la fuite Israël renaissant
Respire ces chaleurs qui passent dans son sang ;
Inquiet, promenant son regard sombre et morne,
Il s'arrête, il demande à l'horizon sans borne
Quelque lac, un ruisseau que l'herbe doit cacher,
Une source dormante à l'angle d'un rocher ;
Rien, qu'un sable altéré que la lumière inonde ;

Pas une source au loin, pas un lac, pas une onde,
Et le sol ne présente à son avidité
Que d'un espace nu la vaste aridité !

Il frissonne, il a soif! sa langue desséchée
Se gonfle de douleur au palais attachée,
Et la foule, outrageant le Dieu qui la sauva,
Blasphème tour-à-tour Moïse et Jehova.
....

Et Moïse éleva sa voix vers l'Eternel
Qui dit :
Prends avec toi les anciens d'Israël ;
Puis, tenant dans ta main cette verge puissante
Qui du fleuve frappa la vague obéissante,
Marche devant le peuple et va sans crainte ! Et moi,
Sur la pierre d'Horeb je serai devant toi,
Et ta main touchera cette roche stérile,
Et du sein de la pierre, à tes ordres docile,
L'eau, qui m'écoutera, coulera sans tarir
Pour ce peuple... d'ingrats qui ne doit pas périr.
Et Moïse obéit ; sous la verge puissante
Le rocher s'entrouvrit à l'onde jaillissante,
Et la soif fut calmée, et Moïse en ce lieu
Fit bâtir un autel pour témoigner de Dieu !

Les siècles ont passé sur ces divins spectacles !
Non, Dieu ne parle plus par la voix des miracles ;
Il ne vient plus lui-même opérer parmi nous
Ces œuvres qu'Israël adorait à genoux !
Mais vous qu'aveugle un doute et que l'orgueil conseille,
Peuples ! ne dites pas que le Seigneur sommeille !

L'auteur décrit ensuite la stérilité du désert qu'il oppose à la fertilité des oasis. La science explore le désert :

C'est là ! dit la science ; ici que doit éclore
Cette onde qui vous manque et que la terre implore !

Comme on fouille un métal aux enfers arraché,
Allez chercher ce fleuve aux profondeurs caché!
Soulevez les monceaux de ce sable fragile!
Pulvérisez ce grès, divisez cette argile;
Des marnes, des silex crevez les sédiments;
Des fossiles déjà voici les ossements;
Allez! voici la houille avec ses noirs feuillages;
Les marbres constellés qui furent coquillages;
Fendez ces lits épais, fendez ce minéral;
Vous sentez la chaleur partant du feu central;
Allez! le roc résiste à l'acier qui se brise?
Courbé, qu'on le redresse; émoussé, qu'on l'aiguise!
La dent ronge, pénètre et mord sur le granit;
Le dénouement approche et l'œuvre s'aplanit;
Soldats et travailleurs, courage et patience!
Le granit cède, il s'ouvre! ô prodige! ô science!
S'élançant d'un seul bond des abîmes ouverts,
Le torrent souterrain a jailli dans les airs!

Reine des éléments, mère de la nature,
De ce globe enchanté merveilleuse ceinture,
Eau brillante et mobile aux reflets radieux,
Salut à toi! salut, premier bienfait des cieux!

Mais nous craindrions de prolonger une lecture déjà bien longue. Nous ne suivrons donc pas l'auteur dans l'hymne qu'il adresse à l'eau, hymne où les idées scientifiques ont le mérite d'être exprimées dans un très-poétique langage, et qui se termine par ce cri :

Le désert est vivant, le désert est peuplé!

L'Académie, regrettant quelques imperfections qui déparent ce poème, mais frappée de la haute et poétique inspiration qui l'a dictée, accorde à M. Lesguillon une première médaille de la valeur de 300 francs.

NOTICE

SUR

L'INSCRIPTION DE SABINIUS AQUILA,

Retrouvée le 14 juillet 1857,

DANS LA MAISON LEMPEREUR, RUE MERCIÈRE,

Lue à l'Académie de Lyon, séance du 21 juillet 1857,

PAR **E.-C. MARTIN-DAUSSIGNY.**

C'est aux savantes recherches du P. Menestrier que nous devons cette célèbre inscription. Il la découvrit avant 1669 (1) sur un bloc de pierre de choin de Fay trouvé par M. Thomé, ancien échevin (2), en creusant les fondations de sa maison rue Mercière, et la donna au public pour la première fois dans son *Eloge historique de la ville de Lyon*, imprimé en 1669. Les inexactitudes de la copie du P. Menestrier furent relevées par Spon dans sa *Recherche des Antiquités de la ville de Lyon*, ouvrage qui parut en 1673 et fut réimprimé en 1675. Puis, dans ses *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, publiés en 1685.

Onze ans après, en 1696, le P. Menestrier, publiant son Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon, s'exprime ainsi au sujet de cette inscription :

(1) M. Monfalcon pense que ce fut en 1668.

(2) Romain Thomé, élu en 1661. Voir *Armorial des échevins de Lyon*.

« Je commence par celle que je découvris il y a vint six « ans dans la Maison de Mr Thomé Ex-consul de cette ville, « qui la trouva en creusant les fondemens de sa maison de « ruë Merciere, je la donnay deslors dans l'Eloge Historique « de cette Ville que je publiay l'an 1669 pour servir de pre- « paration à cette histoire dont j'avois formé le dessein deux « où trois ans auparavant, et dont j'ay ramassé les memoires « necessaires jusqu'à present, avec un travail et une exacti- « tude dont les Savans jugeront sur les pieces, que je donne « pour servir de preuves aux faits que je rapporte.

« Comme cette inscription n'etait pas bien nette quand « elle fut trouvée, étant remplie de terre ou de ciment en quel- « ques unes de ses lettres, j'y changeay quelques mots en la « transcrivant, et je suis obligé à Monsieur Spon, qui m'a fait « remarquer quelques fautes que j'y avois fait alors pour « ne l'avoir pû assez bien déchiffrer, cela m'a donné lieu de « la revoir, et je n'ay pas eu moins de peine que la premiere « fois, parce qu'on l'a engagée dans un mur où j'eus peine « de la retrouver, parce qu'elle étoit couverte de chaux, et « blanchie, et sans quelques lettres, qui paraissoient encore, « je ne l'aurois pû découvrir. J'en fis lever tout le mortier, et « la lavay plusieurs fois pour la tirer le plus exactement que « je pourrois, parce qu'elle est l'un des plus curieux aussi « bien que des plus singuliers monumens de cette Ville, pour « le fait des finances et des revenus de l'Empire. »

Nous citons le texte du P. Menestrier pour montrer combien il avait agi consciencieusement. Voulant publier son Histoire de Lyon, les corrections heureuses de Spon ne lui suffirent point, il voulut revoir le monument, il le chercha, des lettres apparentes le lui révélèrent. Il ne se contenta pas de s'assurer qu'il était encore à la même place et que c'était bien celui qu'il avait vu et découvert il y avait vingt-

six ans, il le débarrassa de la couche de mortier, recopia de nouveau l'inscription, mais malheureusement quelques inexactitudes s'y glissèrent encore, et toutes celles commises par Spon furent maintenues.

Pendant les cent soixante ans qui se sont écoulés depuis la publication de l'*Histoire de Lyon* par le P. Menestrier, la page 120 de son livre fut lue de tous les archéologues et leur apprit à tous que l'inscription de SABINIUS AQUILA existait dans l'ancienne maison Thomé. Mais, par une inconcevable fatalité, chacun se contenta de la reproduire d'après Spon ou Menestrier, avec toutes les inexactitudes échappées à ces deux érudits, sans que personne ait eu le courage de la remettre au jour comme avait fait le savant Jésuite. A différentes époques, le badigeon usé sur quelques points révélait à l'un des propriétaires qui se sont succédés depuis l'ex-échevin quelques lettres de notre inscription : plusieurs archéologues en eurent connaissance de cette manière et purent constater qu'elle n'avait pas été détruite. Mais ce fut tout, et après avoir bien reconnu par les lettres découvertes qu'elle était toujours à la même place, chacun la reproduisait avec confiance d'après le texte fautif de Spon ou Menestrier. Puis de nouveaux badigeons en effaçaient jusqu'à la moindre trace.

Artaud, dans son *Lyon souterrain*, dit, page 141 : *Elle est encore à la même place*. Dans une note en marge de son exemplaire de Spon : *Recherche des antiquités de la ville de Lyon*, volume légué à l'Académie, on remarque ces mots écrits de sa main : *Je l'ai trouvée, elle y est encore*. M. le conservateur actuel du musée archéologique dit, page 430 de son ouvrage sur le musée lapidaire, qu'il l'a retrouvée dans l'allée de la maison Lempereur, et qu'au temps de la

mairie Terme il a fait les démarches nécessaires auprès du propriétaire et de l'administration pour en enrichir le musée (1). Depuis cette époque, de nouvelles couches de mortier l'avaient cachée de nouveau sans que le plus léger vestige eût subsisté.

Voilà où en étaient les choses le 14 juillet 1857.

Ainsi, le monde savant n'ignorait point l'existence de ce monument dans l'ancienne maison Thomé. Mais aucun archéologue ne l'avait véritablement mis à découvert (2) et ceux à qui la dégradation de la muraille en avaient révélé la place en laissant voir quelques lettres ne l'avaient point interrogé.

Mais alors, se demande-t-on, en quoi la connaissance que l'on avait de l'existence de ce monument a-t-elle pu profiter à la science? La pierre en a-t-elle été moins enfouie? L'archéologie lyonnaise s'en est-elle enrichie? L'interprétation de cette inscription importante a-t-elle été enfin trouvée? et le texte exact a-t-il été connu?

A toutes ces questions on est bien forcé de répondre NON.

Cet état de choses ne pouvait durer. La plus importante, la plus célèbre de nos inscriptions antiques après la Table de Claude ne devait pas rester éternellement enfouie. Le grand ouvrage sur les inscriptions de la France et de l'Al-

(1) Nous avons cité ce fait, et la page 430 de l'ouvrage de M. Comarmond, dans notre récit autographié de la manière dont nous avons retrouvé ce monument. Voir *Inscription en l'honneur de* C. Furius Sabinius Aquila *découverte au XVIIe siècle par M. Thomé, ancien échevin et retrouvée dans la maison Lempereur le* 14 *juillet* 1857, *par* E. C. Martin-Daussigny; M. Monfalcon, dans ses *Lugdunensis historiæ monumenta*, cite aussi M. Comarmond.

(2) M. de Boissieu, page 241 de ses *Inscriptions antiques*, dit que, malgré toutes ses recherches, il n'a pu le découvrir.

gérie, confié aux soins et à l'érudition d'un membre éminent de l'Institut (1) ne devait pas contenir un texte fautif comme tous ceux donnés jusqu'à présent. Les désirs de ce savant nous avaient été transmis à ce sujet. Pour les satisfaire, il fallait suivre l'exemple du P. Menestrier, retrouver le monument, le dépouiller de la couche de mortier qui recouvrait ce document précieux, il fallait, par des empreintes prises avec soin, remettre en lumière, de la manière la plus incontestablement exacte, cette précieuse inscription et rendre à notre ville cette magnifique page de son histoire.

Tel a été le but que nous nous sommes proposé et que nous avons été assez heureux pour atteindre. Aussi, nous croyons, dans cette occasion, avoir fait un pas de plus que les archéologues qui nous ont précédé. Nous n'avons pas eu, comme quelques-uns, l'avantage d'être mis sur la voie par l'apparition de quelques lettres; nous avons trouvé partout un badigeon épais (2) qui ne laissait apercevoir aucun vestige. Le propriétaire actuel, son proche parent, administrateur de la maison et son architecte, tous consultés, n'ont pu nous donner le moindre indice (3). L'idée que nous avons eue d'examiner la nature des matériaux nous a fait découvrir, par une brisure bien légère, ce que nous cherchions, et si le grand ouvrage publié à Paris et la nouvelle édition de Spon publiée à Lyon possèdent les premiers le texte véritable,

(1) M. Léon Rénier.

(2) Deux centimètres de mortier dans le haut, et dans le bas une forte couche de ciment.

(3) L'empressement obligeant avec lequel MM. Bérolle père et fils, administrateurs de la maison et neveux du propriétaire, ont bien voulu seconder nos recherches, et toutes les facilités qu'ils nous ont données sont pour beaucoup dans la réussite. Ils ont partagé nos travaux, et, par leur bienveillant concours, en ont abrégé la durée.

nous pouvons dire sans présomption, mais non pas sans satisfaction, que c'est bien à nous qu'ils le doivent (1).

Si, malgré leurs soins, des inexactitudes ont échappé à Menestrier et à Spon, ne les accusons pas. Les mutilations qu'ont eu à souffrir les monuments épigraphiques rendent souvent des lettres douteuses, et, à moins d'une confrontation répétée à plusieurs reprises avec la plus scrupuleuse attention et lettre par lettre, souvent l'archéologue, le plus habitué à ce genre de travail, commet des inexactitudes. Cela est si vrai que, sur dix savants copiant la même inscription, il ne s'en rencontre peut-être pas un qui soit tout à fait irréprochable ; à moins qu'il n'ait revu son travail plusieurs fois en s'arrêtant sur chaque lettre.

Nous ne relèverons pas les légères incorrections de ces deux savants relativement à quelques lettres ajoutées ou retranchées, mais qui n'altèrent pas le sens, nous nous arrêterons à deux erreurs plus graves.

Outre les empreintes levées et envoyées à Paris, nous avons voulu donner au public une copie fidèle, et malgré le soin que nous avons pris, les mutilations de la pierre nous avaient dès le principe induit dans une erreur dont nous n'avons pas tardé à revenir.

Notre copie étant figurative, c'est-à-dire que chaque lettre étant placée l'une par rapport à l'autre comme dans le monument, l'espace entre la première et la troisième lettre de

(1) Voir le *Salut public* des 18, 19 et 26 juillet 1857. — *Courrier de Lyon*, du 25 juillet 1857. — *Revue du Lyonnais*, n° du 1er août 1857. — Compte-rendu de la séance de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) du vendredi 24 juillet 1857, et insérée dans la *Revue de l'Instruction publique, de la littérature et des sciences*, 17e année, n° 19, 6 août 1857, page 287 (publication officielle). — *France littéraire, artistique, scientifique*, n° du 22 août 1857, page 749.

la seconde ligne nous parut bien étroit pour contenir la lettre E existant dans le texte de Menestrier, de Spon et dans celui de tous ceux qui le lui ont emprunté. Considérant l'espace réservé partout entre chaque lettre, nous avons soupçonné que des cassures de la pierre avaient donné à cette lettre la forme d'un E, mais que ce ne pouvait avoir été qu'un I. Examinant alors attentivement le monument au flambeau, nous avons parfaitement reconnu que nos conjectures étaient fondées et qu'au lieu de *Temesitheo* il fallait lire *Timesitheo.* Le tirage de notre récit autographié était commencé, mais heureusement n'était pas terminé. Nous nous sommes empressé de faire cette rectification, et nous n'avons eu qu'une faible partie des exemplaires imparfaits. Malheureusement, comme ils étaient distribués en sortant de la presse, nous n'avons pu les détruire tous.

Nous n'avons pas senti dans le principe l'importance de cette rectification que nous n'avions faite que par l'exactitude scrupuleuse que doit avoir l'archéologue qui copie un texte ancien. Nous avions eu besoin d'une copie figurative pour nous apercevoir de notre erreur, et du monument pour la constater. Mais l'illustre savant dont les désirs nous avaient poussé à des recherches a reconnu l'inexactitude de Spon et de Menestrier par l'examen de l'empreinte que nous avions levée sur la pierre, et avec son érudition profonde il a fait sentir l'intérêt tout nouveau que donne à ce monument cette rectification. *Timesitheus* est tiré du grec et signifie qui honore Dieu. C'est donc un surnom que portait ce haut fonctionnaire, et dont il y a quelques exemples dans d'autres monuments (1). Cette découverte et cette interprétation appartiennent en toute propriété à M. Léon Rénier qui, dans

(1) Une grande quantité de noms grecs ont une signification, Timothée, Pothin, etc...

le grand ouvrage sur les inscriptions de la France, y donnera tous les développements nécessaires. Une autre rectification que nous avons faite au premier aperçu, c'est la lettre I avec un signe abréviatif — et placé à la dix-septième ligne de l'inscription. Spon, Menestrier, et par conséquent tous les modernes qui n'ont pas vu le monument ont rendu ce signe par un F et ont traduit : *Cohortis fidelis Gallicæ in Hispaniam.* Le mot *fidelis* n'aurait pas grande signification. D'autres interprétations laisseraient quelque chose de douteux dans le sens. D'ailleurs l'F n'y est pas, c'est un I et même plus grand que les autres lettres, avec une abréviation placée de côté, ce qui, à notre avis, signifie un nombre (1).

Un érudit a proposé l'interprétation suivante : *præfecto cohortium imperialium Gallicarum in Hispaniam*. Ceci aurait un sens. Cependant nous n'adopterons pas cette opinion, car nous ne pensons pas qu'il y ait eu des cohortes gauloises dans la garde des empereurs. Ensuite parce que cette garde portait le nom de garde prétorienne (2).

Sous la République, on nommait cohorte prétorienne celle qui était préposée à la garde du préteur ou du général. Auguste forma un corps de neuf cohortes sous le nom de cohortes prétoriennes. Ce corps était uniquement destiné à la garde de l'empereur et de sa maison : il était commandé par le préfet du prétoire (3). D'ailleurs, le commandement des

(1) Voir le dessin de l'inscription à la suite de cette notice.

(2) *Quo facto, proripuit se cum amicis, et parte equitum prætorianorum.* Suetone, Cal. c. 45, n° 2.

(3) Cette charge de préfet du prétoire ne doit pas être confondue avec la magistrature du même nom, instituée l'an 330 par Constantin, qui divisa tout l'empire en quatre prétoires, savoir : celui des Gaules, d'Italie, d'Illyrie et d'Orient.

« Ce prefet du Pretoire avoit l'Intendance generale sur les Dioceses, les

cohortes prétoriennes était au IIIe siècle un poste trop élevé pour être placé tout à fait à la fin de la nomenclature des titres du personnage dont nous parlons.

Ce fut sous Tibère que Séjan, préfet des cohortes prétoriennes, titre jusqu'alors peu considérable, sentit tout le parti qu'il en pouvait tirer, et sous prétexte de rétablir la discipline, il rassembla dans un camp toutes les cohortes qu'on laissait dispersées dans Rome ou dans les villes du voisinage. Ainsi, il eut à ses ordres une armée d'autant plus prompte à le servir qu'elle campait aux portes de la capitale.

L'importance du préfet des cohortes prétoriennes se maintint sous les successeurs d'Auguste et devint bien plus grande encore aux IIe et IIIe siècles. A cette époque, les prétoriens ont disposé souvent de la pourpre impériale et les prétendants cherchaient à se les rendre favorables. Plusieurs de ses chefs s'emparèrent même du trône. Enfin, depuis la mort d'Alexandre Sévère, dans l'espace d'un demi-siècle, on compte près de cinquante Césars qui, avec ce titre légitime ou usurpé, ont été tour à tour proclamés et massacrés par les soldats; dans ces sanglantes révolutions, les prétoriens et leur chef ont toujours joué un rôle des plus importants. Un commandement qui élevait aussi haut celui qui en était revêtu n'aurait pas, à notre avis, été relégué au dernier rang de l'inscription.

Nous croyons donc que ce signe doit exprimer un nombre.

Sous Auguste et ses successeurs, la légion était com-

Provinces, les Magistrats, et les Villes, tant pour le fait de la guerre, que des finances, des ouvrages publics, des Postes, voitures, grands-chemins, spectacles, tributs, impositions, étapes des armées, appellations de Justice, punitions des crimes, etc... »

« Le prétoire des Gaules étoit composé de trois Dioceses, du Diocese d'Espagne, du Diocese des Isles Britanniques et du Diocese des Gaules. »
— Menestrier, *Histoire civ. ou consul. de la ville de Lyon*, page 145.

posée de dix cohortes, la cohorte de trois manipules et chaque manipule de deux centuries. Ainsi, on comptait trente manipules dans une légion ou soixante centuries.

Le nombre d'hommes composant la légion n'a pas toujours été le même, mais, fixé par Auguste à six mille fantassins et 726 cavaliers, il se maintint à peu près ainsi sous ses successeurs (1). Les dix cohortes portaient un numéro d'or-

(1) Ce fut Romulus qui créa la légion. Il la divisa en dix corps, qu'il nomma manipules, et qui avaient pour enseigne une botte de foin attachée à une perche. La légion était alors de 3,000 fantassins et 300 cavaliers. Ce nombre augmenta dans la suite.

Sous les consuls, elle fut longtemps de 4,000 à 4,200 fantassins et 300 cavaliers.

Vers l'an de Rome 412, elle était à 5,000 fantassins.

Sous Jules César, en Gaule, ses légions étaient à peu près du même nombre.

Sous Auguste, elle fut portée à 6,000 fantassins et 726 cavaliers. A sa mort, elle fut réduite à 5,000 fantassins et 600 cavaliers.

Sous Tibère, 6,000 fantassins et 600 cavaliers.

Sous Septime Sévère 5,000 fantassins, et sous ses successeurs elle redevint ce qu'elle était sous Auguste. La force de la légion a donc varié suivant l'époque.

La division de la légion en dix cohortes est attribuée à Marius. Elle continua d'être ainsi sous la république et sous les empereurs. La première cohorte était forte du double des autres et se composait de l'élite de la légion. Les neufs autres étaient égales en force.

Chaque manipule avait pour chef un officier nommé *ducentaire*, la centurie était commandée par un officier nommé *centurion*. Chaque *ducentaire* avait donc sous ses ordres deux *centurions*, l'un prenait le titre de *prior* et l'autre de *posterior*.

L'enseigne générale de la légion était l'aigle (*aquila*) portée sur une perche se terminant en plateau. Cette enseigne était confiée au centurion de la première centurie du premier manipule des triaires. Les vexilles (*vexillæ*) étaient les enseignes des cohortes. Elles se composaient d'une pique soutenant par le haut une traverse à laquelle était attachée une pièce d'étoffe ornée d'une broderie d'or, et portant inscrits le nom de

dre. La première était composée de l'élite de la légion et beaucoup plus considérable. Elle a été portée quelquefois à 1,100 hommes, tandis que les autres n'étaient souvent que de 550. Ce commandement était un honneur fort grand. Les cohortes étaient commandées par les tribuns militaires sous les ordres du consul. Ces tribuns militaires avaient ordinairement une ou deux cohortes sous leurs ordres, et quelquefois plus, selon le point qu'il étaient chargés d'attaquer ou de défendre. Ils portaient comme marque de distinction l'anneau d'or des chevaliers. La première cohorte avait toujours la droite comme nos grenadiers d'aujourd'hui.

Dans les armées auxiliaires, les tribuns militaires étaient remplacés par des préfets. Or, il s'agit, dans l'inscription, du commandement de troupes gauloises; *Sabinius Aquila* ne pouvait donc pas porter le titre de tribun militaire qui n'était que pour les légions romaines, mais bien celui de préfet, appartenant aux commandants des cohortes de troupes auxiliaires.

Ainsi, le titre de préfet de la première cohorte gauloise avait une certaine importance puisque cette cohorte, forte de presque du double des autres, était, en outre, composée de l'élite de la légion, ainsi que nous l'avons dit.

Les inscriptions antiques font souvent mention du préfet de la première cohorte. On lit dans Gruter :

PRÆFECTO COHORTIS PRIMÆ.

la légion et le nombre de la cohorte. Plus tard, la pièce d'étoffe fut remplacée par l'image d'un dragon. Les porte-étendards étaient appelés *vexillarii*.

Les enseignes des centuries, *signa*, étaient une pique surmontée d'une main droite, ou d'une couronne, ou de la figure d'une divinité. Ceux qui les portaient étaient désignés sous le nom de *signarii*.

Si, dans notre inscription, le signe qui est joint à l'I est simplement pour avertir que cette lettre signifie un nombre, nous devons traduire par *præfecto cohortis primæ gallicæ*, et notre *Timesithée* fut donc préfet de la première cohorte gauloise combattant en Espagne. Ce commandement était le plus élevé de la légion. Si le signe est une abréviation, il nous paraît difficile de décider s'il indique la deuxième ou la troisième cohorte (1).

Cette question, du reste, est dans les mains d'un archéologue trop érudit pour ne pas être éclaircie. Afin de pouvoir expliquer certaines inscriptions et comprendre certains signes, il faut les avoir vus souvent employés, et un monument aide quelquefois à en expliquer un autre.

Les différents auteurs qui ont parlé de notre inscription ont donné des détails intéressants sur la nature des impôts que notre haut fonctionnaire *Sabinius Aquila* avait été chargé de recouvrer en sa qualité de procurateur. Nous renvoyons donc à ce sujet au P. Menestrier, *Histoire de Lyon*; à M. de Boissieu, *Inscriptions antiques*, mais surtout au magnifique travail de M. Dureau de la Malle, de l'Institut, sur l'économie politique des Romains. De toutes ces savantes dissertations, il résulte qu'il ne faut point confondre l'impôt du vingtième sur les héritages (*vicesima hereditatium*) avec le vingtième sur l'affranchissement des esclaves. Le premier fut établi sous Auguste, et Dion Cassius raconte les manœuvres employées par cet empereur pour l'établissement de cette taxe qui n'atteignait ni les pauvres ni les proches parents du défunt.

La *vicesima* dont il s'agit dans notre inscription est, suivant

(1) Il ne faut pas confondre le titre de *præfectus cohortis* avec celui de *præfectus exercituum*. Ce dernier avait, sous les empereurs, le commandement des armées.

M. de Boissieu, l'impôt dont était frappé l'affranchissement et qui devait être payé par l'esclave, ainsi qu'on le voit dans Plaute, à moins que le maître ne l'acquittât pour son affranchi. C'était alors ce que Suétone appelle *gratuita libertas*.

Tite-Live fixe l'établissement de cet impôt à l'an de Rome 396. Il fut établi par le consul Cnoeus Manlius à son camp de *Sutrium* et ratifié par le sénat. Cet impôt fut maintenu sous la république et sous l'empire.

Indépendamment de cette taxe, le fisc prélevait encore une autre redevance sur la vente des esclaves, et réclamait au vendeur un cinquantième de la valeur. Cet impôt retombait en réalité sur l'acheteur.

Quant à la *quadragesima*, c'était un droit de douane perçu sur les marchandises importées et exportées. Il atteignait tout, hormis les bagages et les hardes des voyageurs, qui cependant ne devaient pas dépasser une certaine limite (1).

Timesithée avait encore exercé à Rome une autre charge, celle d'inspecteur de la dépense faite pour les divertissements et les spectacles donnés au peuple.

Les archéologues finiront sans doute par expliquer d'une manière satisfaisante les mots : *procuratori provinciæ Syriæ Palestinæ ibi exactori reliquorum annonæ sacræ expeditionis*. Quelle était cette expédition sainte pour laquelle tous les impôts n'avaient pas été acquittés et dont il devait exiger l'arriéré? Plusieurs ont pensé, et nous serions de cet avis, que c'était la guerre contre les Juifs, recommencée à plusieurs reprises par différents empereurs. De la Judée s'élevaient alors des milliers de voix proclamant la lumière de l'Evangile, et la répandant sur toutes les provinces de l'empire romain, dont elle menaçait de détruire le culte.

(1) Cet impôt du quarantième équivalait à 2 1/2 pour 100, de même que celui du vingtième était égal à notre 5 pour 100.

C'était donc pour Rome une guerre sainte, celle qui devait exterminer ce peuple rebelle combattant sans cesse pour son Dieu et sa liberté.

Les Romains, dans cette expédition, combattaient aussi pour leurs divinités, pour leurs croyances attaquées de toutes parts. Cette guerre était un devoir d'autant plus sacré pour eux que, dans leur aveuglement, ils confondaient l'antique religion des Juifs, ne reconnaissant qu'un Dieu unique, avec la nouvelle loi du Christ, issu du milieu d'eux et se propageant de plus en plus par le zèle des successeurs des apôtres. Ceci expliquerait l'acharnement que les Romains mirent à l'anéantissement du peuple juif, dont ils consommèrent la destruction, tandis qu'ils se contentèrent de vaincre et d'asservir les peuples idolâtres, dont ils associèrent souvent le culte avec le leur.

D'ailleurs, le texte de cette inscription semble donner tout à fait raison à cette interprétation. *Procuratori provinciæ Syriæ Palestinæ ibi exactori reliquorum annonæ sacræ expeditionis*. C'était donc bien dans la Syrie et la Palestine que Timesithée avait à exiger les arriérés de la dépense pour l'expédition sainte : impôt auquel le vaincu avait été condamné.

Cependant, remarquons que Timesithée, père de l'impératrice Tranquillina, épouse de Gordien III (1) vivait au IIIe siècle, et qu'il y avait déjà un siècle que les Juifs, entièrement dispersés et chassés à tout jamais du pays par l'empereur Adrien, erraient de contrée en contrée.

Quel arriéré d'impôt pouvait-on exiger de ceux qui ne possédaient plus rien? Était-ce une taxe de servitude qui les

(1) Nous avons eu connaissance de cette alliance de notre haut personnage avec l'empereur Gordien III par une lettre de M. Léon Rénier, publiée dans le *Salut public* du 19 juillet 1857.

atteignait dans toutes les provinces de l'empire, ou était-ce le sol qui, même entre les mains des nouveaux habitants, devait acquitter cette ancienne dette ? Ceci est plus probable et paraît même certain. *Ibi*, dit l'inscription, c'était donc bien là, en Syrie et en Palestine, que Timesithée devait exiger avec rigueur les arriérés de l'impôt de l'expédition sainte. C'était donc bien le sol qui n'était pas encore libéré de la contribution de guerre fixée par le vainqueur. Les haines religieuses sont implacables, et ce mobile puissant, joint à l'avidité des empereurs, a pu maintenir une taxe onéreuse sur les malheureux successeurs des Juifs, et leur imposer une humiliante et cruelle solidarité.

Il serait d'un haut intérêt d'approfondir toutes ces questions, et de pouvoir trouver un texte ancien qui ne laissât aucun doute. Aujourd'hui que le monument de Timesithée est remis en lumière, aujourd'hui que le texte véritable est connu du monde savant par le moyen des empreintes exactes, tout le monde peut se livrer à ces recherches historiques, qui seront certainement bientôt éclaircies. L'illustre archéologue chargé par le ministre de la publication et de l'interprétation de nos inscriptions romaines, approfondira, n'en doutons pas, ce qui jusqu'ici est resté incertain. Quant à nous, chaque fois que nous jetterons les yeux sur ce grand ouvrage, monument du plus profond savoir, il rappellera à notre souvenir ce que nous avons fait pour l'enrichir du texte exact d'une des plus importantes inscriptions qui l'illustrent (1).

(1) A la suite de la séance dans laquelle nous avons fait cette communication, l'Académie s'est rendue sur les lieux afin de voir cette belle inscription. Après l'avoir examinée longtemps et nous avoir félicité de ce que nous avions fait pour la retrouver et la mettre en lumière, elle s'est retirée

en émettant le vœu que le monument de Timesithée pût faire bientôt partie de notre collection épigraphique du Palais-des-Arts.

Aujourd'hui, nous apprenons que, sur la demande et par suite des démarches de M. le Président de cette compagnie savante, M. Lempereur, propriétaire de la maison où se trouve ce monument historique, a bien voulu en faire don au Musée de notre ville.

FRAGMENTS

DE

LITTÉRATURE MÉDICALE:

HIPPOCRATE, GALIEN, PAUL D'ÉGINE,

Lus à l'Académie des sciences et belles-lettres de Lyon,

Par J.-E. PÉTREQUIN,

Ex-chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, professeur à l'École de Médecine de la même ville, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc.

L'histoire de la médecine nous présente, dans l'ancienne Grèce, deux grandes figures qui dominent et remplissent toute l'antiquité médicale et qui, à travers le moyen-âge, ont reflété leur éclat ou prolongé leur ombre jusque sur l'époque contemporaine. Ces deux figures sont celles d'Hippocrate et de Galien, deux génies d'une trempe différente, mais également remarquables à des points de vue divers.

Après eux on ne voit apparaître, dans la série historique, que des intelligences d'un ordre secondaire, mais qui ne laissent pas que d'être fort intéressantes à étudier, car elles complètent l'évolution philosophique de l'art : tel a été Paul d'Egine.

Ces trois individualités, séparées l'une de l'autre par environ cinq siècles (1), embrassent ensemble une longue période, sans contredit la plus brillante de la médecine grecque. Avant Hippocrate, il n'y a guère qu'incertitude et obscurité dans l'histoire de notre art; après Paul d'Egine, commença la décadence.

Essayons d'analyser le rôle que chacun d'eux a rempli dans le développement de la science.

§ 1. HIPPOCRATE.

Cui non ætas prisca vidit parem in re medica, nec videbit futura. — BAGLIVI (PRAXIS MEDIC.).

(Lu à l'Académie, juillet 1857).

Hippocrate a conquis une grande place dans l'antiquité non seulement comme médecin et comme observateur, mais encore comme écrivain et comme philosophe. Il parut dans le siècle de Périclès dont il fut un des ornements. Toutefois, il ne vécut point à Athènes, cette capitale du monde d'alors, qui absorbait l'attention universelle par ses poètes, ses philosophes, ses orateurs et ses hommes d'état. Hippocrate se développa sur un théâtre éloigné et restreint; c'est dans la petite île de Cos qu'il fonda son école qui, depuis plus de vingt siècles, a résisté aux attaques de tous les novateurs. Il a mérité d'être appelé le *père de la médecine*, non qu'il l'ait créée, comme nous le discuterons plus loin, mais parce qu'il éclipsa ses devanciers et ses contemporains, *en élevant l'art à la dignité de la science*, selon la belle expression de Barthélemy (*Voyag. d'Anacharsis*, chap. LXXIII). Il changea la face de la médecine; son puissant génie avait embrassé la

(1) Hippocrate, né à Cos 460 ans av. J.-C., est mort, dit-on, en Thessalie, vers 375 av. J.-C.

Galien, né à Pergame en 131 ap. J.-C., est mort vers 201 ap. J.-C.

Paul d'Égine florissait, selon M. René Briau, vers le milieu du VII[e] siècle, en 650 environ. Il serait mort vers 680, d'après Fabricius.

totalité de l'art; il s'éleva à une grande hauteur de vues, et réussit à assurer à l'art de guérir une forme qui a triomphé du temps et des sectes. On a eu raison de dire que jamais système ne fut aussi solidement constitué ni aussi imposant : la méthode et la conception de l'ensemble ont subsisté jusqu'à nos jours. On ne s'étonnera pas que l'auteur soit arrivé à un haut degré de gloire et de renommée et qu'il reste encore placé sur un piédestal à part.

L'histoire d'Hippocrate est devenue une légende surchargée de fables et d'erreurs, grâce à la crédulité de ses biographes (Soranus, Suidas, Tzetzès) et aux fictions des auteurs qui ont introduit des pièces apocryphes (*Lettres*, *Discours*, *Décret*, *etc.*), dans la collection hippocratique. La critique moderne a fait justice de cette mythologie. Nous nous bornerons à relater les faits les plus généralement accrédités.

Hippocrate, fils d'Héraclite et de Phénarète, (2) était de la famille des Asclépiades (Platon *in Protagor. et in Phæd.*). Il

(2) L'existence d'Hippocrate est aussi avérée qu'aucun des faits les mieux constatés de l'histoire : toutefois il s'est rencontré un esprit assez ami du paradoxe pour la révoquer en doute, et venir, au mépris de toutes les règles de la certitude historique, étaler un pyrrhonisme insoutenable : Boulet, *Dubitationes de Hippocratis vitâ, patriâ, genealogiâ forsan mythologicis*, etc. Paris, *Thèse*, an XII (1804). Legallois fit de cette thèse une réfutation sérieuse, sur les instances de Chaussier : *Recherches chronolog. sur Hippocrate* (*Journal général de médecine*, Paris, fructidor, an XII).—M. Houdart, d'Angoulême, qui a le mérite d'avoir le premier, en France, porté le flambeau de la critique dans les ténèbres de la biographie d'Hippocrate, s'est malheureusement laissé entraîner par l'esprit de parti : « Il semble, dit M. Daremberg, n'avoir combattu la légende hippocratique que pour se mettre plus à l'aise en ce qui touche la doctrine et le véritable caractère des écrits du médecin de Cos, qu'il veut évidemment sacrifier à Broussais. » Tout en déplorant ses écarts, nous nous plaisons à signaler dans son ouvrage (Houdart, *Études historiq. et critiq. sur la vie et la doctrine d'Hippocrate*, Paris, 1840, 2e édit.), de belles pages et d'intéressantes recherches.

naquit dans l'île de Cos, 460 ans avant J. C., selon Istomaque (Soranus, *in vit. Hipp.*). Il vécut pendant la guerre du Péloponèse, et fut contemporain des auteurs célèbres qui ont orné le siècle de Périclès, comme Socrate, Platon, Sophocle, Euripide, Hérodote, Thucydide, Xénophon, Aristophane, etc. Il aurait, selon Ackermann, prolongé sa vie jusque sous Philippe de Macédoine (roi en 360); l'opinion la plus générale est qu'il vécut jusqu'en 375, sous Amyntas (roi de 370 à 390 avant J. C.).

Il eut, pour premier maître en médecine, son père Héraclite; il fut aussi disciple d'Hérodicus, de Sélybrie, auteur de *la gymnastique médicale*. Gorgias de Léontium, fameux rhéteur, lui apprit, dit-on, la rhétorique. On a prétendu qu'il avait étudié la philosophie sous Démocrite; mais il est plus vraisemblable qu'ayant séjourné à Abdère (comme le témoigne le livre *des Epidémies*), il aura pu l'y connaître, et c'est sans doute la liaison scientifique qui se sera établie entre eux, qui aura fait dire qu'Hippocrate fut le disciple de Démocrite.

Hippocrate voyagea beaucoup pour accroître ses connaissances, à l'exemple des médecins *périodeutes* ses prédécesseurs. Il se rendit en Thessalie où il exerça la médecine dans plusieurs villes, comme Larisse, Mœlibée et Cyzique, voisines de Thasos qu'il habita aussi quelque temps. Il alla également dans la Thrace, notamment à Abdère, etc. Toutes ces contrées et toutes ces villes se trouvent mentionnées dans les *Epidémies* (livre I et III) qui figurent parmi les livres authentiques. — « Son admirable traité *des Airs, des eaux et des lieux* nous fait assez connaître qu'il visita tous les pays qu'il a décrits : on ne peut donc douter qu'il n'ait parcouru une grande partie de l'Asie et les provinces septentrionales de l'Asie-Mineure. Il parle de la certitude des pronostics en Lybie, à Délos et en Scythie; ce qui suppose qu'il passa une partie de sa vie dans ces différents pays. » (Houdart).

Après ces voyages, il rentra dans sa patrie où il enseigna la médecine; c'est là qu'il paraît avoir composé la plus grande partie de ses immortels ouvrages; c'est là qu'il fonda la célèbre école de Cos.

La réputation d'Hippocrate commença de son vivant (3); elle ne fit que grandir dans toute l'antiquité; elle se maintint dans le moyen-âge, et refleurit de nouveau à l'époque de la renaissance; depuis lors, les éditions et les traductions de ses œuvres se sont multipliées à l'infini dans toutes les langues et dans tous les pays. Depuis Galien, Hippocrate a joui d'un véritable culte; de nos jours, il faut l'avouer, ce culte n'est pour le plus grand nombre qu'une religieuse tradition qu'on accepte et qu'on transmet sans contrôle; car, ainsi que l'a spirituellement exprimé un de ses derniers traducteurs, « on exalte beaucoup Hippocrate, mais on ne le lit guère (4); et pour n'avoir rien à se reprocher, on sacrifie pieusement à un dieu inconnu. » (Daremberg).

(3) « Le plus illustre de ses contemporains, Platon ou plutôt Socrate (in *Phed.* et in *Protagor.*), invoque son autorité, désigne son école (in *Ménon.*) à ceux qui veulent devenir véritablement médecins, et ne craint pas de le mettre en parallèle avec Polyclète et Phidias; Ctésias, historien et médecin, appartenant, comme Hippocrate, à la famille des Asclépiades, et l'un des chefs de l'école rivale de Cnide, s'était occupé d'une de ses pratiques chirurgicales (Galien, *Comm. IV. in lib. de artic.*), etc... — Un siècle à peine s'était écoulé depuis la mort d'Hippocrate, que sa renommée avait effacé celle de presque tous les médecins.

« Nous avons la preuve incontestable d'un travail sur Hippocrate, antérieur à l'école d'Alexandrie, et non interrompu depuis le temps d'Hippocrate lui-même : Ctésias attaque le traité des *articulations;* Dioclès de Caryste attaque les *aphorismes*, et défend le traité des *articulations.* Philotime connaissait le traité de l'*officine du médecin;* Xénophon, autre disciple de Praxagore, avait expliqué le mot θεῖον *quid divinum* qui se trouve dans plusieurs écrits de la *collection*, etc. » (Daremberg, *Introd.*)

(4) Il est remarquable que Galien adressait déjà ce reproche aux médecins de son temps. « J'ai cru, dit-il, devoir rechercher la cause pour laquelle

Nul auteur cependant ne mérite mieux d'être plus connu, on peut lui appliquer ce que Boileau disait d'Homère :

Aimez donc ses écrits, mais d'un amour sincère :
C'est avoir profité que de savoir s'y plaire.
(Art. poétiq. chant III).

La collection hippocratique présente un singulier caractère : Hippocrate a exercé une si grande influence sur l'opinion, tellement prédominé sur son époque, et tellement effacé et absorbé ses rivaux, qu'une foule d'ouvrages de ses contemporains, de ses successeurs et même de ses adversaires ont été mis au jour comme appartenant à son école, confondus avec ses œuvres propres et inscrits sous son nom. Il y a donc pour un éditeur qui veut faire connaître Hippocrate, deux problèmes à résoudre (5). Le premier consiste à séparer, en s'éclairant des lumières de la critique moderne, les livres apocryphes des livres authentiques ; le second, à choisir ensuite parmi les *Opera genuina* ceux qui peuvent le mieux donner une idée de la doctrine hippocratique.

M. le docteur Daremberg s'est préoccupé avec succès de cette double solution dans la savante *Introduction* dont il a fait précéder sa traduction des *OEuvres choisies d'Hippocrate* (6).

« tous les médecins, bien qu'ils admirent Hippocrate, ne lisent point ses « écrits,— ou ne les comprennent point, si par hasard ils les lisent, — ou « encore, s'ils ont la bonne fortune de les comprendre, ne font pas suivre « la théorie de la pratique, en s'efforçant de fortifier en eux ces principes « et de s'en créer une habitude. » (*Quod optimus medicus sit quoque philosophus*).

(5) Ces questions sont traitées avec un rare talent dans l'édition des *Œuvres complètes d'Hippocrate*, par M. Littré, édition qui restera comme un monument impérissable élevé à la mémoire du prince des médecins et à la gloire des lettres françaises.

(6) *Œuvres choisies d'Hippocrate*, traduites sur les textes manuscrits et imprimés, accompagnées d'arguments, de notes, et précédées d'une introduction, par le docteur Ch. Daremberg, bibliothécaire de la bibliothèque

Nous allons tâcher de donner à l'étude qui va suivre une forme et une destination telles qu'elles puissent à la fois faire apprécier le mérite de cette publication et faire connaître la doctrine d'Hippocrate (7).

Essayons d'esquisser à grands traits ce double tableau : On a, nous le savons, reproché aux généralités de rester dans le vague, en sacrifiant un peu le positif à l'idéal, de laisser les traits d'Hippocrate indécis et son profil mal arrêté, de ne frapper en un mot ni l'œil, ni l'esprit du lecteur; nous nous efforcerons d'éviter ces inconvénients dont plus d'une fois nous avons eu à nous plaindre nous-même.

« Le génie antique a réalisé, autant qu'il était en lui, l'union intime de la science pratique et de la philosophie spéculative : Hippocrate ne sépare jamais l'étude de l'homme de celle de l'univers. Il reflète au plus haut degré ce double caractère : il est à la fois un grand philosophe et un habile médecin; la lumière jaillit de toutes parts de ses écrits; et l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de l'étendue de ses idées ou de l'exactitude de ses observations. Comme tous les grands esprits de son époque, Hippocrate a merveilleusement compris la corrélation des sciences; et s'il n'a pas toujours bien saisi dans quel degré de dépendance ou de subordination elles sont les unes par rapport aux autres, il faut en accuser

Mazarine, etc. — Seconde édition, entièrement refondue, — un vol. in-8, de CIV--703 pages, Paris, 1855, chez Labé, éditeur.

(7) Certains auteurs se sont plu à faire de la doctrine d'Hippocrate des portraits de fantaisie ; leur imagination a substitué à l'histoire une sorte de roman médical ; ils se trouveraient singulièrement embarrassés si on les mettait au défi de justifier leurs élucubrations par des textes exclusivement tirés des Opera genuina ; on pourrait en citer plus d'un exemple. Il ne sera donc pas hors de propos de chercher à rétablir fidèlement la physionomie d'Hippocrate ; et l'on ne saurait mieux y parvenir qu'en reproduisant, dans une analyse sommaire, le sens, la portée et l'esprit de ses ouvrages. L'étude qui va suivre servira ainsi à un double but.

non son génie, mais l'état même où se trouvaient les connaissances humaines (8); la conception de l'ensemble des choses, la véritable conception encyclopédique se retrouve presque dans chacun de ses ouvrages. » (Daremberg, *Introduction*).

« Il unissait une vaste expérience médicale à une grande pratique des hommes; il n'avait pas seulement étudié en médecine mais en philosophe, et il joignait la noblesse du caractère à la profondeur de l'esprit (id.). »

Toutefois, il se garda bien de faire des idées philosophiques les abus et les applications inopportunes qu'on reproche à ses contemporains et à ses successeurs : il traça d'une main ferme leurs limites respectives : « Hippocrate sépara la médecine et surtout la physique (physiologie) de la philosophie, en ce sens que, tout en profitant des notions acquises, il constitua la médecine comme une science distincte de toutes les autres, ayant ses principes et sa méthode d'exposition..... Le caractère pratique domine dans ses ouvrages; pour lui, l'*idée* est un acheminement au *fait*, la théorie conduit toujours à l'application.....

(8) « Dans les préceptes d'Hippocrate, dit M. Raige Delorme, nous voyons les premiers traits de la *méthode expérimentale*.— Hippocrate fut-il toujours fidèle à ces préceptes éternels de la raison? La gloire d'avoir tracé la véritable route à cette époque doit sans doute paraître assez grande; et, il faut l'avouer, Hippocrate eût trop dépassé ce qu'on peut attendre des efforts humains, s'il n'eût cédé dans quelques points à cette tendance de généralisation prématurée, et si, au milieu des difficultés d'une science naissante, il fût constamment resté dans le positif et le vrai. L'anatomie et la physiologie n'existaient en quelque sorte pas, si l'on excepte une ostéologie assez exacte. Mais tout ce qu'on pouvait faire avec si peu de ressources, Hippocrate l'a fait en médecine. Il a étudié les causes extérieures des maladies; il en a observé et décrit les phénomènes principaux avec une précision et une indépendance de tout système qu'on ne saurait trop admirer. » (Dict. en 30 vol., art. *Médecine*). Voy. aussi note 19.

« Pour Hippocrate cette séparation (9) devint un système ; et, sans exclure la philosophie, sans cesser même d'être un grand philosophe, il imprima à la médecine une marche indépendante, en cherchant en elle-même son principe de développement. » (id.)

Le trait suivant achèvera de peindre cette grande figure : « Ce qu'il a créé, c'est une méthode scientifique embrassant la séméiotique, le pronostic, et la thérapeutique. Cette méthode, qui sera éternellement sa gloire, est l'expérience appuyée sur le raisonnement. (Voyez notes 8 et 19)

« Il ne paraît pas avoir eu de véritable prédécesseur dans cette voie où il est entré. C'est un esprit d'une trempe supérieure : on ne peut lui comparer dans l'antiquité que Socrate, Platon et Aristote. » (Daremberg)

Veut-on pénétrer plus avant dans cette étude historique et, sans quitter toutefois les généralités, aborder quelques détails au point de vue médical ? nous dirons : « Ce qui distingue surtout Hippocrate, c'est une haute idée de la médecine, de son étendue, de sa difficulté, de son but; un perpétuel souci de la dignité médicale, un vif sentiment des devoirs de sa profession, une répulsion profonde pour ceux qui la compromettaient, soit par leur charlatanisme, soit par leurs mauvaises pratiques; enfin une sollicitude continuelle de la guérison ou du moins du soulagement des malades. » (Daremberg, *Introduction* p. XLII.)

Publier les *OEuvres choisies d'Hippocrate*, c'est vouloir donner un *compendium de la médecine hippocratique*, c'est-à-dire choisir et grouper les traités authentiques les plus

(9) « Hujus (Democriti) autem, ut quidam crediderunt, discipulus Hippocrates Cous, primus quidem ex omnibus memoriâ dignis, ab studio sapientiæ disciplinam (medicinam) hanc separavit : vir et arte et facundiâ insignis. » (Celsus, *de re medicâ*, lib. I.)

capables de mettre en relief dans son ensemble la doctrine du grand maître (10).

Si, après avoir esquissé à grands traits et à un point de vue général, on s'occupe d'entrer dans les détails, on trouve dans la lecture attentive des *Opera genuina* la révélation de tous ses caractères : partout on reconnaît le praticien expérimenté, et l'éminent observateur; Hippocrate a joué avec éclat le rôle d'un chef d'école et d'un puissant réformateur; il s'est montré polémiste habile et profond dialecticien : il déploie une grande puissance de raisonnement pour faire

(10) Voici comment se compose l'édition de M. Daremberg : « le serment ; — la loi ; — de l'art ; — du médecin ; — prorrhétiques, livre I ; — pronostic ; — coaques ; — des airs, des eaux et des lieux ; — des épidémies, livres I et III, — régime dans les maladies aiguës ; — aphorismes ; — extraits et analyses de divers traités. »

La manière, sans contredit, la meilleure, de publier les anciens, c'est de donner le texte en regard de la traduction : autrement, la plupart des notes philologiques dont on accompagne cette dernière, risquent en général de porter à faux ; elles perdent la plus grande partie de leur valeur, car elles traitent de choses absentes : si bien que la critique a pu dire qu'alors elles surchargent une traduction, au lieu de l'enrichir. Ajoutons que ce serait aussi le meilleur moyen de ranimer parmi les médecins le goût des lettres grecques. Faisons donc des vœux pour que M. Daremberg, dans une 3e édition, publie le grec en regard du français ; cela donnera plus de prix encore à son livre, sans en augmenter démesurément le volume : il suffira pour cela que l'imprimeur modifie un peu la disposition des pages, qu'il ne laisse pas de blanc, et que l'auteur sacrifie quelques notes et quelques développements parmi les moins essentiels (voyez *Introduction* des airs, etc.) ; les plus amples retranchements pourraient, ce semble, porter sur l'*Appendice*, qui n'a pas moins de cent pages de *fragments et extraits ;* toutefois, je ferais une exception pour le *deuxième livre* des *prorrhétiques* et du *régime*, qui complètent la traduction. Mais, je le demande, avec quelques pages, qui ne sont que des tronçons épars, quelle idée peut-on se faire de l'*officine*, des *plaies de tête*, et surtout du beau traité *des fractures* et de celui *des luxations ?* J'avoue que je sacrifierais tous ces fragments volontiers pour avoir le texte grec en regard de la traduction.

triompher ses idées. Il a créé la *topographie médicale*, établi les bases générales de l'*hygiène* publique et privée, et formulé les règles pour l'étude des *constitutions médicales*. Son école a hérité de la tendance morale qu'il a su imprimer à l'enseignement et qui l'a distinguée des sectes rivales : il a jeté les fondements de l'art d'observer en médecine et l'a élevé, dans plusieurs de ses écrits, à une hauteur que les modernes n'ont pu dépasser, j'allais dire atteindre : cet art du pronostic, cette *prognose* comme on l'appelle, personne ne l'a possédé à un degré aussi général ; chez lui c'est véritablement l'art de la divination médicale. Partout l'on rencontre le clinicien expérimenté et le thérapeutiste consommé, qui méritait si bien l'estime générale dont on l'honore, et qui fut si recherché à la cour des rois de Macédoine.

Telles sont les qualités que doit faire ressortir une édition des *Œuvres choisies* d'Hippocrate. M. Daremberg y a réussi, à une exception près.

Le côté moral est mis en évidence dans les traités de *la loi*, *de l'art*, *du médecin*, et surtout dans *le serment* (11), qui a été comme le code moral des médecins, et dont « chaque

(11) L'authenticité de *la loi* ou du moins de *l'art* n'est pas comparable à celle du *médecin*, et surtout du *serment*. J'ai cherché ailleurs (*Recherc. historiq. sur l'origine du traité du médecin*, Paris, in-8°, 1850. —Voyez aussi *Revue médicale* de Paris, 1850, t. I), à montrer par quels liens nombreux et indissolubles le traité *du médecin*, jusqu'ici négligé ou rejeté par les critiques (Voyez Littré, *Introduction*, t. I, p. 412, etc...), se rattache à la collection hippocratique, section des Opera genuina. M. Daremberg, frappé de ces rapprochements, admet aujourd'hui une telle solidarité entre ce traité, celui de l'*officine* et celui des *plaies de tête*, qu'il le place à côté de ce dernier (2e éd., p. 56). Quant au *serment*, je me bornerai à citer le passage suivant de Jacob Spon, de Lyon : « Illud pro genuino admittere non dubitarunt Erotianus, Scribonins, Oribasius, Suidas, divus Hieronymus, Gregorius Nazianzenus, et omnes ferè recentiores. » (J. Spon, *Aphorismi novi ex Hippocratis operibus*, etc. Lyon, 1684, in-12, *Præfat.*)

phrase est, soit un traité de mœurs, soit un noble précepte; imprimant quelque chose de solennel et de sacré à l'exercice de l'art. » (Daremberg).

L'art de la *prognose* est moins étudié de nos jours que dans la médecine antique et surtout dans l'école d'Hippocrate. Cette divination dans les maladies fait l'objet de plusieurs traités hippocratiques, nommément des *prorrhétiques* (livre premier), des *prénotions de Cos*, et surtout du précieux livre du *pronostic* (12). Les anciens avaient parfaitement apprécié la valeur de cette branche de l'art; un des commentateurs les plus estimés d'Hippocrate, Etienne le philosophe dit à ce sujet : « Le pronostic doit être regardé comme

(12) *Prorrhétiques :* « prioris libri prædictorum, ut enarrator, ita laudator est optimus Galenus. » Anut. Foes. — « Prædictionum inscripti libri prognosticæ doctrinam continent perfectissimam. » Prosper Martianus.

Coaques : « In hoc libro prædictiones omnes veluti in quodam promptuario descriptæ sunt, quæ per longam annorum seriem a coïs medicis observatæ fuerunt... Harum verò precium et nitorem cùm perpexerit Hollerius... et post eum Lud. Duretus... doctissimis commentariis earum præstantiam palam facere procurarunt. » Prosper Martianus.

Pronostic : « Liber prognosticorum, omnium medicorum pleno consensu magni Hippocratis legitimum opus est, quod et doctrinæ majestas et præstantia palam faciunt. Præclariora enim præcepta continet, quæ ad futuros acutorum morborum eventus præcognoscendos sunt necessaria. Quod quidem opus, quia præ cæteris Hippocratis libris diligentissimè elaboratum est et perpolitum, ideò legentibus non admodum obscurum redditur. » Prosp. Martianus.

M. Daremberg a établi, contre l'opinion de MM. Ermerins, Houdart et Littré, que le *pronostic* n'est pas tiré des *coaques*, mais, au contraire, que les *coaques* ont été formées aux dépens du *pronostic* et de plusieurs autres traités hippocratiques. L'honneur de cette démonstration reste tout entier à M. Daremberg; mais je dois revendiquer la priorité de l'idée en faveur de Jacob Spon, de Lyon, qui écrivait en 1684 : « Pro suspectis aut interpolatis habebimus..... *Coacas* ab Erotiano omissas, quæ videntur ex aphorismis, prognosticis, aliisque Hippocratis operibus consarcinatæ ab ejus discipulis. » (Ibid., *Præfat.*)

« le côté le plus général et le plus noble de la médecine, « puisqu'il rapproche en quelque sorte l'homme de la divi- « nité qui seule a le pouvoir de pénétrer l'avenir » C'est là ce qui constitue en réalité le dogmatisme de l'école de Cos. La *prognose* fut essentiellement une étude de séméiologie générale : « Cette tendance de l'école de Cos vers la considération presque exclusive de l'état général, vers l'étude de la communauté des maladies, vers l'interprétation prognostique des phénomènes morbides, l'éleva au plus haut degré de science et de gloire qu'il lui fût permis d'atteindre : elle la sauva d'un empirisme aveugle en rassemblant tous les faits à part, en les rattachant par un lien commun, la *prognose;* elle la dota de cette belle méthode d'observation(13) qui, entre les mains d'Hippocrate, a produit des résultats auxquels la science actuelle arrive à peine avec toutes les ressources dont elle peut disposer. » (Daremberg)

Il faut rattacher à cet ordre d'idées les sept livres *des aphorismes* qui sont à la fois un traité de séméiotique, de pathologie et de thérapeutique générales. « C'est sans doute aux aphorismes qu'Hippocrate doit sa plus grande popularité : ce livre est entre toutes les mains ; il est dans toutes les bibliothèques non seulement des médecins, mais encore des gens du monde.... Du reste, comme le remarque très-bien Gruner (*Censura*, p. 43) Hippocrate s'est acquis tant de gloire par la rédaction de ce livre, qu'il suffisait, en l'absence de tous les autres, pour assurer à son auteur une immortelle

(13) M. Littré a montré que la *prognose* était la vraie philosophie de la médecine ancienne, le seul lien qui pût réunir les faits épars, les observations isolées, la seule voie qui, à défaut de l'anatomie et de la physiologie pathologiques, pouvait conduire à grouper ensemble les affections du même ordre, c'est-à-dire celles qui obéissent aux mêmes lois par la mutation des qualités des humeurs, par la succession des signes bons ou mauvais, et par l'apparition, à des époques déterminées, des mouvements critiques.

renommée... Nul écrit de l'antiquité n'a peut-être été (14) autant exalté. » (Daremberg). « *Ab omni ævo, ubique gentium, in scholis medicorum, mirificè celebrantur.* » (Zwinger. *Hippocratis opuscula aphoristica, etc.*, in 8, Bâle, 1748).

Il nous reste à examiner et à peindre la doctrine hippocratique sous d'autres points de vue : nous avons trouvé dans le *pronostic* et les autres annexes les bases de la pathologie générale; nous verrons bientôt dans le traité *des airs, des eaux et des lieux* l'application de cette pathologie générale, c'est-à-dire de la prognose à l'étiologie des maladies qui dépendent des localités et des saisons, et enfin dans le livre *des épidémies* l'application de cette même prognose à l'étude des constitutions médicales, à l'observation et à la description des maladies. Nous avons maintenant à révéler le clinicien et le thérapeutiste. « Pour faire connaître dans son ensemble et ses parties les plus importantes la médecine d'Hippocrate, il nous reste à donner une idée du traité *du Régime dans les maladies aiguës*, seul ouvrage de thérapeutique sorti des mains du grand maître qui soit arrivé jusqu'à nous. » (Daremberg). La polémique est le premier but et le fond même de cet opuscule. Hippocrate s'attache à combattre les doctrines de ses rivaux et à faire triompher les

(14) Bornons-nous à citer quelques témoignages parmi les plus modérés : « Hi aphorismi tanto ingenio conscripti sunt ut antiquitas existimârit hoc scriptum omnem vim ingenii humani superare. » (J. Heurnius, *Hipp. aphorismi græce et latine*, 1511, in-4°).— «....Quòd medicinæ Hippocrati sua .. constaret dignitas in eo præsertim opere quod totius artis medicæ quoddam est veluti promptuarium , ipsius præcipua continens capita. » (*Galeni in aphor. Hipp. commentarii* VII, *G. Plantio interprete.* Lyon, in-18, 1554. G. Roville). — « Tanta est exigui hujus voluminis, rebus usui medico necessariis instructi, gravitas, tantaque præstantia atque utilitas, ut ab omnibus qui arti medicæ operam suam addixerunt, continenter circumgestari, manibusque versari mereatur. » (J. Ern. Scheffer, *Hippocratis aphorismi*, 1633, Leyde, in-32. *Præfat.*)

siennes propres. Le premier livre, le seul authentique, est consacré à l'exposition des principes qui servent de base pour régler le régime dans les maladies aiguës (15) et formule quelques aperçus généraux sur le traitement des affections dont il s'occupe. « Si l'on veut se faire une idée exacte de ce traité, et bien juger de la valeur des témoignages que les anciens nous ont laissés sur ce livre, il faut le regarder comme un *specimen* d'un grand travail, comprenant non seulement la diététique, mais la pharmaceutique générale et spéciale des maladies aiguës. » (Daremberg).

Dans le traité *des épidémies* (livres I et III), il s'occupe moins des maladies épidémiques que des *constitutions médicales* dont il étudie l'influence sur le développement, la marche et l'issue des maladies. « Hippocrate se contente d'être un narrateur, un historien exact et précis ; il raconte, mais il n'explique pas ; il signale la cause, mais ne recherche point la manière dont elle agit.... Dans les *épidémies*, l'étiologie est à l'état d'observation pure et simple, et c'est précisément ce caractère qui fait le grand mérite de ce livre (16),

(15) « Enfin, et c'est un des plus beaux titres de gloire d'Hippocrate, il « a tracé, d'après une expérience à laquelle on a peu ajouté depuis deux « mille ans, des préceptes sur le régime à tenir dans les maladies ; *il a créé*, « comme il s'en félicite lui-même, *la diététique*. » (Raige Delorme, dict. en 30 vol., art. *Médecine*.) — « Hoc opus (de victu in acutis) parvum quidem mole, at utilitate et antiquitatis decore ingens ; ..... antiquitas veneranda in hoc scripto. » (Ottho Heurnius, Leyde, in-4°, 1509.)

(16) Beaucoup avaient vanté les histoires particulières de malades qu'on y lit, sans trop en comprendre la valeur ; M. Littré leur a, le premier, rendu leur véritable signification, leur caractère propre : elles ne contiennent, et elles ne devaient contenir en effet, que l'indication des causes générales, des évacuations critiques ou non critiques, des signes de coction ou de crudité, en sorte que la maladie particulière disparaît pour faire place au tableau général de la souffrance et des efforts fructueux ou stériles de la nature.

et qui le met à l'abri de toutes les attaques. » (Daremberg), il décrit les maladies régnantes, et en étudie les crises ; il a pour but d'enseigner la marche des maladies, et, à côté de leur étiologie au point de vue de la prognose, d'en faire connaître les périodes, les paroxysmes et les phénomènes critiques que ceux-ci amènent la guérison ou entraînent la mort.

Nous voici, en poursuivant notre examen, arrivés à d'autres points de vue :

Dans le fameux traité de *aere, locis et aquis*, le talent d'Hippocrate se montre sous un jour nouveau ; là il ouvre d'autres horizons à l'observation médicale. La première partie est consacrée à l'étude des influences extérieures sur l'organisme humain ; dans la seconde, il apprécie les résultats de cette influence sur les facultés morales de l'homme, sur les institutions des peuples et le caractère des nations. « Il a mis en tête de son ouvrage une introduction dans laquelle il établit la nécessité et l'importance des *topographies médicales*, et indique en quoi elles doivent consister..... ; il n'a pas manqué de présenter le côté pratique de ces études météorologiques et climatologiques ; elles apprennent, suivant lui, à prévoir quelles maladies doivent régner pendant chaque saison et pendant l'année tout entière, et, par conséquent, à se préparer contre elles ; elles servent aussi à guider le médecin dans le traitement des maladies régnantes.... — Nous voyons dans ce traité tout ensemble comment l'école de Cos envisageait l'homme physique et moral dans ses rapports avec les influences extérieures, et quelle tendance invincible elle avait à s'attacher dans l'étude de la nature et de l'homme, bien plus aux *ensembles* (17)

(17) M. Littré dit : « Voir les choses d'ensemble est le propre de la médecine ancienne, c'est là ce qui fait sa grandeur ; voir les choses en

qu'aux détails dans lesquels l'École moderne a concentré toutes ses forces, et dont elle a voulu tirer tous ses principes. » (Id. ibid.)

« Le traité *des airs, des eaux et des lieux*, ajoute M. Da-« remberg, n'est point isolé dans la collection hippocratique : « il représente tout un côté de l'étiologie générale de l'École « de Cos, dont l'autre se trouve développé dans le traité *de* « *l'ancienne médecine.* » (Daremberg, p. 298.)

Or, c'est là précisément le motif d'un reproche que je crois, à l'exemple de M. Auber (18), devoir adresser à M. Daremberg : Ce traité *de l'ancienne médecine* manque dans sa traduction ; pourquoi donc l'avoir omis, quand lui-même en proclame la présence nécessaire ? Comment a-t-il pu condamner ainsi son compendium hippocratique à rester incomplet par l'absence d'un traité essentiel ? Ce n'est pas que son origine doive être suspecte, car il est au nombre des œuvres les plus authentiques ; M. Littré l'a même fait figurer en tête de toutes. Espérons que, dans une 3e édition, le traducteur lui donnera le rang qui lui est dû, en réparant une omission regrettable que l'analyse la mieux faite ne saurait

détail, et remonter par cette voie aux généralités, c'est le propre de la médecine moderne. »

« L'École de Cnide, dit M. Daremberg (*Introduction*), suivait une route opposée à celle de Cos : aussi s'est-elle perdue dans un dédale d'espèces morbides que rien ne rattachait les unes aux autres, et qui ne pouvaient entraîner aucune vue thérapeutique générale, en l'absence de notions physiologiques et anatomiques..... — L'union scientifique de ces deux tendances opposées, est, à mon avis, le but final que la science véritable doit se proposer ; c'est là seulement qu'elle trouvera stabilité et grandeur. »

(18) « Pourquoi n'a-t-il donné qu'un extrait du livre *de l'ancienne médecine*, dont l'importance et l'authenticité sont acclamées par tous les savants ? Par quelle... préoccupation, ces livres, qui exposent la méthode et la philosophie d'Hippocrate, n'ont-ils pas trouvé grâce ou respect devant M. Daremberg ? (E. Auber, *France médicale*, 1856, nº 22.)

ni justifier ni faire oublier. Nous serions heureux de n'être point étranger à cette restitution.

« Le livre *de l'ancienne médecine* contient à la fois une polémique, une méthode et un système ; c'est ce qui m'a décidé, dit M. Littré, à le mettre à la tête de ce que je regarde comme les œuvres propres d'Hippocrate ; car, placé ainsi, il forme une sorte d'introduction, d'autant meilleure et plus fidèle qu'elle est due à l'auteur lui-même, et qu'il ne s'y mêle rien d'étranger. » (Littré, t. I, p. 557.)

Il attaque avec vivacité ceux qui font reposer la science sur des hypothèses ; il établit que « la médecine est depuis longtemps en possession d'un principe et d'une méthode qu'elle a trouvés, et qu'avec ces guides le passé a déjà réalisé de nombreuses découvertes, et que l'avenir fera le reste en les prenant pour point de départ de ses recherches. »

« La méthode d'Hippocrate ressort immédiatement de sa polémique ; avant tout, il veut que la médecine s'étaie sur les faits, sur ce qu'il appelle la réalité... Là ne se borne pas la règle qu'il impose : les observations, les faits, la réalité, sont bien, sans doute, ce que chacun voit et éprouve ; mais le domaine en est encore plus étendu, et la tradition de la science fournit des faits, une réalité qu'il faut prendre en considération et développer par un sage emploi du raisonnement. Certes, il est impossible d'avoir une vue plus nette et plus étendue de l'étude de la médecine (19).

(19) Nous pouvons conclure de tout ce qui précède, qu'Hippocrate fut le créateur de la méthode que les modernes ont nommée *méthode expérimentale* ; c'est là un fait qui a frappé tous les auteurs : voyez Éloy (*Dict. hist.*) ; Raige Delorme (*Dict. en 30 vol.*, 1839, art. *Médecine*) ; James (*Dict. univ. de méd.*), etc. « Cette manière de procéder à la formation de la médecine, dit M. Lordat, est appelée *empirisme raisonné* ; c'est la seule que puisse admettre la science de l'homme, comme l'a dit Leibnitz. — Hippocrate se conduisit en cela, comme l'a conseillé Bacon, plus de vingt

« Le livre *de l'ancienne médecine*, si remarquable par la rectitude du jugement et la profondeur des pensées, ne l'est pas moins par la beauté et l'excellence du style ; là, la forme est en tout digne du fond..... C'est certainement un beau morceau de la littérature grecque ; et ce traité est un modèle achevé de la discussion scientifique sur les points généraux et élevés de la médecine. » (Littré.)

Je ne saurais mieux terminer que par cette citation : ces derniers traits achèvent de peindre Hippocrate et sa doctrine, son rôle créateur comme chef d'école, son immense influence comme polémiste et réformateur.

Telle est cette grande et imposante figure d'Hippocrate, qui a fait à juste titre l'admiration de tous les siècles : « Ses œuvres médicales, d'une inépuisable fécondité, ont eu le rare privilége de fixer, depuis vingt-deux siècles, l'attention de tous les esprits cultivés....., enfin, de susciter d'âge en âge une foule d'éditeurs ou de commentateurs, véritable cortége triomphal qui s'augmente chaque jour. » (Daremberg).

Et cependant, selon moi, ce n'est pas Hippocrate tout entier ; s'il m'est permis de le proclamer, ce n'est que la moitié de ce grand maître ; ce n'est qu'une partie de ce vaste et puissant génie qui avait embrassé la totalité de l'art.

Hippocrate s'est occupé de chirurgie, et, à mes yeux, il

siècles après, en posant les fondements de la philosophie naturelle. Les procédés scientifiques furent à peu près ceux qui sont prescrits dans le *Novum organum* : exclusion des propositions supposées, examen direct des faits, inductions immédiates, comparaison de ces inductions pour en tirer d'autres d'un ordre plus élevé, toujours également rigoureuses. Aussi M. Caizergues et moi, nous nous souvenons de ce que disait Fouquet, notre maître commun. Lorsque nous exaltions la méthode de Bâcon appliquée à la science de l'homme..., il prétendait que nous étions injustes, si Hippocrate n'avait pas sa part dans cet éloge ; car, disait-il, *l'un avait fait ce que l'autre* (Bacon) *disait qu'il fallait faire.* » (Lordat, *Perpétuité de la médecine*, 1837.) — Voy. aussi note 8.

est peut-être encore plus remarquable comme chirurgien (20) que comme médecin. Là, sa méthode se révèle sous un jour nouveau, et l'on voit ses rares qualités briller dans tout leur éclat. En médecine, ses idées, plus spéculatives, s'éloignent davantage des notions contemporaines ; en chirurgie, ses vues, pour ainsi dire plus matérialisées, restent plus conformes aux données classiques. En médecine, beaucoup de ses pratiques ont vieilli ; en chirurgie, elles semblent plus vivaces ; les unes ont survécu, les autres renaissent sous le nom de procédés nouveaux, qui sont, dans toute la rigueur du terme, véritablement *renouvelés des Grecs*. On est étonné de trouver au XIXe siècle, dans un ouvrage aussi ancien, tant de faits, tant d'aperçus et tant d'idées ! Quelle netteté, quelle précision, quelle sûreté de coup d'œil ! On ne sait ce qu'il faut le plus admirer du dialecticien persuasif, ou du clinicien consommé et de l'observateur sagace. Et, pour signaler un point qui est capital dans la question, on doit

(20) « Si l'on parcourt les divers traités admirables qu'il nous a laissés sur les *luxations*, les *fractures* et les *articulations* (mochlique), on ne doutera point qu'il n'eût une profonde connaissance de l'anatomie. » (Éloy. *Dict. historiq.*) — « La chirurgie, dit M. Raige Delorme, avait déjà, malgré l'imperfection des connaissances anatomiques, fait des progrès remarquables du temps d'Hippocrate. Sans savoir au juste la part qu'il eut à l'avancement de cette branche de l'art, on ne peut se refuser d'admettre qu'il n'y ait puissamment contribué, lorsque l'on considère les livres qu'il a écrits sur ce sujet, et qui *forment une des parties les plus belles et les plus considérables de ses œuvres*. On ne peut y voir sans étonnement avec quel soin et quelle fidélité sont décrites un grand nombre de maladies externes, particulièrement les *fractures*, les *luxations* des os, et les *plaies de tête ;* avec quel art se faisait déjà l'emploi des instruments, des appareils mécaniques et des bandages. » (Dict. en 30 vol., 1839, art. *Médecine.*) — Jacob Spon, de Lyon, a dit en énumérant les traités authentiques : « Habebimus omnes legitimos Hippocratis fœtus, nempe..... Librosque omnes *chirurgicos*, qui vere Hippocratis in chirurgiâ exercitatissimi genium redolent. » (J. Spon, *Aphorismi novi*, 1684, Præfat.)

estimer d'autant plus cette partie de la collection hippocratique, que, outre sa valeur intrinsèque, elle a généralement le mérite de passer, aux yeux de tous les critiques, pour la plus sûrement authentique des œuvres d'Hippocrate. On voudrait remettre en relief cette autre moitié de cette grande figure qu'on a un peu trop laissée dans l'ombre. On voudrait faire voir de quelle façon large et philosophique Hippocrate a envisagé les points les plus difficiles de la science, et sur quelle base il a institué la chirurgie antique. C'est là un rêve favori que j'ai caressé avec amour depuis plus de dix ans; je me proposais d'élever, dans la mesure de mes forces, un monument à la chirurgie d'Hippocrate (*a*). Je me proposais de publier une traduction française de ses *œuvres chirurgicales*, avec le texte grec en regard, des variantes, des annotations et un commentaire. Mon dessein était de remonter aux sources de la chirurgie moderne, et de faire comprendre par quelle filiation elle se rattache à la grande école de Cos. Mais Dieu me donnera-t-il le temps, la force et les moyens nécessaires pour accomplir cette laborieuse tâche, et réaliser un espoir que j'avais nourri peut-être avec témérité? Certes, j'ai grandement lieu d'en douter; il y a

(*a*) *Œuvres chirurgicales complètes d'Hippocrate*, traduction française avec le texte grec en regard, accompagnée de variantes, de notes et de commentaires, précédée d'une introduction générale, avec des éclaircissements tirés des anciens commentateurs, et des extraits de chirurgie de Galien, Soranus, Oribase, Rufus d'Ephèse, Paul d'Egine, Palladius, etc.

L'édition devait comprendre : le Serment.— Du médecin.— De l'officine. — Des plaies de tête. — Des fractures. — Des luxations. — Du mochlique. — Des ulcères et plaies. — Des fistules.— Des hémorrhoïdes.— Fragments d'ophthalmologie et d'obstétrique.—Extraits divers sur la chirurgie antique.

J'avais d'abord eu dessein de joindre une traduction latine à la traduction française; mais j'y ai renoncé, parce que les avantages de cette addition n'auraient jamais compensé le rude labeur qu'elle imposait.

tant d'obstacles à vaincre ! — J'ai, dans le temps, fait offrande à l'Académie d'un premier spécimen (*Recherches historiq. et critiq. sur l'origine du traité* DU MÉDECIN, avec traduction nouvelle, in-8°, 1850) que j'ai publié dans cet ordre d'idées; si jamais je donne suite à ce projet littéraire, je la prierai d'accepter l'hommage de mon œuvre, afin que je puisse trouver dans son appui plus de force et de confiance pour poursuivre ma route.

TRADUCTION DE L'INSCRIPTION

DE C. FVRIVS SABINIVS AQVILA.

Un grand nombre de personnes connaissant parfaitement la langue latine, mais n'ayant pas étudié le style concis de nos monuments épigraphiques, nous ayant demandé de vouloir bien donner la traduction de la célèbre inscription que nous avons retrouvée dans la rue Mercière, le 14 juillet 1857, nous nous empressons de nous rendre à ce désir

Nous commençons par rétablir le texte de l'inscription en complétant toutes ses abréviations.

CAIO FVRIO SABINIO AQVILAE
TIMESITHEO PROCVRATORI PROVINCIARVM LVGVDVNENSIS
ET AQVITANICAE PROCVRATORI PROVINCIAE ASIAE IBI
VICE XX (1) ET XXXX (2) ITEMQVE VICE PROCONSVLI
PROCVRATORI PROVINCIARVM BITHYNIAE PONTI
PAPHLAGONIAE TAM PATRIMONII QVAM RATIONVM
PRIVATARVM IBI VICE PROCVRATORI XXXX (3) ITEM
VICE PROCVRATORI PATRIMONII PROVINCIAE
BELGICAE ET DVARVM GERMANIARVM IBI VICE
PRAESIDI PROVINCIAE GERMANIAE INFERIORIS
PROCVRATORI PROVINCIAE SYRIAE PALESTINAE IBI
EXACTORI RELIQVORVM ANNONAE SACRAE
EXPEDITIONIS PROCVRATORI IN VRBE MAGISTRO
XX (4) IBI LOGISTAE THYMELAE PROCVRATORI
PROVINCIAE ARABIAE IBI VICE PRAESIDI BIS
PROCVRATORI RATIONVM PRIVATARVM PER
BELGICAM ET DVAS GERMANIAS PRAEFECTO
COHORTIS I GALLICAE IN HISPANIA

(1) *Vicesimario.*

(2) *Quadragesimario.*

(3) *Quadragesimæ.*

(4) *Vicesimæ.*

CAIVS ATILIVS MARVLLVS ARVERNVS ET CAIVS SACCONIVS ADNATVS MEDIOMATRIX PATRONO OPTIMO.

A Caius Furius Sabinius Aquila Timesithée (1) procurateur (2) des provinces Lyonnaise et d'Aquitaine, procurateur de la province d'Asie : là, vice-procurateur du vingtième et du quarantième (3), de même vice-proconsul, procurateur des provinces de Bithynie, de Pont et de Paphlagonie, tant pour les droits du domaine que pour ceux à percevoir sur les fortunes privées ; là, vice-procurateur du quarantième, de même, vice-procurateur du domaine dans la province de Belgique et celle des deux Germanies; là, vice-président de la province de Germanie inférieure, procurateur de la province de Syrie et de Palestine; là, exacteur (4) des restes de l'impôt pour les approvisionnements de l'expédition sacrée (5), procurateur à Rome et directeur du vingtième : là, contrôleur des jeux scéniques, procurateur de la province d'Arabie ; là, vice-président, deux fois procurateur des droits à per-

(1) *Timesithée*, tiré du grec, qui honore Dieu.

(2) *Procurateur*, ministre des empereurs et dont la charge ressemblait assez à celle de nos anciens intendants de France, dépouillant les peuples au profit des coffres de l'empereur.

(3) L'impôt du vingtième était appliqué aux héritages : les pauvres et les proches parents en étaient seuls exempts. Établi par Auguste l'an 759 de la fondation de Rome, il se prélevait aussi sur l'affranchissement des esclaves et était à la charge de ces derniers ; il équivalait à notre cinq pour cent. Il y avait aussi l'impôt du cinquantième, perçu par le fisc sur la vente des esclaves, payable par le vendeur. L'impôt du quarantième était établi sur l'entrée et la sortie des marchandises, n'exceptant que le bagage essentiel à un voyageur, et dont la limite était fixée; c'était notre deux et demi pour cent.

(4) *Exacteur*, officier de l'empereur qui hâtait le recouvrement des droits du fisc.

(5) Probablement celle de Judée, terminée cent ans auparavant. Cependant on donnait quelquefois le nom d'expédition sainte à celles que l'empereur commandait en personne.

C·FVRIO·SABINIO AQVILAE
TIMESITHEO·PROC·PROV·LVGVDET
AQVIT·PROC·PROV·ASIAE·IBI·VICE·XX

cevoir sur les fortunes privées pour la Belgique et les deux Germanies, préfet de la première (6) cohorte gauloise en Espagne.

Caius Atilius Marullus, du pays des Arvernes (7), et Caius Sacconius Adnatus, du pays des Médiomatrices (8), à leur excellent Patron.

Nous avons cru devoir conserver l'inversion latine afin de ne pas dénaturer le style épigraphique des Romains, et laisser les noms et titres du personnage en tête de l'inscription. Tout le monde comprendra que le sens véritable de la phrase est celui-ci :

Caius Marullus, du pays des Arvernes, et Caius Sacconius, du pays des Médiomatrices, à leur excellent patron Caius Furius Sabinius Aquila Timesithée, procurateur des provinces Lyonnaise et d'Aquitaine, etc. . . . . . .

E.-C. Martin-Daussigny.

(6) *Préfet de la première cohorte*, les cohortes de troupes auxiliaires étaient commandées par des préfets, et celles des légions romaines par des tribuns militaires. La première cohorte était le double des autres par le nombre et se composait de l'élite des hommes de la légion. Ce commandement était fort honorable.

(7) Le pays des Arvernes, ancien peuple gaulois, est aujourd'hui l'Auvergne.

(8) Les Médiomatrices, peuple de l'ancienne Gaule, sont actuellement les habitants du pays de Metz.

Le mot ADNATUS pourrait peut-être aussi être considéré comme venant du verbe *adnascor*. Dans ce cas, Caius Sacconius ne serait pas né Médiomatrice, mais aurait été naturalisé chez ce peuple.

L'INSTITUT

ET

LES ACADÉMIES DE PROVINCE,

Travail lu à l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon,

dans la séance publique du 29 juin 1857,

PAR

M. F. BOUILLIER,

PRÉSIDENT.

Les premières tentatives d'association scientifique datent de la Renaissance, époque à laquelle se formèrent en Italie plusieurs sociétés d'érudits et d'investigateurs de la nature. En face de l'immensité du monde, de la nature et de l'histoire, les plus grands génies sentant l'insuffisance des efforts isolés et des travaux solitaires, se sont efforcés d'organiser des associations de savants. Descartes est le fondateur de l'Académie de Stockholm et Leibnitz le fondateur de l'Académie de Berlin. Mais, de tous les modernes, c'est Bacon, l'apôtre de la méthode expérimentale, qui semble avoir eu la plus haute idée de la mission d'une académie, et c'est lui qui a le plus vivement recommandé l'union de tous les savants pour l'interprétation de la nature.

Dans son traité inachevé de la *Nouvelle Atlantide*, avec les couleurs les plus vives de son imagination, en même temps qu'avec les vues les plus pénétrantes de son génie, il a tracé le modèle d'une grande et parfaite académie. Otons ces crosses, ces mitres, cet appareil presque sacerdotal, ôtons tout ce vain éclat extérieur, par lequel Bacon croit devoir rehausser, aux yeux de la multitude, la dignité

de ses membres, quelle n'est pas la vraie grandeur de cette académie merveilleuse qui s'appelle l'Institut de Salomon ! Après avoir analysé le plan de Bacon, Condorcet, dans son enthousiasme, s'écrie : « Voilà ce qu'un esprit créateur a osé concevoir dans un siècle couvert encore des ténèbres d'une superstitieuse ignorance, ce qui n'a paru longtemps qu'un rêve philosophique, ce que les progrès rapides et des sociétés et des lumières donnent aujourd'hui l'espoir de voir réaliser par les générations prochaines, et peut-être commencer par nous-mêmes (1). »

L'autorité, les richesses, les moyens les plus variés et les plus puissants d'expérimentation, des tours sur les plus hautes montagnes avec des ermites voués à la science, des cavités profondes, des étangs d'eau douce, des étangs d'eau salée, des parcs immenses pour réunir tous les êtres vivants de la création, des étuves de toutes les formes et de toutes les grandeurs, des maisons d'acoustique, des maisons d'optique, tout est prodigué à l'Institut de Salomon pour arracher les secrets de la nature. Au milieu même du XIX[e] siècle, combien l'Académie des sciences de Paris ou la Société royale de Londres ne sont-elles pas dépourvues de ressources, dénuées d'action et d'autorité, en comparaison de cette académie rêvée par Bacon à la fin du XVI[e] siècle ! Ce n'est pas seulement une constitution plus forte et meilleure de chaque académie en particulier, mais un concert de toutes les académies du monde que l'auteur du *Novum Organum* entrevoyait dans l'avenir et appelait de ses vœux. Dans le *De dignitate et augmentis scientiarum* (2), il exhorte toutes les universités et tous les colléges du monde civilisé à s'unir

(1) Fragment à la suite du tableau historique des progrès de l'esprit humain.

(2) Voir surtout la fin du second livre.

par des relations régulières, à contracter ensemble alliance et amitié. L'isolement des savants et des académies, voilà, dans le passé, selon Bacon, une des principales causes du retard des sciences ; l'association, voilà, pour l'avenir, un des plus grands motifs d'espérance.

Cependant, au milieu de tant d'autres progrès accomplis, les générations prochaines n'ont pas vu se réaliser, selon la prédiction de Condorcet, la grande association scientifique prêchée par Bacon. Partout, il est vrai, dans les capitales et dans les provinces, des académies plus ou moins bien organisées se sont fondées ; mais ces petites républiques, qu'aucun lien fédératif ne rattache les unes aux autres, n'ont pas su faire encore cause commune pour la recherche de la vérité. Assurément l'Institut de France, par la gloire individuelle, par la science et par le génie de ses membres, ne le cède à aucun autre corps savant du monde, pas même à l'Institut de Salomon. Mais ne pourrait-on pas lui reprocher de trop demeurer enfermé en lui-même, et de laisser échapper de ses mains cette grande magistrature scientifique qu'il devrait exercer sur la France tout entière ? Cependant, en faisant appel aux principales sociétés savantes des départements, en les conviant à travailler de concert avec lui pour la découverte de la vérité, il dépendrait de lui d'accroître beaucoup ses forces et son empire.

Sans crainte de déroger, il peut leur tendre la main. Les anciennes académies royales de la province, ainsi que celles de la capitale, ont un passé glorieux et des lettres de noblesse. Quelques-unes, comme l'Académie des jeux floraux de Toulouse, ont des origines qui se perdent dans le moyen âge ; mais, pour ne parler que du plus grand nombre et pour ne pas remonter au-delà de l'époque de leur constitution régulière et définitive par lettres-patentes du roi, elles datent de la fin du XVIIe siècle ou, au plus tard, du com-

mencement du XVIIIe. Il y a donc déjà près de deux siècles, qu'à l'exemple de l'Académie française et de l'Académie des sciences, sous l'influence des mêmes idées et sous le patronage d'illustres et généreux protecteurs, elles se sont organisées dans presque toutes les capitales de nos grandes provinces.

Partout elles ont jeté de profondes racines ; partout, fidèles à leur mission, elles ont répandu autour d'elles le goût et le culte des ouvrages de l'esprit. C'est à l'initiative, aux encouragements, aux dons des académies que sont dus la plupart des musées, des bibliothèques, des jardins de botanique, des écoles de beaux-arts et des institutions libérales de la province. A elles revient en grande partie l'honneur de la conservation, sur notre sol, des monuments de Rome et du moyen âge. Leur histoire ne se sépare pas de celle de nos plus illustres cités et de l'histoire littéraire de la France. Que de découvertes ont été propagées, que de curieuses et persévérantes recherches ! que d'expériences éclatantes ont été faites par elles ou sous leurs auspices ! Je ne veux citer ici que le premier bateau à vapeur et la première ascension aérostatique à Lyon. Quel n'a pas été aussi l'éclat de leurs concours et que de concurrents, plus tard devenus célèbres, se sont disputé leurs couronnes ! C'est à l'occasion d'un prix proposé par l'Académie de Dijon que Rousseau entre en lice et révèle son génie ; à la veille de la Révolution, Bonaparte et Daunou concourent tous les deux pour le prix Raynal, de l'Académie de Lyon (1). Au commencement du XIXe siècle, M. Guizot et M. Mignet ont tous deux débuté par un prix remporté à l'Académie de Nîmes.

(1) Voir mon discours sur l'Académie de Lyon au XVIIIe siècle, Paris, Durand, 1857, et tom. V de la nouvelle série des Mémoires de la classe des lettres de l'Académie de Lyon.

Elles ont aussi joué un rôle important, et qui jusqu'à présent n'a pas été assez remarqué dans le grand mouvement des idées du XVIIIe siècle. Les membres de l'Académie française et de l'Académie des sciences, les plus grands écrivains, les savants les plus illustres du XVIIIe siècle ne dédaignaient pas de leur demander un titre d'associé, de venir siéger dans leur sein, comme Voltaire à Lyon, ou de prendre part à leurs travaux, comme Montesquieu à Bordeaux.

Quelques compagnies de la province eurent même autrefois le privilége d'une affiliation particulière, soit avec l'Académie française, soit avec l'Académie des sciences. En 1692, l'Académie française accueille avec les plus grands honneurs les députés de l'Académie de Nîmes qu'elle reçoit en son alliance, suivant les expressions du procès-verbal, alliance qui fut, sans doute, conclue sous les auspices de Fléchier. En 1715, l'Académie de Bordeaux, présidée par Montesquieu, obtint la même faveur de l'Académie des sciences, à la condition de la redevance annuelle d'une dissertation. L'Académie de Marseille, qui avait pour protecteur le maréchal de Villars, membre de l'Académie française et gouverneur de la Provence, fut admise, comme celle de Nîmes, dans l'alliance de l'Académie française où ses députations furent reçues, le 12 novembre, dans une séance présidée par Fontenelle.

Ce n'est donc pas une chose nouvelle et sans antécédents que nous proposons aujourd'hui humblement à l'Institut de France. Il ne s'agit en effet que d'étendre, de régulariser ces adoptions, d'en faire, au lieu d'un vain honneur, un grand et puissant moyen d'investigation et de progrès pour l'histoire et pour la science. Les académies de la province seraient-elles donc moins dignes aujourd'hui qu'autrefois d'une si glorieuse association?

Jamais au contraire, à aucune époque, on en peut juger

par le nombre et l'importance de leurs publications, elles n'ont déployé plus de zèle et d'activité. Peut-être sont-elles moins en faveur, mais c'est une disgrâce qu'elles partagent avec les sciences et les lettres elles-mêmes ; peut-être renferment-elles moins de beaux esprits, mais, à leur place, que de savants archéologues, de naturalistes du plus grand mérite, d'observateurs patients et habiles ne comptent-elles pas dans leur sein !

Grâce au zèle libre et désintéressé de ces modestes et laborieux académiciens, bientôt il n'y aura plus en France une commune, un château, une abbaye, une ruine qui n'ait son histoire; grâce à eux, partout les traditions patriotiques, les souvenirs de l'esprit local sont pieusement recueillis ; grâce à eux enfin, s'amassent, tous les jours, les observations les plus précieuses pour toutes les sciences expérimentales, pour la carte géologique, la Faune et la Flore de la France. N'oublions pas aussi que, depuis quelques années, les grandes académies de la province se sont encore fortifiées par l'adjonction successive des membres les plus distingués de l'enseignement supérieur, auxquels elles se sont si noblement empressées d'ouvrir leurs portes et de donner droit de cité. Cette union de l'élite du corps enseignant et des sociétés savantes a été déjà heureuse et féconde, et elle le sera sans doute davantage encore à l'avenir, pour la vie intellectuelle et scientifique de la province, comme pour l'Université elle-même.

Que manque-t-il donc aujourd'hui aux académies de la province? Ce ne sont pas les hommes, mais les encouragements, la publicité, une impulsion d'en haut, une direction commune, c'est enfin l'association, au lieu de l'isolement.

Déjà diverses tentatives ont eu lieu, soit de la part du gouvernement, soit de la part de sociétés particulières, pour faire cesser ce fâcheux isolement, déjà on peut aper-

cevoir plus d'un signe précurseur de la grande association prêchée par Bacon. Depuis 1830, la plupart des ministres de l'instruction publique, et particulièrement M. Guizot, M. de Salvandy et M. Fortoul ont montré une certaine sollicitude pour les sociétés savantes ; ils se sont préoccupés, avec raison, de cette dissémination stérile, de cette anarchie d'efforts et de recherches et ils ont avisé aux moyens de les rattacher à quelque centre commun.

Ils leur ont prodigué les témoignages les plus flatteurs, ils ont plus d'une fois réclamé leur concours, en leur promettant l'appui du gouvernement. Passons rapidement en revue ces fréquents appels, ces promesses répétées des ministres de l'instruction publique aux sociétés savantes. Nous y trouverons, sinon le plan que nous proposons, au moins un témoignage en faveur de l'importance que nous leur attribuons et des services plus grands qu'elles pourraient rendre avec une organisation meilleure.

En fondant, en 1834, le comité historique pour la publication des documents inédits de l'histoire de France, voici l'appel et les promesses que leur faisait M. Guizot, au nom du gouvernement : « Il faut que les sociétés savantes reçoivent du gouvernement, protecteur naturel de l'activité intellectuelle, aussi bien que de l'activité matérielle du pays, un encouragement soutenu ; de l'autre, que leurs travaux soient effectivement portés à la connaissance du public. Le plus sûr moyen, je pense, d'arriver à ce double résultat, c'est d'instituer, entre ces sociétés et le ministère de l'instruction publique, des relations fréquentes et régulières (1). »

En même temps, il a bien soin de protester contre toute pensée de porter atteinte à leur liberté et à leur individualité. « Il s'agit uniquement de leur transmettre, d'un centre commun,

(1) Circulaire aux Sociétés savantes, 23 juillet 1834.

les moyens de travail et de succès qui ne sauraient leur venir d'ailleurs, et de recueillir à ce même centre les fruits de leur activité pour les répandre dans une sphère étendue (1)... »

Des relations fréquentes et régulières entre son ministère et les sociétés savantes, un concours réciproque, la publication, sous les auspices du gouvernement, d'un compte rendu sommaire de leurs travaux et d'un recueil contenant leurs mémoires les plus importants, voilà ce que propose M. Guizot en leur faveur, et voilà ce qu'il attendait surtout du comité historique.

M. de Salvandy, dans ses deux ministères, s'est aussi occupé des sociétés savantes. Comme M. Guizot, il a le désir d'instituer des relations régulières entre elles et son département, il réclame leur concours, il leur promet l'appui du gouvernement. D'abord même il avait eu la pensée, ainsi qu'il le rappelle dans sa circulaire aux sociétés savantes, du 11 octobre 1845, « de les rattacher à l'Institut lui-même, comme au centre des lumières et de l'activité, au moyen de cinq comités historiques que l'un des fonds du budget lui permettait de doter richement pour qu'ils pussent servir d'intermédiaire à cette action nouvelle et féconde (2). » Cette pensée de M. de Salvandy est le fondement même de tout notre plan, c'est, suivant nous, la seule vraie, la seule efficace. Mais ces cinq comités nommés par le ministre, cette sorte de dédoublement de l'Institut en deux parts, soulevèrent une opposition qui en empêcha le succès. Pourquoi n'avoir pas laissé l'Institut lui-même aviser aux moyens de se mettre en relation avec les sociétés savantes, sans aucun autre intermédiaire que ses Secrétaires perpétuels et des commissions nommées par lui ?

(1) 12 octobre 1845.

(2) Circulaire aux Sociétés savantes, 23 juillet 1834.

A défaut de l'Institut, c'est par l'administration centrale que M. de Salvandy s'efforça de donner l'impulsion, la publicité, la suite et l'ensemble aux travaux des sociétés savantes. Tel est le but d'une ordonnance royale du 27 juillet 1845, qui prescrit la publication d'un annuaire des sociétés scientifiques et littéraires de la France et la formation au ministère d'une bibliothèque des mémoires des sociétés savantes, qui annonce l'envoi régulier, à chaque société, des publications de l'Institut, et qui donne l'espérance d'une participation au fonds de secours du budget pour les sciences et pour les lettres, à celles qui s'en rendront dignes par leurs travaux.

L'annuaire a en effet paru, mais une seule fois, en 1846 (1). On y trouve le tableau de l'organisation de toutes les sociétés savantes de la France, de leurs règlements, de leurs membres, avec un abrégé intéressant de leur histoire. Mais, depuis 1846, ce tableau a cessé d'être fidèle; de nombreux changements ont eu lieu dans les règlements comme dans la composition des compagnies, la liste de leurs travaux s'est accrue, et de nouvelles sociétés se sont formées à côté des anciennes. L'envoi régulier des publications de l'Institut, je ne sais par quels empêchements, n'a pas encore lieu, même pour les Académies les plus considérables. Quant à la répartition du fonds de secours, la munificence de l'État en leur faveur, j'ose à peine le dire, n'a pas jusqu'à présent dépassé la somme de trois cents francs (2).

De M. de Salvandy à M. Fortoul, les ministres de l'instruction publique, dans leur court passage aux affaires, et pendant des jours d'orage, n'eurent pas le temps de son-

(1) Annuaire des sociétés savantes de la France et de l'Étranger, grand in-8°, Victor Masson, Paris.

(2) Il faut excepter l'Académie de Lyon, en faveur de laquelle M. Fortoul, sur ma demande, a bien voulu doubler cette somme.

ger aux sociétés savantes des départements. Mais M. Fortoul, qui connaissait et aimait la province, en créant de nouvelles circonscriptions universitaires et plaçant à leur tête de grands recteurs, songe aussitôt à les mettre en rapport avec les sociétés savantes. « Vous trouverez, dans les sociétés savantes, spécialement vouées à l'étude de la science locale, des centres où se conservent, avec le culte intelligent des traditions particulières de la province, l'amour sincère du pays. Je vous invite à vous mettre en rapport avec Messieurs les présidents des sociétés savantes, à leur assurer le concours de leurs lumières et de votre autorité... Ne craignez pas d'engager les membres du corps enseignant à prendre leur part de ces travaux qui leur feront étudier et aimer le pays qu'ils habitent et auquel ils s'attacheront d'autant plus qu'ils le connaîtront mieux (1). »

S'adressant ensuite aux présidents des sociétés savantes, comme M. Guizot et M. de Salvandy, il réclame leur concours pour le Comité de la langue, de l'histoire et des arts, nouvelle dénomination du Comité historique réorganisé. Entre les sociétés savantes, qui ont toujours attaché un prix particulier aux recherches historiques, et le comité, M. Fortoul, voit un lien naturel qu'il appartient à l'administration de resserrer. Une commission, choisie dans les différentes sections du comité, examinera leurs travaux philosophiques, archéologiques et historiques, en rendra compte chaque mois en assemblée générale. Le comité profitera ainsi, ajoute-t-il, des recherches des sociétés des départements ; il puisera, dans leurs publications, des renseignements d'autant plus précieux qu'ils ne peuvent être obtenus que sur les lieux mêmes et par l'étude des documents locaux. D'un autre côté, les sociétés trouveront dans les rapports et dans

(1) Circulaire du 10 janvier 1856.

les appréciations du comité, un encouragement, une direction et d'utiles éléments de publicité.

Ainsi, M. Fortoul, de même que M. Guizot, espérait que le comité historique servirait de centre et de lien, au moins pour une des parties les plus importantes des travaux des sociétés savantes. En même temps, pour leur donner plus de publicité, il fondait la Revue des Sociétés savantes. M. Rouland, qui n'a pas moins de sympathie pour les travaux littéraires et scientifiques de la province, n'a pas abandonné cette création de M. Fortoul, et il s'occupe, en ce moment, d'en faire « le lien de toutes les académies dispersées dans les départements (1). »

Espérons qu'il fera plus encore en leur faveur, car, malgré le bon vouloir de ses prédécesseurs, presque tout reste à faire, soit à cause de la pénurie des ressources, soit à cause du défaut de concert avec l'Institut. Malgré ces encouragements si souvent promis, malgré toutes ces tentatives pour les rattacher à un centre, les académies de province sont encore aujourd'hui presque sans ressources ; elles sont abandonnées à elles-mêmes, sans relation d'aucune sorte les unes avec les autres, sans relations régulières, ni avec le ministère, ni avec l'Institut, ni même avec le comité historique.

Loin de moi la pensée de méconnaître les services ou de critiquer les travaux du comité ; mais j'ose dire que, peut-être, il n'eût pas moins bien rempli sa mission si, conformément aux intentions des ministres qui l'ont fondé ou réorganisé, il eût plus souvent réclamé le concours des sociétés savantes. Rarement il les a consultées, plus rarement encore il les a chargées d'un travail de quelque importance. Cependant que de zèle, que de patriotisme, que de lumières ne devait-il pas en attendre, pour la publication des docu-

(1) Circulaire aux recteurs du 20 mai 1857.

ments de l'histoire locale ! Je ne le blâmerai pas d'avoir créé, quoique un peu à la hâte, toute une armée de correspondants. Mais, fait-il sagement de s'en servir à l'exclusion des académies? Aujourd'hui, par exemple, pour réunir les copies des lettres originales de Mazarin, à qui s'adresse-t'il? uniquement à ses correspondants, sans même songer aux académies, qui, mieux que de simples particuliers, par le nombre des hommes spéciaux qu'elles renferment, par leur crédit auprès des autorités locales, peuvent faire des perquisitions et des découvertes dans les dépôts publics.

Mais, d'ailleurs, quand le comité aurait entretenu des relations plus intimes et plus fréquentes avec les sociétés savantes, il ne pouvait les rallier à lui que d'une manière partielle et provisoire. C'est là ce que de leur côté, à d'autres points de vue, avec plus ou moins de succès, ont entrepris de faire les sociétés de géologie, de botanique, de météorologie qui résident à Paris, et plus récemment la société d'acclimatation. Mais ni le comité, ni aucune de ces sociétés, en raison de leur objet spécial et aussi de leur instabilité, ne peuvent prétendre à devenir le centre d'une association complète et définitive.

Ici nous rencontrons l'Institut des provinces, qui s'est proposé ce but et qui manifeste hautement cette prétention.

L'Institut des provinces a pour fondateur et pour directeur général, M. de Caumont. Tout le monde connaît les services rendus par M. de Caumont à l'archéologie française, ses efforts et ses diverses tentatives pour ranimer le goût des recherches historiques et l'étude de nos antiquités, pour rapprocher et pour unir les savants de la province. Congrès scientifiques, congrès archéologiques, congrès des sociétés savantes, assises scientifiques, sociétés, bulletins, annuaires de toute sorte, qui pourrait dire les nombreuses créations de M. de Caumont, toutes dans le même esprit et pour le même but? En 1833, à l'imitation de l'étranger, il fonde les congrès

scientifiques, assemblées nomades se réunissant, chaque année, hors de Paris, au chef-lieu de quelqu'une des sociétés savantes de la province, qui tour à tour en forment le principal noyau. La première session a eu lieu à Caen, la vingt-quatrième va avoir lieu à Grenoble,

Avec l'état-major et la clientèle ordinaire des congrès, M. de Caumont a fondé plus tard l'Institut des provinces, nom malheureux où semble percer une sorte d'hostilité contre Paris, et une arrière pensée d'élever autel contre autel. C'est le comité de l'Institut des provinces, qui est devenu le comité directeur des congrès scientifiques ; c'est lui aussi qui a présidé au congrès des sociétés savantes. Cette nouvelle espèce de congrès se rassemble tous les ans à Paris, pendant dix jours, ni plus ni moins, comme les congrès scientifiques, et se compose des délégués d'un certain nombre de sociétés savantes, et des membres de l'Institut des provinces.

Rendons hommage à de si louables efforts et reconnaissons qu'ils n'ont pas été tout-à-fait stériles. On ne peut, en effet, nier que tous ces congrès n'aient quelquefois amené d'utiles rapprochements entre les hommes voués aux mêmes études, qu'ils n'aient provoqué quelques recherches et quelques discussions importantes, particulièrement pour l'archéologie, la géologie et l'agriculture ; on ne peut nier enfin qu'en certaines contrées ils n'aient excité, au moins momentanément, une sorte d'agitation scientifique salutaire. Mais, combien toute cette organisation n'est-elle pas défectueuse et artificielle ! Je ne sais s'il est bien difficile de se procurer le titre de membre de l'Institut des provinces, mais qui ignore que pour la somme de dix francs on est membre de tout congrès scientifique ? Quoi de plus irrégulier, j'en atteste l'annuaire même de l'Institut des provinces, que les délégations du prétendu congrès des sociétés savantes ; quoi de plus incomplet

que les comptes rendus et le résumé de leurs travaux ? Il n'y est pas question des sociétés les plus considérables qui s'abstiennent d'y prendre part, ne voulant à bon droit reconnaître aucune suprématie ni accepter aucune direction en dehors de l'Institut de France. Que de critiques enfin ne soulèverait pas cette longue et prétentieuse liste de questions sur toutes les connaissances humaines qui doivent être discutées en dix jours, terme fatal de tous les congrès, dont il faut retrancher le temps donné aux *Te deum* et aux feux d'artifice. Comment ne pas comparer à un corps sans tête tous ces essais d'associations scientifiques où l'Institut est mis de côté? Quel que soit, d'ailleurs, le mérite de toutes ces institutions, il est évident qu'elles reposent sur le zèle et sur le dévouement d'un seul homme et que cet homme venant à manquer, tout croulera.

Il n'y a, en France, qu'un seul Institut pour les provinces, comme pour la capitale, c'est l'Institut de France. A lui seul appartient la suprématie scientifique, à lui seul l'autorité suffisante pour rallier, avec le concours de l'État, autour du même centre toutes les sociétés savantes, pour donner à leurs travaux une impulsion nouvelle et les directions communes sans lesquelles il sera difficile de combler certaines lacunes et de résoudre certains problèmes de la science et de l'histoire.

Où donc est l'obstacle à cette alliance si naturelle, à cette harmonie si désirable des recherches et des efforts ? Serait-ce, de la part des académies de la province, la crainte de perdre un indépendance et une individualité qui leur est justement chère? Loin de nous la pensée de blâmer une pareille susceptibilité, quand même elle serait exagérée. Mais il ne s'agit que d'une libre et volontaire coopération dans certaines limites, et pour certaines recherches, d'une coopération qui aura pour effet, non seulement de profiter à la science, mais

d'accroître leur renommée et leur importance, sans porter préjudice à leur originalité et à leur indépendance. Aurions-nous à redouter, d'un côté, une secrète jalousie, et, de l'autre, d'anciens préjugés contre la science et les académies de province ?

Mais, comment les sociétés savantes et scientifiques qui ont tant contribué, dans le siècle dernier, au triomphe de l'unité intellectuelle et littéraire de la France, auraient-elles des sentiments d'envie contre l'Institut qui est la représentation de cette unité, contre une suprématie qui, dans les lettres et dans les sciences, comme en tout le reste, est la splendeur et l'œuvre de la France tout entière? Comment ne recevraient-elles pas de l'Institut un accueil plein de bienveillance et de fraternité, puisque c'est de la province que viennent, la plupart des hommes qui brillent à Paris, dans les sciences et dans les lettres? Si Paris achève de les former, si Paris leur donne l'éclat et la renommée, c'est la province qui les produit, c'est la province qui les envoie. Combien même n'en est-il pas qui ont commencé leur réputation au sein de ces modestes mais utiles académies! Ils ne sauraient donc avoir des préjugés contre elles, encore moins les dédaigner sans injustice et sans ingratitude.

Montesquieu, au commencement du XVIII[e] siècle, plaidait, comme nous aujourd'hui, la cause des académies de province dans un discours de rentrée à l'académie de Bordeaux : « Qu'on se défasse surtout de ce préjugé que la province n'est point en état de perfectionner les sciences, et que ce n'est que dans les capitales que les académies peuvent fleurir. Ce n'est pas du moins l'idée que nous ont donnée les poètes qui semblent n'avoir placé les muses dans les lieux écartés et dans le silence des bois que pour nous faire sentir que ces divinités tranquilles se plaisent rarement dans le bruit et dans le tumulte. » S'il était nécessaire, ce que je ne pense

pas, de combattre aujourd'hui encore le même préjugé, que de témoignages, que de travaux, que de noms célèbres, nous pourrions ajouter aux arguments un peu trop poétiques de Montesquieu !

Mais la France ne compte pas moins de deux ou trois cents sociétés savantes ; l'Institut les admettra-t-il toutes indistinctement dans son alliance? lesquelles admettre, lesquelles laisser en dehors? La question, je l'avoue, est délicate. Je n'ai pas la prétention de la trancher, ni de tracer une ligne de démarcation absolue entre les unes et les autres. Cependant, je ne pense pas qu'on conteste le premier rang aux dix ou douze sociétés qui seules ont le droit de porter le titre d'académies impériales.

Déjà nous l'avons dit, elles sont les aînées, elles sont les plus considérables, elles siégent dans nos plus grandes et nos plus antiques cités. Aux académies impériales il faudrait, sans nul doute, joindre les sociétés impériales de Strasbourg, de Montpellier, de Lille et de toutes les villes de Facultés, dont l'importance est accrue par la participation des membres de l'enseignement supérieur. D'ailleurs, sans s'astreindre à aucune limite, l'Institut pourrait toujours, à son gré, faire entrer dans le cercle de ses adoptions toute société, quel que soit son titre, quelle que soit son origine, qui s'en rendrait digne par son zèle, par ses recherches et par ses publications. Les sociétés spéciales les plus importantes, telles que les sociétés d'archéologie, de géologie, etc., seraient particulièrement adoptées par les classes de l'Institut auxquelles correspondent leurs travaux. Ainsi l'honneur de cette affiliation deviendrait, pour un certain nombre de sociétés savantes, un grand motif d'encouragement et d'émulation.

A chacune des sociétés affiliées serait assigné une sorte de diocèse scientifique où elle exercerait la surveillance sur

tout ce qui intéresse la science, l'art et l'histoire. Mais, pour remplir leur mission nouvelle et pour jouer un rôle plus actif, certaines réformes paraissent indispensables dans les habitudes ou les règlements des académies de province. Il faut que, dans leur sein, elles réunissent toutes les forces intellectuelles de la contrée, que, d'une manière ou d'une autre, elles rallient à elles, le plus promptement possible, quiconque peut les aider de son travail ou de ses lumières ; il faut enfin qu'elles se mettent en relation avec les sociétés comprises dans leur ressort et avec un certain nombre de correspondants.

Le choix des correspondants, voilà peut-être la plus urgente de toutes les réformes. Pourquoi s'en aller choisir au loin, non seulement dans toutes les parties de la France, mais dans toutes les parties du monde, des correspondants imaginaires ? Au lieu de ces correspondants illustres ou obscurs, mais également inutiles, qu'elles en aient d'autres qui résident dans leur zone académique, qui reçoivent leurs instructions, qui envoient des observations ; qu'elles aient, en un mot, des correspondants qui correspondent. Mais, dira-t-on, où les trouver autour de soi ? Elles iraient les chercher et elles les trouveraient, je ne crains pas de l'affirmer, parmi les magistrats, les ingénieurs, les médecins, les curés, ou même parmi de simples instituteurs et des gardes du génie ; elles les trouveraient, non seulement dans les plus petites villes, mais dans des villages, dans les campagnes les plus reculées et jusque sur le haut des montagnes. La société hydrométrique de Lyon, qui est un modèle, n'a-t-elle donc pas recruté, sans autre mobile que l'amour de la science et du bien public, des auxiliaires dévoués sur tous les points du bassin du Rhône ? Pour prendre exactement les indications du baromètre, du thermomètre, de l'hygromètre, pour mesurer la quantité d'eau tombée, pour signaler tel ou tel

météore, pour annoncer la découverte d'inscriptions ou de fossiles, pour faire des statistiques en un rayon limité, il n'est besoin que d'hommes de bonne volonté et non de savants du premier ordre. Les sociétés exciteraient et récompenseraient leur zèle par des mentions dans les séances publiques, par des insertions dans leurs mémoires, et même, si elles pouvaient, par des jetons et des médailles.

Il faudrait, je crois, des millions à l'Institut, dans l'intérêt de la science, pour provoquer et récompenser toutes les découvertes, pour pousser à bout toutes les grandes expériences. Mais, dans ce même intérêt, j'oserais réclamer aussi une modeste subvention de quelques milliers de francs, pour les sociétés les plus considérables de la province. Que de bien ne pourraient-elles pas faire avec un peu d'argent, soit en décernant des récompenses à leurs meilleurs correspondants, soit en encourageant, dans leur ressort, les bons ouvrages, les perfectionnements, les découvertes, soit en étendant leurs recherches et leurs publications. Quel autre moyen d'empêcher la concentration, à Paris, de toute la vie intellectuelle de la France?

Ce vœu s'adresse à un gouvernement digne de l'entendre. L'Empereur qui fondait, il y a deux ans, pour le plus bel ouvrage ou la plus belle découverte, ce prix extraordinaire de 30,000 fr. décerné, l'année dernière, par l'Institut, sait mieux qu'aucun autre souverain du monde, que les dépenses pour les sciences et pour les lettres sont des dépenses de grande utilité publique, des dépenses vraiment royales, *opera vere basilica*, comme dit Bacon.

Mais, en quoi consisteraient ces relations de l'Institut avec les académies affiliées de la province? Elles seraient très-simples et de nature, je le répète, à ne porter aucune atteinte à leur indépendance et à leur libre initiative. Avant d'aller plus loin, pour prévenir des objections, nous devons faire

ici une distinction entre les diverses classes de l'Institut. Si les avantages de l'association sont incontestables au regard de l'histoire et de la science, ils sont douteux, sinon nuls, pour le goût, la poésie, l'éloquence et les beaux-arts. Deux classes de l'Institut, l'Académie française et l'Académie des beaux-arts, n'entreraient donc qu'accidentellement en relation avec les sociétés savantes de la province. C'est l'Académie des sciences morales et politiques, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et surtout l'Académie des sciences qui devraient instituer avec elles un commerce régulier et fécond. Chaque année, dans une circulaire ou instruction générale, elles appelleraient leur attention sur tel ou tel ordre de phénomènes, sur telle ou telle question et les inviteraient à s'occuper simultanément de certaines séries d'observations et d'expériences. A ce programme annuel et commun s'ajouteraient des communications particulières pour les découvertes, pour les phénomènes nouveaux, pour les missions spéciales à telle ou telle académie, suivant ses goûts, suivant la nature ordinaire de ses travaux et en raison du voisinage des phénomènes à étudier. En confiant ces missions spéciales l'Institut leur donnerait aussi quelquefois les moyens de les remplir et les aiderait non-seulement avec des conseils, mais au besoin avec son budget. C'est ce que vient de faire l'Académie des sciences en accordant à l'Académie de Dijon une subvention de deux mille francs, pour des expériences avec des ballons captifs dans les hautes régions de l'air. Je me plais à signaler ce témoignage tout récent de l'intérêt que porte l'Institut aux sociétés savantes, et à y voir comme un prélude de l'alliance à laquelle nous aspirons.

L'avantage ne serait pas moins grand pour la publicité que pour l'unité des travaux de la province. Parcourez les recueils, aujourd'hui régulièrement publiés, par toutes les principales académies de la province ; ils sont remplis de

documents, de recherches, d'observations du plus grand intérêt, soit pour l'économiste et l'archéologue, soit pour le physicien et le naturaliste. Mais, tout cela est épars, au milieu des sujets les plus divers, dans une foule de volumes qu'il est difficile de rassembler. Supposez que l'Institut, dans des annales formées par les cahiers des sociétés savantes, veuille bien réunir et publier, sous ses auspices, tous les travaux de la même nature, quelle ne serait pas la publicité de tous ces mémoires qui aujourd'hui, malheureusement pour l'honneur de la province, sont à peu près entièrement ignorés !

Empressées d'obéir au mot d'ordre donné par l'Institut, ces nobles associations se feraient, je n'en doute pas, un point d'honneur de transmettre les renseignements les plus exacts et les plus nombreux, les meilleures et les plus promptes réponses. Insertions dans les comptes-rendus et dans les mémoires, mentions collectives ou individuelles dans des séances solennelles, médailles, prix, places de correspondants, que de puissants moyens d'émulation, que de précieuses récompenses l'Institut ne tient-il pas dans ses mains ! En vain, dans l'intérêt de la province, multipliera-t-on des bulletins, des annuaires sans publicité et sans autorité, tous leurs éloges réunis ne vaudront jamais la plus simple mention de l'Institut. Que l'Institut soit donc plein de confiance dans sa force et dans son prestige, qu'il parle au nom de la science, et partout, d'un bout de la France à l'autre, sa voix sera entendue.

On dira peut-être que l'Institut est loin d'être inactif, que ses membres sont peu nombreux, que plusieurs sont absorbés par d'autres fonctions, que cette correspondance avec trente ou quarante sociétés savantes serait un surcroît de besogne au-dessus des forces, sinon, au-dessus du zèle de MM. les secrétaires perpétuels. Mais des secrétaires ad-

joints ne pourraient-il diminuer leur tâche, et les commissions chargées des relations avec les sociétés savantes ne pourraient-elles faire appel aux membres correspondants qui semblent des intermédiaires naturels entre l'Institut et les académies de province auxquelles tous ils appartiennent?

Quelle que soit la modestie qui convient à la province, j'ose dire que tout le profit ne serait pas de son côté dans cette association. Grâce à la multitude des journaux parisiens, ce que font les savants à Paris, la province le sait; elle sait jusqu'à leurs plus minces découvertes, jusqu'à leurs plus petites expériences. Par contre, nous voyons les savants de Paris, souvent assez mal instruits, parfois à leur détriment, de ce qui se passe en province. Ainsi, ne peuvent-ils mettre à profit bien des observations déjà faites et des matériaux déjà rassemblés qui confirmeraient ou rectifieraient leurs théories; ainsi, dans l'ignorance de faits qui sont contraires , s'exposent-ils à persévérer dans de fausses hypothèses; ainsi, leur arrive-t'il de recommencer un travail déjà fait ou de découvrir ce qui est déjà découvert.

Mais laissons l'intérêt de Paris ou de la province pour ne songer qu'à celui de la science. Il me paraît impossible de nier les avantages de cette union pour les trois classes de l'Institut appelées à diriger et à recueillir tout le travail scientifique de la France. Je commence par l'Académie des sciences morales et politiques. Combien lui serait précieux ce concours dévoué de sociétés savantes, sinon, pour la philosophie et les théories, au moins pour les faits et pour la réunion de tous les éléments des grandes questions sociales dont elle se montre si justement préoccupée ! C'est à elle que, de toutes les parties de la France, viendraient aboutir les faits innombrables de l'ordre économique, les renseignements sur la condition matérielle et morale de toutes les classes de la population, et enfin, tous les matériaux d'une statistique univer-

selle de la France. Ce n'est pas, comme on a pu le voir, en 1852, avec les maires et les conseillers municipaux, c'est avec le secours des académies associées ensemble, c'est avec leurs correspondants régionaux qu'on peut seulement espérer réunir, coordonner, interpréter tous les matériaux d'une statistique vraiment scientifique de la France.

Pour l'académie des inscriptions et belles-lettres les avantages ne seraient pas moins grands. Mais d'abord, afin de donner de l'unité aux recherches et aux grandes collections de monuments historiques, afin de ne pas affaiblir les ressources en les divisant, je dois supposer qu'elle absorbera dans son sein le comité historique qui fait avec elle un double emploi, qui en est comme un fâcheux démembrement. L'exiguité des ressources de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et, en conséquence, la lenteur de ses travaux, voilà les deux principaux motifs allégués par M. Guizot, pour la fondation du comité historique. N'était-il donc pas plus simple de donner à l'Académie elle-même, pour accélérer ses travaux, les 120,000 fr., votés, chaque année, par les chambres pour le comité et de lui prêter le même concours du gouvernement? Avec combien plus d'autorité, de suite et d'ensemble, sans plus de lenteur, n'eût-elle pas accompli la même mission? Le vrai comité historique, le vrai comité de la langue, de l'histoire et des arts, c'est l'Académie tout entière des inscriptions et belles-lettres. C'est à elle de diriger, de coordonner les travaux historiques, c'est à elle de signaler les points obscurs et les lacunes de nos annales, de décider ce qui doit être publié aux frais de l'État.

Mais, de toutes les classes de l'Institut, celle qui a le plus besoin d'une semblable association, c'est l'Académie des sciences. Nulle part, l'union ne paraît plus indispensable que pour le nombre, l'ensemble et surtout la simultanéité des observations que réclament les sciences expérimentales.

Faute d'une meilleure organisation scientifique, combien rares sont les observations, et combien de faits importants chaque jour perdus par la science? Désormais rien ne serait perdu ; les observations seraient multipliées à l'infini et elles pourraient être simultanées, comme il importe en certaines circonstances. Le signal une fois donné par l'Académie des sciences et transmis, par chaque société, à ses correspondants, partout des observateurs seraient à leur poste, les yeux fixés sur les mêmes phénomènes.

Sans cette direction commune et cette simultanéité d'efforts, comment apprécier, par exemple, la marche des variations ozonométriques et, en général, l'influence des modifications atmosphériques, sur les situations hygiéniques ou atmosphériques anormales? Est-ce assez de quelques stations météorologiques et ne faut-il pas les multiplier autant que possible, pour arriver à apprécier la continuité des phénomènes? De là, la nécessité de centres secondaires d'où rayonnent, dans une certaine zone, les observations, et où d'abord elles reviennent aboutir, pour y passer par un premier degré de contrôle et de généralisation, avant d'être transmises à l'Institut appelé à leur imprimer le dernier sceau de la généralité et à en faire des genres ou des lois.

Ainsi, grâce à ce concert, partout la science aurait à ses ordres de vigilantes sentinelles promptes à lui signaler tout fait intéressant de la terre, de l'air ou du ciel, depuis l'étoile filante jusqu'au fossile; ainsi, étendrait-elle sur toute la surface de la France un filet à mailles serrées ne laissant échapper aucun phénomène.

Nous voudrions que ce filet couvrît non seulement la France, mais le monde entier, nous voudrions que dans tous les pays civilisés il y eût aussi une Académie centrale reliant à elle toutes les académies locales ; nous voudrions enfin qu'à leur tour ces académies centrales formassent entre elles une

liaison qui serait comme l'achèvement de l'association scientifique universelle. Cette liaison ne consisterait pas seulement, comme aujourd'hui, dans un échange de mémoires, mais dans un congrès rassemblé tous les deux ou tous les trois ans. Ce congrès, formé des députés des huit ou dix plus grandes académies du monde, se réunirait à Londres, à Vienne, à Saint-Pétersbourg, à Berlin, à Paris. Ce serait un véritable concile œcuménique de la science où l'on agiterait toutes les grandes questions qui divisent le monde savant, où on conviendrait, avant de se séparer, des divers points à approfondir, des grandes expériences à entreprendre, des observations à faire simultanément dans le globe entier.

Mais, sans porter aussi loin notre ambition, restreignons, pour le moment, à la France ce plan ou plutôt ces vœux d'association scientifique. Que l'Institut ne se manifeste pas au dehors seulement par le génie et par l'éclat des œuvres individuelles de ses membres, mais aussi par la grandeur des œuvres collectives, par un puissant ensemble de recherches et d'expériences, par l'impulsion donnée à tous, par l'union, sous ses auspices, de toutes les forces intellectuelles de notre patrie. Qu'il se souvienne du nom qu'il porte et du but pour lequel il a été fondé. Il n'est pas l'Institut de Paris, il porte un plus beau nom, le nom d'Institut de France. Que dit l'article premier du décret d'organisation de l'an IV? Qu'il est fixé à Paris, mais qu'il appartient à la France tout entière. Le même décret et le même article ne placent-ils pas expressément « la correspondance avec les sociétés savantes et étrangères » parmi ses attributions essentielles?

Ainsi, loin d'innover ou de dévier, en recevant dans son alliance, pour la coordination des recherches et pour le perfectionnement des sciences, un certain nombre de sociétés savantes, l'Institut se montrerait fidèle à d'anciennes traditions

et ne ferait qu'agir conformément à son nom, conformément au decret même de son organisation.

En un moment où, par leurs travaux, les sociétés savantes donnent, de toutes parts, des signes de renaissance et de vie, il convenait d'appeler sur cette question l'attention de l'Institut et du gouvernement; peut-être aussi appartenait-il d'en prendre l'initiative à l'Académie de la seconde ville de France, que déjà tant de liens dans le passé et dans le présent rattachent à l'Institut.

En terminant, je dois dire que je fais bon marché des détails du plan que je viens d'esquisser. Tous ne sont peut-être pas à l'abri de la critique, et sans doute il est facile d'en proposer de meilleurs. Je n'attache d'importance qu'à l'idée fondamentale d'un rapprochement de l'Institut et des sociétés savantes des départements, rapprochement dont je ne mets pas en doute les conséquences heureuses et fécondes, pour la vie intellectuelle de la province, pour les progrès de la science, pour l'autorité et pour la grandeur de l'Institut lui-même.

DISSERTATION

SUR L'IMPORTANCE DE L'ANCIENNE COLONIE

DE LUGDUNUM

ET L'ÉTENDUE DE SON TERRITOIRE.

Par M. l'abbé JOLIBOIS.

L'histoire ancienne de Lyon a été, comme on sait, l'objet des travaux d'un grand nombre de savants et d'historiens, et les différents points de ses antiquités ont été maintes et maintes fois examinés et discutés, avec ce soin et cette sollicitude que mérite une ville qui a été si longtemps considérée comme la capitale de la Gaule. Mais il est deux particularités qui n'ont pas été traitées et qui ont échappé à l'attention et à l'investigation des auteurs qui se sont occupés de l'histoire de notre ville. C'est son importance ancienne et sa population comme colonie : c'est l'étendue du territoire qu'elle devait posséder sous ce titre. Essayons s'il nous serait possible de jeter quelque lumière sur ces deux points.

On sait que la colonie de *Lugdunum* fut fondée par Lucius Munatius Plancus, vers l'an 711 de Rome, 41 ans avant notre ère. Elle fut destinée dans l'origine à servir d'établissement à une partie de l'armée de ce lieutenant des Triumvirs, qui avait été licenciée, et en outre de refuge aux Viennois exilés de leur patrie pour leur attachement aux Romains. Ordinairement, on assignait une colonie pour une légion entière ;

ce qui nous est prouvé par le mot *Legio*, donné à plusieurs villes d'Asie, d'Afrique, d'Espagne et d'Italie. Or, les légions étaient fortes ordinairement de six mille hommes. Mais la légion de Munatius Plancus, qui faisait partie de l'armée de Lepidus, décimée par la guerre, diminuée par le nombre de ceux que leurs intérêts et l'amour de la patrie retenaient en Italie, ne dut sans doute fournir que trois mille hommes tout au plus, qui, avec les femmes, les enfants et les serviteurs, formaient à peu près quinze mille personnes. Joignez-y environ mille familles viennoises; car on ne peut évaluer à un plus grand nombre les exilés de Vienne. Cela établirait vingt mille personnes pour le commencement de la colonie.

Réfutons en passant une erreur commune, même parmi les savants ; c'est que dans les colonies militaires, Rome envoyait les plus pauvres et les derniers de ses citoyens, ce qu'on appelait communément la *plèbe*. Non ; les colonies militaires, comme celle de Lyon, ne pouvaient être composées de cette humble classe de citoyens, puisque la constitution de la République leur défendait de s'enrôler sous les drapeaux (1). Des patriciens n'en faisaient pas non plus partie : ils n'auraient pas volontiers quitté leur position et l'influence dont ils jouissaient à Rome. Elles étaient donc composées de citoyens de la classe moyenne, trop peu riches pour jouir de l'aisance dans leur patrie, mais assez pour s'établir dans la colonie sans s'endetter.

Ainsi, la colonie de *Lugdunum* avait, dès les premiers temps, une population d'environ vingt mille âmes. Mais cependant il ne faut pas croire que tous les habitants demeurassent dans la ville. La colonie, suivant l'usage, avait été pourvue d'un territoire assez étendu, partagé entre tous les

(1) Tite-Live, livre I, ch. 43. On a cependant plusieurs fois dérogé à cette règle. Voyez le même Tite-Live ; livre X, ch. 21, livre XXII, ch. 57. — Salluste : Jugurtha ch. 90.

colons. Un assez grand nombre, ceux surtout qui avaient leur part éloignée de la ville, devaient résider sur leurs propriétés et ne venaient sans doute à *Lugdunum* que lorsque leurs affaires le demandaient ou lorsqu'ils devaient exercer leurs droits de citoyens. Ainsi, on doit évaluer à plus d'un tiers, à près de la moitié le nombre des citoyens demeurant *extra muros*. Dans la suite, les faveurs des empereurs, le commerce attiré par l'heureuse situation de la colonie, la réunion des habitants de la bourgade gauloise et de ceux de l'*Emporium* grec qui, suivant mon opinion, existait déjà avant Plancus, les *Peregrini*, la famille, clients, esclaves qui suivaient les nombreux magistrats et hauts fonctionnaires de l'empire qui résidaient à Lyon, ont sans doute successivement augmenté sa population et l'ont élevée au moins au double. Ainsi, on peut estimer à trente mille habitants la population de Lyon et de ses faubourgs au temps des premiers Césars et à dix mille celle de son territoire. Suivant Strabon, Narbonne était la seule ville de la Gaule qui l'emportât sur Lyon en importance et en richesses (1).

On peut reconnaître encore l'importance ancienne et la population de l'ancien *Lugdunum*, par son étendue et son enceinte. Celle-ci suivait le cours de la Saône depuis la porte Saint-Georges jusqu'à Pierre-Scize, et s'élevait sur la montagne derrière Fourvières, dans une circonférence d'environ cinq kilomètres, renfermant cinq cent quarante hectares environ de superficie. C'était à peu près l'étendue de l'ancien Autun, *Augustodunum*. L'enceinte de *Nemausus*, Nismes, n'était que d'un kilomètre plus grande. Or, en prélevant l'espace de deux palais et des jardins des empereurs, des temples et des bois sacrés, du théâtre, de l'amphithéâtre, du forum et des pentes trop rapides du coteau, cette étendue

(1) Tome 1, p. 192.

ne pouvait contenir que le nombre d'habitants que nous venons de lui assigner ; encore nous devons admettre qu'une partie était établie pour le commerce et la navigation hors de l'enceinte, entre le Rhône et la Saône.

Mais on peut demander comment cette enceinte de l'ancien *Lugdunum* qui, il y a trente ans, renfermait tout au plus vingt mille habitants avec des maisons de quatre à cinq étages, pouvait renfermer ce même nombre avec des maisons d'un ou deux étages tout au plus, car les maisons à trois étages étaient rares, excepté à Rome, dans la capitale de l'empire (1). A cela, nous pouvons répondre qu'à part quelques maisons de luxe, les anciens se logeaient bien plus à l'étroit que nous, et qu'un petit espace renfermait souvent des familles entières. D'ailleurs, le revers du coteau derrière Fourvière, qui maintenant est occupé par des jardins et des demeures de plaisance, était autrefois couvert de maisons, comme l'indiquent les nombreux restes antiques qu'on y trouve en fouillant la terre. En outre, les maisons, dont un assez grand nombre devait être construit en bois, puisqu'il s'en trouvait d'ainsi construites à Rome même (2), étaient assez rapprochées les unes des autres, puisque dans le fameux incendie dont Sénèque, dans sa lettre célèbre, fait un récit si pathétique, il suffit d'une seule nuit pour détruire toute la ville. *Una nox interfuit inter urbem maximam et nullam* (3). Ainsi, ces vingt mille habitants pouvaient fort bien se trouver alors dans l'enceinte de Lyon comme dans l'état moderne.

Il paraîtrait, au premier coup d'œil, qu'on pourrait encore

(1) Martial, livre I, épig 162 : *Et scalis habito tribus sed altis.*

(2) Juvénal, sat. III, v. 193. *Nos urbem colimus tenui tibicine fultam, magna parte sui.*

(3) Epist. XCI.

juger de l'importance des villes anciennes et romaines par la grandeur de leurs forums, de leurs théâtres et de leurs amphithéâtres. Mais les faveurs et la munificence des empereurs, la fastueuse prodigalité des proconsuls et des gouverneurs de Provinces ont pu faire élever dans ces villes des monuments hors de proportion avec leur importance et leur population. Ainsi, Autun, ville secondaire, avait un théâtre de dimensions plus grandes que le théâtre de Marcellus à Rome (81 mètres de diamètre). Ainsi, les amphithtéâres de Véronne, d'Arles et de Nismes qui contenaient de vingt-deux à vingt-quatre mille spectateurs semblaient plus grands que ne le comportaient les villes dont ils faisaient l'ornement (1). Le forum et l'amphithéâtre de *Lugdunum* ont entièrement disparu et n'ont laissé aucun vestige que l'on puisse reconnaître. Le théâtre seul nous présente quelques restes qui peuvent faire juger de ses dimensions. En le comparant aux théâtres et aux amphithéâtres des autres villes, on peut estimer qu'il devait contenir huit mille spectateurs.

Ne soyons pas surpris de voir *Lugdunum*, métropole de quatre provinces qui formaient une grande partie de la Gaule, résidence des principaux magistrats de Rome, renfermer alors si peu d'habitants dans son sein. Car c'est le commerce et l'industrie qui de tout temps ont attiré dans les villes une population nombreuse. Or, dans ce temps-là, le commerce n'avait pas pris cette extension qu'il a prise dans les temps modernes, et quoique florissant à Lyon, il n'y avait attiré qu'un nombre assez limité d'habitants, presque tous étrangers à la Gaule. Car les Gaulois d'alors paraissaient peu portés

(1) Les théâtres et les amphithéâtres servaient non seulement aux habitants des villes dans lesquelles ils étaient placés, mais encore aux habitants des provinces environnantes qui devaient se rendre en foule aux jeux et aux spectacles qui s'y célébraient.

au commerce et le laissaient entre les mains des Romains et des Grecs. D'un autre côté, les historiens ne citent aucune industrie particulière exercée à Lyon. Il aurait été d'ailleurs contraire à la politique de Rome d'élever à une trop haute importance les villes des pays conquis.

Maintenant, examinons l'étendue du territoire accordé à *Lugdunum* comme colonie. On sait que lorsque les Romains fondaient une colonie, la loi déterminait les limites territoriales, le nombre des colons, celui des arpents fixé pour chaque habitant et sa famille. Des commissaires étaient désignés pour faire la répartition des propriétés et le partage du terrain. Or, quelle était l'étendue de la part accordée à chaque colon ? Dans les colonies militaires, c'était celle dont devait jouir juridiquement chaque citoyen à Rome (1). Sous Romulus et les rois ses successeurs, deux arpents était la part assignée à chaque habitant. Dès les premiers temps de la République, cette part fut augmentée et portée à sept arpents (2). Cependant, nous voyons quelques exemples de dix, quinze arpents distribués aux habitants des nouvelles colonies et même de cinquante, comme à Bologne et à Lucques (3). Aucun indice ne nous fait présumer que la colonie de Plancus ait été plus privilégiée que les autres colonies et que ceux qui la composaient aient reçu plus de sept arpents.

(1) Moreau de Jonès : Statistique des peuples anciens. — Statistique des Romains, p. 429.

(2) Varron, livre I, ch. 10. — Columelle, livre V, ch. 1. — Pline, livre XVIII, ch. 3.

(3) Cette énorme différence vient peut-être de ce que, dans les autres colonies, on faisait un lot commun des pâturages et des bois, et que, dans les dernières, on les partageait entre les habitants. Les pâturages devaient être considérables aux environs de ces deux villes, Bologne et Lucques étant situées aux pieds de l'Apenin.

Or, le nombre des chefs de famille composant la colonie de *Lugdunum* était comme on l'a vu à peu près de quatre mille : ce qui fait vingt-huit mille arpents, un peu plus de sept mille hectares, pour le terrain distribué entre les colons. L'arpent romain forme vingt-cinq ares, vingt-huit centiares, mesure actuelle. Nous devons ajouter à ces sept mille hectares un terrain considérable, formant les pâturages et les bois et qui, ainsi qu'à Rome, restait indivis entre les citoyens. Les bestiaux étant anciennement la principale richesse de la Gaule, il fallait dans chaque communauté gauloise une vaste étendue de pâturages. C'est de la Gaule, tant transalpine que cisalpine, que Rome et l'Italie tiraient presque tous les troupeaux qui servaient à la nourriture de leurs habitants (1). Nous devons donc évaluer cette part indivise à peu près au double des terres arables. Ainsi tout le territoire accordé à la colonie de Lyon, devait être à peu près de vingt à vingt-deux mille hectares, quatre-vingt-cinq à quatre-vingt dix mille arpents.

Les habitants gaulois qui habitaient en petit nombre le territoire assigné à *Lugdunum*, furent sans doute placés dans d'autres parties du pays, ou incorporés parmi les habitants, comme cela se faisait quelquefois (2). Nous ne voyons pas que, parmi les faveurs accordées à Lyon par les empereurs, et surtout par Claude, qui avait une si grande affection pour la ville où il avait reçu le jour, ait été comprise une augmentation de territoire, et que de nouveaux colons y aient été envoyés. Ainsi, le territoire de *Lugdunum* a toujours eu, suivant toutes probabilités, la même extension qu'on lui avait donnée primitivement.

Ce territoire fut, en grande partie, pris sur les Ségusiens,

(1) Polybe, livre II. — Strabon, livre IV, p. 177.
(2) Tite-Live, livre VIII, ch. 14.

mais, comme *Lugdunum* était à l'extrême limite de ce peuple, on dut prendre, pour arrondir la banlieue de la colonie, une petite partie sur les Allobroges. Ces deux distractions de territoire paraissent indiquées par le mot *excepta* de la fameuse lettre de Sénèque sur l'incendie de Lyon.

Mais, après tant de siècles écoulés, tant de révolutions diverses, peut-on trouver quelque indice du territoire de l'ancien *Lugdunum*, ainsi que du territoire des autres colonies et des cités antiques?

Dans certaines contrées, on trouve conservé le territoire des villes anciennes dans le territoire moderne et municipal de ces villes même, particulièrement en Italie. Ainsi, Rome a conservé son territoire ancien, et l'*Agro Romano* actuel, ou territoire de la municipalité, renferme exactement l'Ager Romanus de la République, tel qu'il avait été établi définitivement. Il a 117,634 *Rubbie* qui forment 217,388 hectares, à peu près les quatre cinquièmes de l'étendue du département du Rhône. Bologne, Ferrare, Ravenne et autres villes dans l'État de l'Église, ont un vaste territoire municipal qui semble être le même que celui dont elles jouissaient sous les Romains. Nous observons la même particularité en Toscane. Pise, Lucques, Arezzo, Cortone, Volterra ont conservé dans leurs juridictions municipales un immense territoire qui rappelle les limites de ces anciennes colonies, et peut-être même des leucomonies de l'antique Etrurie. En Sicile, Messine et Palerme ont joui de tout temps d'un territoire très-étendu : la première, surtout, a 70 villages ou *casali* sous sa juridiction.

En France, nous voyons la commune de Marseille conserver dans son territoire municipal le territoire qu'elle avait comme république, et depuis, comme cité romaine. Ce territoire très-étendu renferme 24,000 hectares. Arles a conservé l'immense territoire de 100,000 hectares dont jouissait l'an-

tique *Areslate*. Dans le reste de la France, il est difficile de retrouver le territoire et la juridiction des colonies et des cités anciennes. Les besoins du culte, la piété des chrétiens ayant fait construire plusieurs églises, chapelles et abbayes à l'entour des villes, et ces églises étant devenues des centres de population, de là se sont formées des paroisses et des communes ; de là les colonies et les cités ont vu leur territoire diminuer et se réduire à des proportions médiocres, et souvent même, ne s'étendre pas au delà de leurs murailles. Ainsi de Lyon et de tant d'autres villes antiques.

Mais, ne resterait-il pas pour Lyon quelques traces, quelques indices de son territoire, de son étendue, de ses limites? Je le crois, et j'ai même lieu d'assurer que le territoire municipal de l'ancienne colonie et cité de Lyon a été conservé dans la limitation d'un des archiprêtrés de son ancien diocèse : c'est l'archiprêtré des Suburbes. Cet archiprêtré était composé de la ville et des paroisses de Vaise, Ecully, Saint-Didier et Saint-Cyr au Mont-d'Or, Saint-Rambert, Collonges, Saint-Romain, Couzon, Albigny, Poleymieux, Saint-Germain, Limonest, Dommartin, Dardilly, Saint-Genis-les-Ollières, Grezieu-la-Varenne, Tassins, Sainte-Consorce, Francheville, Sainte-Foy, et des annexes Caluires, Cuires, Marcy-le-Loup, Charbonnières et Curis. Au delà du Rhône et sur l'ancien territoire des Allobroges, étaient les paroisses de la Guillotière et de Villeurbanne. Cet archiprêtré entourait la ville de Lyon et formait un cercle assez régulier. La superficie de ces anciennes paroisses et annexes, aujourd'hui communes, forme à peu près 22,000 hectares, étendue que bien des probabilités nous ont fait donner à l'ancienne colonie de *Lugdunum* (1).

(1) Voici la superficie des communes formant l'ancien archiprêtré des Suburbes : Lyon et ses faubourgs, 1,319 hectares. — Ecully, 930. —

Mais, comment prouver que cet archiprêtré représente le territoire antique de notre cité? Par le nom même qu'il portait : celui de Suburbes. Les noms latins, ***Suburbum***, ***Suburbia***, ne veulent pas dire seulement faubourgs, comme on pourrait le croire : car, s'il en était ainsi, l'archiprêtré ne devrait renfermer que les quatre faubourgs de notre ville ; mais on doit donner à ce nom une signification plus étendue et plus conforme à son étymologie, qui veut dire : sous la ville, soumis à la ville. L'archiprêtré des Suburbes renfermait donc les paroisses dont le territoire était autrefois dépendant de Lyon. C'est ainsi que les provinces d'Italie qui dépendaient immédiatement de Rome et étaient soumises à ses magistrats, étaient appelées provinces suburbicaires : ***Provinciæ Suburbicariæ vel Suburbanæ***. Ces provinces, suivant l'opinion la plus vraisemblable, étaient au nombre de cinq : le Latium ancien, le nouveau, la Valérie, le Picenuno, l'Étrurie. Les évêques de ces provinces s'appelaient, au concile de Nicée, évêques suburbicaires. Ce titre s'est conservé dans celui des évêchés d'Ostie, de Porto, de Palestrine, de Frascati, d'Albano et de Sabine, situés dans la première et la troisième de ces provinces, et occupées par des cardinaux, les premiers en rang du sacré Collége.

Lyon n'est pas la seule ville dont nous pouvons connaître l'antique territoire par celui de l'archiprêtré, dont il

Saint-Didier-au-Mont-d'Or, 1,149. — Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, 875. — Saint-Rambert, 109. — Collonges, 369. — Saint-Romain, 285. — Couzon, 317. — Albigny, 263. — Curis, 321. — Poleymieux, 621. — Saint-Germain-au-Mont-d'Or, 670. — Limonest, 940. — Dommartin, 754. — Dardilly, 1,447. — Tassins, 788. — Charbonnières, 413. — Sainte-Consorce et Marcy-le-Loup, 1,170. — Saint-Genis-les-Ollières, 362. — Grezieu-la-Varenne, 1,177. — Francheville, 834. — Sainte-Foy-lès-Lyon, 980. — Caluires et Cuires, 1,113. — Villeurbanne, 1,200 (probablement). — Total, 21,506 hectares.

était le chef-lieu. Ainsi, à Paris, les deux archiprêtrés de la Magdeleine et de Saint-Sévérin me semblent représenter dans leur étendue la juridiction de l'ancienne *Lutetia*. Il en est de même de l'archiprêtré de Toulouse ; et remarquons qu'il avait le nom particulier de Gardiage, qui rappelle les gardiens ou gardiateurs des villes, si communs au moyen âge, et qui avaient remplacé les préfets et préteurs des anciennes cités. Ainsi, dans quelques diocèses, particulièrement au Mans et à Périgueux, l'archiprêtré particulier de ces villes épiscopales, cités anciennes, portait le nom de Quinte, dénomination sous laquelle, dans les derniers temps de l'Empire Romain, était connu le territoire des villes et des cités (1). Beaucoup d'archiprêtrés de villes épiscopales avaient des titres différents de celui des autres archiprêtrés. Ainsi celui de Toulouse, comme nous venons de le voir : ainsi, les paroisses dépendant de celui de Meaux étaient appelées les filles de cette ville. Remarquons le nom de district de la chrétienté, *Districtus Christianitatis*, qui se donnait à l'archiprêtré de Rheims ; ce qui réduit à des proportions modestes le titre qui paraît un peu emphatique de premier curé de la Chrétienté, que portait et porte encore le curé de la cathédrale de cette ville.

Il serait utile de considérer les divers archiprêtrés qui divisaient les anciens diocèses. Nous les verrions rappeler souvent dans leur étendue, dans leurs limites, et quelquefois dans leurs dénominations, les *Agri* et les *Pagi* des Romains et de notre monarchie. Ainsi, par exemple, les archiprêtrés de l'ancien diocèse d'Alby s'appelaient Claveries. Or, les Claveries étaient les ressorts de perception des impôts. Le clavaire, *clavarius*, suivant Ducange, était celui à qui les clés du fisc municipal étaient confiées.

(1) *Ad quintum Milliare*, suivant quelques auteurs. Cinq villages dépendants, suivant d'autres. Voyez Ducange, au mot *Quinta*.

Ces dernières considérations justifient, sur un point assez important, une dissertation que j'ai eu l'honneur, Messieurs, de vous lire, il y a deux ans, dissertation que vous avez accueillie avec une bienveillance dont je suis et je serai toujours grandement reconnaissant, et dans laquelle je cherchais à démontrer combien l'étude de nos antiquités ecclésiastiques jetait du jour sur les antiquités profanes, et pouvait servir à éclaircir plusieurs points douteux de l'histoire et des institutions civiles.

NOTICE SUR LES RUINES

D'UN

MONUMENT GALLO-ROMAIN

Qui a existé au Jardin-des-Plantes de Lyon,

et dont les restes ont été pris jusqu'à présent pour ceux d'une NAUMACHIE,

PAR M. COMARMOND (1).

Si le but spécial des études archéologiques est de fournir l'explication des monuments antiques dont les débris sont souvent muets et les restes insuffisants pour donner une idée vraie de leur ancienne destination, il faut au moins que le raisonnement puisse justifier les probabilités émises à leur sujet, et que les appréciations qui s'y rapportent soient appuyées de témoins d'une certaine valeur.

Une foule de débris similaires pour la forme et la matière peuvent appartenir à tel ou tel genre de construction.

Tous les restes de fondations et de matériaux variés, qui entraient dans la composition des monuments détruits, ayant entre eux beaucoup d'analogie, il en résulte des difficultés

(1) L'auteur de cette Notice, dans la prévision de sa fin prochaine, arrivée le 6 décembre 1857, avait chargé l'un des secrétaires généraux de l'Académie, M. le docteur Fraisse, de publier, après lui, quelques travaux lus à diverses époques devant la Compagnie. Heureuse de pouvoir aider à l'accomplissement du dernier vœu de M. Comarmond, l'Académie a décidé qu'elle insérerait dans ses Mémoires les travaux du regrettable Conservateur des musées archéologiques.

qui doivent nous mettre en garde contre des jugements trop précipités.

Il est sans doute loisible à l'archéologue de faire choix d'une opinion, tout invraisemblable qu'elle puisse être, si cette opinion plaît à son esprit et peut flatter ceux auxquels elle s'adresse. Ainsi, un homme, qui jouit d'une certaine considération, est appelé, en raison de son expérience et de sa position, à porter un jugement sur la découverte de ruines ayant appartenu à un monument dont le véritable caractère était ignoré ; il base son opinion sur la situation des lieux et sur l'examen de tous les objets qui ressortent de cette découverte et proclame que les restes des constructions mis au jour ont appartenu à un monument destiné à tel usage. Cette opinion est le plus souvent reçue sans contestation et elle l'est d'autant mieux qu'elle ne blesse aucun intérêt matériel.

La décision ainsi portée est adoptée généralement et passe pour incontestable jusqu'au moment où de nouvelles études viennent démontrer que le monument détruit avait un tout autre usage que celui qui lui avait été d'abord attribué.

Il s'agit ici du monument dont les ruines ont été retrouvées, il y a environ trente-cinq ans, au Jardin-des-Plantes de notre ville, à la suite de fouilles entreprises sous la direction d'Artaud, et auquel on a donné le nom de *naumachie*.

Nous respectons la mémoire d'un homme qui a rendu de véritables services à l'archéologie. Mais les savants les plus versés dans ce genre d'études peuvent commettre des erreurs, et personne ne nous blâmerait si nous arrivions à rectifier celles qui ont pu échapper à Artaud.

Notre unique but est de rendre à ce monument, interprété, selon nous, d'une manière très-hasardée, sa valeur historique, en lui donnant un nom et lui attribuant une destination qui nous paraissent mieux lui convenir.

La position des lieux, la nature des décombres, leurs dispositions nous amèneront peut-être à établir une opinion différente de celle qui a eu cours jusqu'à présent.

En passant en revue ce qui a été dit à ce sujet, nous ferons remarquer de nombreuses contradictions et l'absence complète de témoins venant à l'appui de l'explication donnée.

Nous lisons, dans le *Lyon souterrain* d'Artaud, page 97 :

« En 1818, lorsque l'autorité municipale nous permit de « faire fouiller une partie du terrain de la naumachie, nous « reconnûmes la bouche du canal qui traversait le jardin de « l'Oratoire et amenait les eaux dans le bassin naumachique « à vingt pieds plus bas. Dans ce même réservoir, sur le « sol garni de deux rangs de carreaux, nous avons remar- « qué, du nord à l'est, un canal plus petit qui a dû recevoir « jadis toutes les sources des environs de la Croix-Rousse, « ensuite un émissaire, formant un troisième canal, se diri- « geant vers la rue des Auges, pour se rendre sans doute « à celui des Terreaux vers la rue du Bessard. Dans un « Mémoire sur les fouilles de la naumachie de Lyon, nous « avons parlé des objets qui y ont été trouvés, de plusieurs « médailles du haut, du moyen et du bas-empire, surtout « des inscriptions relatives aux députés gaulois qui avaient « leurs places désignées dans cet amphithéâtre ; mais ce « que nous n'avons peut-être pas dit, c'est qu'en général le « pourtour du sol de cet édifice devait être voûté ; nous en « jugeons par les grottes inclinées qui supportaient les « premiers rangs des gradins de la partie méridionale et par « le mouvement régulier du terrain qui est à l'est du terrain « naumachique.

« Il serait à désirer que M. le Maire fît élever, au milieu « de cette enceinte circulaire, une colonne ou une fontaine « qui rappelât le souvenir de ce monument important, dont « il ne reste plus aucun vestige apparent. »

Si nous récapitulons ce que dit Artaud dans le passage cité, nous verrons que rien dans ces découvertes ne peut se rapporter d'une manière spéciale à une naumachie.

En ce qui concerne les deux premiers canaux dont il parle, c'eût été une pauvre ressource pour alimenter un bassin aussi vaste que celui d'une naumachie. Nous avons vu les tristes résultats de toutes les recherches qui ont été faites dans le but d'obtenir des eaux à cette hauteur, sur les versants de la Croix-Rousse, pour le service des nouveaux quartiers qui s'y sont établis.

Quant à l'émissaire du canal de descente, il importe peu qu'il le fasse aboutir au grand canal de la rue du Bessard ; il est plus certain que cet émissaire arrivait dans la première écluse du marché dit *in kanabis* qui se trouvait en face de cette rue.

Nous ne pouvons voir dans ce système de canalisation, qu'une précaution d'assainissement. On sait quels soins les Romains apportaient à leurs travaux pour atteindre ce but dans leurs constructions publiques et privées.

L'édifice dont nous parlons reposant sur un terrain d'alluvion, étant adossé à un versant, on doit croire que ces canaux avaient pour destination de donner un écoulement aux eaux pluviales et à celles émanant de l'humidité des terres.

Plus loin, Artaud nous dit que « dans un Mémoire sur « les fouilles de la naumachie de Lyon, il a parlé des objets « qui y ont été trouvés, de plusieurs médailles, du haut, « du moyen et du bas-empire, surtout des inscriptions « relatives aux députés gaulois qui avaient leurs places « désignées dans cet amphithéâtre. »

La découverte de ces médailles de différentes époques n'est ici d'aucune valeur ; ce sont, selon toute apparence, des médailles égarées ; on en trouve partout et principalement dans les anciens lieux de grandes réunions.

Relativement aux inscriptions, il est vrai que plusieurs pierres épigraphiques furent découvertes dans ces fouilles. Deux de ces monuments portent les n°s 199 et 200 et sont placés sous le portique XXIV; les inscriptions ne comportent chacune qu'une seule ligne divisée par compartiments; l'inscription n° 199 est divisée en quatre compartiments, séparés entre eux par un trait. Le premier contient l'initiale N et le chiffre 1 ; le second la syllabe DES ; le troisième le mot LOCA, et le quatrième l'initiale N et le chiffre XX.

Ainsi, dans le premier compartiment, on est en droit de présumer que l'N et le chiffre 1 signifient *numerus primus* et que ces deux caractères étaient précédés des mots *loca designata*, puisque, dans le second compartiment, on lit la syllabe DES qui peut être considérée comme l'abréviation de *designata*, se rapportant au mot *loca* qui existe dans le troisième ; enfin, dans le quatrième, l'initiale N et le chiffre XX indiquent le n° 20. D'après cette manière d'interpréter, nous aurions cette version : *lieu désigné pour une place ou pour la première place, lieux désignés pour* 20 *places ou pour la* 20me *place*.

La seconde inscription est également divisée en quatre compartiments; dans le premier nous trouvons les lettres ARV. et dans les trois autres la syllabe BIT. suivie de C qui figure là comme initiale. Nous devons reconnaître dans les trois lettres ARV. le commencement du mot ARVERNI, ancien nom des peuples de l'Auvergne et dans BIT. C celui des *Bituriges Cubi*, peuple du Berri, qu'on désignait par le surnom de *Cubi* pour les distinguer des *Bituriges Vivisci*.

Une troisième inscription nous montre, sur la même pierre, la syllabe TRI répétée deux fois avec un trait intermédiaire; comme pour les premières, nous devons penser que ce commencement de mot a trait aux noms de tribus

gauloises et peut être considéré comme appartenant à ceux des *Tricastini* ou des *Tricorii*, peuples de la Narbonnaise et de la Lyonnaise. Ce monument existe sous le portique LII, n° 506.

Une quatrième inscription, qui est restée jusqu'à présent à l'état de problème, se compose des deux syllabes réunies LAVOR ; elles sont gravées sur un bloc volumineux en calcaire de fay, qui figure sous le portique LVIII, n° 457.

Les caractères des inscriptions dont nous venons de parler sont d'un travail grossier et d'un mauvais style ; ils sont gravés sur des blocs de la forme d'un parallélogramme, également en calcaire de fay.

On ne peut s'empêcher de reconnaître que les trois premières inscriptions découvertes dans les décombres de notre monument ont appartenu à un édifice public et que des places y étaient réservées pour des députations de tribus gauloises ; mais la présence de ces inscriptions est loin de prouver l'existence d'une naumachie sur le lieu où elles ont été trouvées.

Une autre inscription composée des majuscules IPIMCORS, d'un style des plus barbares, a été découverte dans les derniers travaux exécutés par la Compagnie des eaux ; elle est placée sous le portique XXVI. Elle est encore pour nous une énigme, et nous ne pouvons en tirer aucune indication qui puisse se rapporter au monument qui nous occupe.

Artaud s'exprime ainsi, en terminant son travail sur la naumachie : « Mais ce que nous n'avons peut-être pas dit, « c'est qu'en général le pourtour du sol de cet édifice devait « être voûté; nous en jugeons par les grottes inclinées qui « supportaient les premiers rangs de la partie méridionale et « par le mouvement régulier du terrain qui est à l'est du terrain naumachique. »

Ici Artaud, en citant les grottes inclinées qui supportaient

les premiers gradins, nous signale les seuls restes qui prouvent d'une manière positive l'existence d'un monument public important.

Les grottes dont il parle ont été retrouvées dans les travaux récemment exécutés pour la construction du grand réservoir destiné à la distribution des eaux dans l'intérieur de la ville; en coupant le versant nord, on a rencontré des lignes de voûtes pleines et parallèles, occupant un espace assez grand dans le sens de leur largeur; on n'est point arrivé à l'extrémité de leur longueur, qui, dans la berge, allait en s'élevant graduellement du midi au nord. Comme Artaud, nous reconnaissons dans cette antique construction une base très-convenable pour la pose des gradins d'un amphithéâtre où devaient siéger des spectateurs; mais nous sommes loin d'adopter son opinion et d'admettre un pourtour voûté de cette naumachie. D'une part, à l'est, à l'ouest et au midi, on n'a trouvé sur aucun point les vestiges de murs destinés à supporter des voûtes, et un semblable monument en forme de cirque, sur un emplacement si exigu, n'aurait pu laisser qu'un point central si restreint qu'il était impossible d'y trouver place pour un bassin destiné à des jeux nautiques, de même que pour ceux d'un cirque. Le lieu occupé par les voûtes dont nous venons de parler faisait face au midi et ne pouvait appartenir qu'à un théâtre; la partie occupée par les spectateurs a seule conservé la forme principale de sa base.

Comme dans la plupart des théâtres romains, le *podium*, qui occupait le devant de la scène, était réservé pour les places d'honneur, et il est probable que les deux inscriptions dont nous venons de parler étaient *encastrées* dans le mur, à hauteur d'appui du podium, où se trouvaient les loges et les stalles assignées aux personnages notables du pays, ainsi qu'aux étrangers de distinction.

Les Romains adoptèrent pour leurs spectacles deux genres d'édifices. L'amphithéâtre était de forme ronde ou ovale ; des rangées circulaires de gradins permettaient de voir de tous les points ce qui se passait dans l'arène ; aussi les Latins nommaient-ils *visorium* toute la partie où étaient assis les spectateurs qui jouissaient également de la vue des combats des gladiateurs et de ceux des bêtes féroces. Dans ces amphithéâtres, le podium, destiné aux princes, aux sénateurs, aux magistrats, contenait les places les plus rapprochées de l'arène ; la rangée de gradins qui était au-dessus était occupée par les chevaliers; ce n'était point, comme de nos jours, au plus offrant que les meilleures places étaient données ; il existait chez les Romains une espèce d'hiérarchie aristocratique qui assignait à chacun sa place, suivant son rang dans la société.

Leurs théâtres avaient la forme d'un carré long; ils se composaient de la *scène*, de l'*orchestre* et de la partie garnie de gradins où siégeaient les spectateurs de tous les rangs.

Chez les anciens, l'orchestre était un assez grand espace qui séparait la scène de l'amphithéâtre occupé par les spectateurs ; chez les Grecs, l'orchestre était, pour ainsi dire, une dépendance de la scène , et les acteurs mimiques y trouvaient place ainsi que les musiciens.

Chez les Romains , l'orchestre était destiné aux places d'honneur, en très-petit nombre dans les premiers temps de la république ; mais, après la dernière guerre punique, l'orchestre, plus élevé que la scène, présentait un plan incliné, réservé dès lors aux grands dignitaires, au sénat, à la magistrature, aux tribuns, aux vestales et aux édiles ; aussi Juvénal, en parlant du théâtre, pour distinguer les patriciens du peuple, dit-il *orchestrum et populum*. Plus tard, l'empereur fit placer son trône au-dessus de l'orchestre, dans le podium qui devint une des dépendances de l'orchestre pour les places réservées.

La partie la plus reculée du théâtre, destinée au peuple, était garnie de gradins disposés sur un plan incliné ; on lui donnait la forme d'un hémicycle, qui admettait un plus grand nombre de places.

Ce qu'on nommait le *podium* était une espèce de galerie placée au-dessous de la seconde rangée de gradins, séparant l'orchestre de la masse des spectateurs. Le *podium* était décoré de colonnettes, de balustres ; certaines places étaient séparées entre elles et se rapprochaient de nos loges réservées.

Il est assez naturel de penser que les deux inscriptions découvertes dans les fouilles du Jardin-des-Plantes figuraient dans la paroi intérieure du mur qui séparait le *podium* de l'orchestre, et il est probable que la désignation des places ne se bornait point aux Arvernes et aux Bituriges, aux *Tricastini et Tricorii*, et que d'autres séries des places réservées étaient indiquées sur des pierres qui entraient dans le mur du podium ; mais il est à supposer que ces pierres ont été enlevées pour servir à d'autres constructions et qu'elles ont subi le même sort que celles appartenant aux autres monuments de cette époque. L'autorisation de se servir de ces matériaux ayant été accordée, les chrétiens, pour qui ces théâtres étaient un sujet de scandale, et d'ailleurs, usant de leur droit, ont enlevé d'abord toutes les tailles qu'ils pouvaient utiliser, et n'ont renoncé à leur œuvre de destruction, que lorsque, arrivés aux moellons noyés dans un ciment très-dur, l'extraction de ceux-ci n'a plus été possible. Aussi, dans les premières fouilles dirigées par Artaud, n'a-t-on trouvé que quelques blocs isolés, couverts par des éboulements et dans les grands travaux exécutés par la Compagnie des eaux il en a été de même ; au-dessous des terres qui couvraient les voûtes supportant les gradins, toutes les tailles avaient été enlevées, ainsi que les gros moellons de la sur-

face ; le vandalisme ne s'était arrêté qu'en face des frais et de la difficulté du travail, et, sans le plan incliné de cette rangée de voûtes et la découverte de nos trois inscriptions, il eût été impossible d'établir une appréciation de ces décombres dans un tel état de bouleversement.

Pour baser notre opinion sur l'existence d'une prétendue naumachie dans ce lieu, examinons le périmètre de la surface où elle devait être construite. En tirant une ligne de la berge nord où l'on a coupé les lignes de voûtes inclinées, jusqu'au chemin transversal qui arrive par la grille de la place du Soleil, point où le terrain prend une pente abrupte, nous avons une longueur de quatre-vingt-cinq mètres environ ; maintenant, si nous mesurons la largeur approximative de la surface plane entre les berges ouest et est, nous trouvons l'étendue de quatre-vingt-quatre mètres. Avec ces deux mesures, nous formons un carré long, occupant une surface assez régulière de quatre-vingt-cinq mètres sur quatre-vingt-quatre.

Les fouilles faites par Artaud, dans le centre de ce carré, nous ont montré, ainsi qu'il le dit, des grottes inclinées, destinées à supporter les gradins de l'amphithéâtre ; et, d'après son opinion, des rangées de gradins circulaires entouraient le bassin où se donnaient les jeux nautiques.

D'une part, on n'a rencontré aucune trace de ces voûtes à l'ouest, à l'est et au midi, et, en supposant que ce monument en forme de cirque eût existé, si nous mesurons la longueur des voûtes, à partir du centre du bassin jusqu'à la berge nord où l'on a laissé les restes de deux voûtes et d'une demi-voûte, nous trouvons environ 38 mètres de distance, d'où il résulte que la prétendue naumachie devait occuper un périmètre égal de construction dans son étendue circulaire, savoir 38 mètres. D'après ce calcul, le bassin n'aurait eu que 7 mètres de diamètre, tandis que celui existant aujourd'hui

en a 30, ce qui eût été encore d'une grande insuffisance pour l'exécution des anciens jeux nautiques et pour ceux d'un cirque, en supposant qu'on voulût lui attribuer cette autre destination. Dans un bassin d'une si étroite dimension, on aurait pu à peine faire une école de natation pour les enfants, et deux de nos petits canots n'auraient pu exécuter le moindre mouvement sans se heurter.

Chez les Romains, les naumachies ayant de vastes périmètres, les représentations qui s'y donnaient ne se composaient point seulement d'exercices natatoires; de petites galères y faisaient des évolutions, y exécutaient des combats simulant ceux de leurs galères; il fallait de l'espace, afin de pouvoir donner au peuple une idée des manœuvres de la marine.

Mais, pour adopter l'opinion d'Artaud sur l'existence d'un bassin, il faudrait, au moins, la présence de quelques témoins. On devrait en trouver pour une construction de ce genre, dont le fond et les parois nous auraient laissé les débris d'épaisses couches de béton, pour empêcher la filtration des eaux dans un terrain aussi perméable; mais les fouilles, les grands travaux exécutés dernièrement sur ce point n'ont rien produit de semblable pour le fond et le pourtour. Trois canaux pour l'assainissement du monument, des décombres, des débris et des médailles sans importance sont les seuls objets qui s'y soient rencontrés. Nous possédons au musée un aviron en bronze que beaucoup de personnes rattachent aux fouilles du Jardin-des-Plantes, et considèrent comme une preuve de l'existence de la naumachie; il importe ici de rétablir les faits. Cet aviron a été découvert sur la place Sathonay, lors de la construction de la maison Raymond, et eût-il été trouvé dans les ruines du monument, on aurait pu seulement le rapporter, comme attribut, à une statue de la Fortune, placée dans ce théâtre ou à ses abords.

Si un vaste bassin était nécessaire pour les représentations

nautiques, il fallait aussi des eaux assez abondantes pour l'alimenter; mais il a suffi à Artaud de constater l'existence de deux canaux qui devaient recueillir les eaux de sources inconnues.

Quelques années plus tard, une portion d'aqueduc ayant été découverte dans la rue du Commerce, il fut assez naturel de rattacher cette conduite d'eau à la naumachie.

Artaud, très-confiant dans l'apport des eaux amenées dans le bassin par ses deux canaux, crut devoir attribuer à cet aqueduc la fonction de dégorgeoir de la naumachie dans le Rhône, supposition peu admissible à raison du peu de frais à faire pour en établir un aboutissant à la Saône, beaucoup plus voisine, et que la disposition des lieux indiquait naturellement. Plus tard, il revint de cette opinion, et, dans son ouvrage sur Lyon souterrain, il en parle comme d'une construction devant alimenter le bassin de la naumachie.

Cette voie souterraine, déjà connue du temps du P. Menestrier, a été citée par Cochard, à une époque plus rapprochée de nous. Ce que nous en dit M. Flacheron semble nous prouver que cet aqueduc, qu'il considère comme un cloaque, est tout à fait étranger à la naumachie. Voici le résumé de l'opinion qu'il exprime à ce sujet, dans son Mémoire sur les anciens aqueducs de Lyon.

Il fait observer que ce souterrain était très-peu au-dessous de l'ancien sol. Il l'a examiné dans une étendue de 18 mètres, lorsqu'on a construit, dans la rue du Commerce, la maison portant le n° 19, et, d'après son travail de nivellement, ce grand canal n'a aucune espèce de connexion avec la naumachie du Jardin-des-Plantes, puisqu'il ne pouvait ni lui amener les eaux, ni lui servir de dégorgeoir, et qu'il ne saurait être considéré comme un réservoir qui a pu alimenter le bassin destiné aux jeux nautiques ; puis, il conclut en disant : « Je crois plutôt reconnaître un de ces

« anciens cloaques, pour l'établissement desquels Rome « apportait autant de soin que pour les plus beaux monu- « ments extérieurs, comme le prouve le grand cloaque de « Tarquin, encore très-bien conservé, et qui sert aujourd'hui, « comme il y a plus de deux mille ans, d'égoût aux aqueducs « et immondices de Rome. L'aqueduc de la rue du Commerce « devait être extrêmement utile alors, de même qu'un sem- « blable le serait encore aujourd'hui. Non seulement il en- « traînait dans le Rhône les eaux ménagères et celles des « fontaines publiques qui se trouvaient au-dessus de son « niveau, mais il avait dû être particulièrement disposé et « élevé pour recevoir les eaux et les terres que les pluies « charrient toujours avec elles à chaque averse. »

Nous adoptons complètement l'opinion de M. Flacheron au point de vue de la non connexion de cet aqueduc avec le monument du Jardin-des-Plantes ; nous dirons même que le niveau de cet aqueduc, eût-il été en rapport avec le prétendu bassin de la naumachie, il aurait fallu trouver des traces de sa marche jusqu'au Jardin-des-Plantes ; or, la découverte de ce tronçon souterrain a été faite sous la ligne de maisons située au nord de la rue du Commerce, avant d'arriver à la rue Pouteau, et, d'après sa direction, il devait suivre la même ligne jusqu'à la barrière du Jardin-des-Plantes.

De la rue Pouteau à ce point, il existe une étendue de cent vingt pas ; une longue rangée de maisons nouvellement construites a exigé de grands travaux de terrassement qui n'ont pas mis au jour le moindre vestige de ce grand canal.

Il en a été de même pour les travaux exécutés au Jardin-des-Plantes, dans la partie ouest de la prétendue naumachie ; ensuite l'égoût de la Grande-Côte aurait coupé cet aqueduc à angle droit, s'il fût arrivé jusqu'au monument ; sa destruction n'aurait pu être complète, il serait resté des ruines de sa robuste constitution, à en juger par ce que dit M. Flacheron :

« La dureté de ces murailles est si grande, que le proprié-
« taire de la maison portant le numéro 19, qui voulait, cette
« année, établir des caves à la place des fondations de ce
« souterrain, a été obligé de renoncer à ce projet. Après
« avoir fait assidûment jouer la mine, pendant un mois et
« demi, dans les fondations, il n'avait pu réussir à en ar-
« racher que quelques mètres cubes, qui n'étaient pas la
« dixième partie à enlever : il dut se résigner à placer ses
« caves plus avant dans la montagne, plutôt que de continuer
« un travail aussi long que dispendieux. »

A partir de ce point, dont nous parle M. Flacheron, jusqu'à la cour du Soleil, qui se trouve à l'entrée du jardin, si ce canal, dont la voûte est à une faible distance de la surface du sol, eût continué sa marche vers la naumachie, dans tous les mouvements de terre qui ont eu lieu sur cette partie du versant, on aurait bien certainement rencontré les traces de son passage.

Relativement à l'attribution donnée par M. Flacheron à ce canal, nous ne pouvons la combattre d'une manière positive, et ce n'est point ici le lieu de parler de l'aqueduc de Néronde qui suivait les berges du Rhône et amenait ses eaux à Lugdunum. Nous restons dans l'opinion du P. Menestrier et de Delorme qui le considèrent ainsi, et nous ne pouvons admettre celle de M. Flacheron qui en fait un chemin couvert militaire pour communiquer à un prétendu fort situé à Miribel.

D'une part, aucun historien ne parle de cette forteresse ; ensuite, de quel secours eût été un semblable chemin qui n'aurait pu être secret et qu'une armée ennemie n'eût pas manqué de couper sur un point quelconque ? Nous ignorons quelle est la hauteur correspondante sur le versant est de la Croix-Rousse avec le niveau de celui de Néronde où commençait cet aqueduc, et nous ne pouvons affirmer que le tronçon découvert dans la rue du Commerce soit la terminaison

de cette conduite d'eau qui abreuvait les habitants de la partie basse du versant sud-est de la Croix-Rousse. Seulement, si la rue du Commerce, avant d'arriver à la rue Pouteau, se trouve à un niveau légèrement inférieur à celui du point de départ des aqueducs de Néronde, on peut présumer que le tronçon est une de ses dépendances et qu'ils arrivaient jusque là; enfin, s'il eût existé une citadelle de premier ordre à Miribel, les Romains, pour s'assurer des moyens de communication et de défense, n'auraient pas imaginé un tel chemin stratégique.

Revenant à la question principale de notre travail, après avoir rapporté les opinions émises au sujet des monuments dont on a découvert les ruines au Jardin-des-Plantes, nous résumons ainsi notre opinion :

L'emplacement où existaient ces ruines ne pouvait convenir à une naumachie.

Les petits canaux découverts n'étaient nullement capables d'alimenter un tel bassin, et n'existaient là que comme un moyen d'assainissement pour ce monument.

L'aqueduc de la rue du Commerce n'arrivait point à ces constructions ; aucun autre canal susceptible de fournir des eaux à un vaste bassin n'a été découvert, et, à cette hauteur, il ne pouvait fournir que des eaux pluviales trop insuffisantes.

S'il eût existé un bassin, dans les fouilles faites par Artaud et dans les grands travaux exécutés par la Compagnie des eaux, on aurait trouvé en place le béton du plafond et des parois de ce prétendu bassin, qui, sur un terrain comme celui du Jardin-des-Plantes, aurait été plus solidement établi qu'ailleurs et dont les restes se seraient montrés, attendu que de semblables dépouilles auraient peu tenté les nouveaux constructeurs, et nous pouvons ajouter que l'absence seule de ce genre de témoins suffit pour affirmer qu'il n'a jamais existé de bassin dans cet endroit.

Relativement à la forme d'amphithéâtre circulaire donnée à ce monument, elle peut être d'autant moins admise, que, si on eût voulu faire une naumachie dans cette partie du Jardin, de telles constructions n'auraient laissé au centre qu'un espace beaucoup trop restreint pour l'emplacement d'un bassin à jeux nautiques.

A l'est, à l'ouest et au midi, on n'a rencontré aucune trace de construction indiquant l'existence d'un monument circulaire, tandis qu'au nord on a mis à découvert des rangées de voûtes inclinées qui doivent être considérées comme ayant servi de supports aux gradins d'un théâtre, puisque Artaud et MM. Flacheron et Benoît, architectes, ont vu plusieurs de ces pierres encore en place qui entraient dans le premier et le second rang des gradins formant le bas de l'hémicycle. Si cette partie soutenue par un mur de ceinture eût entouré un bassin, ce mur eût été en béton ; or, rien de semblable ne s'y montre, et les traces de ce mur ne dépassent point la longueur qu'a présentée la réunion des voûtes de support.

Cet espace voûté a la forme d'un carré long ; il était garni de gradins, puisqu'on a retrouvé plusieurs assises du premier et du second rang ; leur pose en hémicycle rappelle les formes adoptées pour ces anciens monuments destinés aux jeux scéniques qui n'empruntaient point la forme des cirques, d'où nous concluons qu'il est plus rationnel de considérer ces ruines comme ayant appartenu à un théâtre.

Ce théâtre, comme celui des Minimes, se trouvait dans une belle position, dominant la partie sud-est de la ville. Sa construction ne comportait aucune muraille, à l'instar des théâtres des premiers temps, construits en quelque sorte d'arbres et de verdure, disposition qui, sur un plan incliné comme celui du Jardin-des-Plantes, aurait permis aux spectateurs de jouir tout à la fois des jeux scéniques et de la beauté du paysage.

Nous soumettrons encore une observation qui équivaut pour nous à une preuve : nous demanderons quel est celui qui, avec la meilleure volonté du monde, peut supposer que les Romains aient jamais eu la pensée de placer une naumachie au Jardin-des-Plantes, à une pareille hauteur, sur un terrain en pente, dans un espace aussi restreint et sans eau, tandis que, dans la presqu'ile, à un niveau peu élevé, ils avaient à leur disposition le Rhône et la Saône, des matériaux de belle qualité et à moins de frais, et que là ils étaient libres de donner à un monument de ce genre toute l'étendue désirable ?

Nous terminons en exprimant le plus profond regret de nous trouver en opposition avec Artaud, qui fut si bienveillant pour nous et qui nous honorait de son amitié. Il ne fallait pas moins que notre amour de la vérité pour réfuter, sur un point, celui qui fut le créateur de nos musées, et qui a rendu de si grands services à la ville de Lyon ainsi qu'à la science archéologique ; nous avouons même que, sur la foi de sa réputation, nous avions d'abord adopté son opinion ; mais, depuis, ayant réfléchi sur la position des lieux et sur la nature des décombres, nous n'avons pu résister au désir de rendre à ce monument sa véritable destination ; car, s'il importe peu à la généralité des habitants de notre cité qu'il s'agisse ici d'une naumachie ou d'un théâtre ; il n'en est pas moins du devoir de ceux qui s'occupent de semblables recherches de relever les erreurs de leurs devanciers et de rétablir ainsi la vérité historique.

LA

LÉGENDE DE DON JUAN

ET SES

DIVERSES INTERPRÉTATIONS,

Par M. HEINRICH (1).

La littérature a ses héros comme l'histoire, et l'une des plus grandes preuves de l'influence souveraine des lettres est ce pouvoir créateur, qui assure une longue existence, non seulement aux hommes qui ont laissé une trace ineffaçable dans les annales des peuples, mais aussi aux personnages fictifs qu'a enfantés l'imagination des poètes, ou que leur génie a transformés.

Tel apparaît Don Juan, héros mystérieux des vieilles légendes andalouses ; il est comme évoqué à la fin du XVIe siècle par le moine Gabriel Tellez, qui signait ses comédies du pseudonyme de Tirso de Molina ; dès lors il a sa place marquée dans toutes les littératures modernes ; on ne saurait compter les nombreux poètes qui ont essayé de redire ses aventures ; qu'il nous suffise de nommer les plus illustres ; en France, Molière et Thomas Corneille ; en Italie, Goldoni et Lorenzo da Ponte, le spirituel auteur du libretto immortalisé par la musique de Mozart, et de nos jours encore Byron et Alfred de Musset.

Mais toute poésie est l'image de l'âme du poète et le reflet de la société qui l'entoure. Ces héros voyageurs de la littérature ont donc une sorte d'Odyssée ; comme le vieil

(1) M. Heinrich, quoique étranger, a été admis à faire cette lecture devant l'Académie qui en a voté l'impression dans ses Mémoires.

Ulysse, ils voient beaucoup ; ils font plus encore, ils nous révèlent les mœurs de chaque siècle qui les a chantés. Qu'est-ce que Don Juan ? c'est la personnification philosophique et littéraire de la plus véhémente comme de la plus dramatique des passions humaines, de l'amour noble et pur à son origine, puis égaré par l'usage coupable de notre liberté, châtié enfin par la Providence, lasse de ses excès. C'est un de ces types à la fois gracieux et terribles que les différentes écoles littéraires peuvent revendiquer ou pour servir de leçon au vice, ou pour devenir une vivante apologie du mal. Don Juan a revêtu tour à tour ces formes si diverses ; il est curieux de les rapprocher, et ce rapprochement n'éclaire pas seulement l'histoire de la littérature, mais aussi celle des idées morales.

Le Don Juan espagnol s'offre le premier à notre étude. Comme tous les vieux héros de sa patrie, comme le Cid ou Bernard de Carpio, nous l'apercevons d'abord dans le demi-jour douteux de la légende. S'il est incontestable qu'il a existé un grand seigneur de ce nom, si les domaines des Tenorio ou des Ulloa se montrent encore en Andalousie, il n'en est pas moins probable que ce nom unique nous retrace la destinée de plusieurs impies, et, sans avoir besoin d'admettre l'ingénieuse histoire de Don Juan de Maraña, si spirituellement racontée par M. Mérimée, nous reconnaissons parfaitement que la légende de Don Juan Tenorio résume plusieurs traditions de diverse origine, qu'on a fait de plusieurs vies coupables un unique exemple de la justice divine. Les plus vieux récits ont une couleur évidemment historique. Une chronique raconte que Don Juan ayant tué le commandeur d'Ulloa dont il enlevait la fille, les Franciscains de Séville, las de ses déportements, désespérant de voir jamais châtier un seigneur que son haut rang assurait de l'impunité, l'attirèrent dans leur église sous prétexte d'un

rendez-vous nocturne, et là, par un de ces actes de justice sommaire assez en harmonie avec le caractère espagnol, le firent mettre à mort; puis ils semèrent dans le peuple le bruit que Don Juan avait insulté le commandeur jusque sur son tombeau, et que la statue, miraculeusement animée, avait précipité le blasphémateur dans l'enfer.

Ce récit merveilleux, mis en vers par les moines, devint le sujet de ces pièces bizarres, à la fois destinées à l'édification et à l'amusement, qui se jouaient dans les couvents, et qui, marquant le passage des représentations populaires du moyen âge au théâtre de l'Espagne moderne, relient les vieux mystères aux drames religieux du XVIIe siècle, aux *Autos sacramentales*. Tirso de Molina n'a donc pas le mérite de l'invention, mais il a l'honneur d'avoir gravé en traits ineffaçables la figure encore indécise de son héros. Transportons-nous, pour le juger, dans l'Espagne catholique de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle, où le théâtre encore mêlé souvent aux choses religieuses, conserve assez de traces de son origine ecclésiastique pour qu'une comédie puisse être un sermon en action, et nous verrons apparaître Don Juan, non seulement aussi brave que les cavaliers espagnols, ses ancêtres, mais encore aussi croyant. Pour lui, la foi ne saurait être mise en doute; mais emporté par ses passions, plein de fougue et de jeunesse, il croit qu'il n'est pas temps encore de s'amender; il ajourne sa conversion à l'âge où les sens fatigués se chargeront d'eux-mêmes de lui prêcher la pénitence; il oublie que cet endurcissement peut lasser la miséricorde divine, qu'il peut être frappé au milieu de ses iniquités; il prend au sérieux le mot ironique et blasphématoire du Don Juan de Molière : « Sganarelle, encore vingt ou trente ans de cette vie-ci et puis nous songerons à nous : » en un mot, il est le représentant d'un âge de foi, où les passions ne

sont pas moins vives et moins ardentes que dans nos sociétés plus mûres, mais où le cœur se déprave sans que l'intelligence participe à ses erreurs et vienne justifier par des sophismes la révolte des sens. Ce n'est pas un sceptique, c'est un impénitent.

Aussi tous ses blasphèmes ne sont qu'une sorte de défi à la lenteur de la justice divine : « Que le ciel te punisse si tu ne tiens ta promesse, » lui dit une simple paysanne lorsqu'il lui jure de l'épouser. — « Le ciel ! reprend Don Juan, ah ! quel long délai tu m'accordes. » Tirso de Molina n'a pas eu besoin, comme Molière, de confier au valet de Don Juan le soin d'avertir son maître ; rien n'est plus insignifiant que le rôle du serviteur Catalinon : c'est Don Juan qui, averti par sa propre conscience, se pose la question et y répond toujours : « J'ai du temps devant moi. » Mais ce temps sera bien court ; après quelques épisodes d'amour nous touchons à la catastrophe, et c'est là que Tirso de Molina nous montre, sous son jour véritable, le Don Juan qu'il a conçu.

Tirso de Molina, comme pour aplanir les voies à la vengeance divine, fait violer à Don Juan les lois de l'honneur chevaleresque, et, avant de le frapper, le dégrade à nos yeux par une félonie. Dona Anna, fille du commandeur d'Ulloa, aime le jeune marquis de la Motta et en est aimée. Elle apprend tout à coup que le roi a disposé de sa main pour un jeune gentilhomme dont elle ignore le nom, et qui n'est autre que Don Juan lui-même ; c'est une grâce que le vieux Tenorio a obtenue ; mais son fils même n'en est pas encore instruit. La douleur des deux amants est au comble : le marquis rencontre Don Juan et lui fait naïvement part de son malheur. L'entretien se passe devant la maison du commandeur ; derrière une jalousie, dona Anna a tout entendu; elle voit son amant s'éloigner, Don Juan reste ; elle le prend

pour quelque ami fidèle, et, glissant un billet par les fentes de la porte, le prie de le remettre à celui qu'elle aime. Don Juan l'ouvre, voit qu'il s'agit d'un rendez-vous nocturne où l'on avisera aux moyens de fuir; infidèle aux lois de l'honneur, il garde le billet, se travestit, et dona Anna reçoit dans son appartement l'audacieux ravisseur. Aux cris qu'elle pousse en reconnaissant son erreur, son père accourt l'épée à la main, un combat s'engage, il est tué et Don Juan s'échappe sans être reconnu.

Après quelques scènes qui, suivant l'usage du théâtre espagnol, embrassent un long espace de temps, nous le retrouvons dans l'église où s'élève le tombeau du commandeur, lisant négligemment l'inscription : « Ici, le plus loyal chevalier attend de Dieu la vengeance d'un traître. » — « Vraiment, s'écrie-t-il, c'est de moi que tu veux te venger, bon vieillard à la barbe de pierre ; viens souper ce soir à mon hôtellerie, nous nous battrons ensuite, si tu y tiens, bien qu'il soit difficile de ferrailler avec une épée de marbre.... Ta vengeance est bien lente à venir, si tu dois l'exercer, tâche de ne pas dormir davantage; autrement, si tu comptes sur la mort, renonce à l'exercer, j'ai du temps devant moi. »

Tirso de Molina n'a pas besoin du jeu de scène employé par Molière ; la statue reste immobile et muette; mais bien qu'elle n'ait pas fait le fameux signe de tête, elle sera fidèle au rendez-vous. Don Juan la reçoit intrépidement, ne doutant pas qu'il n'y ait dans cette apparition une action surnaturelle, mais voulant prouver au mort qu'il ne sait pas trembler. En vain son valet épouvanté refuse de se mettre à table : « Je ne pourrai jamais souper avec un habitant de l'autre monde, avec un convive de pierre. »

DON JUAN. S'il est de pierre, qu'as-tu à craindre de lui?

— Qu'il me casse la tête, répond Catalinon avec un assez

fade jeu de mots. Mais bientôt maître et valet semblent prendre leur parti de leur étrange convive, et le font assister à une orgie. Catalinon lui demande des nouvelles de l'autre monde, si on y couronne la poésie, s'il y a beaucoup de cabarets et du bon vin. On se rappelle involontairement Aristophane et les burlesques renseignements que, dans l'introduction des *Grenouilles*, Bacchus demande à Hercule sur le séjour des ombres. Catalinon, prié de chanter, énumère dans des couplets fort libres toutes les victimes de Don Juan, y compris la fille du commandeur, et bien que toute cette licence fasse contraste avec une situation aussi terrible, on ne peut méconnaître tout ce qu'il y a de saisissant à faire ainsi rappeler joyeusement tous les crimes en présence même du châtiment. Enfin, la statue demande qu'on se retire, il ne reste en sa présence que Don Juan et Catalinon.

Don Juan. Les portes sont fermées, me voici devant toi. Que me veux-tu, ombre, fantôme ou vision ? Es-tu une âme en peine ? Si tu attends l'accomplissement de quelque devoir pour jouir du repos, parle, j'accomplirai, je le jure, ce que tu auras prescrit. Jouis-tu de la vue de Dieu, ou bien la mort t'a-t-elle saisi en état de péché ? Parle, je ne sais que résoudre.

Le Commandeur. Promets-tu de tenir parole en vrai gentilhomme ?

D. Juan. Homme d'honneur et gentilhomme, je la tiendrai.

Le Comm. Donne-moi la main, n'aie pas peur.

D. Juan. Que dis-tu ? moi ! peur ! Tu serais l'enfer même que je te donnerais la main.

Le Comm. Sur la foi de cette parole et de cette main, demain à dix heures je t'attends à souper. Viendras-tu ?

D. Juan. Je croyais que tu allais me demander quelque chose de plus difficile. Demain je serai ton hôte. Où faudra-t-il aller ?

Le Comm. A ma chapelle.

D. Juan. Seul?

Le Comm. (*montrant Catalinon*). Non. Vous deux. Et tiens-moi parole, comme je l'ai tenue à toi.

D. Juan. Sois tranquille, je suis un Tenorio.

Le Comm. Et moi un Ulloa.

D. Juan. J'irai, sans faute.

Le Comm. J'y compte, adieu.

D. Juan. Attends, je vais t'éclairer.

Le Comm. C'est inutile, je suis en état de grâce.

D. Juan. Que Dieu m'assiste. Tout mon corps est baigné de sueur, et mon cœur se glace. Il m'a serré la main avec tant de force que j'ai cru sentir les feux de l'enfer. Son haleine était froide comme un souffle venu de l'abîme. Mais chimères que tout cela... Qui donc serait assez lâche pour trembler devant un corps inanimé? J'irai demain à la chapelle, et mon courage fera frémir Séville d'admiration et de stupeur?

Quelle force ! et quelle différence entre cette sombre poésie et la scène assez pâle de Molière? Dans notre théâtre si complètement sécularisé, ce mélange bizarre du sacré et du profane ne pouvait être admis par le public délicat du XVII[e] siècle ; en général la raison y gagne, mais ici la poésie y perd. Le merveilleux semble peser à Molière ; il essaye en vain d'y suppléer en exprimant avec assez de force l'étrange situation d'un esprit incrédule placé en face du surnaturel, le bravant, n'osant le nier, ne pouvant y croire. Mais, malgré lui, Molière abrége ; il montre à peine la statue du commandeur, et la dernière réplique de la scène : « On n'a pas besoin de lumière quand on est conduit par le ciel, » avec sa couleur demi-religieuse et sa teinte effacée, ne produit pas l'effet de la noble et belle réponse de l'Espagnol : « C'est inutile, je suis en état de grâce. » C'est qu'il n'y a point de compromis entre le merveilleux et la froide raison ; vouloir

les réconcilier est une œuvre impossible ; Tirso de Molina, en pleine légende, nous fait prendre en pitié les ménagements de Molière ; chez lui rien ne voile le surnaturel, aussi, il nous émeut et nous domine. Pour Molière, au contraire, Don Juan est le représentant d'un autre âge ; la légende est tout pour l'auteur espagnol ; le poète français l'a reléguée à la seconde place.

Le Don Juan espagnol courra donc à sa perte, poussé par la justice divine, entraîné aussi par l'honneur chevaleresque qui lui défend de manquer à la parole donnée. « Si vous violez votre parole, lui objecte son valet, qu'importe, que pourrait un mort ?— Ce qu'il pourrait, ce mort? reprend Don Juan, il me proclamerait infâme. « Et il se rend à l'église. La catastrophe avec son étrange mise en scène ne peut s'analyser, il faut la lire tout entière.

Don Juan et le spectre sont en présence.

Le Comm. Je comptais peu sur ta parole, car tu te fais un jeu de tromper tout le monde.

D. Juan. Me regardes-tu comme un lâche ?

Le Comm. Oui, n'as-tu pas fui après m'avoir tué?

D. Juan. C'est vrai, mais seulement pour éviter d'être reconnu. Du reste me voici devant toi, dis ce que tu veux.

Le Comm. Je t'invite à souper.

D. Juan. Soit. Soupons...

Le Comm. Assieds-toi.

D. Juan. Où ? *(Deux démons apportent des siéges).*

Catalinon. Drôles de pages.

D. Juan *(au valet)*. Assieds-toi.

Catal. Moi, seigneur, j'ai déjà soupé.

Le Comm. Pas de réplique.

Catal. Je ne réplique pas. Que Dieu me garde en paix avec ce mort. Quel est ce plat, seigneur?

Le Comm. Un plat de scorpions et de vipères.

Catal. Belle friandise !

Le Comm. Ce sont-là nos mets. *(A D. Juan)* N'en mangeras-tu pas ?

D. Juan. Je mangerai, si tu veux, tous les reptiles et tous les aspics de l'enfer.

Le Comm. Il faut aussi que l'on chante.

Catal. Quel vin est cela?

Le Comm. Goûte-le.

Catal. C'est du fiel...

On entend chanter : « Que tous ceux qui osent juger la justice de Dieu apprennent qu'il n'est pas de délai qui n'aboutisse à son terme ; pas de dette qui ne se paie. Jamais un vivant ne doit dire : j'ai du temps devant moi, quand l'échéance est si courte. »

D. Juan. J'ai soupé, fais enlever la table.

Le Comm. Donne-moi cette main, ne crains rien, donne.

D. Juan. Que dis-tu ? moi, craindre ! — Ah ! je brûle, lâche-moi, cesse de m'embraser du feu qui te dévore.

Le Comm. Ce n'est rien auprès de l'enfer qui t'attend. Don Juan, les voies de Dieu sont impénétrables, il veut que ce soit entre les mains d'un mort que tu rendes compte de tes crimes.

D. Juan. Encore une fois, je brûle. Si tu me serres ainsi, malheur à toi, je te tue d'un coup de dague. Mais c'est en vain ; je ne frapperais que l'air. Je n'ai point outragé ta fille, elle a découvert ma ruse avant que j'aie pu en profiter.

Le Comm. Qu'importe. Ne voulais-tu pas consommer le crime?

D. Juan. Laisse-moi appeler un prêtre qui puisse me confesser, me donner l'absolution.

Le Comm. Il n'est plus temps. Tu y penses trop tard.

D. Juan. C'en est fait de moi, le feu me consume.

Le Comm. Ainsi s'accomplit la justice divine : il n'y a pas de dette qui ne se paie.

Certes, voilà un spectacle bien étrange ; mais représentons-nous le public auquel il s'adresse, cette foule profon-

dément attachée à ses croyances religieuses, assez naïve encore pour qu'une légende nationale revête à ses yeux le caractère de la vérité, et nous concevrons facilement quelle impression doit produire Don Juan s'abîmant dans les flammes sous les yeux des spectateurs ; et lorsque Catalinon, épouvanté de la mort de son maître, annonçait qu'il allait se faire moine pour songer uniquement au salut de son âme, tout l'auditoire ému, et effrayé, sentait que la comédie n'était que le dogme mis en action ; que Don Juan damné et croyant, l'avertissait par sa fin terrible que la foi ne suffit pas à qui ne conforme pas sa vie à ses croyances.

Cette conclusion religieuse manque nécessairement à l'œuvre de Molière. Le théâtre, au XVIIe siècle, est une étude de caractères et non plus un enseignement ; il n'est pas l'auxiliaire de la chaire chrétienne, il n'est que le peintre fidèle des mœurs contemporaines. Et d'ailleurs, si Molière eût exposé aux regards du grand roi ces démons servant un si étrange festin dans une église, ne se fût-il pas écrié comme à la vue du fameux tableau de Téniers : Otez-moi ces magots. Quel sera donc l'intérêt de la pièce de Molière, si inférieure au point de vue de la conception légendaire et poétique, et si belle pourtant? Un mot va nous faire apprécier la différence. Dans ce dénoûment imparfait, où la statue devançant on ne sait pourquoi l'heure fatale, se trouve tout à coup sous les pas de Don Juan pour l'entraîner avec elle dans l'abime, Don Juan, sous l'étreinte de la main du Commandeur, ne pousse qu'un cri arraché par la douleur physique ; il ne témoigne aucun repentir ; il tombe frappé, mais non convaincu, athée jusqu'à son dernier soupir. C'est que le Don Juan de Molière a fait un pas de plus dans la voie du mal ; c'est un caractère nouveau ; il représente le libertinage uni à la révolte de l'intelligence, à l'abaissement du caractère, qui s'appuie sur l'incrédulité et s'abrite derrière l'hypocrisie.

On se représente trop facilement le XVII[e] siècle comme un âge de soumission parfaite aux vérités de la foi. Sans doute la religion y était révérée ; elle réglait les institutions, régnait dans les mœurs, dominait même les intelligences, grâce au génie de ses éloquents apologistes ; mais les remontrances des prédicateurs, le grand nombre bien connu de ceux qu'on appelait alors les libertins, et enfin la brusque conversion d'une cour qui passa si facilement des habitudes austères de la vieillesse de Louis XIV aux mœurs dépravées de la régence, nous montre assez que pour beaucoup la religion ne fut qu'un masque trompeur imposé par les convenances, et que ce ne fut pas sans raison que La Bruyère plaça dans un chapitre intitulé *de la Mode* le portrait des dévots de la cour. Molière, aux fêtes solennelles où fut jouée la *Princesse d'Élide* avait essayé de représenter trois actes du *Tartufe ;* l'opposition que souleva la pièce naissante lui fit ajourner ce dessein ; mais il paraît avoir préludé au *Tartufe*, avoir engagé la lutte avec l'hypocrisie par son *Don Juan.* Ce sujet légendaire, importé de l'Espagne, terminé par une catastrophe miraculeuse, l'absolvait aux yeux des plus sévères ; en Don Juan il peignait plus d'un grand seigneur de la cour, incrédule, débauché, échappant à la censure par l'affectation d'une religion feinte ; mais, tout préoccupé de ce caractère nouveau, il devait laisser dans l'ombre la légende, ne la rappeler que pour mémoire au dénoûment, en un mot la sacrifier complètement.

Et cependant ce dénoûment merveilleux, si peu d'accord avec une pièce complètement séparée de toute inspiration religieuse, Molière, à force de génie, l'a rendu presque naturel. On a parlé de la géométrie du style de Pascal, il y a une sorte de géométrie dans la conception de Molière ; son héros s'avance comme par une progression régulière dans la voie du vice ; chaque scène le rend plus odieux ; il tombe

au moment où l'hypocrisie met le comble à sa scélératesse, où le spectateur craignait que ce voile commode ne lui assurât l'impunité. Habitué à faire sortir les situations dramatiques du développement naturel des caractères, Molière a racheté ainsi tout ce que cette demi-légende tronquée avait d'invraisemblable dans son œuvre ; il fait, c'est le comble de l'art, périr Don Juan au moment où le spectateur désirait que la Providence en purgeât la terre.

En effet, comme il marche rapidement vers l'abîme ! Dès le début, ce n'est déjà plus le vice emporté, irréfléchi, né de l'ardeur des passions méridionales ; c'est le vice fanfaron qui s'admire lui-même et se ménage avec soin des jouissances toujours nouvelles. « Tout le plaisir de l'amour est, dit-il, dans le changement. On goûte une douceur extrême à réduire, par cent hommages, le cœur d'une jeune beauté, à combattre par des transports, par des larmes et des soupirs, l'innocente pudeur d'une âme qui a peine à rendre les armes, à vaincre les scrupules dont elle se fait un honneur.... Mais lorsqu'on en est maître une fois, il n'y a plus rien à dire, ni rien à souhaiter ; tout le beau de la passion est fini... Enfin il n'est rien de si doux que de triompher de la résistance d'une belle personne ; j'ai sur ce sujet l'ambition des conquérants qui volent perpétuellement de victoire en victoire et ne peuvent borner leurs souhaits. Il n'est rien qui puisse arrêter l'impétuosité de mes désirs ; je me sens un cœur à aimer toute la terre, et comme Alexandre, je souhaiterais qu'il y eût d'autres mondes pour pouvoir y étendre mes conquêtes amoureuses. »

Nul frein ne pourra retenir une âme si profondément corrompue. Il dédaignera le pur amour que lui portent les plus nobles de ses victimes, et se débarrassera dédaigneusement des instances d'Elvire en lui alléguant de faux scrupules religieux ; il n'oserait être l'époux d'une personne qu'il a témé-

rairement ravie à la clôture d'un couvent, et à quelques pas de là il étalera complaisamment son incrédulité aux yeux effrayés de son valet : « Je crois que deux et deux sont quatre, Sganarelle, et que quatre et quatre sont huit. » Mais ce n'est pas assez d'être sceptique; il faut faire pénétrer le doute dans l'âme de celui qui croit, qui trouve dans sa foi la consolation de ses souffrances, et ébranler sa résignation. L'incrédulité devient aggressive et nous pressentons le XVIII[e] siècle. « Quelle est ton occupation parmi ces arbres? dit Don Juan au pauvre qui lui demande l'aumône.

Le Pauvre. De prier le ciel tout le jour pour la prospérité des gens de bien qui me donnent quelque chose.

D. Juan. Il ne se peut donc pas que tu ne sois bien à ton aise.

Le Pauvre. Hélas, Monsieur, je suis dans la plus grande nécessité du monde.

D. Juan. Tu te moques; un homme qui prie le ciel tout le jour ne peut manquer d'être bien dans ses affaires.

Le Pauvre. Je vous assure, Monsieur, que le plus souvent je n'ai pas un morceau de pain à mettre sous les dents.

D. Juan. Voilà qui est étrange et te voilà bien mal reconnu de tes soins. Ah! je m'en vais te donner un louis d'or tout à l'heure pourvu que tu veuilles jurer.

Heureusement Don Juan s'arrête; un reste d'honneur lui fait abréger l'épreuve, il fait l'aumône sans condition. Mais cette progression terrible n'est pas encore arrivée à son dernier terme. Il faut que nous découvrions en D. Juan le mauvais fils « Mourez, crie-t-il à son père qui vient de quitter son appartement, mourez le plus tôt que vous pourrez; il faut que chacun ait son tour; j'enrage de voir des pères qui vivent autant que leurs fils. » Enfin nous devrons assister à cette profession de foi hypocrite où il se promet de « ne point quitter ses douces habitudes, mais de se cacher, de

se divertir à petit bruit, et de garder tout doucement à ses ennemis une haine irréconciliable. » — « Je serai le vengeur des intérêts du ciel, et sous ce prétexte commode je pousserai mes ennemis ; je les accuserai d'impiété et saurai déchaîner contre eux des zélés indiscrets, qui, sans connaissance de cause, crieront en public après eux, qui les accableront d'injures, et les domineront hautement de leur autorité privée. C'est ainsi qu'il faut profiter des faiblesses des hommes, et qu'un sage esprit s'accommode aux vices de son siècle. »

L'hypocrisie avait apparu dans le caractère de Don Juan par ses réponses à Done Elvire ; elle reparaît ici érigée en système, et il la met aussitôt en pratique ; aux prières de Don Carlos en faveur de sa sœur outragée, à ses instances, à ses menaces, il oppose toujours le ciel, la volonté du ciel : on saisit ici les affinités secrètes du *Don Juan* et du *Tartufe* ; on entend déjà les fameux vers du cinquième acte :

Vos injures n'ont rien à me pouvoir aigrir,
Et je suis, pour le ciel, appris à tout souffrir.

Le Don Juan espagnol nous a peint les écarts de la passion dans un âge de naïve croyance ; le Don Juan de Molière, les efforts de l'hypocrisie pour s'assurer l'impunité au sein d'une société religieuse. Les Don Juan modernes lèveront le masque, et improviseront pour se justifier une théorie de l'immoralité.

Je ne parlerai pas des nombreuses imitations de Don Juan au XVIII[e] siècle, qui personnifiait, sous des noms divers, les mœurs effrontées de la Régence, héros monotones qui s'agitent dans un tourbillon d'intrigues et parmi lesquels Lovelace seul aurait quelque grandeur. J'excepterai seulement Lorenzo da Ponte, qui, sous l'inspiration de Mozart, a, dans des vers souvent heureux et toujours faciles, groupé autour de Don

Juan ces charmantes figures d'Anna, d'Elvire et de Zerline qui expriment d'une façon si touchante l'amour pur, l'amour outragé, et la confiance naïve d'une simple jeune fille, un instant fascinée par le regard séducteur de Don Juan, mais assez heureuse pour éviter le piége où tant d'autres ont succombé. Je veux signaler un nouveau Don Juan, créé par Byron, instruit par Hoffmann, chanté par Musset, vrai Protée qui, sous mille formes, tient une place considérable dans notre littérature.

Le Don Juan de Byron est l'enfant gâté du scepticisme et de l'immoralité. Jeune, beau, intrépide, il traverse la société sans se soucier de ses lois, éveillant sur son chemin les émotions de l'amour, mais bien rapidement consolé quand il a éprouvé une émotion réelle, indifférent à tout, ne se donnant pas même la peine de rien nier. Quel admirable prétexte qu'un tel héros pour exercer l'amère ironie et la verve sarcastique de Byron, pour entraîner un instant le lecteur ému dans les régions les plus hautes, et le faire retomber tout à coup au bruit d'un éclat de rire qui l'avertit que le poète se moque de son propre enthousiasme ! Mauvaise et coupable poésie qui méprise les plus nobles instincts de notre nature, qui détruit par le persifflage ses plus belles inspirations, semblable à un artiste qui, après avoir crayonné quelques admirables figures, prendrait aussitôt plaisir à les effacer à demi, et ne laisserait intactes que les figures obscènes.

Il fallait ajouter à ce nouveau type le prestige d'un peu de philosophie, et l'Allemagne, trop féconde en systèmes, s'est chargée d'en créer un pour lui. Au sortir d'une représentation du *Don Giovanni* de Mozart, Hoffmann, ce conteur étrange et parfois immoral, si original et si puissant dans ses bizarres conceptions, a évoqué l'ombre de Don Juan, et appris d'elle son secret. Loin d'ici ceux qui soupçonnent que l'immoralité de Don Juan n'était que l'effet d'une nature

corrompue; elle est l'indice éclatant de l'élévation de ses pensées, de la noblesse de son cœur. L'imagination toute possédée d'un idéal impossible, Don Juan, plein de foi et d'espoir, le cherche dans toutes les créatures qui s'offrent à son amour; chaque fois qu'une passion nouvelle fait battre son cœur, il croit naïvement l'avoir trouvé; déçu, il poursuit sa route, foulant innocemment mille victimes sous ses pas, plus à plaindre que celles qui meurent pour lui, en un mot véritable martyr de cet amour infini qu'il ne pourra jamais satisfaire parce qu'il l'a trop noblement conçu. Je ne fais que traduire; au reste un meilleur traducteur s'est avant moi chargé de ce soin. Laissons, dit Alfred de Musset, laissons bien loin le Don Juan des siècles passés :

Il en est un plus grand, plus beau, plus poétique,
Que personne n'a fait, que Mozart a rêvé,
Qu'Hoffmann a vu passer, au son de sa musique.....
Admirable portrait qu'il n'a point achevé.....

Oui, Don Juan, le voilà ce nom que tout répète,
Ce nom mystérieux que tout l'univers prend,
Dont chacun vient parler, et que nul ne comprend,
Si vaste et si puissant, qu'il n'est pas de poète
Qui ne l'ait soulevé dans son cœur et sa tête,
Et pour l'avoir tenté ne soit resté plus grand.....

Oh! qui me jettera sur ton coursier rapide!
Oh! qui me prêtera le manteau voyageur,
Pour te suivre en pleurant, candide corrupteur!
Qui me déroulera cette liste homicide,
Cette liste d'amour, si remplie, et si vide,
Et que ta main peuplait des oublis de ton cœur.

Trois mille noms charmants, trois mille noms de femme!
Pas un qu'avec des pleurs tu n'aies balbutié.
Et ce foyer d'amour, qui dévorait ton âme,
Qui, lorsque tu mourus, de tes veines de flamme,

Remonta dans le ciel comme un ange oublié,
De ces trois mille amours pas un qui l'ait noyé.

Elles t'aimaient pourtant, ces pauvres insensées
Que sur ton cœur de fer tu pressas tour à tour.......
Mais toi, spectre énervé, toi, que faisais-tu d'elles?
Ah! massacre et malheur! tu les aimais aussi.
Toi, croyant toujours voir, sur tes amours nouvelles,
Se lever le soleil de tes nuits éternelles;
Te disant chaque soir : Peut-être le voici,
Et l'attendant toujours, et vieillisant ainsi.

Demandant aux forêts, à la mer, à la plaine,
Aux brises du matin, à toute heure, à tout lieu,
La femme de ton âme et de ton premier vœu!
Prenant pour fiancée un rêve, une ombre vaine,
Et fouillant dans le cœur d'une hécatombe humaine,
Prêtre désespéré, pour y chercher ton Dieu.......

Tu mourus plein d'espoir dans ta route infinie,
Et te souciant peu de laisser ici-bas,
Des larmes et du sang aux traces de tes pas;
Plus vaste que le ciel et plus grand que la vie,
Tu perdis ta beauté, ta gloire et ton génie
Pour un être impossible et qui n'existait pas.

Et, le jour que parut le convive de pierre,
Tu vins à sa rencontre et lui tendis la main;
Tu tombas foudroyé sur ton dernier festin;
Symbole merveilleux de l'homme sur la terre,
Cherchant de ta main gauche à soulever ton verre,
Abandonnant ta droite à celle du destin.

Que cette dangereuse théorie ne se pare point du grand nom de Mozart. Le *Don Giovanni* exprime admirablement la passion; il n'est pas destiné à la glorifier, et l'âme si profondément religieuse du grand artiste allemand désavouerait

cette interprétation calomnieuse. L'homme qui disait un jour à un protestant de ses amis : « Ah ! vous avez votre religion dans la tête et non dans le cœur, vous ne sentez pas comme nous ce que veulent dire ces mots : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem* ; » le chrétien qui fondait en larmes en composant sur son lit de mort la Messe de Requiem, se révolterait tout entier contre un semblable blasphème. Non! cette théorie est essentiellement contemporaine; elle est la sœur de ces doctrines qui ont inspiré ces étranges et dangereux livres d'Obermann, de Lélia; théories qui au premier aspect peuvent surprendre ou même séduire, mais qui aboutissent nécessairement à la négation de l'art et de la littérature, puisqu'elles réhabilitent et glorifient les nouveaux excès qui étouffent bien vite toute inspiration, puisqu'elles prennent pour le sceau du génie ce qui est fatalement destiné à l'anéantir. Sous mille formes diverses, ces idées se sont répandues dans la critique et ont infecté le roman. La prose, comme la poésie, s'est faite leur exacte et rigoureuse interprète ; je n'en veux d'autre preuve que cette phrase, que je détache entre mille des œuvres d'une femme justement célèbre : « Je croirais assez à une gradation de forces dans les affections successives d'une âme qui se livre ingénûment comme la mienne. Je n'ai jamais travaillé mon imagination pour animer ou rallumer en moi le sentiment qui n'y était pas encore ou celui qui n'y était plus; je ne me suis jamais imposé l'amour comme un devoir, la constance comme un rôle ; quand j'ai senti l'amour s'éteindre, je l'ai dit sans honte et sans remords, et j'ai obéi à la Providence qui m'attirait ailleurs. » Rien n'y manque, ni l'affectation mensongère d'un sentiment élevé, ni la fausse couleur religieuse, ni l'erreur de la doctrine.

Ces théories vivent autour de nous ; maladroitement copiées sur les écarts de quelques grands esprits, elles peu-

plent de ridicules génies incompris les bas-fonds de la littérature. L'amour simple et naturel des lettres, tel qu'on le pratiquait au XVIIe siècle, est devenu pour un grand nombre une chimère surannée. Toute croyance amoindrit l'esprit qui l'accepte, comprime sa liberté, paralyse à jamais son essor. Prodiguer le dédain à tout ce que le vulgaire estime, faire parade de vaines souffrances morales et gloire de son scepticisme, placer le sublime dans quelques boutades déclamatoires, et la morale dans l'émancipation des instincts et la réhabilitation des sens; prendre en pitié ceux qui, acceptant franchement leur siècle, ont la faiblesse de travailler à le rendre meilleur; voilà le plus sûr chemin de l'immortalité. Et comme à toute doctrine il faut un héros, un modèle, on a évoqué de l'Espagne la vieille ombre de Don Juan; on lui a prêté une philosophie, à lui qui vécut au jour le jour dans ses passions jusqu'au moment où il fut saisi par la terrible et inexorable statue. Son spectre nous est apparu, mais comme l'ombre du vieux héros Troyen, *quantum mutatus ab illo Hectore*. Tirso de Molina ne le reconnaîtrait plus, et cependant lui seul l'a créé tel qu'il doit être. Nous l'avons déjà senti, en voyant la légende s'effacer et perdre de sa poésie à mesure qu'elle s'écartait de la donnée primitive. Et il en devait être ainsi. Cela peut sembler un paradoxe, mais la légende de Don Juan est essentiellement chrétienne, elle n'a pu naître, elle ne peut vivre qu'au sein du christianisme.

L'antiquité eût-elle pu concevoir et comprendre Don Juan? La femme avait-elle, dans la société antique, une assez haute et assez noble place pour que l'homme qui l'eût réduite au rôle de vil jouet de ses plaisirs méritât un châtiment providentiel? Évidemment non! Il faut, pour que la punition d'un Don Juan soit possible, que le christianisme ait rétabli l'égalité dans la famille, glorifié la pudeur, rendu inviolables les liens domestiques; il faut que la chevalerie, inspirée par

lui, ait entouré la femme d'une sorte de culte; alors seulement le profanateur de ces lois si saintes pourra être frappé, et, si ses désordres passent toute mesure, alors seulement il sera digne que le ciel fasse sur lui un exemple de sa justice. Qu'on cesse donc de détourner la légende de Don Juan de sa véritable, de son unique interprétation; qu'on cesse d'en faire une sorte d'Évangile à l'usage de ceux qui prétendent allier une bizarre et coupable philosophie au dévergondage de l'esprit et des sens. Don Juan a fait un long chemin depuis qu'il est sorti des mains du vieux Tirso de Molina, mais tant de pérégrinations n'ont pu effacer le caractère indélébile qui lui a été imprimé dès l'origine. Ou il n'est rien, ou il est créé pour servir d'épouvantail au vice, au lieu d'être couronné par lui comme une sorte de pontife. Le bon sens populaire ne s'y est pas trompé; les lettrés seuls ont pu commettre l'étrange erreur d'abriter sous son manteau leurs singulières et perverses doctrines; pour les masses, en cela plus intelligentes que les conteurs et les poètes, la fable de Don Juan conservera sa moralité primitive, la terrible catastrophe qui la termine produira toujours le même effet sur les consciences; elle restera l'exemple éternel du châtiment inévitable qui vient venger l'oubli des lois morales.

DE

L'OISIVETÉ DE LA JEUNESSE

DANS

LES CLASSES RICHES,

PAR

M. Amédée BONNET.

L'éloignement des classes riches pour tout travail assujettissant et régulier, est un fait incontestable. On peut à cet égard discuter sur le nombre des exceptions individuelles ; on peut arriver à des conclusions diverses, en comparant ce que l'oisiveté des riches est aujourd'hui, avec ce qu'elle était autrefois, mais ce fait dans toute sa généralité ne peut être mis en doute.

Des mœurs qu'on observe dans la richesse récemment acquise comme dans la fortune depuis longtemps héréditaire, peuvent bien tenir en partie à des circonstances et à des idées propres à notre époque ; mais la source en est dans la nature même de l'homme, dans ce penchant inné qui le porte à disposer librement de son temps, et à jouir, dans la tranquillité, des biens qu'il a reçus.

Sur la réalité et sur les causes du fait que nous constatons, aucune divergence n'existe dans les esprits ; mais l'apprécia-

tion de ses conséquences ne réunit plus la même unanimité d'opinions.

Suivant les uns, l'oisiveté des classes riches ne doit inspirer ni inquiétude ni regret; d'un côté, à les entendre, ce désistement volontaire de tout travail productif laisse la place libre aux jeunes hommes nés dans la pauvreté ou dans la gêne, elle prévient l'accumulation des richesses dans les mêmes mains, et assure ainsi une répartition moins inégale, et, par suite, plus juste des biens dont la Providence nous a gratifiés; de l'autre, les loisirs favorisent le culte des arts, laissent à l'esprit la liberté de la méditation, permettent à la famille les douceurs de l'intimité, et donnent le temps nécessaire aux relations sociales; si bien que, de l'inaction des classes riches résulteraient l'accroissement du bien-être général, la pureté des mœurs, et les charmes d'une société polie.

Cependant, des moralistes plus sévères n'adoptent ni ces théories ni ces jugements; pour eux la loi du travail est une loi générale imposée aux riches comme aux pauvres; la forme sous laquelle s'applique cette loi peut varier suivant la naissance et l'éducation, mais l'obligation d'y obéir est également impérieuse pour tous. Ils soutiennent que dans l'intérêt de la société les emplois doivent être confiés à ceux qui les remplissent le mieux, et non pas à ceux qui en ont le plus besoin; que le travail productif ne dépouille personne, et que, s'il ajoute à la fortune des uns, il n'enlève rien à la fortune des autres. Enfin, loin de reconnaître qu'une vie élégante et oisive augmente les charmes de la société et l'intimité de la famille, ils y voient un encouragement à la frivolité et un péril pour les mœurs.

De quel côté les esprits sages doivent-ils se ranger? L'oisiveté des classes riches peut-elle passer inaperçue comme un fait indifférent? doit-on la regarder comme utile? ou

faut-il y voir, au contraire, une cause de démoralisation pour la jeunesse, de décadence pour les familles, et d'abaissement pour le pays? Telles sont les questions que je me suis proposé d'examiner.

Ainsi, comme on le voit, je ne reviens pas sur le sujet, tant de fois agité, du travail considéré dans ses rapports avec toutes les classes de la société ; je me place à un point de vue particulier trop négligé jusqu'à présent, mais dont l'examen est impérieusement réclamé par les tendances de notre époque. L'habitude où sont les jeunes gens aisés de se tenir à l'écart de toute participation active aux travaux qui peuvent servir et honorer le pays, est à mes yeux un fait très-grave. Je pense que cette habitude doit être l'objet d'une vive préoccupation et exciter tous les efforts qui peuvent y mettre un terme.

On a beaucoup écrit depuis vingt ans sur la direction à donner aux études classiques. Les discussions qu'a soulevées ce sujet ont ému et passionné les esprits. Mais s'il est nécessaire de veiller aux semences jetées dans l'âme de la jeunesse et d'en suivre la première germination, il ne l'est pas moins de diriger les jeunes hommes, à l'époque où, sortis du collége, ils entrent dans le monde, et vont faire le difficile apprentissage de la liberté et de la vie sociale. L'empire qu'on exerce sur eux est bien limité sans doute; il rencontre tous les obstacles qu'accumulent un amour du bien-être et une confiance dans l'avenir, auxquels la pauvreté ne fait pas de contre-poids ; mais si celui qui signale des devoirs méconnus et des écueils trop réels ne réussit pas à convaincre les fils, il a du moins la ferme confiance qu'il répondra aux sentiments des pères, et qu'il y trouvera sa justification et son appui.

I.

Le travail régulier est seul utile à la société.

Et d'abord, qu'entendons-nous par travail et par oisiveté? Si le travail n'était que l'exercice de l'esprit ou du corps, il n'est pas d'homme doué d'une certaine activité naturelle que l'on ne pût considérer comme laborieux. On trouverait dans sa vie une succession non interrompue d'études et d'efforts. Et cependant, si ces études, si ces efforts se succèdent, même en vue d'un devoir, dans l'ordre que dicte le caprice ou le désir du moment; si on peut à volonté les négliger ou les remettre, celui qui y consacre sa vie n'est pas un homme occupé : le bon sens public ne s'y trompe pas; Il sait que le travail véritable s'accomplit suivant une règle à laquelle on ne peut se soustraire, et s'exerce sur des sujets qu'on ne rejette pas au gré de ses caprices. Or, c'est devant ce travail régulier et obligatoire que reculent les jeunes gens qui jouissent de la fortune. Vous les verrez souvent occuper leur esprit, cultiver les lettres et les arts, ne faire trève aux travaux intellectuels que pour se livrer à de rudes exercices du corps ; mais ils aiment à passer d'une occupation à une autre, et ils refusent d'accepter tout assujétissement professionnel.

Et vraiment l'on ne saurait s'étonner de cette disposition, quand on considère quels sont les instincts de l'homme. Au milieu de toutes les variétés de caractères, on trouve, d'une part, une répulsion universelle contre le repos complet, et d'autre part, une répulsion non moins générale contre l'assujétissement. Chacun cherche à éviter l'ennui qui accompagne l'oisiveté, et appelle à son aide les occupations passagères, aussi bien que les jeux. Mais, la règle est pénible aux hom-

mes mûrs aussi bien qu'aux enfants ; le travail obligatoire de chaque jour et à des heures invariablement fixées répugne à notre nature ; nous ne nous y assujétissons que sous l'empire de l'autorité, du sentiment du devoir, ou de la nécessité.

Et cependant quel travail peut donner des fruits s'il n'est dirigé vers un but certain, poursuivi avec persévérance, accompli suivant une règle, et s'il ne réunit ainsi l'unité dans l'objet, la suite dans les moyens, la régularité dans l'exécution ?

« Comme nous veoyons, dit Montaigne, des terres oisifves, si elles sont grasses et fertiles, foisonner en cent mille sortes d'herbes sauvages et inutiles, et que, pour les tenir en office, il les fault assubiectir et employer à certaines semences pour nostre service. . . . .

. . . .

Ainsi est-il des esprits ; si on ne les occupe à certain subiect qui les bride et contraigne, ils se iectent desreglez, par cy par là, dans le vague champ des imaginations. . . . et n'est folie ny resverie qu'ils ne produisent en cette agitation. »

C'est pour éviter ces écarts et assurer les résultats du travail régulier que depuis la plus modeste école de village, où l'enfant apprend à lire, jusqu'à l'enseignement le plus élevé de la Sorbonne et du Collége de France, on ne voit que des leçons se reproduisant à des heures toujours les mêmes, et portant sur des sujets réglés d'avance et enchaînés les uns aux autres. L'ensemble des travaux que nécessite l'administration de la justice offre la même régularité ; et on chercherait en vain une armée dont les éléments ne seraient pas réunis par les liens de la discipline et de l'obéissance ; un culte dont les pratiques et les prédications ne reviendraient qu'en des temps et sur des questions subordonnés au caprice de ses ministres.

La culture de la terre n'est pas réglée, il est vrai, par

des ordonnances que les hommes aient faites et qu'ils puissent modifier à leur gré; mais elle est fixée par l'ordre des saisons et par les lois qui président à la végétation. Si le labeur n'est pas commencé avec le jour, la nuit vient promptement l'interrompre; si un jeune arbre est transplanté quand la sève circule dans ses canaux, il ne tarde pas à périr; si la moisson est trop tardive, le blé se détache de l'épi et se répand en vain sur une terre qui n'était pas préparée à le recevoir. Chaque opération doit donc être faite en son temps et à son heure; et l'ordre qui doit présider à la succession des travaux des champs est inscrit en quelque sorte dans le ciel et sur la terre.

Le travail agricole, le plus nécessaire et le plus ancien de tous, trouve donc dans la nature même, comme d'autres travaux dans des règlements sages, l'unité, la suite et la règle, sans lesquels l'effort n'est qu'une agitation sans portée et sans fruits.

L'exercice d'une profession est le mode le plus naturel, mais n'est pas le seul mode de réaliser les conditions du travail régulier.

L'exercice d'une profession est le mode le plus naturel et le plus souvent éprouvé de réaliser les conditions fondamentales du travail. Dans tous les emplois, on trouve, il est vrai, des obstacles et des dégoûts propres à décourager ceux qui ne sont pas forcés de les remplir. Et cependant, si ces obstacles secondaires suffisent pour éloigner d'une carrière professionnelle, ne s'expose-t-on pas à l'impuissance de servir la société?

Les professions, qu'elles soient ou non hiérarchisées, groupent les efforts individuels; elles effacent cette faiblesse de l'homme qui dans l'isolement ne peut rien faire de suffi-

samment utile, soit parce que chef, il n'a pas de soldats, soit parce que soldat, il n'a point de compagnons et point de chef.

Parmi les professions, les unes s'appellent des métiers, les autres s'élèvent jusqu'à la dignité d'une magistrature ou d'un sacerdoce; mais, quel que soit le nom qu'on leur donne, quel que soit le degré d'intelligence, de culture et de mérite qu'elles exigent, c'est aux institutions professionnelles qu'il faut rapporter tout ce qui conserve les sociétés, tout ce qui les éclaire, les dirige et les défend. Supprimez ce qui se fait dans un pays à l'aide d'hommes groupés dans de certains rapports, et vous aurez supprimé le culte, la justice, l'enseignement, l'armée, le commerce; en un mot, vous aurez supprimé la société tout entière.

Je ne ferme point les yeux sur les doctrines égalitaires suivant lesquelles les places rétribuées devraient être le partage exclusif de ceux qui ne jouissent pas de l'aisance. Mais, qu'on le remarque bien, les emplois n'ont pas été institués pour fournir un prétexte à des distributions de secours; l'État n'est pas réduit au rôle d'un bureau de bienfaisance; il crée des fonctions, et il les rémunère pour qu'elles soient remplies par les plus capables et par les plus zélés.

A ce point de vue, jugez de l'avantage de voir rechercher les emplois, d'une part, par les jeunes gens dont l'intelligence et l'activité suppléent aux difficultés de leur position, et, de l'autre, par ceux à qui la fortune et l'éducation de leurs parents ont permis de recevoir, dès le bas âge, les exemples et les moyens d'une culture morale perfectionnée. Au contraire que les fils de familles aisées se tiennent à l'écart, et les cadres des professions seront, en partie du moins, remplis d'hommes qui n'étaient appelés à des carrières libérales ni par leur intelligence ni par leur éducation; intrusion dangereuse qui ne peut s'accroître qu'au préjudice de la société et de la dignité professionnelle.

Quels que soient, pour la société comme pour les individus, les avantages du travail professionnel, on serait dans l'erreur si on considérait ce travail comme réunissant seul les caractères d'unité, de suite et de coordination qui produisent des œuvres vraiment grandes et utiles. Dans la plus complète indépendance de position et par les actes les plus spontanés, on peut éclairer, servir et honorer son pays. Il n'est pas nécessaire d'appartenir à un corps enseignant ou de vivre du fruit de ses écrits pour ajouter aux progrès des sciences, pour sonder les profondeurs de la pensée, ou pour élever les âmes par les chants d'une poésie inspirée ; l'histoire est là pour démontrer que dans toutes les directions de l'esprit humain, on trouve des hommes favorisés par la fortune et qui ont produit de grandes œuvres sans autre mobile que l'amour de la vérité, l'enthousiasme des grandes choses, ou la passion de la gloire. J'en pourrais citer un grand nombre ; je me bornerai à nommer quelques-uns des plus célèbres.

Le poète le plus illustre qu'ait eu l'Italie dans les temps rapprochés de nous, le comte Alfieri, appartenait à l'aristocratie par sa naissance. Sa vie fut agitée des passions les plus contraires ; mais ses œuvres démontrent l'ardeur du travail aussi bien que la supériorité du génie. Avec cette ardeur qu'il a nommée lui-même, une rage d'étude, il répara, dans l'âge mûr, l'insuffisance de son éducation classique, dévora en quelques années toutes les difficultés de la langue italienne et de la langue latine, et du milieu de ses imitations et de ses inspirations personnelles il fit sortir un théâtre. A quarante-huit ans, dit M. Villemain, il s'était épris d'une nouvelle ardeur pour une nouvelle étude : c'était le grec ; et de même qu'il avait fait des tragédies parce que, suivant son expression, il l'avait voulu longtemps, il l'avait voulu fortement, ainsi il voulut savoir le grec, et il le sut.

Parmi les Français illustres et à qui leur position eût

permis des loisirs, les noms de Montaigne, de Buffon, et de Lavoisier, se présentent naturellement à la pensée. Montaigne s'éleva à la première magistrature de Bordeaux par sa fortune aussi bien que par ses talents; sa vaste érudition et sa profonde connaissance de l'antiquité prouvent assez qu'il avait conformé sa vie aux belles pensées que renferment ses deux chapitres sur *l'oisiveté* et *contre la fainéantise.* Buffon, possesseur du château et de la terre de Montbard, vécut quatre-vingt-un ans, en consacra, dit M. Flourens, plus de la moitié à ses grands travaux, et à la fin de sa carrière, put dire avec une juste fierté : qu'il avait passé cinquante ans à son bureau. Enfin, Lavoisier, fut assez riche pour être un des douze fermiers-généraux de la France, et il eut assez de génie et fut assez laborieux pour avoir achevé une réforme complète dans les principes et le langage de la chimie, à l'époque où sa carrière fut prématurément interrompue par une mort qui restera inscrite sur l'une des pages les plus douloureuses de notre histoire.

Voilà, certes, de nobles et encourageants exemples. Ils prouvent que la fortune peut s'associer à un travail tantôt ardent et passionné, tantôt plein de réflexion et de persévérance, et ils démontreraient, s'il était nécessaire, que les œuvres grandes et utiles n'exigent pas la tutelle fatigante d'une profession. Je ne voudrais pas cependant que l'on exagérât les conséquences de cette dernière circonstance.

L'écueil du travail libre est le découragement qui s'arrête devant des obstacles; l'hésitation qui, en présence d'un péril, rend immobile l'homme même qui, sous la pression d'un danger, saurait tenter un énergique effort. Or, ce découragement si commun dans les âmes vulgaires, comment l'auraient-ils connu, les grands hommes que nous venons de citer, pleins de la conscience de leur génie, soutenus par

l'éclat de leurs œuvres et l'admiration de leur contemporains! Cette hésitation à poursuivre leurs voies, comment aurait-elle pu les arrêter lorsqu'ils étaient pressés par le besoin de soutenir une gloire qui, une fois acquise, ne laisse plus possible l'acceptation volontaire de l'oubli?

Et à présent, choisissez votre place, et s'il faut vous compter parmi les hommes de génie, nous vous laisserons libres de suivre les inspirations de votre nature privilégiée. Mais si vous n'avez été marqués d'aucun signe de prédestination supérieure; si, comme tous ceux pour qui ces lignes sont écrites, vous n'avez que les dons ordinaires de l'esprit, bornez votre ambition, et n'hésitez pas à entrer dans une de ces carrières dont les voies sont tracées, où la règle préviendra vos écarts, et où vous trouverez dans le faisceau de vos pairs un appui à votre faiblesse.

Dans tous les cas, si la forme du travail peut varier, s'il est des sentiers que peut dédaigner le génie, mais que doit suivre l'ordinaire faiblesse, soyez convaincus que le travail doit associer l'unité du but à la règle et à la persévérance dans l'exécution, et que vouloir s'affranchir de tout assujétissement et passer, à son gré, d'une occupation à une autre, c'est amoindrir son rôle, c'est se condamner à l'impuissance d'être utile.

II.

L'honneur de la classe moyenne veut qu'elle conserve ses habitudes laborieuses.

Nous venons de voir le désir de l'indépendance et les désagréments attachés à toutes les professions éloigner la jeunesse enrichie des labeurs sérieux. On serait cependant

dans l'erreur si l'on voyait dans ces obstacles la cause principale de son oisiveté : le motif qui agit avec le plus de force sur ses déterminations, est un sentiment qu'on pourrait appeler de la vanité, mais que je préfère désigner sous le nom de dignité mal comprise.

Il fut un temps où la noblesse française avait le monopole des places élevées et partageait son temps entre la guerre et l'administration du pays. Les cadets de familles n'ayant qu'une faible part à l'héritage paternel, étaient contraints de choisir une carrière dans le Clergé, dans l'Administration, la Magistrature ou l'Armée. Ils y trouvaient des places réservées qui leur aplanissaient les difficultés, toujours si grandes des débuts. Soit effet de ces avantages, soit dévouement au Roi et aux institutions qui lui étaient si favorables, la noblesse remplissait dans l'État un rôle aussi beau qu'il paraissait nécessaire. Le prestige dont elle était naturellement entourée et auquel concouraient ainsi le nombre et l'étendue de ses services, conduisait la bourgeoisie, toujours sa fidèle imitatrice, à réclamer aussi des devoirs à remplir, lors même qu'elle n'y était pas poussée par le besoin.

Aujourd'hui que la noblesse véritable, ne prend part qu'exceptionnellement aux emplois, et se tient à l'écart des professions qui nous mettent dans la dépendance du public, le gentilhomme n'est plus un capitaine, un abbé, un magistrat : c'est, aux yeux du monde, un homme qui jouit de la fortune et qui dispose librement de son temps. Le bourgeois enrichi l'imite dans ses loisirs, et s'applique à rechercher des noms qui masquent l'humilité de son point de départ. Il devient possesseur d'une terre dont la désignation ne semble d'abord qu'un moyen de distinguer son nom plébéien; peu à peu ce nom n'est plus désigné que par une initiale ; celui de la terre se montre presque seul précédé de la particule aristocra-

tique ; l'initiale disparaît et le successeur des Jourdains du XVIIe siècle se croit transformé en parfait gentilhomme.

Je pourrais signaler le ridicule de ces mutations sur lesquelles on plaisante pendant quelques années et que l'on finit par accepter avec une molle complaisance, mais il y a là un côté plus grave de la question, c'est la répudiation du nom paternel. Hé quoi ! tandis qu'un père, en consacrant sa vie à un labeur qui n'a été fructueux que parce qu'il était utile, a légué à ses enfants une aisance qui n'était que la moindre part de l'héritage d'honneur et de bons exemples qu'il leur a laissé, le premier soin de ses enfants sera d'effacer le nom de leur père et de le considérer comme une tache ! Celui qui pouvait prétendre au légitime honneur d'être le chef d'une famille considérée et utile, sera privé du respect qu'auraient eu pour lui des enfants dans la misère ! Son nom se serait conservé au milieu de ces derniers, et il sera voilé d'abord et effacé ensuite par ses enfants enrichis et ingrats !

Dans les demeures des familles illustrées par des services rendus pendant une longue suite de siècles, les portraits des ancêtres sont religieusement conservés. Le chef de la race, celui qui, en échange de glorieux services, a reçu du Souverain un nom et un titre qu'il a portés lui-même avant de le transmettre à ses descendants, est là, occupant une place d'honneur ; vers lui se dirigent tous les regards, s'inclinent tous les respects. Aucun de ses enfants ne pense s'anoblir en voilant sa face et en reniant son nom.

Mais ce n'est pas seulement l'oubli du respect filial qu'il faut remarquer dans le changement arbitraire d'un nom plébéien ; on peut y voir une atteinte portée à l'honneur de la classe moyenne. Rien ne servirait davantage la dignité de la bourgeoisie que la constitution de familles nombreuses, conservant leurs noms héréditaires et dans lesquelles se transmettraient de générations en générations avec des habitudes

de bonnes mœurs, d'ordre et de travail, l'éclat modeste que donnent des positions depuis longtemps considérées. Ces familles dans lesquelles les enfants recevraient dès le bas-âge, une éducation complète et qui uniraient la dignité des mœurs aux habitudes laborieuses, élèveraient dans l'esprit de tous l'opinion qu'on se fait de la classe moyenne; elles formeraient le point de mire d'une louable émulation, et elles éteindraient le funeste préjugé qui sépare l'homme qui travaille de l'homme réputé comme il faut. Grâce à leur influence, la bourgeoisie, justement fière de ses services présents comme de ses services passés, n'en serait pas réduite à voir son nom renié comme une tache et pris comme synonyme de médiocrité.

Quoi qu'il en soit de ces aperçus dans lesquels j'envisage un ordre de choses qui est bien loin de nos mœurs, la dignité mal comprise est incontestablement le plus grand obstacle à ce que des jeunes gens qui jouissent de la fortune entrent dans des carrières laborieuses. Je ne parle, ni de la guerre, ni du gouvernement, ni de la diplomatie; car les plus grands seigneurs n'ont jamais pensé déroger en exerçant le pouvoir : j'ai surtout en vue les professions qui placent celui qui les exercent dans la simple condition de conseil ou d'appui. Ici, cependant, les raisons se présenteraient en foule si l'on voulait démontrer l'injustice du mépris; il serait aisé de rappeler ce qui a été dit, tant de fois, sur la dignité de l'avocat et de tous ceux qui concourent avec lui, à garantir des intérêts menacés; sur celle des médecins, qui apportent le tribut de la science au service de la Charité; sur l'importance des négociants qui font jouir toutes les contrées du globe, des dons que la Providence à répartis seulement à quelques-unes d'entre elles, comme pour indiquer le mutuel appui que les hommes doivent réciproquement se donner. Mais ces démonstrations, les esprits raisonnables

n'en ont pas besoin et elles n'auront jamais le privilége de convaincre la vanité.

Bornons-nous à faire remarquer que la dignité des professions, n'est pas seulement en rapport avec le dégré d'intelligence qu'elles exigent et les avantages qu'elles procurent à la société ; elle dépend aussi de la naissance de ceux qui les exercent. Par leur empressement à y entrer, les fils de familles déjà remarquées contribueraient à accroître l'estime dans laquelle ces professions sont tenues par le public ; et en même temps qu'ils pourraient en élever, comme nous le disions plus haut, le niveau intellectuel, ils en agrandiraient aussi la condition sociale.

En échange de ces services, les jeunes gens que nous avons en vue recevraient le reflet de la juste considération qui s'attache à des fonctions utiles. Pour être convaincus de trouver ainsi dans des emplois un accroissement d'honorabilité, ils devraient, j'en conviens, dédaigner l'opinion du grand nombre, pour lequel l'homme riche qui vit de ses revenus jouit d'un prestige incontestable, et apprécier seulement celle des gens sensés qui, mesurant leur estime au nombre et à la nature des services rendus, jugent de l'importance d'un homme par la place qu'il occupe dans la société et le vide qu'y laisse son éloignement. S'ils hésitaient entre ces deux opinions, nous leur dirons avec le vieil Horace s'adressant à son fils, inquiet du jugement que les Romains pourraient un jour porter sur lui.

Horace, ne crois point que le peuple stupide
Soit le maître absolu d'un renom bien solide :
Sa voix tumultueuse assez souvent fait bruit ;
Mais un moment l'élève, un moment le détruit ;
Et ce qu'il contribue à notre renommée,
Toujours en moins de rien se dissipe en fumée.
. . . . C'est aux esprits bien faits

A voir la vertu pleine en ses moindres effets.
Eux seuls des vrais héros conservent la mémoire...

Pascal, qui faisait un recueil de toutes les pensées qui pouvaient servir à établir un ouvrage qu'il n'a pu terminer, n'a pas manqué de noter cette pensée de Corneille : « Il faut plaire aux esprits bien faits. » Partagez, jeunes gens, l'admiration de Pascal pour cette belle maxime. En la prenant pour guide, vous éviterez les fausses routes dans lesquelles s'égarent ceux qui s'inspirent des préjugés de la foule, et vous arriverez à la considération dont peut s'enor-la dignité la plus fière.

III.

Les loisirs n'ont pas les avantages qu'on pourrait en attendre pour la culture de l'esprit.

Les motifs que nous avons examinés jusqu'à présent, sont de ceux qui influent sur nos déterminations, mais qu'on n'avoue pas, et qui ne peuvent supporter une discussion sérieuse.

Il en est d'autres d'un ordre différent et par lesquels on peut colorer d'un vernis spécieux la décision de se tenir à l'écart de toute exigence professionnelle, je veux parler de l'avantage des loisirs pour la culture de l'esprit et pour les hautes spéculations de la pensée. Sans doute, celui qui dispose librement de son temps et qui conserve une constante activité, peut donner à son intelligence une culture aussi variée qu'étendue. Il peut ajouter la ressource si puissante des voyages aux moyens ordinaires d'accroître les connaissances et de former le jugement ; il peut aussi donner à la vie intérieure et à l'éducation de ses enfants, un temps que

des occupations obligées dispersent trop souvent au dehors. Pourquoi enfin, ne prendrait-il pas rang parmi ces hommes qui, entièrement étrangers aux soins de la vie active, passent comme le dit M. Peisse, leur temps à rêver aux pourquoi et aux comment des choses, à vaguer dans ces hautes régions de la pensée, où la foule croit encore, comme au temps d'Aristophane, qu'il n'existe que des nuées.

Les autorités elles-mêmes, ne manqueront pas à ses prétentions et à ses espérances. « Il faut en France, dit Labruyère, beaucoup de fermeté et une grande étendue d'esprit pour se passer des charges et des emplois, et consentir ainsi à demeurer chez soi, et à ne rien faire. Personne presque n'a assez de mérite pour jouer ce rôle avec dignité, ni assez de fonds pour remplir le vide du temps, sans ce que le vulgaire appelle des affaires. Il ne manque cependant à l'oisiveté du sage qu'un meilleur nom, et que méditer, parler, lire, et être tranquille, s'appelât travailler. »

A l'autorité de La Bruyère, on peut ajouter celle de l'un des plus éminents écrivains de ce temps-ci, M. Mignet qui, dans une séance publique de l'Institut, saluait les doctes membres de sa compagnie du titre *d'admirables oisifs*, épithète qui excita d'unanimes applaudissements. Puis, n'importe-t-il pas à l'honneur du pays que les relations du monde s'y conservent avec ce goût des lettres, cette variété de connaissance et cet esprit vif et bienveillant tout à la fois, qui sont un des caractères de la société française, et dont on pourrait craindre le naufrage, si les hommes de loisirs n'en étaient les gardiens?

On le voit, nous sommes loin de contester les avantages de la liberté du temps et de l'esprit, mais on voudra bien le remarquer, nous venons de signaler bien plus ce qui pourrait être que ce qui est réellement.

Le temps dont la vie intime de la famille pourrait profi-

ter,au grand avantage des mœurs, n'est-il pas souvent dissipé dans le jeu et dans les écarts d'une vie déréglée?

L'oisiveté du sage à laquelle, suivant La Bruyère, il ne manque qu'un meilleur nom et qui devrait être si féconde en méditations philosophiques, ne dégénère-t-elle pas le plus souvent en un relâchement d'esprit, dans lequel le soin des affaires courantes s'éteint au même degré que les hautes spéculations de la pensée? Ces voyages qui devaient faire découvrir des horizons nouveaux, ne se réduisent-ils pas à des courses d'agrément? et les Jacquemont, les Botta, les Beulé, tous ces illustres compatriotes, qui nous ont ouvert l'Inde, expliqué les ruines de Ninive, découvert et décrit les Propylées d'Athènes, sont-ils des fils de famille voyageant pour leurs plaisirs?

Non, si le libre emploi du temps est ordinairement stérile, et si les espérances qu'on en avait pu concevoir sont si souvent déçues, c'est qu'il conduit au relâchement de l'esprit, et que l'intelligence, une fois détendue, devient incapable de toute production sérieuse.

L'habitude d'un travail régulier, suivi, peut seul conserver la vigueur et la fécondité de l'intelligence; et c'est parce qu'il est si peu d'hommes qui sachent se l'imposer librement, comme Alfieri, Buffon, Lavoisier, que la contrainte professionnelle est en général nécessaire.

Il n'est pas jusqu'aux relations sociales auxquelles la vie de loisirs n'apporte qu'un tribut secondaire. Les salons distingués, honneur de l'esprit français, n'ont pas eu seulement pour hôtes une société inoccupée. Ils ont réuni sans doute des grands seigneurs et des femmes remarquables par leur naissance comme par leur esprit; mais les hommes qui consacraient au culte des lettres, une vie appliquée et sérieuse y ont toujours tenu une grande place. Je parcours la liste des habitués de l'hôtel de Rambouillet, à l'époque où il con-

tribuait à épurer la langue, à former le goût, et où la pruderie et l'affectation ne l'avait pas encore fait succomber sous la verve satirique de Molière ; j'y trouve les noms de Racan, de Chapelain, de Voiture, qui étaient les beaux-esprits et non pas les opulents de l'époque.

Tel á été aussi le caractère des salons célèbres du dernier siècle ; et parmi les hommes d'élite qui, de notre temps, se réunissaient autour de Madame Récamier et formaient une de ces sociétés que la France peut citer avec orgueil, le plus grand nombre n'était-il pas, comme Châteaubriand, Ballanche, Ampère, exclusivement voués aux travaux de l'esprit ?

Ainsi, de quelque côté que nous jetions nos regards, quels que soient les motifs que nous examinions, aucune raison solide ne vient justifier à nos yeux les jeunes gens qui se laissent aller à une vie oisive : nous ne voyons dans leur éloignement des professions et dans leur abstention de tout travail régulier que la stérilité d'intelligences qui, ayant été cultivées dès le bas âge, pouvaient contribuer puissamment à servir et à honorer le pays ; leurs idées sur l'humiliation qui résulterait du travail, et leurs efforts pour sortir du rang où ils sont nés ne nous apparaissent que comme un tribut payé à des préjugés vulgaires et comme le déclassement puéril d'une bourgeoisie qui devait chercher ailleurs les garanties de sa dignité. Enfin, il n'est pas jusqu'aux avantages des loisirs pour la culture de l'esprit et l'ornement de la société, qui ne se présentent à nous comme un de ces mirages trompeurs qui s'évanouissent à mesure qu'on en approche. Mais il ne suffit pas d'avoir mis en évidence la vanité des motifs qui dirigent les jeunes hommes que nous voulons éclairer : il nous faut montrer les perspectives qui s'ouvriraient devant eux, si obéissant au sentiment du devoir et de l'ambition bien comprise, ils voyaient, dans les travaux de leurs devanciers,

non le prétexte de ne rien faire, mais la raison de faire mieux.

IV.

Des carrières nombreuses sont ouvertes à l'activité de la jeunesse riche.

J'ai déjà dit quelle est la dignité et l'utilité de toutes les carrières auxquelles donne accès une éducation libérale, l'armée, la diplomatie , l'administration , la médecine , le barreau , les services publics : je veux seulement ajouter quelques mots sur les autres issues , si je puis dire ainsi , qu'ouvriraient à la jeunesse déjà riche le commerce , l'agriculture , et la préoccupation du sort des classes pauvres.

Si l'on jette un coup d'œil sur le commerce de la France, on ne peut se dissimuler qu'ayant acquis tous les développements nécessaires dans l'intérieur du pays , il est loin d'étendre son influence au dehors autant qu'il serait permis de l'attendre d'une nation de trente-six millions d'âmes, placée dans une contrée fertile et entourée de deux mers qui la mettent en libre communication avec le monde entier.

Quelle comparaison établir entre ce qui se passe chez nous, sous le rapport de ce commerce extérieur, et la diffusion immense sur tous les points du monde des produits de l'Angleterre !

Les raisons de cette infériorité sont nombreuses sans doute, mais on peut compter parmi les plus puissantes cette tendance des fils de négociants déjà enrichis, à abandonner la profession paternelle. Si ces jeunes hommes continuaient l'œuvre commencée par leurs pères , s'ils unissaient , ce qui existe rarement en France , la puissance des capitaux à celle du travail, ils ne se borneraient plus à ces relations de

simple voisinage auxquelles doit forcément se tenir celui qui débute avec des ressources insuffisantes. Ils pourraient frêter des navires, transporter les produits de la France dans les contrées les plus lointaines, et en rapporter les échanges dont les bâtiments étrangers ont presque le monopole. En même temps qu'ils serviraient leurs intérêts, ils étendraient l'influence de leur pays; la renommée, la grandeur de la France gagneraient à cette extension puissante des œuvres de ses enfants.

Je n'ai pas autorité pour parler de l'état de l'agriculture en France; mais je reproduirai la pensée de tous les hommes compétents, en disant que chez nous la terre est loin de donner tout ce qu'il serait permis d'attendre de son étendue et de sa fertilité, et tout ce qu'exigerait l'alimentation publique pour être à la fois réparatrice et abondante.

Comment faire cesser cette insuffisance de la production et l'imperfection de l'agriculture, qui en est l'une des causes? Ce n'est pas ici le lieu d'indiquer tous les remèdes d'un état aussi fâcheux; mais je n'hésite pas à dire que l'un des plus puissants et en même temps des plus pratiques, serait l'application à l'agriculture des jeunes gens possesseurs de domaines étendus.

Si ces propriétaires, après avoir terminé leurs études classiques, fréquentaient les écoles où l'on unit l'enseignement agricole pratique à l'exposition des principes de la science, ils rentreraient convenablement préparés dans leurs terres et là, appliquant leurs capitaux avec ce mélange de hardiesse et de prudence que permet la fortune et qu'inspire la science, ils augmenteraient la production du sol, ils seraient utiles au pays tout entier et ne nous laisseraient plus envier la fertilité que les Anglais et les Allemands ont su donner à des terrains que la nature n'a pas favorisés plus que les nôtres.

Puis, quelle noble mission ne pourraient-ils pas remplir dans les campagnes devenues le centre de leurs occupations! Les paysans ne peuvent servir auprès de l'autorité supérieure les intérêts de leur commune; ils ne peuvent ni comprendre les travaux d'utilité publique, ni veiller à leur exécution : il faut pour ces œuvres qui exigent l'intelligence et l'habitude des affaires, des hommes d'un esprit cultivé et à qui leur position permet des démarches personnellement infructueuses. Ce rôle incombe aux classes favorisées de la fortune, qui manquent à leurs devoirs si elles ne savent pas l'accepter.

Pour moi, j'ai vu peu d'existences qui me parussent aussi utiles que celles des hommes intelligents et dévoués qui se fixent dans les campagnes, et qui ne profitent de leur aisance et de leur éducation que pour travailler au bien de tous ceux qui les entourent, existences admirables parce qu'elles moralisent les populations en même temps qu'elles en améliorent le sort, modestes et considérées tout à la fois et s'éloignant autant de l'ambition qui veut marquer sa place dans le pays tout entier, que de l'égoïsme qui s'isole et se condamne à une stérilité volontaire.

Chacun peut se rappeler que, dans les années de troubles que nous avons traversées, des ouvrages nombreux furent publiés pour démontrer que la richesse remplissait une fonction importante dans la société. Je doute que ces dissertations aient eu d'autre effet que de satisfaire ceux qui se plaisaient à y trouver la confirmation de leurs idées. Pourquoi? C'est qu'il ne s'agit pas ici de formuler des principes et de rappeler les services qu'ont pu rendre à leur pays, les Médicis, les Peel, auxquels la fortune a ouvert l'accès du pouvoir : il faut que chacun ait sous les yeux la démonstration de cette utilité qu'il entrevoit plutôt comme possible que comme réelle. Or, cette démonstration convain-

cante pour tous, c'est à la bienfaisance, au zèle éclairé et au dévoûment désintéressé des classes riches à la donner dans toutes les parties du pays. Tant qu'elle ne se reproduira pas dans chaque ville, dans chaque canton, dans chaque commune, on verra se maintenir les préventions hostiles des classes déshéritées et s'accumuler les mécontentements qui préparent des révolutions nouvelles.

Sans doute les hommes qui comprennent ainsi leurs devoirs ne sont pas rares en France; mais ils agissent plutôt sous l'empire de leurs dispositions personnelles que sous la pression des habitudes et des mœurs publiques. Aussi, comme les exemples frappent plus que les préceptes, il ne me paraît pas inutile de montrer quelles sont en Angleterre les règles de conduite habituellement suivies par les classes élevées.

La France est assez riche de sa propre gloire; elle a été prise assez souvent pour modèle par les autres nations pour examiner sans prévention ce qui se passe chez ses voisins, et ne pas dédaigner les modèles qu'elle y trouve.

« L'aristocratie anglaise, dit M. de Montalembert (1), ne se contente pas du glorieux privilége d'être au premier rang de ceux qui donnent leur vie sous le drapeau de leur pays : elle comprend qu'il y a d'autres batailles à gagner dans les luttes formidables entre les intérêts anciens et nouveaux que suscitent les transformations de l'industrie et le mouvement de la civilisation. Elle se montre dans la personne de plusieurs de ses représentants les plus jeunes ou les plus notables, pénétrée d'une sollicitude intelligente pour toutes les questions nouvelles, sincèrement dévouée aux besoins moraux et matériels des classes laborieuses, profondément émue et activement préoccupée des souffrances de la classe indigente.

(1) *De l'avenir politique de l'Angleterre.*

Quand on voit les hommes les plus considérables de la pairie, comme le comte Grey, les comtes de Carlisle et de Shaftsbury; les héritiers des familles les plus anciennes ou les plus opulentes, tels que lord Stanley, lord Goderich, et tant d'autres, consacrer non plus seulement leurs souscriptions pécuniaires, mais leurs efforts personnels, aux écoles d'adultes et d'apprentis, courir les villes de province pour faire aux ouvriers des cours publics sur l'histoire ou sur les sciences naturelles ; quand on les retrouve à leur place dans le parlement, toujours au premier rang dans les discussions qui intéressent le bien-être ou l'éducation des masses ; quand on sait à quel point les ouvriers même des manufactures se montrent affectueusement reconnaissants des marques de sympathie qui leur viennent d'en haut, on se sent le cœur plein de confiance et d'espérance dans l'avenir de cette grande nation, qui rachète ses vices par tant de vertus, et qui lutte contre ses infirmités avec un si intelligent courage. »

VI.

L'oisiveté des classes riches, nuisible à la société, est dangereuse pour les individus et les familles.

Je me suis borné jusqu'à présent à faire voir combien le concours actif et dévoué des hommes favorisés de la fortune serait propre à élever le niveau intellectuel du pays, à donner au commerce, à l'agriculture, aux lettres et aux arts une impulsion féconde. J'ai parlé ainsi au nom de la société : mais que n'aurais-je pas à ajouter si j'envisageais la question au point de vue des intérêts des individus et des familles ? Je pourrais dire à ceux qui comptent ainsi sur le produit du travail de leurs pères et qui pensent le transmettre sans

effort à leurs enfants : En aucun temps la fortune n'a été stable ; toujours, on a pu lui appliquer l'allégorie des anciens qui la représentaient sur une roue agitée d'un mouvement rapide. Mais dans quel temps cette incessante mobilité a-t-elle été plus évidente que de nos jours ? La laborieuse activité de ceux qui n'ont rien, l'inaction coupable de ceux qui ont beaucoup, les divisions que les lois nouvelles entraînent dans les partages, et la succession incessante des révolutions politiques produisent des déplacements d'intérêts plus rapides et plus fréquents qu'à toute autre époque exempte d'invasion étrangère. Les familles qui occupent un certain rang étaient obscures et pauvres il y a quelques années : cette obscurité et cette misère sont le partage de celles qui naguère étaient opulentes et jouissaient du pouvoir. Et c'est lorsque vous marchez sur un sol agité de tant de secousses que vous pensez vous tenir toujours en équilibre et conserver sans travail le patrimoine que vous avez reçu ! Erreur aussi profonde que déplorable ! Le travail conserve seul ce que le travail a édifié, seul il permet d'envisager l'avenir, sinon avec une confiance absolue, du moins avec des espérances légitimes.

Lorsque nous vous conseillons d'embrasser une des nombreuses carrières que vous ouvrent les services publics : la magistrature, l'administration, le génie, la marine, l'armée, etc., ou de choisir une profession indépendante, comme la médecine, le barreau, l'agriculture, le commerce, après mille objections de détails, vous nous dites que vous n'hésiteriez pas si vous étiez sûrs d'arriver à une place élevée ; mais vous désespérez d'y atteindre, et dans ces positions moyennes, les seules auxquelles vous ayez chance d'arriver, la rémunération est insignifiante pour vous.

Je vous suis sur le terrain où vous vous placez ; je fais abstraction de tous les principes au nom desquels j'ai parlé

jusqu'à présent, et je vous réponds comme s'il ne s'agissait que de votre intérêt personnel :

Oui, vous êtes dans le vrai, en pensant qu'une rémunération élevée, une autorité puissante et une gloire étendue ne sont que des lots exceptionnels sur lesquels vous ne pouvez compter. Vous avez raison d'être convaincus que les places éminentes vous seront vivement disputées par ceux qui, nés dans la pauvreté ou dans la gêne, ont, par l'énergie de leur volonté associée à leurs talents naturels, vaincu tous les obstacles que leur opposait le milieu dans lequel ils étaient nés. Ils sont là ces admirables jeunes gens pour rendre des services à la société et pour avoir aussi leur part des avantages qui en sont la juste récompense. Ils sont là, pour faire ce qu'ont fait vos pères, et nous espérons bien qu'il ne viendra jamais un temps où l'on tâchera de rétrécir la libre accession dont ils jouissent à tous les emplois et à toutes les dignités.

Mais enfin, quelque disputées que soient les places exceptionnelles, pourquoi n'y prétendriez-vous pas à votre tour ? Avec une intelligence égale, vous avez eu l'avantage de l'éducation dès le berceau ; vous avez le choix des maîtres, les ressources que donne le séjour dans les grands centres d'instruction ; vous avez même la prévention favorable qui accueille partout l'homme dont la famille est déjà distinguée. Que vous faut-il donc ? Les qualités, qui dépendent de vous, l'énergie du travail et la puissance de la volonté.

Mais je l'admets, et il faut bien le faire pour un grand nombre, vous ne pouvez prétendre qu'aux positions moyennes, et vous vous retranchez dans votre argument de prédilection : les avantages de cette position sont trop secondaires, dites-vous, et ne méritent pas les peines qu'il faut s'imposer pour les obtenir d'abord, et pour les conserver ensuite.

Ils sont secondaires aujourd'hui ; ils le seront demain, ils le seront pendant dix ans, quarante ans peut-être ; ils ne le seront pas toujours ; le temps viendra où vous sentirez que cet appoint que vous jugez de si faible importance n'eût pas été inutile et qu'à son aide vous auriez pu prévenir une ruine qu'il vous sera plus tard impossible de conjurer.

Le malheur de bien des esprits, c'est de n'envisager les choses que dans l'heure présente et de ne reconnaître le caractère de la causalité qu'aux influences qui produisent des effets immédiats. Erreur funeste ! Les causes qui détruisent les positions acquises ne sont pas moins réelles, bien qu'elles ne manifestent leurs effets avec évidence qu'après une longue suite d'années.

Je sais qu'à défaut du travail qui produit, vous pouvez invoquer la modération qui épargne. Tout en louant une aussi sage résolution, je pourrais faire remarquer combien il est difficile de la maintenir dans une position de fortune où l'économie est taxée d'avarice et dans laquelle les enfants ne se font pas un point d'honneur de continuer les traditions paternelles. Je veux seulement établir en principe que l'épargne est insuffisante : ne pas dépenser est un acte négatif, et les actes de cette nature ne peuvent résister aux causes qui tendent incessamment à tout détruire.

Que voyez-vous se perpétuer dans le monde ? Dans l'ordre naturel, les espèces diverses d'animaux et de plantes, dont la durée se prolonge pendant une longue série de siècles, tandis que les individus qui les composent vivent au plus quelques années. Or, comment s'accomplit cette pérennité des espèces ? Par une succession d'êtres qui naissent chaque jour, vivent quelque temps, et comblent les vides faits par la mort de ceux qui les ont précédés. Bien plus, les parties matérielles dont ces êtres se composent se renouvellent sans cesse, et chacune d'elles se détruisant par une action in-

sensible, mais incontestable, cesserait bientôt d'exister si elle n'était remplacée par d'autres.

Dans la longue durée des espèces comme dans la courte durée des individus, la conservation n'est donc pas l'inertie, l'immobilité : c'est un effort sans relâche ; c'est presque une série de nouvelles créations.

Mêmes lois dans l'ordre religieux et social. Là aussi tout ce qui dure ne doit sa perpétuité qu'à une action continue qui passe d'un individu à un autre, d'une corporation à une autre, mais ne s'interrompt jamais.

La conservation dans l'immuabilité n'appartient qu'à Dieu : pour la créature, la conservation c'est la rénovation.

Et c'est en présence de cette grande loi qui condamne incessamment à produire tout être qui veut se continuer dans ce monde, que vous prétendez conserver quelques biens par l'inaction et une volontaire stérilité ? il ne peut en être ainsi ; il ne peut dépendre de vous de produire des effets contraires à des lois immuables. Du reste, consultez l'expérience, dont les enseignements, sans avoir plus d'autorité que ceux de la raison, impressionneront peut-être plus vivement vos esprits.

Dans les villes où les familles changent continuellement de demeure, où elles arrivent et d'où elles émigrent obscurément, on ne peut guère juger de la fréquence et de la rapidité des chutes sociales. Il n'en est pas de même dans les campagnes. Là, chaque famille a sa maison distincte ; les enfants y succèdent au père ; l'élévation, la décadence et la chute des familles y sont écrites dans des demeures successivement acquises, restaurées, puis, laissées dans le délabrement, et à la fin, passées dans des mains étrangères.

Eh bien! qu'on étudie dans un village les phases par lesquelles ont passé les habitations que possédaient la Bourgeoisie ou la Noblesse, je ne dis pas depuis un siècle, mais

depuis cinquante ans, et l'on trouvera écrit sur plus de la moitié de ces demeures, le mot *ruine*, souvent plusieurs fois répété.

Dans les pays que j'ai habités quelques jours, je me suis fait conter l'histoire des possesseurs, entre les mains desquels avaient passé les maisons que me faisaient distinguer leur isolement, leur étendue, et le soin de leur construction, et je ne crains pas de l'affirmer, il en est à peine une moitié qui n'ait été possédée depuis cinquante ans par un homme qui n'y ait pas vu éteindre sa fortune tout entière. Je ne puis citer ici les noms qui donneraient à mes assertions une si évidente et si douloureuse démonstration ; je ne puis passer en revue tous les pays auxquels je fais allusion : mais j'en appelle aux souvenirs de tous ceux qui m'écoutent. Je les engage à faire, par la pensée, la revue des châteaux ou des habitations élégantes des pays dont ils connaissent les particularités ; et je n'hésite pas à dire qu'ils trouveront partout le même caractère d'instabilité et de ruine, la même démonstration de la rapidité avec laquelle changent de mains toutes les propriétés où l'on mène une vie oisive et facile.

L'histoire raconte la chute des empires, comme leur élévation et leur grandeur; elle fait connaître leur fin, que celle-ci se soit accomplie dans la longue agonie de la décadence ou dans les convulsions d'une chute précipitée. Le sort de quelques familles illustres partage le même honneur, mais personne ne raconte les lentes et obscures misères des familles appartenant à la bourgeoisie ou à la petite noblesse, et dont la fortune s'écroule lentement, comme le font les murs que personne ne répare et dont les pierres se disjoignent et tombent une à une et sans bruit.

Il faut cependant que ces malheurs obscurs, si fréquents quoique si peu remarqués, soient remis sous les yeux de la

jeunesse ; car ils portent avec eux un enseignement qui peut être plus profitable que l'histoire de la chute des empires et des familles princières. Et qu'on ne croie pas que ces malheurs dont la vente des biens paternels est la dernière scène, aient, pour cause habituelle, la vie déréglée et les dépenses excessives : l'oisiveté suffit avec les habitudes d'une vie commode ; elle place sur la pente, et, par une progression dont il est inutile de décrire les étapes, elle conduit, en quelques années, jusqu'au fond du précipice.

Cependant, en présence d'une situation devenue difficile, quelques hommes éprouvent le besoin de conjurer un malheur qu'ils n'ont pas su prévenir ; ils veulent sortir de l'inaction dans laquelle ils ont vécu, et entrer dans une de ces carrières qu'ils ont méprisées : efforts honorables, mais d'ordinaire, impuissants et plus funestes qu'une complète inaction.

Ceux qui, pendant la seule époque de la vie favorable aux initiations, avaient effleuré toutes les connaissances, et se les étaient appropriées seulement au degré qu'exige la conversation, ceux-là, dis-je, s'estiment capables de devenir, dans la maturité de l'âge, agriculteurs, négociants, industriels ; ils tentent des entreprises auxquelles ils n'étaient préparés, ni par des études solides, ni par les habitudes de l'esprit ; et quelques années suffisent pour consommer entre leurs mains, d'une manière éclatante, une ruine qui ne se serait accomplie qu'obscurément et avec lenteur, s'ils n'eussent tenté un suprême et impuissant effort.

Ainsi, le péril entoure de toute part celui qui néglige, dès le bas âge, de suivre une carrière utile. Il est à redouter dans le repos, qui ne porte aucun fruit ; il l'est plus encore dans la tentative de greffer un rameau fécond en apparence, sur un tronc qui n'est préparé qu'à une stérile végétation.

En regard de cette décadence et de cette chute, je pourrais montrer aux jeunes gens comment, placés dès le

début sur un échelon élevé, il pourraient, en continuant les traditions laborieuses de leurs parents, arriver à une position importante ; je pourrais leur vanter l'indépendance dont jouit l'homme occupé, dispensé qu'il est de mille obligations qui pressent celui dont on connaît les loisirs ; je pourrais ajouter que le soin de chercher dans l'oisiveté une paix que rien ne trouble, un calme à l'abri des orages n'est qu'un rêve puéril. Dans quelque milieu que l'homme soit placé, il doit se préparer à supporter sa part de privations, d'épreuves, d'inquiétudes et de regrets, et cette part est assurément aussi grande pour celui qui ne se propose aucun but dans la vie, que pour l'homme qui, ayant une noble ambition passe, il est vrai, par toutes les épreuves qui accompagnent une lutte incessante, mais qui peut jouir du bonheur de la difficulté vaincue et de la noble confiance que donne dans l'avenir la possibilité de réparer ses pertes.

J'ai hâte d'abandonner ces considérations toutes personnelles de fortune et de satisfaction, je veux terminer comme j'ai commencé en parlant au nom de la Société.

Il importe de maintenir l'examen des questions au point de vue des intérêts nationaux. L'horizon qui se déroule alors devant les yeux est assez vaste pour obliger les regards à se porter au loin et assez limité pour être embrassé dans un ensemble ; l'égoïsme qui ne se préoccupe que de lui-même, ainsi que l'utopie qui veut agir sur l'humanité entière, sont également écartés, et les délibérations, sans rester étrangères à toute personnalité, s'inspirent cependant de sentiments généreux.

On ne peut se le dissimuler, il est vrai, les révolutions nombreuses qui, depuis plus d'un demi-siècle, ont jeté successive-

ment dans l'exil toutes les familles qui ont occupé le trône, ont altéré parmi nous l'idée de patrie. Plusieurs se sont demandé où était son drapeau. Pendant que les uns le voyaient toujours sur le sol de la France et entre les mains de ceux qui occupaient le pouvoir, d'autres le cherchaient dans l'exil, près des familles violemment dépossédées. On comprend sans peine quelle confusion est résultée de ces interprétations diverses et combien l'idée de patrie s'est affaiblie parmi nous, parce qu'elle n'avait pas aux yeux de tous un sens unique et rigoureux.

Cette idée cependant vit puissante au fond des cœurs, et il suffit de quelque grand événement pour la faire surgir avec toute son énergie native. Lorsque naguère notre armée entreprenait, à plus de huit cents lieues de nous, un siége périlleux, dans un climat insalubre, au milieu des froids de l'hiver et en présence d'un ennemi formidable; lorsque dans cette armée qui courait tant de périls et qui devait acquérir tant de gloire, chacun voyait des frères, des parents, des Français, personne ne se demandait où était la patrie; chacun la voyait où se trouvaient les périls, les épreuves et la gloire des enfants de la France. Les subtilités et les divisions qu'avaient laissées parmi nous les révolutions successives s'effaçaient dans une pensée commune.

Rappelons-nous les sentiments qui nous animaient alors; et uniquement préoccupés du désir de concourir au bien et à l'honneur de notre pays, travaillons à le servir dans quelque rang que nous soyons placés : ceux dont la position native est médiocre, en faisant marcher de front l'utilité publique et l'amélioration de leur sort; ceux qui ont reçu beaucoup de biens, en agissant avec plus d'indépendance personnelle, mais avec un zèle non moins ardent et non moins fructueux.

Alors s'évanouiront tous les sophismes qui nous font en-

trevoir l'avancement des uns dans l'inaction des autres, la fortune des premiers dans la ruine des seconds. La patrie nous apparaîtra comme une mère, qui n'a d'intérêt ni à la ruine, ni à l'humiliation d'aucun de ses enfants, qui s'honore des services et des talents de chacun, et qui ambitionne indistinctement pour tous le succès et l'élévation.

FRAGMENTS

DE

LITTÉRATURE MÉDICALE:

ÉTUDES SUR LES MÉDECINS GRECS,

HIPPOCRATE, GALIEN, PAUL D'ÉGINE;

Par J.-E. PÉTREQUIN,

Ex-chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, vice-président de la Société de Médecine chevalier de la Légion-d'Honneur, etc.

---

§ II. GALIEN.

C. Galenus, medicorum post Hippocratem princeps, philosophus, grammaticus. — ACKERMANN (INSTIT. HIST. MED.)

(Lu à l'Académie de Lyon, Novembre 1857).

Galien est, sans contredit, après Hippocrate, le médecin le plus considérable de l'antiquité. Aucun autre n'a exercé une aussi large influence sur les destinées de la médecine. Aucun autre n'a joui d'une aussi grande vogue, disons mieux, d'un aussi brillant empire dans le monde médical; et si, de nos jours, les progrès des sciences lui ont ravi son sceptre et sa domination, du moins conserve-t-il encore une éclatante auréole.

Claude Galien naquit à Pergame, dans l'Asie-Mineure, l'an 131 de J.-C., sous le règne d'Adrien. Il nous apprend lui-même (*De libris propriis, de ordine Librorum suorum*) que son père, Nicon, habile architecte de Pergame, fut son premier maître; versé dans la connaissance des mathéma-

tiques, de la logique et de la littérature (1), il l'initia de bonne heure aux sciences et aux lettres. A 15 ans, Galien aborda l'étude de la philosophie, et, à 17 ans, il y joignit celle de la médecine. Il fréquenta les écoles et les professeurs les plus célèbres de son temps : il entendit tour à tour les leçons des stoïciens, des académiciens, des péripatéticiens et des épicuriens. Riche de ces connaissances, il fit de grands progrès dans la médecine. Il visita successivement les écoles médicales de Smyrne, de Corinthe, et enfin, d'Alexandrie, où il séjourna plusieurs années. Il nomme comme ses maîtres, Satyrus, élève de Quintus, et Pélops, de Smyrne, qui, tous les deux, suivaient ou croyaient suivre la doctrine d'Hippocrate. Il rentra ensuite dans sa patrie, où l'avait précédé une réputation déjà florissante ; il préludait dès lors à ses luttes contre les sectes en médecine et en philosophie. Sa renommée ne fit que grandir. A 32 ans, c'est encore lui qui nous le raconte (*De libr. propr.*), il se rendit dans la capitale de l'empire romain, sous le règne de Marc-Aurèle et de Lucius Verus (empereurs, de 161 à 169 de J.-C.). Il fit à Rome un séjour d'environ 5 ans, et commença à y composer une partie de ses ouvrages.

Le goût des voyages le reprit : à 37 ans, il quitta Rome

(1) Le texte de Galien (*De Ordine Libror. Suor.*) porte : ἀριθμετικῆς τε καὶ λογιστικῆς και γραμματικῆς θεωρίας Les interprètes traduisent λογιστικῆς par *artis supputatoriæ*, *art du calcul* (Voy. éd. Chartier, t. I, p. 52, et Kuhn., t. XVII), et en effet, les lexiques (Planche, Alexandre, etc.) ne donnent pas d'autres signification. Mais cela ferait pléonasme avec *mathématiques* (arithmétique). Il s'agit ici de l'*art de raisonner*, la *dialectique* dans laquelle Galien excella. « λογιστήρια dicuntur scholæ in quibus disseritur (Scapula). » Ce qui tranche la question, c'est que Galien emploie ailleurs (*suasoria ad artes oratio*, cap. XIV) ce même mot dans le même sens, et alors tous les interprètes l'y traduisent, comme je l'indique ici, par *logica*, *logique*. (Voy. Chartier, t. II ; Kuhn. t. XVII ; Daremberg, t. I, p. 46).

(vers 168 de J.-C.), une peste violente y sévissait, et cette circonstance est devenue la source d'une polémique ardente contre Galien, polémique à laquelle il n'entre pas dans notre sujet de prendre part. Il rentra dans sa patrie, et ajouta quelques nouveaux écrits à la collection de ses œuvres. Son séjour à Pergame ne fut pas de longue durée ; il passa à Smyrne, où il continua à composer, chez Pélops, son maître. Ce fut là qu'il reçut une lettre des empereurs romains, qui se trouvaient alors à Aquilée, et qui le rappelaient en Italie. Galien partit : c'était en hiver. A peine fut-il arrivé à Aquilée (169 de J.-C.), qu'il s'y déclara une peste comme on n'en avait pas encore vu : Invasit pestilentia ut nondùm anteà. Les empereurs regagnèrent Rome avec quelques troupes, et Galien les suivit. On sait que Lucius Verus mourut en chemin. Marc-Aurèle, qui se proposait, l'année suivante, de faire la guerre aux barbares, voulut emmener avec lui Galien en Germanie ; celui-ci s'y refusa, alléguant un ordre d'Esculape, qui lui avait, disait-il, envoyé un songe. Il fut nommé médecin de Commode, et dut attendre à Rome le retour de Marc-Aurèle, dont l'absence se prolongea plusieurs années (170 à 174 de J.-C.). Ce temps ne fut pas perdu pour Galien, qui sut tirer un grand parti de son séjour dans la capitale de l'empire, ainsi qu'il nous l'enseigne lui-même : « Cumque diù moratus esset in peregrinatione, præter spem omnem, Antoninus (Marc-Aurèle), totum illud tempus memoratu dignissimum mihi exercitationem præbuit..... Eò ergò tempore, et collegi et in habitum stabilem perduxi, quæque a magistris didiceram, quæque ipse inveneram... Multa scripsi, in multis me et medicis et philosophis quæstionibus exercens ; quorum pleraque perierunt in magno illo incendio, in quo templum Pacis unà cum multis aliis conflagravit. » (Galen., *De libris propriis*). La publication et la bonne fortune de ses ouvrages, ses démonstrations publiques d'ana-

tomie et de physiologie, sa polémique avec les coryphées des sectes médicales, enfin, ses succès dans l'art de guérir, et ses cures presque merveilleuses le mirent en très-grande faveur. « Il fut, dit Eloy (*Dict. hist. de la méd.*), dans l'estime de Sergius Paulus, prêteur ; de Barbarus, oncle de l'empereur Lucius ; de Severus, qui était alors consul, et qui fut depuis empereur (193 de J.-C.) ; et de Boethus, homme consulaire, en présence desquels il eut occasion de faire des dissections. » Il était ainsi monté au comble de la prospérité.

Ce bonheur ne fut point sans mélange : Galien eut de nombreux ennemis ; on voit dans ses ouvrages qu'il ne ménageait guère ses confrères, et que souvent il leur fit sentir durement sa supériorité. C'était un tort, et un tort grave, dont il eut plus d'une fois à se repentir. Ils se vengèrent, répandirent mille bruits fâcheux contre lui, et, pour peu qu'il présentât le flanc à la critique, ils ne manquaient aucune occasion de l'attaquer. Galien s'en plaint (2) amèrement, et raconte en détail les divers incidents de cette polémique (3).

(2) Quidam malevoli per invidiam flagitiosis urbem rumoribus impleverunt me, ut priores multum superare viderer, multa quæ nequaquam apparerent in anatomicis scribere, nec enim fieri posse ut omnibus latuerint... arbitrati malevoli posse coargui me nutuentem, non contemnentem nugas suas, magnanimitatem assimulare, neque dicteriis abstinebant, in templum Pacis venientes quotidie, ubi etiam antequam deflagrasset, congregari omnibus mos erat qui artes doctrinarum tractarent. » (Galen. *De lib. propr.*)

(3) Chronologie des principaux écrits de Galien, d'après lui-même :

Premier séjour à Rome. — (163 à 168 de J. C.) — 1° (Pour les étudiants) : De sectis ad tyrones ; — De ossibus et pulsibus. — 2° (Pour son ami Platonicus ?) : De arteriarum et venarum dissectione. — De nervorum dissectione. — Empiricæ institutionis hypotyposis. — 3° (Pour Boethus) : De causis respirationis, II. — De voce, IV — De Hippocratis et Platonis placitis, VI. — De usu partium, I. — 4° (Contre le médecin Martialius) : De Hippocratis anatome, IV. — De Erasistrati anatome, III. — Adinventorum à se Libri ; — Pelopis magistri placita, III.

Séjour à Pergame. — (168 de J. C.) : Vulvæ dissectio. — Diagnosis af-

On suppose que, sur la fin de sa vie, il se retira dans sa patrie, où il serait mort à l'âge de 70 ans, vers 201 de J.-C., sous le règne de Septime Sévère (empereur de 193 à 211).

Galien parut à une époque où l'anarchie était à son comble en médecine, comme en philosophie : il n'y avait plus d'unité ; la tradition médicale était perdue ou méconnue. Les écoles rivales bouleversaient la science, au lieu de l'édifier ; et les spécialités, en se multipliant à l'infini, avaient scindé l'art en nombreux tronçons. Galien réussit à prendre la direction de l'opinion publique : il lutta avec vigueur contre les sectes médicales et contre les empiétements des philosophes ; il chercha à ressaisir la tradition et à ramener la médecine à l'unité : il se présentait comme le restaurateur de la doctrine d'Hippocrate ; on lui doit d'avoir rappelé l'attention sur ses écrits, qu'il commenta sans relâche ; il éleva ce grand homme sur un piédestal, autour duquel il s'efforça de rallier tous les adeptes.

Galien a beaucoup écrit. Il avait, selon Suidas, composé plus de 500 ouvrages sur la médecine seule, et environ la moitié autant sur la philosophie, la géométrie et la grammaire. Nous savons qu'une partie fut consumée, du temps même de l'auteur, dans l'incendie du temple de la Paix, à Rome. Les écrits qui restent encore sont considérables : ils forment une vaste et précieuse collection encyclopédique, où le philologue, le biographe, l'historien et le philosophe peuvent largement puiser, comme le médecin. « Ils sont, a dit un

fectionum quæ in oculis sunt ; — de medicâ experientiâ.

Séjour à Smyrne. — (168 - 169 de J. C ?) : Per experientiam solam medicinam consistere non posse; — De pulmonis et thoracis motu, III.

Second séjour à Rome. — (169 à 175 ? de J. C.) : De usu partium, II à XVI. — De Hippocratis et Platonis dogmatibus, VII à IX. — Ignoratorum lyco in anatomicâ, II. — (après 177 de J. C.) De anatomicis administrationibus, XVI, etc.

homme célèbre, qui n'en fut certainement pas un aveugle partisan, si chargés de choses importantes, qu'ils doivent être regardés comme un corps de médecine complet, et comme une encyclopédie plus fournie que celle d'Hippocrate. Galien a presque tout dit, presque tout vu, presque tout appris par la pratique et par ses observations, de même que par l'étude des opinions de ses prédécesseurs, qu'il recueillit avec attention. » (Bordeu, *Recherch. sur l'hist. de la méd.*, ch. II).

C'était une grande et puissante intelligence. Il avait, comme il le proclame lui-même, voulu rétablir la méthode expérimentale telle que l'entendait Hippocrate ; mais, dans son empirisme raisonné, il accorda une trop large part au raisonnement ; son esprit subtil et raisonneur (ses ennemis le surnommaient *logiatrum*) en abusa, et il finit par être dévoyé. On a écrit de lui avec vérité : « Versé dans toutes les connaissances des écoles philosophiques et médicales, doué d'une vaste conception, de toutes les qualités d'un observateur profond, mais, en même temps, de l'esprit le plus subtil, et de l'imagination la plus ardente, Galien ne chercha à retirer la médecine de l'anarchie où il la trouva, qu'en lui imprimant le joug d'un nouveau dogmatisme qui comprit toutes les notions scientifiques et spéculatives émises jusqu'à lui. » (Raige Delorme, Dict. en 30 vol., art. *Médecine.*)

Il est intéressant de voir en quel honneur le monde ancien a tenu sa mémoire :

Athénée, de Nausicrate, célèbre polygraphe, qui était son contemporain, marque toute la considération qu'il avait pour lui, en l'introduisant comme convive dans son *Banquet des philosophes* (*dipnosophist.. lib.* XV). Il ne lui rend pas seulement témoignage sur le grand nombre de ses écrits, il ajoute encore que Galien ne le cède à personne pour l'élocution et la clarté.

Eusèbe, évêque de Césarée en 313, auteur d'une *Chronique* fort estimée des savants, nous apprend que la vénération qu'on avait, de son temps, pour Galien, était telle que quelques-uns lui rendaient un culte religieux.

Aetius d'Amide, qui paraît avoir vécu vers 455 (Vanderlinden), et qui exerça la médecine à Alexandrie avec beaucoup d'éclat, cite souvent et avec éloge Galien dans ses écrits, où mainte fois il lui arrive de le copier textuellement.

Alexandre de Tralles, qui florissait à Rome, vers 550, et qu'on regarde, avec Arétée, comme un des meilleurs auteurs en médecine qui aient paru parmi les Grecs, depuis le temps d'Hippocrate, Alexandre de Tralles donne à Galien l'épithète de *divin*.

Paul d'Egine, qui florissait vers 645 (René Briau), n'a pas cru pouvoir choisir de meilleur guide pour son *Manuel de médecine*.

Rappelons, enfin, qu'il n'y avait guère que cent ans que Galien était mort, et que déjà, Oribase, médecin de Julien l'Apostat (empereur de 361 à 363), rédigeait un abrégé de ses œuvres, qu'il publia comme un *compendium de l'art médical*. Ainsi, dès ce temps, la renommée de Galien était à son comble, puisqu'un médecin habile et l'un des plus savants de son siècle, ne crut pouvoir, ni mieux répondre à la prière de son auguste client, ni rendre à l'art un service plus signalé, que de mettre sous une forme succincte les volumineux écrits du médecin de Pergame.

Galien fut ensuite traduit et commenté par les Arabes, qui le proclamèrent le *prince de la médecine*, et il inspira constamment leurs œuvres les plus considérables. Ce fut sous leur patronage qu'il pénétra dans l'Occident, où l'on avait perdu les traditions grecques, et où, pendant le moyen âge, il prit possession absolue des écoles ; l'enseignement se faisait sous son nom ; il fut pour la médecine ce qu'Aristote

fut pour la philosophie, le maître à qui tous se référaient : *magister dixit.* — A la Renaissance, le Galien arabe disparut pour ne plus revenir, avec tout le cortége de commentateurs qui s'était interposé entre les Occidentaux et les sources helléniques ; le Galien grec revint à la lumière, et l'on sait, dit M. Littré, quel accueil l'enthousiasme des hommes du XVI[e] siècle préparait à ces morts illustres qui, sortant enfin de leur long sépulcre, se faisaient voir face à face, et non plus par le reflet incertain de la tradition et de la traduction.

On s'étonne aujourd'hui du nombre des éditions de Galien qui virent alors le jour, et l'on se fait difficilement une idée du succès inouï qui couronna ces entreprises de librairie : pour ne parler ici que de ses *OEuvres complètes* (les publications partielles sont innombrables), nous dirons qu'en un siècle on compte deux éditions grecques, l'une à Venise, chez les Aldes (1525, 4 vol. in-fol.), l'autre à Bâle (1538, 5 vol. in-fol.), une édition gréco-latine à Paris, par René Chartier (avec Hippocrate, 13 vol. in-fol., 1639), et plus de dix-huit éditions latines des œuvres complètes (*a*) de Galien, de 1525 à 1639, toutes in-folio, toutes formant plusieurs volumes, et toutes vendues à plusieurs milliers d'exemplaires. Faisons remarquer que les Juntes à eux seuls donnèrent à Venise dix éditions latines in-folio, de 1541 à 1625.

Mais, peu à peu, l'esprit humain prenant un nouvel essor, une marche indépendante, le règne des anciens commença à pâlir. Du moment que l'observation directe des phénomènes

(*a*) Il faut ajouter à cette nomenclature l'édition gréco-latine que le docteur Ch. Gottlob Kuhn a publiée à Leipsick de 1821 à 1833, en vingt volumes in-8. On doit remarquer que c'est une réimpression de l'édition de René Chartier, présentée, il est vrai, sous un format plus commode, mais dépourvue des notes dont l'éditeur français avait enrichi les onze premiers volumes sous le titre de : *Concisæ notæ et variæ lectiones.* (Voy. note 7). Nous louerons dans Kuhn, la *table générale* par Assmann.

passa sur le premier plan, les livres furent relégués sur le second. Mais, ce serait à tort que la critique, souvent dédaigneuse, et souvent aussi incompétente, du XIX[e] siècle, voudrait prétendre que l'empire des anciens est pour jamais en pleine décadence, que leur histoire, comme leur influence, est définitivement terminée, et qu'enfin, comme on l'a écrit, le médecin de Pergame doit être pour toujours consigné à l'oubli et à la poussière des bibliothèques, tombeau commun de tant de productions qui cessent, à des époques diverses, d'avoir intérêt et vie ! Il n'en est rien : la science n'est pas l'œuvre d'un siècle ; elle est fille du temps. Les œuvres de l'intelligence peuvent vieillir, mais elles ne meurent point ; et leurs droits ne périssent jamais. Considérons (et c'est là une réplique péremptoire) que les seize cents ans qui nous séparent de Galien , n'ont jamais été vides de son influence ni de son nom.

Quel était donc ce génie qui a résisté aux révolutions des temps et des lieux ? Quel a donc été ce système qui a rempli toutes les écoles du moyen-âge, qui a asservi si longtemps les Arabes et les Occidentaux, qui, pendant tant de siècles, a tenu l'esprit humain sous son joug ? Sur quelle base avait-il fondé ses théories ? « Ce que Galien a mis en œuvre, ce n'est point le naturalisme d'Hippocrate....., mais la doctrine des éléments contenue dans quelques traités hippocratiques, et développée surtout par Platon et Aristote. C'est sur cette base, et en s'attachant principalement à la philosophie des péripatéticiens, qu'il constitua ce célèbre système dynamique et humoral qui devait dominer la science pendant une si longue suite de siècles..... (4)

(4) « C'est là qu'ont été puisées les idées qui ont régné si longtemps et dont quelques-unes subsistent encore, sur la constitution élémentaire du corps humain, sur ses parties similaires et ses parties instrumentales ou ses tissus généraux et ses organes ; sur les tempéraments, résultats des degrés

« Quoique formé des débris d'anciennes doctrines, le système de Galien présentait un ensemble séduisant, et, en général, bien coordonné, dans lequel s'encadraient admirablement tous les faits de la science. Personne n'en embrassa l'ensemble avec autant de génie. Rien n'échappe à ses explications et à ses distinctions subtiles ; on ne peut que déplorer le mauvais emploi qu'il fit parfois de ses brillantes facultés, lorsque, le considérant en dehors de ses conceptions systématiques, on voit avec quelle supériorité il traite les diverses parties de la science. » (Raige Delorme, Dict. en 30 vol., XIX, 1839).

Galien, on vient de le voir, avait embrassé toutes les con-

différents et de la directe combinaison des quatre éléments ou de leurs qualités ; sur les quatre humeurs douées des qualités premières combinées deux à deux ; sur les esprits naturels, vitaux et animaux ; principes moteurs de toutes les actions organiques, se formant successivement dans le foie, le cerveau et le cœur, correspondant aux trois facultés et actions du même nom ; les premiers à la faculté naturelle qui préside aux fonctions nutritives et formatrices, les seconds à la faculté vitale qui, par le moyen des artères, répand partout la chaleur et le principe des mouvements involontaires et des passions ; les derniers à la faculté animale qui a pour siége le système nerveux et préside aux mouvements volontaires, aux sensations, à l'intelligence ; les idées sur les facultés secondaires propres à chaque organe, et rendant raison des phénomènes qui s'y passent, sur les facultés attractive, rétentrice, altérante, expulsive des organes sécréteurs, sur la faculté concoctrice de l'estomac, etc. ; les idées sur la prédominance ou la disproportion de telles qualités élémentaires des parties solides ou les intempéries qui, avec les vices des humeurs par excès, par défaut et dans leur composition, ou les divers genres de pléthore et de cacochymie, constituaient aux yeux de Galien les causes prochaines des maladies ; enfin, les idées sur les qualités que, aussi bien que les parties organiques, possèdent à des degrés différents et dans des combinaisons variées, les aliments et les substances médicamenteuses, qualités qui, par le principe des contraires, les rendent aptes à corriger ou à combattre les diverses intempéries et cacochymies du corps. » (*Id. ibid*).

naissances médicales et scientifiques de son siècle. Nous ne saurions mieux le peindre que ne le fait le tableau suivant : « On sait..... avec quelle ardeur il cultiva l'*anatomie*, et il fut l'un des plus savants anatomistes de son temps. En *physiologie*, aucun des médecins des temps anciens ne peut lui être comparé pour les vues générales et de détail, pour les aperçus fins et judicieux qu'il y a répandus : le traité *De usu partium* est justement regardé comme un des plus beaux monuments que nous ait laissés l'antiquité. Il ne traita pas avec moins de supériorité de l'*hygiène* dans les livres *De sanitate tuendâ*, qui, jusque dans nos temps les plus modernes, ont été le meilleur ouvrage sur ce sujet. En *pathologie* et en *thérapeutique*, Galien montre toujours un grand savoir et une étonnante sagacité. » (Raige Delorme, ibid.) Nous devons ajouter à cette énumération les remarquables commentaires du médecin de Pergame, sur les livres de *chirurgie* d'Hippocrate (5).

(5) Je dois dire que, pour l'édition des *Œuvres chirurgic. d'Hippocrate* que je prépare, ces commentaires m'ont été du plus grand secours ; j'ajouterai que l'examen simultané des chapitres parallèles d'Oribase, de Paul d'Egine, de Celse et des anciens commentateurs comme Palladius, etc., m'a fourni de précieuses lumières pour constituer mon texte, bien choisir les leçons, et inscrire des titres qui manquaient jusqu'ici. Ces études comparatives, avec les variantes des manuscrits si soigneusement collationnés par M. Littré, m'ont permis d'apporter de notables améliorations, et d'élucider plusieurs passages qu'on avait jusqu'à présent compris d'une manière incomplète ou interprétés d'une façon erronée au point de vue chirurgical.

Il m'a toujours semblé que, dans les éditions où l'on ne donne pas le texte original, non seulement les gloses, les variantes et les annotations philologiques deviennent presque sans objet, n'ayant pas d'application immédiate, mais encore la traduction elle-même perd de son intérêt et de sa valeur, de même que la grande généralité des notes et remarques diverses ; la plupart même des discussions critiques sont moins faciles à

Certes, c'est une grande et utile mission, mais, en même temps, une tâche longue et difficile, que d'entreprendre de faire revivre cette puissante individualité, de reproduire sa physionomie et sa verve, de faire passer dans notre langue ses divers écrits avec leur couleur et leur originalité. C'est là un monument que M. Daremberg, qui s'est déjà signalé par ses études sur Hippocrate, veut élever à Galien (*b*).

Des obstacles de plus d'un genre se dressent ici devant un traducteur : il est tenu de conserver à l'original sa figure historique ; et, quoique les théories de l'auteur paraissent souvent bien éloignées de nos idées actuelles, il importe de n'en point altérer la peinture ; il faut surtout se garder, comme on l'a dit avec raison « d'habiller Galien à la française et de le rendre méconnaissable. « Je pense qu'il faut se résigner à accepter les anciens tels qu'ils sont, et chercher dans leurs ouvrages, sous cette dépouille qui paraît inanimée, ce qu'il y a de vrai et de vivant (Ravel, de Cavaillon, Thèses de Paris, 1849 ; *Principes thérapeut. de Galien*). » Mais ce n'est pas tout : pour l'intelligence des livres anciens, la condition première est de bien connaître les choses afin de bien entendre les mots ; aussi, pour un livre

saisir ou à apprécier, et n'offrent plus autant d'à-propos et d'importance.

Je me propose, pour tenir le résultat de mes recherches constamment à la portée du lecteur, de terminer l'ouvrage par un dictionnaire en plusieurs langues de tous les termes de l'art employés par Hippocrate dans ses *Œuvres chirurgicales*.

(*b*) *Œuvres anatomiques, physiologiques et médicales de Galien*, traduites sur les textes imprimés et manuscrits, accompagnées de sommaires, de notes, de planches et d'une table des matières, précédées d'une introduction ou étude biographique, littéraire et scientifique sur Galien, par le docteur Ch. Daremberg, bibliothécaire de la Bibliothèque mazarine. — Tome I, 1854, de XVI — 708 pages ; tome II, 1856, de 786 pag. — Paris, chez J.-B. Baillière

scientifique ou technique, on ne peut attendre une bonne traduction que d'un homme du métier. Encore est-ce pour lui un problème ardu que de déterminer le sens réel de chaque terme dans une science qui s'écarte sur tant de points de l'état de nos connaissances, et pour des théories depuis longtemps tombées en désuétude. Il est toujours difficile, et quelquefois presque impossible d'identifier un fait ancien avec un fait moderne, et de préciser les rapports entre les deux sciences, l'antique et la nouvelle. « Savoir nettement ce qui est, dit M. Littré, afin de comprendre ce qui fut, et réciproquement comprendre nettement ce qui fut, afin de savoir saisir l'enchaînement et la formation successive de ce qui est, tel est ici l'office du traducteur. »

Voilà les difficultés (6) à vaincre ; voyons maintenant quel

(6) Nous devons aussi signaler les difficultés qui dépendent de l'altération du texte grec : « A la Renaissance, l'imprimerie, prenant les manuscrits tels qu'ils étaient, les reproduisit avec leurs imperfections (omissions ; phrases sautées ; mots mis les uns pour les autres, etc.). Mais tout aussitôt les érudits s'évertuèrent à ôter la rouille accumulée sur ces précieux monuments. On collationna les manuscrits, on rassembla les leçons qu'ils offraient, on fit converger, pour la restauration des passages altérés, les lumières que fournissait l'étude combinée de toute l'antiquité ; on employa les sagaces ressources de la conjecture éclairée ; et de la sorte, on est parvenu, d'une façon véritablement admirable en quelques cas, à corriger avec précision et sûreté des textes singulièrement obscurcis, et à rendre à la pensée des vieux auteurs sa clarté, et à leur expression son éclat ou sa grâce. Mais Galien n'eut pas cette bonne fortune : ceux à qui cette tâche semblait naturellement dévolue, les médecins, se détournèrent vers l'étude de la nature vivante et laissèrent sommeiller leur histoire ; ils savaient les choses, mais ne savaient pas la langue. Les érudits qui savaient la langue, ne savaient pas les choses et n'avaient aucun désir d'aborder un auteur dans l'interprétation duquel ils craignaient de se fourvoyer. Ainsi, le texte de Galien resta en friche... offrant pour ainsi dire à chaque pas de mauvaises leçons et des passages corrompus qui entravent le lecteur. » (Littré).

doit être le plan du traducteur. Il ne s'agit point ici d'une traduction complète de Galien, mais seulement de ses *OEuvres choisies;* on doit devoir s'attacher à mettre en lumière les traités qui peuvent le mieux représenter et faire connaître le médecin Pergame. Un bon choix est donc ici la première indication à remplir. Le titre français (*OEuvres anatomiques, physiologiques et médicales*, de Galien) fait assez comprendre dans quel esprit cette intéressante publication est entreprise. Toutefois, nous devons à la vérité de dire que ce titre n'est pas absolument fidèle, car il n'indique pas tout ce qu'on y rencontre, et il annonce des choses qu'on y cherche vainement.

Et d'abord, bien que l'intitulé ne mentionne point les *OEuvres philosophiques* de Galien, le lecteur trouve comme préambule dans cette édition (et nul ne songera à s'en plaindre), quatre petits traités de *philosophie médicale.* Nous allons les analyser rapidement :

Que le bon médecin doit être philosophe. Le sens de cet opuscule est celui-ci : pour pratiquer avec succès l'art de guérir, il faut être versé dans les sciences que cultivent les philosophes, et pratiquer les vertus dont ils nous prêchent l'exemple. D'où il résulte que le vrai médecin est en même temps philosophe.

Exhortation à l'étude des arts. Galien cherche à prémunir contre la faveur et la fortune qu'obtiennent certains professeurs d'ailleurs peu estimables. Il ne faut pas, ajoute-t-il, se laisser séduire par les arts inutiles ou peu honorables ; l'homme tient à la fois des dieux et des brutes ; il doit s'efforcer de se rapprocher des dieux par la culture de son intelligence, par la science, l'éloquence et les arts : ces derniers se divisent en deux catégories, les arts libéraux et les arts manuels : il recommande une profession qui soit dans la première catégorie, où figure la *médecine qui est le plus excellent de tous les arts.*

Que les mœurs suivent les tempéraments du corps.. Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'examen critique qu'il fait des opinions diverses des philosophes sur l'essence de l'âme ou plutôt des trois âmes admises dans l'antiquité. Bornons-nous à dire que la conclusion finale de ce traité est qu'on travaille pour l'âme en même temps qu'on s'applique à donner un bon tempérament au corps.

Des habitudes. Galien fait voir la puissance des habitudes; il en étudie l'influence et les causes par rapport au régime, aux exercices, etc., et il démontre que la considération des habitudes est pour le médecin une source d'instructions précieuses à l'endroit de la thérapeutique.

Galien, nous l'avons vu, s'est distingué comme *anatomiste* : il s'était signalé par plus d'une découverte et avait beaucoup écrit sur cette science; nous possédons encore plusieurs traités importants (7), et l'on devait s'attendre à en trouver

(7) 1° *De venarum arteriarumque dissectione*. « Hunc librum Galeni proprium esse, nemo reluctatur opinione, quo *angiologia* seu venarum et arteriarum doctrina ac dissectio docetur. » (Chartier, t. IV, *in not.*).

2° *De nervorum dissectione*. « Hoc in Galeni libro *nevrologia* vera potius quam nervorum dissectio docetur. » (Id. ibid.). Chartier a découvert et restitué le texte grec des chap. XI, XII, XIV, XV et XVI qui manquent dans l'édition de Bâle.

3° *De uteri dissectione*. « Hunc Galeni librum esse nemo reclamat, quo uteri dissectio situs........ quæque cætera ad uterum spectant, docentur. » (Id. ibid). Chartier a restitué une partie du texte grec qui manquait avant lui.

4° *De anatomicis administrationibus*. « Opus Galeni medicis omnibus per utile, imò ex libello de libris propriis necessarium est..... quis enim artis anatomicæ ignarus, medici titulo dignabitur, medicinæ subjectum dignoscet, ac morbis medebitur ? At eo opere universa doctrina anatomica concluditur.» (Chart. t. IV, *in not.*).

La grande édition gréco-latine de René Chartier (Hippocrate et Galien) en 13 vol. in-fol. (de 1639 à 1679), mériterait d'être sinon plus connue, du moins mieux étudiée : on ne la prise pas ce qu'elle vaut. Quand on ne

ici quelques-uns, ou tout au moins le principal de tous, *De anatomicis administrationibus* qui semblait former une introduction nécessaire aux œuvres choisies; mais il n'en est pas ainsi, et pourtant c'était l'ordre naturel, celui précisément qu'a indiqué Galien lui-même : *Leget igitur is omnium primos* ad tyrones *scriptos* (*De sectis ad tyrones, De pulsibus ad tyrones*...) *et tertium eum qui* de ossibus, *ad eos qui introducuntur inscriptus est, rei anatomicæ primus; quam sane etiam omnem si quis persequi velit, ad anatomicas administrationes ante alios se conferat; hæ enim docent quam magnitudinem, quam situm, conformationem, nexum, colorem et inter se communionem habeant partes quæ per dissectionem apparent* (Galen., *De ordine librorum suorum*). Ce livre est un lien scientifique entre ce qui précède et ce qui suit; M. Daremberg est forcé d'en convenir : « Le traité *De usu partium*, dit-il, suppose connues et les fonctions mêmes et les dispositions anatomiques; l'anatomie, on la trouve particulièrement dans le *Manuel de dissection*, et la physiologie dans d'autres traités (trad. de Galien, *Préface*). » C'est ainsi que l'avait compris et disposé René Chartier dans sa grande édition : *Præcesserunt libri* De administrationibus anatomicis, *quibus dissecandi ratio docetur. Jam vero subsequuntur divina Galeni opera libri XVI serie distincta*, [De usu partium *corporis humani*, *quibus singularum partium usus*

se laisse pas rebuter par l'incommodité du format ni par le mélange ou la confusion des écrits galéniques et hippocratiques, on ne tarde pas à reconnaître que c'est une mine féconde pour quiconque la consulte attentivement. Ce fut le fruit d'un dévoûment bien rare à la médecine et aux lettres : Chartier y consuma sa fortune (Goulin, *Mém. litt. et critiq.*). Cette édition restera comme un éternel honneur pour sa mémoire; et, pour mon compte, je ne saurais trop proclamer le jugement qu'en porte M. Littré, quand il dit : « *Cette édition m'a semblé mériter plus de faveur qu'on ne lui en accorde ordinairement.* » (Littré, *Hippocr.*, t. 1, p. 459).

explicatur. χρείαν *usum*, officium, utilitatem *interpretantur* (Chartier, IV, *In not.* Voy. aussi note 7). On voit que Chartier traduisait ce dernier titre comme l'a fait M. Daremberg.

Le *Manuel des dissections* se composait primitivement de seize livres; la fin du neuvième et les sept derniers sont perdus en grec, mais il en existe une version arabe signalée par Golius et découverte à Oxford par M. Greenhill, et dont M. Daremberg annonçait avoir fait, avec l'aide de M. Dugat, une traduction française qu'il promettait de publier (Voyez *Bibliothèq. des médecins grecs et latins*, 1851, p. 30). Mais il ne l'a pas fait encore ; nous déplorons d'autant plus cette lacune (8) que cette précieuse découverte venait compléter très-heureusement un des beaux ouvrages de Galien. Le lecteur partagera lui-même nos propres regrets, en lisant les paroles suivantes échappées à M. Daremberg ; « Dans le *Manuel des dissections*, et surtout dans les derniers livres, jusqu'ici inédits, on verra Galien déployer toute son habileté et toute son exactitude, comme anatomiste et comme expérimentateur. Dans ce traité, il semble que la nature le domine complètement, qu'il a oublié ses idées systématiques, et qu'il n'a d'autre but et d'autre désir que de bien observer (Ibid., *Études sur Galien ; Préface*). »

Le traité *De usu partium*, que M. Daremberg intitule avec raison *De l'utilité des parties*, est à la fois un livre d'anatomie et de physiologie ; l'auteur, toutefois, n'y traite pas des questions d'anatomie pure ou de physiologie proprement dite ; il est absorbé par une pensée à laquelle tout se subordonne

(8) Il nous sera peut-être répondu qu'on en donnera des extraits ou des analyses dans les *Etudes sur Galien* ; mais cela n'est ni suffisant, ni conforme au titre. Au reste, M. Daremberg a sans doute eu d'excellentes raisons pour agir ainsi; nous ne jugeons pas; nous lui soumettons nos observations ; et nous attendrons les siennes.

dans son esprit, c'est de mettre en relief les *causes finales*. Le caractère de ce livre se résume dans cette sentence d'Aristote, *que la nature n'a rien fait en vain*. Galien s'attache à rechercher l'*utilité* de chaque organe, et à démontrer que les parties ne pouvaient être mieux disposées qu'elles ne se trouvent, et qu'elles sont merveilleusement adaptées à l'office qu'elles ont à remplir. On le voit, c'est un morceau de philosophie physiologique, et c'est un type achevé de la manière galénique. D'un bout à l'autre, le savoir anatomique est mis au service du thème philosophique. Cette thèse, dans laquelle le médecin de Pergame s'engage avec une verve et avec une ardeur toute juvénile, est devenue sous sa plume un grand et magnifique ouvrage ; on s'étonne, quand on songe à l'imperfection des connaissances scientifiques de son temps, et surtout aux difficultés presque insurmontables de sujet, que jamais l'idée ne vienne à Galien qu'il peut faire fausse route, et que son regard ne saurait sonder les ténèbres qui l'environnent ; il ne se doute pas le moins du monde qu'il s'aventure sur un terrain instable où il ne peut manquer de trébucher. Et, en effet, son argumentation pêche plus d'une fois, et plus d'une fois il se fourvoie et s'égare dans les subtilités de sa dialectique et de ses théories. Mais il n'en continue pas moins à poursuivre résolûment sa marche ; et, chemin faisant, il développe sa thèse avec bonheur et talent, combat les erreurs qui avaient cours, expose ses idées et ses découvertes, et, quand il rencontre sous sa plume le système des philosophes qui professaient le culte du hasard, il les attaque à outrance, et les accable de ses railleries les plus incisives (9) ; il s'applique à mettre partout en relief la pro-

(9) Ainsi, en parlant des dents, il s'écrie : « Que le nombre en soit le même au côté droit et au côté gauche de chacune des mâchoires, n'est-ce pas là la marque d'une certaine équité ? Accordons cela néanmoins à ces

vidence du Créateur suprême. Galien connaissait la Bible (il cite Moïse) et quelques livres des chrétiens; et il est un vivant témoignage de la profonde modification que les dogmes du christianisme commençaient à imprimer au monde. Un progrès de plus, et il aurait donné le nom de Jéhovah à ce Dieu dont à chaque pas il proclame la sagesse et la toute-puissance. Mais la lumière ne se fit qu'incomplètement pour lui, et son intelligence ne put se dégager de tous les préjugés du paganisme. — Aussi, malgré ses défauts, ses hypothèses et ses paradoxes, quand il est arrivé au terme de sa tâche, il se trouve avoir élevé derrière lui un des plus beaux monuments que nous ait légués la littérature antique. M. Daremberg en a très-heureusement apprécié la valeur : « Une conception hardie, et jusqu'à un certain point nouvelle, de la parfaite harmonie entre les diverses parties du corps, une théorie complète des causes finales, des idées élevées sur Dieu et la nature, des diatribes quelquefois éloquentes et pleines d'une fine ironie contre les œuvres prétendues du

fortunés atomes qui se meuvent au hasard, suivant le dire de ces philosophes et qui ont tout l'air pourtant d'achever les choses avec plus de réflexion qu'Epicure et Asclépiade. Car il faut admirer et les autres dispositions prises par les atomes et celle-ci que c'est non pas chez les hommes seulement, mais aussi chez les animaux, qu'ils ont placé les molaires en arrière et les incisives en avant ! Que pour une espèce d'animaux, leur tourbillon eût été aussi heureux, cela était admissible, je le veux bien; mais qu'il l'ait été pour toutes les espèces également, cela marque déjà bien du sens et de la réflexion ! Si vous ajoutez qu'aux animaux carnassiers ils ont donné de nombreuses dents à la fois acérées et fortes, pour moi, je ne peux m'imaginer comment c'est l'œuvre d'un tourbillon aveugle. Si donc vous avez vu des dents de lion et de brebis, vous en connaissez la différence : mais que les dents des lièvres soient semblables à celles des brebis, et les dents des panthères et des chats à celles des lions, n'est-ce pas étonnant ? Quand on voit des griffes aiguës et fortes chez les carnassiers, comme des épées données par la nature, tandis qu'il n'en est pas de pareilles chez les animaux inoffensifs, la chose paraît plus surprenante encore. »

hasard et des atomes, des descriptions animées, des points de vue souvent très-justes sur les utilités et les actions des organes, des idées générales étendues, des principes féconds sur certaines questions d'histoire naturelle, telles sont les qualités qui distinguent excellemment l'ouvrage (10) dont nous parlons » (*Préface*).

Citons ici quelques passages; Galien, après avoir décrit à son point de vue l'appareil de la génération, s'écrie : « Ne devons-nous donc pas tout d'abord admirer la sagesse et en même temps la prévoyance du créateur? En effet, bien qu'il soit beaucoup plus facile de donner une idée des choses créées que de créer (*c*) effectivement la chose, notre parole demeure tellement au-dessous de la sagesse du créateur de l'homme, que nous ne pouvons même pas expliquer ce qu'il a créé si aisément! Ensuite, après avoir témoigné de notre admiration et de notre embarras à expliquer quel est cet expédient employé dans la structure des organes génitaux, il faut en venir à la dissection de la partie et examiner si le créateur n'a pas imaginé quelque nature de corps qui leur soit propre; puis, si nous ne découvrons rien qui ne se voie dans quelque autre partie, nous devons admirer comment des mêmes organes (tissus) il a tiré des actions différentes. Si

(10) Après les qualités, voici les défauts : « Une volonté arrêtée de tout expliquer, de faire accorder toutes les explications, de ne trouver jamais ni lui-même, ni la nature en défaut, une ignorance absolue (*sic*) de l'anatomie humaine, une connaissance imparfaite de l'anatomie comparée et de l'embryogénie, une prolixité quelquefois excessive, des subtilités, des paradoxes, tels sont les défauts qui empêchent trop souvent Galien de voir juste et d'exposer méthodiquement. » (Daremberg. Ibid).

(*c*) Les Païens ont-ils eu l'idée de la *création absolue?* on en doute, et l'on conteste que Platon lui-même l'ait formulée d'une façon nette et irréfragable. Quant à Galien, il emploie le mot δημιουργὸς qui signifie plutôt : *fabricator mundi* que *creator*, dans toute la rigueur du sens philosophique.

nous trouvons quelque substance qui n'existe dans aucune autre partie, nous devons louer à cet égard la prévoyance du créateur......

« Le créateur de l'homme a donc voulu que les choses fussent ainsi disposées. Maintenant qu'elles sont telles, n'allez pas tenter de découvrir, n'ayez pas la présomption de chercher comment elles ont été créées. En effet, si pour constater leur existence, il vous a fallu l'aide de la dissection, oseriez-vous réellement chercher comment elles ont été créées? Il vous suffit d'avoir découvert que toute partie est disposée comme l'utilité l'exige; mais si vous tentez de chercher comment elle a été créée ce qu'elle est, vous prouvez ainsi que vous ne comprenez ni votre faiblesse, ni la puissance du créateur. » (XV-I). — C'est là un véritable hymne à la divinité, comme du reste Galien l'exprime lui-même dans un autre passage (*sur le Membre abdominal*), passage que nous allons citer également: « On ne m'accusera pas de profaner le discours sacré que je consacre comme un hymne sincère au créateur des hommes. Je pense que la piété véritable consiste, non à immoler des hécatombes sans nombre, non à brûler mille encens, mille parfums, mais à connaitre d'abord et ensuite à apprendre à mes semblables combien grande est la sagesse, la puissance et la bonté du créateur. S'il a donné, autant que possible, à chaque être sa parure appropriée, si rien n'échappe à ses bienfaits, je déclare que c'est la marque d'une bonté achevée; qu'il soit donc par nous célébré comme souverainement bon! S'il a su trouver en tout les dispositions les plus parfaites, c'est le comble de la sagesse! S'il a fait tout comme il l'a voulu, c'est la preuve de sa toute-puissance. » (III-X).

Certes, on trouverait difficilement, si l'on excepte Socrate et Platon, des paroles aussi solennelles, des sentences aussi orthodoxes dans la bouche d'un philosophe païen.

La physiologie de Galien achève (11) de se dérouler dans ses *Traités des Facultés naturelles* (III liv.) et *du Mouvement des Muscles* (II liv.).

Le premier, dont l'auteur lui-même recommande la lecture immédiatement après ses livres d'anatomie (Galen. *De ordine libror. suor.*) renferme l'exposition de l'ensemble de ses doctrines physiologiques ; il traite des quatre *facultés naturelles*, qu'il nomme *attractive*, *altératrice*, *retentive et expulsive*. Ce langage, si éloigné du nôtre, paraît aujourd'hui presque barbare ; certes, je ne prétends ressusciter ni des théories, ni une phraséologie qui ne doivent plus avoir cours, mais si l'on ne s'arrête pas à la surface des choses et qu'on veuille y regarder de plus près, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'au fond la science moderne, sur plusieurs points, ne diffère pas de l'ancienne et ne l'emporte pas sur elle autant qu'on est tenté de le croire ; et explication pour explication, Galien, s'il vivait, pourrait, en plus d'un endroit, défendre encore ses doctrines contre nous et même parfois prendre une brillante revanche. A côté de choses surannées, on trouve des recherches, des expériences et des démonstrations intéressantes ; et, si l'auteur n'est pas avare d'hypothèses, il sait aussi parfaitement répandre dans ses dissertations de la variété, du savoir et de l'intérêt.

Ces dernières remarques s'appliquent très-bien à l'opuscule sur *les Mouvements des Muscles*, qui est rempli d'aperçus et de considérations d'une haute importance ; il établit par l'expérience, l'observation clinique et les vivisec-

(11) Galien indique lui-même (*De ordine libror.*) que, pour compléter cette étude, il faut joindre la lecture de ses livres *de la Respiration*, *des Eléments*, *de la Voix*, *des Tempéraments*, *du Pouls*, etc. M. Daremberg promet d'en donner des extraits étendus. Le lecteur aura ainsi une idée complète de la physiologie théorique et expérimentale, telle que la concevait le médecin de Pergame.

tions, que les muscles sont les organes du mouvement, qu'il y a pour chacun d'eux, non six mouvements comme on l'enseignait, mais un seul mouvement actif, le mouvement de *contraction*, celui d'*extension* n'étant qu'une obéissance passive à l'action active du muscle antagoniste, et tous les mouvements opposés s'opérant par des muscles divers, qui se font antagonisme ; il arrive à montrer qu'il y a pour l'appareil musculaire une position extrême et une *position moyenne ;* et, étudiant les conditions physiologiques de cette dernière, il la distingue en position moyenne absolue et en relative, et fait voir qu'elle varie suivant les membres dans les articulations, que la nature et l'habitude exercent chacune ici une influence spéciale, etc. Il faut, pour comprendre toute la valeur de ce traité, il faut voir non seulement les applications intéressantes que Galien en fait aux muscles abdominaux et au diaphragme, mais surtout l'immense parti que la chirurgie contemporaine en a tiré pour le traitement des fractures, des luxations et généralement des maladies des membres.

La *pathologie* de Galien est représentée, dans ses œuvres complètes, par un grand nombre d'ouvrages ; le traducteur a choisi, pour le reproduire, le plus important d'entre eux (*De locis affectis*) et il l'a fait précéder de deux opuscules de *philosophie médicale* (*De sectis, ad tyrones ;* et *De optimâ sectâ, ad Thrasybulum*), dont Galien conseille lui-même la lecture comme d'utiles prolégomènes : « Et hos igitur si quis omnium primos legere voluerit (libros), rectè faciet » (Galen. *de ordine libror.*)

Des sectes aux étudiants. L'auteur examine par quelle méthode on peut acquérir la science de ce qui est salubre et ce qui est nuisible : il met en présence les dogmatiques et les empiriques, fait intervenir les méthodiques et les réfute les uns par les autres tout en donnant la prééminence

aux dogmatiques. Galien a dit de cet opuscule : Qui primus legendus fuerit iis qui artis medicœ disciplinam accepturi sunt;... quœcunque igitur cujusque (sectæ) sunt propria, aut etiam in quibus mutuô differunt, illo libro scriptum est. (*de libr. propr.*)

De la meilleure secte, à Thrasybule. Après quelques généralités sur les théorèmes en médecine et sur les qualités qu'ils doivent réunir, il expose la manière d'en reconnaître la légitimité, et cherche sur quelle base ils reposent et comment on doit les constituer; enfin il examine quels principes professent à cet égard les trois sectes médicales et de quelle façon elles procèdent pour établir leur doctrine, pour découvrir la source des indications thérapeutiques et des contre-indications. Il insiste sur la réfutation des empiriques et des méthodiques. Il ne sera pas sans intérêt de faire voir comment Galien apprécie lui-même cet écrit : Propterea (il fait allusion à l'anarchie médicale) coactus sum et librum aliquem scribere *de optimâ sectâ*, non qualem multi anteà scripserunt et medicorum et philosophorum, nominatim sectam suam laudantes, sed viam tantum ipsam indicans quâ utens quispiam, optimam doctrinam constituere queat aut in medicinâ, aut in philosophiâ, aut in aliquâ aliâ arte (Galen. *De ordine libror. suor.*) Malgré le mérite de cette dissertation, je ne me porterai pas garant que tout lecteur aujourd'hui acquiesce à ce jugement.

La doctrine des maladies a été traitée par Galien avec un succès remarquable : son beau traité *De locis affectis* (lib. VI), prouve qu'il était un pathologiste éminent; là, prenant les devants sur l'école moderne, il formule la *science du diagnostic ;* on pourrait soutenir qu'avant le fameux traité de Morgagni : *De sedibus et causis morborum per anatomen indagatis*, publié en 1760, l'art moderne n'avait rien qui pût lui être comparé. Toutefois le médecin de Padoue et le

médecin de Pergame n'ont ni la même méthode, ni le même but, ni les mêmes moyens d'action. Galien a moins en vue le diagnostic *physique* ou direct, que le diagnostic *rationnel* ou médiat : il démontre, par la théorie et par l'observation, combien il importe, non seulement à la connaissance des maladies, mais encore à la thérapeutique, de savoir exactement quel est le siége du mal, ou, en d'autres termes, d'arriver au diagnostic local : c'était un grand progrès par rapport à l'école hippocratique ; il examine successivement, au point de vue de sa thèse, la signification des matières excrétées, les lésions de fonction sans lésion des parties, les diverses formes de douleur, etc. ; il enseigne comment on doit s'exercer au diagnostic, et combien la thérapeutique dépend du diagnostic local. Il passe, de la sorte, successivement en revue les affections du système nerveux, de l'appareil oculaire, des organes respiratoires, etc., il anime ses descriptions par des aperçus, des anecdotes et des faits pleins d'intérêt. Ce remarquable ouvrage est un des plus beaux titres de gloire de Galien. Nous savons que d'éminents pathologistes de notre temps, M. Andral entre autres, en font le plus grand cas. R. Chartier en a fait le plus bel éloge en écrivant : *Dicam lubenter medicum fore neminem qui horum doctrinam non legerit, didiceritque.* » (Chart. t. VII, *in not.* p. 883). Le traité *De locis affectis* n'avait jamais été traduit en français, et l'on peut dire que M. Daremberg aura rendu un service signalé en en vulgarisant la lecture.

Galien a laissé de nombreux écrits sur la *pathologie générale*, tels que : De morborum differentiis, lib. I ; De morborum causis, lib. I ; De symptomatum differentiis, lib. I ; De symptomatum causis, lib. III ; De febrium differentiis, lib. II, etc. M. Daremberg n'en publie aucun, on doit le regretter. « Ces ouvrages, dit-il, sont fort importants, sans doute ; mais on ne peut guère traduire l'un sans traduire tous les

autres. » (*Préf.*) Hâtons-nous d'ajouter qu'il promet de les faire connaître, soit par des extraits, soit par une analyse. Nous prenons acte de sa promesse.

Après la pathologie, vient la *thérapeutique*. Galien avait beaucoup écrit sur cette matière : il mentionne lui-même (*De libr. propr.*) plus de 14 ouvrages en ce genre, dont les plus importants sont les traités *De universâ methodo medendi*, lib. XIV, et *Ad Glauconem, de medendi methodo*, lib. II. M. Daremberg donne la traduction intégrale de ce dernier, qui termine le second volume de son édition ; nous comptons que l'autre ouvrira le volume suivant.

Glaucon avait demandé une esquisse générale de la méthode thérapeutique ; et la réponse de Galien est devenue sous sa plume un livre remarquable. Il abonde en judicieuses généralités, comme en règles particulières excellentes, sur la méthode thérapeutique. L'auteur fait voir que les errements de la plupart des sectes médicales dans la pratique de l'art, reconnaissent pour cause première et essentielle une méthode vicieuse dans les divisions. Ce qui constitue l'art de la thérapeutique, c'est la science des qualités des médicaments et de leurs doses, de leur mode d'administration, et de l'opportunité de leur emploi, opportunité dont la connaissance est la plus difficile de toutes ; car, ainsi que l'a très-bien dit Hippocrate (Aphor. I-I.) *l'occasion est très-fugitive*. L'observation est le seul guide qu'on doive invoquer ; la connaissance de la nature commune et de la nature particulière de chaque individu est le fondement de la thérapeutique ; quand la connaissance préalable de l'état normal du sujet manque, on a recours à l'appréciation des conditions communes. Il insiste sur l'art de réunir ces deux notions, et de les suppléer l'une par l'autre. Il fait avec succès l'application de ces principes au traitement des fièvres intermittentes et des fièvres continues ; remarquons ici, à

propos de ces dernières, qu'une notion, dont l'école contemporaine s'est glorifiée comme d'une conquête, la notion de la localisation des fièvres, s'y trouve nettement formulée (12). Galien traite successivement de l'inflammation et de ses différentes espèces, eu égard soit au genre de l'affection, soit aux parties affectées. Des questions de médecine et des questions de chirurgie y sont tour à tour abordées avec un remarquable talent d'observation.

Enfin, Galien a marqué honorablement sa place comme *hygiéniste* dans l'histoire de la science. Il a composé sur cette branche de nos connaissances plusieurs ouvrages dignes d'attention, notamment *De optimâ corporis constitutione; De bono habitu; De sanitate tuendâ*, lib. VI; In Hippocratis librum *de aere, locis et aquis, commentarii*, III; In Hippocratis librum *de salubris victûs ratione privatorum, commentarius; De alimentis*, etc. Parmi eux il faut distinguer surtout le traité *De sanitate tuendâ*, en 6 livres, dont Galien recommandait la lecture après ses ouvrages de physiologie (*De ordine libror. suor.*) et qu'on a jusqu'à nos temps modernes considéré comme le meilleur livre d'*hygiène*. Nous devons croire que M. Daremberg le traduira dans l'un des deux volumes qui restent à publier, car il ne voudra pas dépareiller ainsi les *OEuvres choisies de Galien* qui, avec d'aussi regrettables lacunes, finiraient par être entachées d'un défaut capital.

Le 13e et dernier volume de la grande édition de Chartier,

(12) « J'exposerai plus loin les fièvres allumées par les flegmasies et les autres affections qui ont leur siége dans chacune des parties du corps. » (Liv. I, chap. XVI). Ailleurs, il est encore plus explicite; après avoir parlé des fièvres éphémères, il ajoute : «Parmi les autres fièvres, les unes sont allumées par des inflammations, les autres par des humeurs : *celles qui résultent d'inflammations sont comme les symptômes des parties enflammées*, etc. » (Liv. I, chap. III).

in-fol., est exclusivement consacré à la matière médicale et à la pharmacologie galéniques, et il y existe un grand nombre de traités, dont quelques uns n'ont pas cessé de jouir d'une grande réputation : *De simplicium medicamentorum facultatibus ac temperamentis*, lib. xi ; *De compositione medicamentorum secundum genera*, lib. vii ; *De theriacâ, ad Pisonem*, etc.; on ne doit pas s'attendre à en voir figurer la traduction intégrale dans des *OEuvres choisies* ; mais M. Daremberg sera tenu de présenter une analyse des principaux, pour donner une idée de la doctrine de Galien sur les médicaments.

Arrêtons ici nos études analytiques sur Galien ; et qu'il nous soit permis d'ajouter quelques remarques sur la manière dont on doit, ce semble, comprendre le rôle d'éditeur : et d'abord il y aurait opportunité à faire figurer à la tête des œuvres du médecin de Pergame, deux de ses opuscules qui constituent, à notre sens, l'introduction la plus logique et la plus naturelle : *De libris propriis*, et *De ordine librorum suorum*. René Chartier n'y a pas manqué, (voy. t. i). On a dit avec raison : « Hic librorum (Galeni) sequendus ordo quo ejus doctrina facile percipiatur, » et de fait on ne saurait avoir de guide plus sûr que l'auteur, ni de meilleur index que celui qu'il a pris soin de formuler lui-même, c'est donc là la préface obligée. Nous espérons que M. Daremberg voudra bien réparer cette omission et donner, comme préambule à ses études sur Galien, une traduction, au moins abrégée, de ces deux opuscules, en ayant soin de compléter dans des notes ce qui peut leur manquer ; et, pour ne pas sortir des questions d'arrangement, qui ne sont point d'une médiocre importance dans les publications de ce genre, rappelons que l'éditeur français annonce des extraits et analyses de plusieurs traités galéniques ; mais où les placera-t-il ? sera-ce dans ses *Études sur Galien ?* mais il semble

que leur place la plus naturelle n'est pas là, et qu'ils seraient beaucoup mieux chacun dans la classe à laquelle ils appartiennent, par ex. : 1° Le traité *De methodo medendi* dans la thérapeutique, après celui qui est intitulé : *Ad Glauconem, de medendi methodo ;* 2° *le Manuel des dissections* dans l'anatomie, avant le grand ouvrage *De usu partium ;* 3° les extraits *de la respiration, de la voix, des éléments, des tempéraments*, etc., dans la physiologie, etc. Autrement, il y aurait peu d'ordre et de régularité, et la distribution des matières serait non-seulement tout à fait arbitraire, mais un peu confuse et disparate.

Poursuivons : on voudrait voir, à la tête de chaque traité, un argument ou introduction qui, sous une forme concise, donnât une rapide analyse de ce qu'on va lire et un résumé succinct des questions spéciales de critique et d'histoire qui s'y rattachent ; au lieu de cela, les divers traités, imprimés les uns après les autres, se suivent sans indice même d'une transition. On pourra, je le sais, me répondre que le traducteur a eu soin, à l'exemple des anciens éditeurs (Voy. Chartier), de mettre des *têtes de chapitre* qui précèdent et résument les subdivisions de chaque ouvrage ; c'est fort bien, et je l'en loue ; mais cela ne saurait nullement tenir lieu d'un argument analytique qui doit faire préface, et encore est-il à regretter que ces têtes de chapitre n'aient pas même été reproduites à la table où l'on ne rencontre qu'une indication sèche du titre général des traités et de leurs divisions en livres, sans un seul mot sur les chapitres dont ils se composent : ce qui gêne singulièrement les recherches.

On voudrait aussi trouver, devant chaque ouvrage, une courte notice bibliographique. Je sais encore, et je me hâte de le dire, que les études du traducteur sur Galien se termineront par une bibliographie raisonnée ; mais ma critique

n'en subsiste pas moins, une bibliographie générale ne peut guère remplacer une bibliographie spéciale ; nous réclamons donc avec instance, pour chacun d'eux, un court index des meilleures éditions et traductions, ainsi que des manuscrits qui se rapportent au traité qu'on va lire:

Nous souhaitons que, dans les volumes qui restent à publier, le traducteur veuille bien tenir compte de nos remarques ; nous osons croire qu'elles ne peuvent qu'ajouter à la valeur et au succès de son œuvre. M. Daremberg s'est préparé à cette édition de Galien par de nombreuses et importantes publications (13) ; il n'a rien négligé de tout ce qui était capable d'éclaircir et d'améliorer le texte de l'original ; il a utilisé les lumières que pouvaient lui offrir les divers auteurs qui ont cité Galien ; il a largement mis à contribution sous ce rapport, et nous l'en félicitons, la savante édition d'Oribase qu'il publie avec M. Bussemaker. Il ne s'est pas contenté de dépouiller les manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris ; il est encore allé sur les lieux consulter ceux des principales bibliothèques d'Angleterre, de Belgique, d'Allemagne et d'Italie ; il en a rapporté une moisson abondante de précieuses leçons. Je voudrais donc que ses longs

(13) 1° *Études générales :* 1847-1848 : Cours sur l'histoire de la littérature des sciences médicales, in-8. — 1850 : Essai sur la détermination et les caractères des périodes de l'histoire de la médecine, in-8. — 1852 : Sur la division de la médecine selon Celse, in-8.

2° *Voyages scientifiques :* 1845 : Rapport sur une mission médico-littéraire en Allemagne, in-8. — 1848 : Résumé d'un voyage médico-littéraire en Angleterre, in-8. — 1853 : Notices et extraits des manuscrits grecs d'Angleterre, in-8 de 243 pages. On y trouve des variantes, des gloses et des extraits précieux pour la correction et l'amélioration du texte des OEuvres de Galien, d'Hippocrate, de Dioscoride, de Rufus d'Ephèse, d'Oribase, de Paul d'Egine, etc. ; des scholies inédites sur Hippocrate, et une intéressante étude sur les glossaires hippocratiques, etc.

3° *Etudes spéciales sur Galien :* 1847 : Galien considéré comme philo-

travaux sur le texte de Galien (14) ne fussent pas perdus pour la science, et qu'il en fît profiter le public, en réalisant l'espoir qu'il avait de faire entrer le médecin de Pergame dans sa collection des médecins grecs et latins, (voyez *Plan*, 1851, p. 26), espoir dont il a récemment encore renouvelé l'assurance (Galien, 1854, t. 1, *Préface*). Il n'a certainement pas levé toutes les difficultés ni tous les doutes; eh! qui pourrait se flatter de le faire? Mais ses efforts n'ont point été stériles. Répétons-le, dans un livre de science venu de l'antiquité, le plus difficile n'est pas simplement de traduire, mais de se rendre un compte exact du fond même des choses, en confrontant le présent avec le passé. Or, non seulement on est loin de trouver toujours tous nos termes techniques dans les dictionnaires, mais encore les mêmes mots ne désignent plus les mêmes choses, et souvent même les mots manquent. Ajoutez à cela les obscurités qui proviennent de

sophe, in-8. — 1848 : Fragment du commentaire de Galien sur le Timée de Platon, grec et traduction, in-8. — 1849 : Collaboration à la thèse de M. Ravel : *Exposition des principes thérapeutiques de Galien* (thèse de Paris, 21 mars 1849). — 1851 : Plan d'une bibliothèque des médecins grecs et latins, in-8. (Voy. pour Galien, p. 26, et suiv.)

(14) Ecoutons un juge compétent : « A la vérité, dit M. Littré, M. Daremberg n'est pas tenu (comme il le sera, si jamais il publie une édition grecque de Galien) de publier un texte purgé, autant que faire se peut, des fautes et des incorrections qui le déparent ; mais il est tenu, comme traducteur, de le faire comprendre et lire. On voit tout de suite par quels intermédiaires il lui a fallu passer; il a dû prendre connaissance des manuscrits de Galien, déterminer quels sont les meilleurs, s'adresser à ceux-là dans les cas où il rencontrait un passage douteux, obscur, inintelligible ; comparer les leçons, refaire à par soi le texte, et quand les manuscrits ne lui fournissaient aucune lumière, essayer, à l'aide de la familiarité qu'il a avec Galien, à l'aide du savoir général qu'il possède sur l'antiquité médicale, à l'aide de la conjecture, de suppléer à ce qui manquait. Voilà quel travail préliminaire lui était imposé avant qu'il mit la main à la plume. »

la différence des doctrines et des locutions ou des procédés d'une science qui s'est transformée. L'anatomie elle-même peut être prise pour exemple: les points obscurs des descriptions de Galien n'ont pas été élucidés par les anatomistes de la Renaissance, et parfois on ignore encore de quelle disposition organique il veut parler. Quel est l'animal qui lui a servi de modèle et de type? c'est un objet d'étude : Cuvier et de Blainville sont d'avis qu'il a disséqué des singes et plus spécialement le magot. Mais a-t-il, oui ou non, disséqué des hommes? c'est là une question qui a soulevé un long débat au XVIe siècle, sans pouvoir être résolue. « Je me suis mis courageusement à l'œuvre, dit M. Daremberg, j'ai répété toutes les dissections de Galien....(15) J'indique les procédés souvent très-longs et toujours difficiles, auxquels il m'a fallu recourir pour mettre le texte de Galien d'accord avec la nature (lisez *avec la science moderne*), et, pour juger en dernier ressort, si je ne m'abuse, ce procès qui a tant agité l'Ecole. Il n'est pas une des séances, passées au Jardin-des-Plantes, qui n'ait à la fois fortifié ma conviction que Galien n'a jamais disséqué que des animaux, et augmenté mon admiration pour son exactitude et sa sagacité comme anatomiste. » — Certes, il y a dans cet ensemble de recherches littéraires et anatomiques un puissant argument non seulement en faveur du mérite de la traduction, mais aussi en faveur de la cause que je plaide pour la publication du

(15) « On a, dit M. Daremberg, on a trop oublié Galien observateur, pour ne songer qu'à Galien systématique ; je veux montrer..... jusqu'à quelle hauteur de vue peut s'élever malgré ces idées (préconçues) un esprit éminent, curieux de toutes choses, dévoué à l'étude, familier avec les écrits des anciens comme avec ceux de ses contemporains, versé dans la dialectique comme dans la médecine, habitué à observer et à méditer ; enfin, ce qui ne nuit pas non plus, appréciateur, un peu partial peut-être, de sa valeur personnelle. »

texte. La médecine y est grandement intéressée ; mais elle ne l'est pas seule. Le monde savant tout entier s'empressera d'y applaudir ; car nous manquons d'une édition critique de Galien « Mieux que personne, a-t-on écrit avec rai-« son, les érudits savent tout ce que Galien peut fournir à « la science de l'antiquité, archéologie, philologie, histoire « des systèmes médicaux ou philosophiques, détails de « mœurs, usages publics ou domestiques, histoire litté-« raire : Il n'est pas une page de ses œuvres où l'on ne « trouve quelque précieuse notion à recueillir. »

PAUL D'ÉGINE.

Paulus quidem omnes recentiores à Galeno citrà controversiam..... Superat (GONTHIER D'ANDERNACH.)

(Lu à l'Académie de Lyon, août 1857).

Au nom seul d'Hippocrate et de Galien, le lecteur instruit, en recueillant ses souvenirs, peut, dans une certaine mesure, reconstruire lui-même leur biographie scientifique avec plus ou moins de détails sur leur siècle, leurs voyages, leurs écrits, leur école, etc. Mais, à l'égard de Paul d'Égine, il n'en est plus de même : malgré la célébrité dont il a joui de son vivant comme praticien, malgré le crédit et la renommée que ses ouvrages ont acquis après sa mort, on manque de documents sur sa personne et les circonstances de sa vie ; et nous allons voir qu'il existe, à son sujet, les plus grandes dissidences parmi les auteurs : Qu'a été Paul d'Egine ? De quelle école est-il sorti ? Dans quel siècle a-t-il vécu ? etc. Ce sont là autant de questions que, jusqu'à ces derniers temps, on a été dans l'impossibilité de résoudre. En 1754, Eloy, dans son *Dictionnaire historique de la médecine*, expose ainsi les contradictions des biographes : « Paul d'Egine

« vivoit, selon René Moreau, environ l'an 380, ou, comme « veulent d'autres (Gœlike, Daniel Leclerc), en 420, sous « l'empire d'Honorius et de Théodose le Jeune ; mais Freind « ne le fait vivre que dans le VII[e] siècle, de même qu'Herbelot, « qui le place sous l'empereur Héraclius et du temps que « régnait Omar, second calife des Musulmans, lequel mourut « l'an de l'hégire 23, ou 645 de J.-C. » Certes, voilà de grandes variations qui embrassent près de trois siècles. La question, jusqu'à ces derniers temps, n'avait guère plus avancé ; car M. Dezeimeris tient à peu près le même langage, et reste dans la même incertitude : « Les historiens, dit-il, « ont beaucoup varié sur l'époque de sa naissance : les uns « la font remonter aux IV[e], V[e] et VI[e] siècles, d'autres la fixent « au commencement du VII[e]. » (*Dict. historiq. de la méd.*, tom. 3).

Essayons toutefois de reconstruire la biographie de Paul d'Egine : l'épithète d'*Æginela* (αἰγινητης), constamment ajoutée à son nom dans tous les manuscrits, et une tradition non interrompue (1), ne peuvent laisser aucun doute sur le lieu de sa naissance : il vit le jour dans l'île d'Egine, près d'Athènes ; mais à quelle époque ? Ce fut au commencement du VII[e] siècle, ou, au plus, à la fin du VI[e], selon M. René Briau ; ce savant traducteur de Paul d'Egine (*a*) a nettement établi ce point d'histoire ; il fait voir que son auteur a cité plusieurs fois (liv. III, ch. 28 et 78 ; liv. VII, ch. 5, 11 et 12,

(1) Les épigraphes qu'on trouve dans les manuscrits sont unanimes sur ce sujet.

(*a*) *Chirurgie de Paul d'Egine*, texte grec restitué et collationné sur tous les manuscrits de la bibliothèque impériale, accompagné de variantes de ces manuscrits et de celles des deux éditions de Venise et de Bâle, ainsi que de notes philologiques et médicales, avec traduction française en regard, précédé d'une introduction, par René Briau, d. m. p. — Un vol. in-8, Paris, 1855, chez Victor Masson, éditeur.

etc.) Alexandre de Tralles, et il ajoute : « L'époque où florissait Alexandre de Tralles est parfaitement fixée ; on sait qu'un de ses frères, Anthemius de Tralles, fut un des architectes à qui l'empereur Justinien confia la construction de l'église de Sainte-Sophie, à Constantinople, édifice commencé en 532, et achevé en 552, la première année du patriarchat d'Eutychius. » M. René Briau en conclut que la naissance de Paul d'Egine n'a pu avoir lieu avant la seconde moitié du VIe siècle, ou le commencement du VIIe ; il va plus loin, et il démontre, par la citation d'un écrivain arabiste, qu'il florissait vers le milieu du VIIe siècle : il s'agit d'un passage de Grégoire Aboulfaradi, dans son *Histoire des dynasties* : cet historien, qui fut à la fois médecin et évêque, après avoir raconté la mort de l'empereur Héraclius et la prise d'Alexandrie, par Amrou, continue : « E medicis autem qui « hoc tempore floruerunt, fuit Paulus Ægineta, medicus suo « tempore celebris. » Aboulfaradi fixe ainsi l'époque où Paul d'Egine était dans tout l'éclat de sa renommée, vers la fin du règne d'Héraclius, qui mourut en 641, et il place cette notice avant le khalifat d'Othman, qui commença en 644 ; ainsi, Paul d'Egine florissait donc vers le milieu du VIIe siècle.

Poursuivons : Paul fit ses études de médecine à l'école d'Alexandrie : Eloy, dans son *Diction. historiq. de la médecine*, et Portal, dans son *Histoire de l'anatom. et de la chirurg.*, s'accordent sur ce point. Nous pouvons, avec M. René Briau, nous fonder sur le propre témoignage de Paul d'Egine, qui nous apprend lui-même, en plusieurs endroits, qu'il résida dans cette ville (liv. IV, ch. 25 et 49 ; liv. VII, ch. 17), et nous ranger ainsi, avec pleine conviction, à l'avis des auteurs que nous venons de citer. Il est naturel de penser qu'il s'y rendit lorsque Alexandrie, avant sa prise par les Arabes (640), était, pour ainsi dire, la seule ville grecque qui, par l'éclat de son enseignement et par la collection des

livres de médecine qu'elle renfermait, fût en possession d'attirer de toutes les parties de l'empire, les jeunes gens avides d'instruction.

Plusieurs manuscrits lui donnent le titre de *périodeute*, c'est-à-dire de médecin *circulator*. Il paraît qu'il passa une partie de sa vie à voyager, à l'exemple de son prédécesseur Alexandre de Tralles ; anciennement, c'était la coutume des Asclépiades : ce fut celle d'Hippocrate et de Galien. On trouve, en tête des œuvres de Paul d'Egine, dans de très-anciens manuscrits, l'épigraphe suivante, qui est un témoignage de la tradition sur ce sujet :

> Pauli laborem me nosce, qui orbis plurimas
> Terras peragravit, natus in Æginâ.

« Connaissez ce travail de Paul, qui parcourut la plus grande partie de la terre, et qui naquit à Egine. » — Haller et C. Vogel ont supposé qu'il vint à Rome, mais le fait n'est pas démontré.

La notice d'Aboulfaradi va nous révéler plusieurs circonstances importantes de sa vie : « Insigniter autem peritus fuit in mulierum morbis, multumque illis curæ impendit. Convenire ipsum solebant obstetrices, et eum de rebus quæ mulieribus post partum acciderent consulere, quibus respondere dignabatur, et quid facerent in iis de quibus quæsierent, indicare ; undè eum Alkawâbeli (quod est *obstetricium*) appellarunt. Scripsit *Librum de medicinâ* in novem (*lisez* septem (2)) distinctum tractatus, quem transtulit Honain-Ebn-Ishaak, et *Librum de affectibus mulierum.* » (Historia

(2) M. René Briau remarque que, dans le *Kitab al Fihrist*, dont l'auteur vivait plusieurs siècles avant Aboulfaradi, il est dit que le traité de médecine de Paul, intitulé *Kenash*, est en sept livres. Le *Kitab al Fihrist* a pour auteur Aboulfaradi Mohammed-ibn-Ishaak, surnommé al Nadym, qui écrivait à Bagdad, en 987 de J.-C. (377 de l'hégire).

dynastiarum. Oxford, 1663.) — Il résulte de ce passage que Paul d'Egine finit par se fixer pour exercer son art, qu'il était très-habile dans les maladies des femmes (3), et qu'il écrivit sur ce sujet, un livre aujourd'hui perdu (*Liber de affectibus mulierum*). Il s'adonna à la pratique de cette spécialité et à celle des accouchements : « C'est le premier exemple, dit M. Briau, que nous puissions trouver dans les anciens, d'un homme exerçant l'art des accouchements. Ce concours de sages-femmes qui se faisait autour de lui, et le prix qu'on attachait à ses conseils, prouvent combien sa réputation d'habileté était répandue et solidement établie. »

Le seul ouvrage qui soit parvenu jusqu'à nous, est son *Traité de médecine* (De re medicâ) qu'il appelle *Mémorial*, *ὑπόμνημα* et que les Arabes intitulent *Recueil des pléiades* (4).

« Il veut que son livre soit portatif, que chacun puisse l'avoir partout avec soi, et, cependant, il ne veut rien omettre de ce qui a rapport à l'art. Il atteignit certainement son but par l'extrême concision de son style, par sa clarté, par sa méthode, par le choix judicieux qu'il fit de l'expérience des

(3) M. Littré (*Journ. des Savants*, déc. 1855), doute de la réalité de ces détails : mais je remarque que, d'après la collection hippocratique (*de la superfétation*, § 4 à 15 ; *Maladies des femmes*, I, § 69), il établit lui-même que, chez les anciens, il y avait « à côté des sages-femmes, des chirurgiens qui pratiquaient les accouchements et y apportaient les résultats d'une habileté plus étendue et plus réfléchie. » Or, cela prouve, non que Paul d'Egine n'a pas été un praticien habile et recherché des sages-femmes, mais seulement qu'il n'est pas le premier, parmi les anciens, qui se soit adonné à l'art obstétrical.

(4) On sait que *la pléiade* était, pour les anciens, une constellation de sept étoiles brillantes. Or, l'ouvrage dont nous parlons est divisé en sept livres, et « il a été nommé *pléiade*, dit l'auteur de l'épigraphe d'un manuscrit grec (n° 2208), en conformité avec les étoiles du chariot, parce qu'il contient et embrasse la science, comme cette constellation embrasse le pôle. »

siècles, confirmée par la sienne propre, et par la sobriété dont il usa dans l'examen et dans la critique des opinions des autres maîtres. » (R. Briau.)

Son ouvrage est divisé en sept livres : le premier est consacré à l'art de conserver la santé (hygiène) ; le 2e traite des fièvres ; le 3e, des affections locales ; le 4e, des maladies externes qui occupent plusieurs parties, ainsi que des entozoaires ; le 5e, des plaies, des morsures, des venins et des poisons ; le 6e, de la chirurgie ; et le 7e, des médicaments simples et composés.

L'œuvre de Paul d'Egine eut, dès l'abord, une grande vogue : « Contenant sous un médiocre volume les résultats de la science pratique et de l'expérience de tous les médecins antérieurs, il présentait, dans un moment où toutes les choses intellectuelles étaient en décadence, un résumé, un *compendium* succinct, mais fidèle, de toute la médecine, fait par un homme fort instruit, très-intelligent et expérimenté. »

De nos jours, il a un double mérite : nous dirons avec son traducteur : « Paul d'Egine ferme l'ère de la médecine grecque classique, en la résumant tout entière d'une manière concise, il est vrai, mais aussi complète que possible. Après lui, l'école grecque est finie, et la science tombe dans les ténèbres du moyen âge.....

« Après l'avoir lu, on s'étonne de voir tant de choses contenues dans si peu de mots. Cette concision si remarquable ne nuit en aucune manière à la clarté. On peut même avancer que cette dernière qualité est une de celles qui brillent le plus dans ses écrits. »

Ses ouvrages furent traduits en arabe, en même temps que ceux d'Hippocrate et de Galien, et, comme on l'a dit à juste titre, ce n'était pas un médiocre honneur que d'être mis ainsi sur la même ligne avec le père de la médecine et son savant commentateur, de préférence à tous les autres

médecins grecs.— Le traducteur arabe, élève de Jean Mesué (Jahiah-ebn-Masouiah), qui pratiquait à Bagdad, fut Honain-ebn-Ishaak, médecin chrétien, Syrien d'origine, qui vécut vers l'an 873 de J.-C., sous le khalifat de Almotawakel. — Paul d'Egine fut dès lors continuellement cité, et surtout commenté, par les médecins arabes. — A la Renaissance, il fut, avec Hippocrate et Galien, un de ceux qu'on imprima les premiers : l'édition *princeps* fut publiée à Venise, par les Aldes, en 1528.

Nous avons à nous occuper surtout de son *Traité de chirurgie et d'opérations ;* nous avons vu que le VIe livre était consacré à cette spécialité ; c'est le plus étendu de l'ouvrage ; c'est aussi le plus estimé.

Nous n'avons pas le *Traité de chirurgie* que Galien avait promis de composer ; et, en l'état, le livre de Paul d'Egine est, sans contredit, avec celui de Celse et celui d'Oribase, tout ce que l'antiquité nous a laissé de plus complet sur la médecine opératoire ; ils sont les seuls qui nous en aient donné un recueil étendu et à peu près complet, d'ailleurs distinct du reste de la médecine, et qui décrivent les particularités essentielles des opérations généralement pratiquées à leur époque.

Voici comment Paul d'Egine expose son plan et sa classification : « Nous divisons le Traité de chirurgie en deux « sections : l'une consacrée aux maladies chirurgicales des « parties molles (des chairs), et l'autre à celle des os, tant « fractures que luxations. Nous allons débuter par les « premières, en écrivant avec notre concision ordinaire. « Nous commencerons de nouveau par les parties supé- « rieures, etc. » (*Præfat.*)

Ce traité se subdivise en 122 chapitres : la pathologie des parties molles en absorbe environ 85 ; dans la description, il suit, comme il l'annonce, l'ordre *à capite ad calcem*, à

quelques interversions près (*voy.* ch. 37 *de l'anévrysme*; ch. 39 *du ganglion*; ch. 43 *des doigts surajoutés*, etc.); la méthode des modernes n'est pas demeurée conforme à la méthode des anciens : remarquons en passant que l'école française, qui sépare les opérations de la pathologie externe et qui ne comprend pas, dans le cadre opératoire, l'étude des fractures et des luxations, s'éloigne beaucoup plus de la classification antique que l'école anglaise, qui est restée dans cette voie.

Paul d'Egine s'est montré non seulement un écrivain méthodique, mais encore un chirurgien expérimenté ; il fait preuve en plus d'un endroit d'une grande habileté opératoire ; son livre est généralement plus complet et plus avancé que celui de Celse ; la lecture attentive de son traité révèle le tableau intéressant des progrès que la chirurgie avait réalisés depuis l'époque de Celse, pour les maladies des yeux, l'art du dentiste, l'extirpation des tumeurs, l'opération du cancer, celle des hernies, enfin, la version dans l'accouchement, et surtout l'opération de l'anévrysme, etc.

M. René Briau apprécie ainsi Paul d'Egine : « On voit dans ses écrits l'homme véritablement épris de son art : l'amour de la science respire dans ses paroles ; il est visible qu'il l'avait étudiée et qu'il l'a pratiquée avec passion ; que, par conséquent, rien de ce qui s'y rapporte ne lui était indifférent. Ajoutons que ses voyages avaient dû mûrir beaucoup son expérience, et le mettre au courant de tout ce qui se faisait dans les principaux centres médicaux de son temps.....

« Nos contemporains en sentiront mieux le prix à mesure qu'ils le connaîtront davantage et qu'ils l'étudieront dans ses détails (5). »

(5) On trouve, chez les anciens, une foule d'idées fécondes, de méthodes déjà plus ou moins perfectionnées ; il y a même des découvertes toutes faites : nous nous bornerons à citer l'importante découverte de la ligature

Il ne faudrait pas croire que ce jugement soit dicté par l'engouement aveugle d'un traducteur qui s'est épris de son modèle; les plus honorables témoignages (6) viennent se

des artères, par Ambroise Paré. Voyez CELSE, *De re medicâ*, lib. V, sect. 26, ch. 21, et PAUL D'EGINE, lib. VI, ch. 37, etc. Dujardin dit avec raison des anciens maitres de l'art : « Combien, en lisant cette *Histoire de* « *la chirurgie*, on pourra trouver de découvertes, qui ne sont rien moins « que des découvertes ! » Voici le passage de Celse au sujet des hémorrhagies : « Venæ quæ sanguinem fundunt apprehendendæ, circaque id quod ictum est duobus locis deligandæ. » Paul d'Egine s'exprime ainsi touchant l'anévrysme : « Nous disséquons et séparons les parties avec le scalpel, de manière à mettre l'artère à nu ; ensuite nous la lions avec deux fils passés au moyen d'une aiguille. » — « La lecture de l'ouvrage de Paul « d'Egine, dit M. Daremberg, prouvera une fois de plus à tout homme qui « n'est pas un admirateur fanatique de l'état actuel de la science, qu'il y a « un grand profit à tirer de la lecture des médecins grecs, et que *le temps* « *présent est plus voisin qu'on ne le pense du temps ancien.* »

(6) « Paulus siquidem omnes recentiores à Galeno citra controversiam compendio, ordine, artificio, perspicuitate et doctrinâ superat. Adde quod multa erudite tractet, aliis aut intacta aut incognita. » (J. GUINTERII ANDERNACI, *Præfat.*, traduction latine de Paul d'Egine. Lyon, 1551.)

M. Daremberg n'est pas de cet avis ; il nous a paru par trop rabaisser la valeur de Paul d'Egine, qu'il traite de copiste servile, en raison des nombreux emprunts qu'il fait littéralement à Galien et à Oribase. Certes, M. Briau aurait mauvaise grâce à nier le fait, et nul n'y songe, car Paul d'Egine l'annonce lui-même dans sa préface. Mais la sévérité du critique semble ici aller presque jusqu'à l'injustice : nul pourtant n'est plus à même de reconnaitre le prix de cet ouvrage, sa méthode et ses qualités didactiques, son incontestable mérite chirurgical, etc. D'ailleurs, sans insister sur les nombreux témoignages qu'il serait facile de lui opposer, en les ajoutant à ceux que nous citons, on pourrait se borner à répondre à M. Daremberg par cette phrase de son propre compte-rendu : « A vrai dire, un seul « des sept livres qui composent le *Manuel* de Paul, le *sixième*, celui, pré« cisément, qu'a choisi M. Briau, a de l'intérêt pour nous en ce que les « sources d'après lesquelles il l'a rédigé, sont, en partie, perdues. » — M. Littré dit de son côté : « M. Briau n'a pas publié en entier Paul d'Egine, « il en a donné seulement la chirurgie ; mais cette chirurgie se trouve avoir,

joindre à celui de M. René Briau : Freind regarde le VI[e] livre de Paul d'Egine comme le meilleur corps de chirurgie que l'on eût avant le rétablissement des sciences et des arts. Eloy n'est pas moins explicite : « Quant aux opérations de chirurgie, c'est, dit-il, de tous les anciens, celui qui en a le mieux écrit, étant même, à certains égards, préférable à Celse. Fabrice d'Aquapendente avait de lui une si haute opinion, qu'il prend partout pour texte la doctrine de Celse et de Paul d'Egine. » (Éloy, *Dict. historiq.* 1755). De nos jours, M. Dezeimeris n'en fait pas un moins bel éloge : « Cet homme célèbre, dit-il, soutint seul, chez les Grecs, l'honneur de la chirurgie, dans ces temps où les ténèbres s'épaississaient de plus en plus. Son ouvrage renferme plusieurs perfectionnements notables..... Toutefois, il se donne lui-même pour un *compilateur* (*In præfat.*), et dit n'avoir que peu ajouté aux écrits qu'il avait copiés..... C'est à lui qu'on doit la connaissance de quelques-uns des travaux d'Archigènes, de Soranus, de Léonidès et d'Antyllus, par des fragments qu'il en a conservés et qui ne se trouvent plus ailleurs..... Paul d'Egine fut le dernier médecin grec (7) qui cultiva la

« par la destruction des livres anciens, un intérêt particulier. » — J'ajouterai que cet ouvrage est fort important sous un autre point de vue, c'est qu'il est d'un grand secours pour les éditeurs et les lecteurs d'Hippocrate : pour mon compte, j'en ai fait une heureuse expérience pour l'édition que je prépare des *Œuvres chirurgicales d'Hippocrate* ; aucun autre auteur, sans en excepter les commentateurs les plus estimés, ne m'a fourni autant de lumière pour la constitution du texte, le choix des leçons, et l'intelligence de certains passages obscurs.

(7) « La médecine grecque expira avec Paul d'Egine, qui vivait au VII[e] siècle, et dont l'ouvrage..... est surtout remarquble par la partie chirurgicale. » (Raige Delorme, dict. en 30 vol., art. *Médecine.*) — « Il fait mention dans son VI[e] livre, où il traite *ex professo* des opérations chirurgicales, de plusieurs opérations et de plusieurs pratiques qui paraissent avoir été ignorées de ses prédécesseurs. » (James, *Dict. univ. de médecine*, 1746, tom. 1, p. 395.)

chirurgie avec quelque distinction. » (Dict. en 30 vol. 1834, art. *chirurgie*.)

La méthode et l'esprit du VI[e] livre de Paul d'Egine sont les mêmes que pour le reste de l'ouvrage ; or, dans sa préface générale, l'auteur expose ainsi son but et son plan : « Je n'ai pas composé le présent ouvrage, par la raison que « les anciens auraient omis quelque chose de ce qui est « relatif à l'art (car tout a été, au contraire, parfaitement et « complètement élaboré par eux), mais pour offrir un abrégé » de la doctrine..... Je me suis appliqué à ce livre pour « servir à ceux qui voudront naturellement l'avoir comme « *mémorial*, et pour m'exercer moi-même..... Il est très- « difficile, et même tout à fait impossible, de retenir dans sa « mémoire toutes les méthodes iatriques (8).......; c'est « pour cela que j'ai, d'après les anciens, mis en ordre ce « recueil abrégé. Je n'y ai pas mis en avant mes propres « idées, à l'exception, toutefois, d'un petit nombre de choses « que j'ai vues et expérimentées dans la pratique de l'art ; « mais, familiarisé avec la plupart des auteurs célèbres,...... « j'ai choisi ce qu'il y avait de meilleur, de façon à n'omettre, « autant que possible, aucune maladie. »

Ainsi, résumer, aussi brièvement qu'il se pouvait, la science telle qu'elle a été élaborée par les anciens, pour lesquels il professe un grand respect, tel est le but de Paul d'Egine. Quelques critiques en ont inféré qu'il ne méritait pas le titre d'auteur original, que ce n'était qu'un compilateur, un copiste. Eloy proteste contre une pareille sentence : « Quand on examine attentivement, dit-il, le travail de cet auteur, on

(8) Paul d'Egine ajoute ici ἢ τὴν κατὰ μέρος ἅπασαν ὕλην que M. René Briau traduit *ou toute leur substance détaillée* ; il me semble que ce n'est pas le sens ; l'auteur passe, je crois, à un autre ordre d'idées, et veut parler *de toute la matière médicale dans ses divers détails*, ce qui fait allusion à son VII[e] livre : *seu universam materiam particulatim*.

ne trouve point ce que l'on imagine généralement, que ce ne soit qu'un copiste : on s'aperçoit qu'il avait mûrement discuté la pratique des anciens, et qu'il était fondé en raison dans ce qu'il en a admis ou rejeté. » (*Dict. historiq.*) M. René Briau a parfaitement discuté cette question ; je le laisse parler : « On se tromperait gravement, dit-il, sur le caractère de ce livre, si on le considérait comme une compilation servile : il n'est pas plus une compilation que tous les traités généraux de pathologie ou de médecine opératoire qui sont entre les mains de tout le monde aujourd'hui. Un homme n'invente pas la science ; il en fait le tableau plus ou moins étendu, et c'est ce qu'a fait Paul d'Egine à sa manière, et en nommant les auteurs dont il rapporte les procédés et les méthodes. Car, outre le choix judicieux des écrivains qu'il cite, il donne, quand il y a lieu, ses propres appréciations et les résultats de sa propre expérience. Sous tous ces rapports, ses écrits doivent être nettement distingués de ceux des autres compilateurs, tels que Aetius, Oribase (9), et même de celui de Celse, etc. »

Nous devons conclure, avec Freind, que l'ouvrage de Paul d'Egine n'est point aussi connu ni aussi apprécié qu'il le mérite. Nul autre ne serait plus utile pour vulgariser, parmi

(9) M. Daremberg reproche à M. Briau d'exagérer un peu la valeur de Paul d'Egine, et de n'être pas assez juste à l'égard d'Oribase. M. Littré établit le parallèle suivant : « Oribase, dans ses *Collectanea*, n'avait pas manqué de donner une place considérable aux maladies chirurgicales, aux procédés chirurgicaux ; mais, malheureusement, le temps a endommagé cette partie de la collection ; et, par ce qui nous en reste, nous voyons que Paul d'Egine est loin de le suppléer : l'abondance des détails, la diversité des auteurs, les morceaux cités textuellement, rien de tout cela ne se trouve dans le dernier abréviateur. Le plan d'Oribase est vaste, celui de Paul d'Egine est rétréci ; mais Oribase est incomplet, et Paul est complet, et, grâce à lui, nous avons une vue d'ensemble de la chirurgie telle que l'avaient faite les travaux postérieurs à Celse. » (*journ. des Savants* déc. 1855).

nous, les méthodes des anciens maîtres. On sait combien la difficulté de recourir aux textes originaux offre d'obstacles aux recherches, et combien, malheureusement, sont peu répandus, parmi les modernes, les véritables procédés opératoires de la chirurgie ancienne. M. René Briau a donc rendu un service à la science, en traduisant cet auteur. Ce serait se tromper grandement, que de comparer simplement cette traduction à celle de l'un de nos auteurs classiques ; ç'a été, de la part du traducteur, un acte de dévoûment et un rude labeur ; il suffira, pour s'en rendre compte, de s'arrêter un instant sur la partie bibliographique de la question.

Le texte grec de Paul d'Egine n'a pas été soumis à la même révision que celui de la plupart des anciens ; il n'avait encore été publié que deux fois, et, depuis trois siècles, personne n'avait songé à le réimprimer.

L'édition *princeps* des Aldes fut éditée à Venise, en 1528. La seconde édition grecque, qui fut la dernière, sortit des presses d'André Cratander, à Bâle, en 1538 ; elle fut rédigée par les soins de Jérôme Gemusœus, savant médecin, d'après la collation de manuscrits anciens. Le prix de l'une et de l'autre est en raison de leur rareté (10). La seconde édition est de beaucoup la meilleure, et n'est pas moins rare ; je suis tout étonné d'en posséder un exemplaire, depuis que je sais qu'il n'en existe pas un seul à la bibliothèque impériale de Paris.

M. Briau fut arrêté, dès les premiers pas, par des difficultés auxquelles il n'avait pas d'abord songé : c'est que le texte, tout amélioré qu'il est dans l'édition de Bâle, contient encore des lacunes et de nombreuses erreurs de mots, qui en rendent le sens obscur, plus ou moins inintelligible, et même fautif ;

(10) Hoffmann a dit de l'édition *princeps*, qu'elle n'a d'autre mérite que sa rareté : nihil aliud pretii editioni principi adjudicant nisi raritatem (Hoffm., *Lexicon bibliogr.*)

en d'autres termes, il n'existait pas de texte suffisant pour faire une bonne traduction. Il se trouva donc dans la nécessité de recourir aux véritables sources, pour résoudre les problèmes qu'il rencontrait à chaque page. C'est alors qu'il entreprit le long et âpre labeur de dépouiller les manuscrits de Paul d'Egine ; la bibliothèque impériale de Paris en possède dix-neuf, écrits à différentes époques ; il se mit courageusement à les collationner ligne par ligne, mot par mot, à relever toutes les variantes, et à les comparer avec les deux éditions de Venise et de Bâle ; enfin, sorti vainqueur de cette lutte et riche de ces dépouilles opimes, il s'apprêta à réaliser son œuvre ; il put, à l'aide de ces éléments, reconstituer un texte complet, capable de servir de base à un travail sérieux.

« Et pour que le fruit de ces pénibles recherches fût permanent, ajoute-t-il, pour qu'il fût toujours possible de recourir aux mêmes sources que moi, et de vérifier à l'instant l'exactitude de ma traduction, en même temps que pour permettre à ceux qui ne seraient pas satisfaits de ma manière de voir, de la corriger sans peine, je résolus de publier en note, au bas des pages, toutes les variantes que je rencontrerais dans les manuscrits et dans les deux éditions imprimées. »

Tel est le travail de M. René Briau (11). Ce qui, aux yeux

(11) Cette publication forme un magnifique volume in-8. — Cette traduction, sans être littérale, est fidèle et exacte ; le style en est simple et clair, et les annotations pleines d'intérêt pour les érudits. — Il faut avoir la clef des notes de M. Briau ; son système diffère de celui de ses prédécesseurs : On croirait, au premier abord, qu'il adopte souvent des leçons qu'on ne trouve ni dans les Mss, ni dans les imprimés ; qu'il ajoute ou retranche des mots ; modifie, enfin, certains titres, en dehors de leur autorité, etc. Il n'en est rien ; ce serait là une interprétation erronée de son mode de citation : les notes au bas des pages ne contiennent que les variantes qui diffèrent de son texte ; et l'on peut vérifier que les leçons qu'il adopte s'appuient toujours sur l'autorité d'un ou de plusieurs Mss ; seulement,

des érudits, lui assurera toujours une valeur particulière, c'est que dix-neuf manuscrits représentent une autorité imposante, d'autant mieux que la plupart sont très-anciens : deux appartiennent au XIII[e] siècle, un au XII[e], deux au XI[e], et un au X[e].

Quelles sont les autres ressources dont a pu disposer le nouveau traducteur ? C'est là une question que le lecteur se pose naturellement ; voici la réponse : En 1532, il parut deux versions latines de Paul d'Egine, l'une à Bâle, par Albanus Torinus, l'autre à Paris, par Gonthier d'Andernach. Je ne connais pas la première, mais je possède une réimpression de la seconde, postérieure à l'édition de Bâle, réimpression revue et corrigée (*a*) ; elle est de 1551 (Lugduni, excudebat Philibertus Rolletius) ; elle fut publiée à Lyon, in-8°, par Guillaume Roville. Gonthier d'Andernach l'a fait précéder d'une préface, et suivre d'un commentaire critique assez développé sur le texte grec. Elle est, en outre, enrichie de notes et de corrections, avec une dédicace, par Jacques Goupil, qui avait récemment édité les *OEuvres d'Alexandre de Tralles*. En somme, cette publication n'est pas sans

ceux-ci ne figurent pas parmi les citations, ils restent sous-entendus. La plupart des restitutions ou des conjectures du traducteur sont heureuses ; il en est une que nous devons signaler ; elle sera, sans doute, acceptée par tout le monde : il remplace tunique *érythroïde* par tunique *élytroïde*, pag. 258 ; on lui objectera peut-être que les Mss et les lexiques sont contre lui ; je possède un *épitome de l'anatomie de Galien*, dans lequel le mot *érythroïde* se trouve seul : (*Oribasii anatomica ex libris Galeni, cum versione latinâ J. B. Rasarii, curante G. Dundas cujus notæ accedunt.* — in-4°, Lugduni Batavorum, 1735.) (Voyez p. 236.) Mais, on peut dire, avec M. Littré, que M. Briau a eu toute raison de mettre *élytroïde*, qui est donné par un *ms*, et dont *vaginal* est la traduction exacte.

(*a*) Eam rursus majore nunc curâ, et fide ad vetusta exemplaria, ipsiusque artis rationem exactam, recognitamque, ac brevibus quibusdam commentariis illustratam offero. (*J. Gunterii Andernaci præf.* 1551).

mérite ; elle me paraît avoir été trop sévèrement traitée par M. René Briau, qui, ce semble, ne lui a pas suffisamment rendu justice. — Au reste, la meilleure interprétation latine est celle que Cornarius (12) publia en 1556, à Bâle, chez Hervagius. C'est aussi celle que Henri Estienne a choisie pour l'insérer dans sa collection : *Artis medicæ principes.*

Il n'existe que deux traductions françaises de la Chirurgie de Paul d'Egine ; et toutes les deux sont dues à la littérature médicale lyonnaise : l'une parut en 1540, à Lyon, chez Etienne Dolet ; l'auteur est Pierre Tolet, médecin de l'Hôtel-Dieu avant 1539, ami du fameux Rabelais, qui le mentionna dans son *Pantagruel*, et mort doyen du collége de médecine de Lyon, après 1582. (Voy. mes *Mélanges de chirurgie*,

(12) Janus Cornarius, dont le véritable nom, selon Haller, est Hagenbot ou Hanbutt (né en 1500 à Zwickow, en Saxe ; mort à Iéna, en 1558), est connu par sa traduction latine de Dioscoride (1529), d'Aétius (1542), de Paul d'Egine (1556), et surtout par celle d'Hippocrate (1545) qui lui coûta quinze années de travail. Il est auteur de quelques œuvres littéraires dont on parle peu : j'ai de lui une traduction, en vers latins, de l'anthologie grecque, dont aucun de ses biographes ne fait mention : *Selecta epigrammata græca latinè versa, ex septem epigrammatum græcorum libris*, Basileæ, ex ædibus Jo. Bebelii, mens. aug. MDXXIX. L'édition (un vol. in-12, de 422 pages) porte une dédicace (Epistola nuncupatoria) de J. Cornarius, datée de Bâle, 1529, et adressée Illustrissimo principi ac Domino C. MAGNO Megalo-Pyrgensium duci, etc. Le texte grec précède la traduction ; les vers latins sont de plusieurs mains : Erasme, Politien, Sannazar, etc., figurent parmi les traducteurs. On lit sur le titre : Accesserunt omnibus omnium prioribus editionibus ac versionibus plus quàm quingenta epigrammata recens versa ab Andrea Alciato, Ottomano Luscinio ac Jano Cornario Zuiccaviensi. — N'oublions pas que l'*édition grecque d'Hippocrate*, donnée en 1538, à Bâle, chez Froben, par Janus Cornarius, a eu l'honneur d'être considérée par les savants comme *la Vulgate* du texte hippocratique, et c'est vraiment une injustice de la dénommer, comme on le fait souvent (voy. Littré, *Hippocrate*, t. 1 et suiv.) dans les citations, édition de Froben (édit. Frob.) au lieu d'*édition de Cornarius*, à qui en revient le mérite.

1845, p. 31.) Faite sur une version latine, ce n'est, a-t-on dit, qu'une traduction d'une autre traduction, et on ne lui accorde pas une grande valeur. Il n'en est pas de même de celle que composa Jacques Daleschamps, et qui parut à Paris, en 1610, longtemps après sa mort (13). J'ai montré ailleurs (voy. mes *Mélanges de chirurgie*, p. 33) que Daleschamps, nommé médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, en septembre 1552, fut renommé comme médecin, comme philologue et comme naturaliste, et qu'il a conquis et conservé un rang honorable dans l'histoire de la littérature. « Jusqu'à « nos jours, dit M. Briau, cette version a été la seule à l'aide « de laquelle on a connu et étudié la chirurgie de Paul « d'Egine..... Il l'a fait suivre de commentaires souvent fort « instructifs, et qui dénotent un homme versé dans la con- « naissance et la pratique de son art. »

Le travail de révision et de remaniement de M. René Briau a fait voir Paul d'Egine, jusqu'à un certain point, sous un jour nouveau ; et il faut reconnaître que, sans cette collation détaillée des manuscrits, toute traduction nouvelle devenait inutile (14) ; c'est là un reproche qu'on adresse à la version anglaise publiée en 1845-1847, par sir Adams.

Nous avons aujourd'hui, grâce à l'auteur français, le *Manuel des opérations* de Paul d'Egine aussi complet (15)

(13) Sa pierre tumulaire (il fut inhumé dans l'église des Jacobins), conservée au Palais des Arts de Lyon, près du lieu des séances de l'Académie, nous apprend qu'il mourut à Lyon, en 1588, à l'âge de 75 ans. (Voy. Pétrequin, *Mélanges de chirurgie*, p. 34.)

(14) Daleschamps déclarait : « Ce sixiesme livre de Paul... livre fort incorrect et depravé en son grec, assez inconsidérément tourné des traducteurs en plusieurs endroits, difficile à entendre et déclarer, etc. »

(15) Voici, du reste, l'opinion de deux juges compétents devant lesquels je m'incline. *M. Littré* : « A une grande exactitude, qualité précieuse dans un traducteur, M. Briau joint une grande circonspection, qualité précieuse dans un éditeur, à modifier conjecturalement le texte qu'il a sous les yeux.

que peut le permettre l'état des manuscrits ; mais ce n'est pas tout ; c'est là, sans doute, une section fort importante de l'écrivain grec ; mais ce n'est que la partie opératoire ; ce n'est pas toute la Chirurgie de Paul d'Egine, et il reste une lacune à remplir. M. René Briau le sait mieux que nous, car il l'avoue dans sa préface : « L'œuvre chirurgicale de Paul d'Egine laissera quelque chose à désirer, tant qu'on ne publiera pas aussi les IVe et V^e livres de son ouvrage, dans lesquels il traite des maladies externes et des plaies, en tant qu'elles peuvent être guéries par les médicaments, et sans l'emploi de la main. Ils renferment véritablement la *pathologie externe* des anciens, et à ce titre, ils sont un prélude, en quelque sorte, nécessaire à la médecine opératoire. »

Oui, sans aucun doute, c'est là un complément indispensable ; et nous devons encourager le savant éditeur à poursuivre son œuvre ; nous serions heureux de n'être point étranger à la détermination qu'il prendra, sans doute, d'achever sa tâche, et de continuer ses laborieuses investigations. Mais, qu'il nous soit permis de le lui dire, il ne devra point se borner à ces IVe et V^e livres ; il devra encore, pour rendre ce tableau complet, ajouter la partie du IIIe livre qui comprend la chirurgie oculaire, l'art du dentiste, et la chirurgie auriculaire, etc. Alors il aura élevé un monument à

Il se tient scrupuleusement aux manuscrits, je l'en loue fort. — Il offre au chirurgien qui veut prendre connaissance de l'art antique, une traduction fidèle et intelligente ; à celui qui veut consulter l'original, un texte purgé de bien des fautes ; à l'érudit qui veut s'exercer à son tour sur ce vieil auteur, le précieux appareil des variantes fournies par tous les Mss de la bibliothèque impériale. » (*Journ. des Savants.*)

M. Daremberg : « J'ai lu le volume en entier, j'ai sans cesse comparé le texte avec la traduction, ou le texte adopté par l'éditeur avec le résultat des variantes consignées au bas des pages, et je puis dire que, sous ce double rapport, M. Briau a fait un bon travail qui témoigne d'une grande habitude du grec et de beaucoup de sagacité. — Le texte est généralement

Paul d'Egine (16), comme M. Littré à Hippocrate, comme M. Daremberg à Galien, etc. Le monde lettré doit applaudir à ces publications importantes, et la médecine française ne peut que s'enorgueillir de voir sortir de son sein des savants qui porteront si honorablement le drapeau de la science et des lettres chez tous les peuples et dans tous les siècles.

bien établi d'après les Mss, la traduction exacte et sévère, et le tout fort bien imprimé par les soins de M. Masson, éditeur intelligent et ami des beaux livres. »

(16) La *Chirurgie complète* de Paul d'Egine pourra former un beau volume in-8° compacte. On devra suivre un plan typographique différent de celui de 1855 : en termes d'imprimerie, il y a trop de blanc, des caractères grecs qui chassent, trop de place pour les titres, enfin, beaucoup d'espace et de papier perdu. Un bon modèle à suivre sera l'édition d'Hippocrate, par M. Littré, édition dont les tomes II, V et VIII, renferment chacun plus de matières que la chirurgie complète de Paul d'Egine, avec les introductions, notes et variantes dont elle devra être accompagnée.

Nous voudrions avoir à signaler bientôt l'apparition de cet important ouvrage.

NOTE SUR LE DANGER

DE

L'ACCROISSEMENT DES VILLES

PAR LA DÉPOPULATION DES CAMPAGNES

ET SUR LA NÉCESSITÉ D'AVISER AUX MOYENS DE PRÉVENIR L'ÉMIGRATION DES POPULATIONS RURALES,

lue

PAR M. VALENTIN-SMITH,

à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, dans la séance du 19 janvier 1858.

I.

Le recensement de 1856 nous apprend que, dans cinquante-quatre départements (1), par un déplacement exté-

(1) Cinquante-quatre départements ont vu leur population diminuer au lieu de s'accroître, depuis 1851 ; trente-deux seulement se sont accrus, et, sur ces trente-deux, il en est douze environ où l'accumulation a été considérable. Parmi les départements qui ont perdu, les plus frappés sont ceux de la Haute-Saône, de l'Isère, de la Meurthe, du Bas-Rhin, de la Meuse, des Vosges, de l'Ariège, etc. ; celui de la Haute-Saône a perdu à lui seul le dixième de son effectif. — Parmi les départements qui ont le plus gagné, figure au premier rang celui de la Seine, qui s'est accru de 305,000 âmes en cinq ans. Un accroissement aussi gigantesque était tout à fait sans exemple. (Léonce de Lavergne. *Population et agriculture.* Paris, 1857, p. 314).

« Les quarante-trois départements de l'est, du sud-ouest et du centre, déjà beaucoup moins peuplés que les autres, ont perdu ensemble 350,000 habitants, dont moitié par la mortalité et moitié par l'émigration. (*Ibid.*, p. 328.)

rieur de département à département, il y a eu, en France, pendant la période quinquennale de 1851 à 1856, une diminution de population de 370,000 personnes, qui, des campagnes, se sont portées dans les villes, dont 305,000 dans le département de la Seine.

Ce recensement nous apprend aussi que, dans cette même période, par l'effet des déplacements qui se sont opérés dans les départements mêmes, joints aux déplacements extérieurs, les villes de dix mille âmes et au-dessus se sont accrues de 900,838 individus, c'est-à-dire que la proportion de la population urbaine au préjudice de la population rurale, s'est élevé de 43 p. °/₀ de 1850 à 1856 sur la période précédente; accroissement énorme qui ne s'est jamais vu à aucune époque, ni dans notre pays, ni dans aucun autre pays, pendant un aussi court espace de temps.

Enfin le recensement de 1856 constate un ralentissement bien marqué dans l'accroissement de la population générale de la France; tellement que cet accroissement a été cinq fois moins fort dans la période de 1851 à 1856, que dans la période de 1841 à 1846.

Ces résultats appellent d'autant plus de méditations que la situation économique et sociale d'un pays n'a pas de manifestation plus sûre que le mouvement de la population.

II.

Un mot rapide d'abord sur le ralentissement de la population en France.

Il provient sans doute, pour partie, pendant la période de 1851 à 1856, de causes accidentelles, particulièrement de la cherté des subsistances, c'est-à-dire de la disette avec laquelle, suivant une loi mise en évidence par la science statistique, l'on voit toujours se produire parallèlement moins de naissances et plus de décès. Mais ce ralentissement pro-

vient aussi d'une cause générale que révèle également la statistique, à savoir : la diminution de la famille, par la diminution du nombre des enfants.

Il y a soixante et dix ans que l'on comptait, en France, en moyenne, 4, 19 naissances par mariage (1) ; aujourd'hui, l'on n'en compte plus que 3, 19 (2). La fécondité conjugale, en moins d'un siècle, a diminué d'un quart; significatif ralentissement dans l'expansion de la population, qui reporte la pensée à ce que disait Aristote, il y a plus de deux mille ans, que les législateurs grecs, avant de s'épuiser en combinaisons destinées à maintenir l'équilibre des richesses, auraient bien dû rechercher s'il existait un moyen de rendre les unions plus fécondes.

L'on sait avec quelle rapidité, — dès que le luxe s'y fut introduit, — marcha à Athènes la diminution de la population des citoyens obligés de se recruter par des adjonctions successives de mœtèques ou de peuples conquis (3).

(1) Voir Moreau de Jonnès. *Eléments de statistique*. Paris, 1846, p. 236. Voir aussi *Statistique générale de la France*, par Schnilzler. Paris, 1846. p. 283. Il donne le relevé du nombre des naissances par mariage, en 1841, dans les pays suivants :

Belgique	4. 60
Autriche	4. 58
Angleterre	4. 25

(2) M. Legoyt, chef du bureau de la statistique, au ministère de l'agriculture et du commerce, qui a plusieurs fois signalé le fait caractéristique de la diminution générale en France du nombre moyen des enfants par mariage, constate à cet égard, dans l'*Annuaire de l'économie politique* de l'année 1856 (p. 7), les résultats suivants :

1822 à 1831	3. 64
1832 à 1841	3. 31
1842 à 1851	3. 19

(3) Voir Dureau de la Malle. *Economie politique des Romains*. Paris, 1811, I, 418.

L'on sait aussi que, chez les Romains, l'affaiblissement de la population, incessante préoccupation de leurs législateurs (1), commença à se manifester dès l'instant où les *patresfamilias* préférèrent le théâtre et le cirque de Rome, au séjour de la campagne; ce qui excita si vivement les plaintes de Varron et de Columelle (2). Et certes, au temps de splendeur où écrivaient ces deux auteurs, l'on était loin de penser qu'un jour Rome tomberait, surtout parce que la dépopulation des campagnes laisserait l'Empire sans défense contre l'invasion des Barbares.

Dans l'antiquité comme de nos jours, l'affaiblissement de

(1) Varron, qui écrivait son livre de *Re rustica*, sous Auguste, dit : *Igitur quod nunc intra murum ferè patres familiæ correpserunt, relictis falce et aratro, et manus movere maluerunt in theatro ac circo, quam in segetibus ac vinetis.* (Lib. I. præf.).

Dans Columelle, qui vivait sous Claude, on lit : *Omnes enim (sicut M. Varro jam temporibus avorum conquestus est) patres familiæ falce et aratro relictis intra murum correpsimus et in circis potius ac theatris, quam in segetibus et vinetis manus movemus.* (L. I, præf.)

(2) On trouve, dès l'an 560 de Rome, un exemple de primes accordées en faveur des mariages et de leur fécondité dans les classes d'hommes libres. L'on sait tout ce que fit Auguste, par les lois *Julia* et *Papia Poppæa*, pour favoriser la fécondité des unions.

L'affaiblissement de la population romaine commença à se manifester dès que les mœurs grecques eurent fait invasion chez les Romains, après la seconde guerre punique, en l'an 552 de Rome. « La fin de la seconde guerre punique, et la défaite de Philippe, dit Valère Maxime, altérèrent les mœurs de notre république. Le luxe commença de s'enhardir. (L. IX, § 3.) »

Dès ce moment, les mariages *ad manus* devinrent fort rares; ils firent place au mariage libre qui fut l'origine de l'union dotale. Les dots devinrent excessives. Le luxe prenant d'énormes proportions, le célibat fut préféré au mariage, aux charges de la famille. Les unions irrégulières se multiplièrent à un tel point qu'Auguste fut obligé de légaliser le concubinat qu'il éleva au rang des noces, sinon pour les effets civils, du moins pour le faire participer à tous les caractères que le mariage tient du droit naturel.

la population venait des grands centres ; le besoin du luxe y diminuait le nombre et la fécondité des mariages dans les classes riches, et la misère y dépeuplait les classes pauvres dans des proportions anormales ; comme de nos jours, l'invasion des villes par les campagnes devenait une cause perturbatrice qui altérait profondément aussi les conditions du développement régulier de la population (1).

III.

L'émigration des campagnes qui s'est produite, en France, pendant la période de 1851 à 1856, constitue un trouble sérieux dans l'économie et dans les conditions générales de la société, trouble dont les conséquences pourraient devenir funestes, si l'on n'avisait à y porter un prompt remède.

Sans doute, la France est douée d'une grande énergie de fécondité ; mais pourtant il ne faudrait pas la laisser pencher trop longtemps vers des tendances qui pourraient amener l'affaiblissement de la production agricole par l'affaiblissement de la population rurale. Il y a, pour les nations, comme pour les individus, des lois générales qui dominent, et d'où sort inévitablement leur prospérité ou leur ruine.

On l'a dit souvent : l'agriculture est la grande force d'un État, la force qui nourrit le pays, et qui lui donne des soldats robustes pour sa défense (2). « L'agriculture, — a dit Louis Napoléon dans un travail devenu historique, publié

(1) A Rome, le luxe amenait l'affaiblissement de la population par la diminution des mariages, et, dans les mariages, par la diminution du nombre des enfants. Dans les classes pauvres, l'affaiblissement résultait de la grande mortalité qu'entraine toujours la misère.

(2) Cent cinquante ans au moins avant J.-C., Caton l'ancien, dans son

en 1842, — est le premier élément de la prospérité d'un pays, parce qu'elle repose sur des intérêts immuables, et qu'elle forme la population saine, vigoureuse, morale des campagnes (1). »

Sans les campagnes, les villes se dépeupleraient bientôt : elles ne suffisent pas elles-mêmes à l'œuvre de leur reproduction.

En effet, voyez ce que constate la science statistique pour Paris, cette ville des villes. Et remarquons que l'on ne saurait imputer ici à la statistique de ne fournir que des données vagues, hypothétiques ou arbitraires. Quoi de plus sûr et de mieux constaté que le nombre des mariages, des naissances et des décès ?

Dans un mémoire sur la division des héritages, présenté en 1839 à l'Académie des sciences morales et politiques, M. Hyp. Passy s'exprimait en ces termes : « En réunissant les quatre arrondissements de Paris qui renferment les familles les plus opulentes, l'on ne trouve que 1, 97 naissances par mariage ; les quatre arrondissements où réside la partie la plus pauvre de la population, en ont au contraire 2, 86 ; et entre les deux arrondissements placés aux extrémités de l'échelle, le deuxième et le douzième, la différence est de 1, 87 à 3, 24 ou de plus de 73 pour cent.

« Il est évident que la partie la plus riche de la population de Paris, celle qui réside dans les 2e, 10e, 3e et 1er arrondissements, ne se maintiendrait pas au nombre actuel, si elle

de Re rustica (Præm. 2), disait : « Nos pères, pour désigner un bon citoyen, le citaient comme un bon colon, comme un bon agriculteur, car ce sont les laboureurs qui fournissent les plus braves et les plus robustes soldats. »

Fénelon disait : « L'agriculture est le fondement de la vie humaine et la source de tous les vrais biens. » *Télém.* XIX.

(1) *Analyse de la question des sucres.* Paris, 1842, p. 42.

n'était recrutée par des familles nouvellement enrichies. Non seulement les enfants qui les constituent sont moins nombreux que leurs parents, mais comme il faut déduire ceux qui meurent en bas âge, ou gardent le célibat, et qu'il est impossible de ne pas admettre que tel soit le sort d'un quart au moins dans une ville où, sur 29 enfants, 13 n'atteignent pas leur vingt-unième année, il s'en suit que trois générations ou l'espace d'un siècle, suffiraient pour la réduire de plus de moitié (1). »

Ainsi, la science statistique constate que, dans les quartiers opulents de la capitale, les ménages réguliers ne fournissent pas un nombre suffisant d'enfants pour remplacer le père et la mère (2).

De son côté, la science médicale, par suite d'observations faites, de 1825 à 1856, dans l'un des quartiers les plus populeux, au 7e arrondissement, atteste que « si la population de Paris était abandonnée à ses seules ressources indigènes de propagation, elle diminuerait rapidement et finirait par s'éteindre dans un assez court espace de temps. »

Ce sont les propres paroles du docteur Duparcque, dans un travail lû par lui à la Société de médecine du département de la Seine, dans la séance du 5 octobre 1856 (3).

Ces résultats ne sont pas assurément particuliers à la ville de Paris; ils sont absolument les mêmes dans toutes les grandes villes; seulement avec cette différence rationnelle qu'ils se manifestent proportionnellement à la masse de la population agglomérée.

(1) *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, tom. II, 2e série, année 1839, p. 281.

(2) Voir aussi *Études sur les économistes*, par M. Cochut. *Revue des Deux Mondes*, année 1846, p. 55.

(3) Voir *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie* du 18 février 1857, p. 113.

« Partout en Europe, dit encore M. Passy, dans le travail que nous avons déjà cité, les mariages sont d'ordinaire moins féconds dans les grandes villes que dans les petites, et moins dans celles-ci que dans les campagnes.

« En France, de 1826 à 1836, il y a eu par mariage un peu plus de 3, 52 naissances. Dans les villes importantes, la quantité des naissances par mariage est inférieure de 0, 47 à la moyenne générale du pays, et de 0, 51, près de 15 pour cent, à la moyenne des campagnes et villes de moins de 20,000 âmes réunies (1). »

Depuis que M. Passy s'exprimait ainsi, la décroissance du nombre d'enfants par mariage, dans le rapport des campagnes avec les villes, est devenu bien plus sensible encore, maintenant que l'on ne compte plus par mariage que 3, 19 naissances en moyenne (2).

Les campagnes seules forment donc le grand réservoir de la population, de la population sur laquelle repose surtout l'avenir d'une nation.

IV.

La splendeur avec laquelle les Romains développèrent les villes, ne fut pas l'une des moindres causes de la dépopulation de l'Empire, qui marcha si rapidement avec la désertion des campagnes. Et l'on sait ce qu'il en advint.

Qu'on ne prétende point que les conditions sociales ont changé avec notre civilisation moderne, comme si les faits sociaux de même nature n'amenaient pas toujours des conséquences semblables.

(1) *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, tom. II, 2e série, p. 281.

(2) Voir ci-devant à la note 1 de la page 181, la constatation faite par M. Legoyt.

En vain aussi voudrait-on opposer l'exemple de l'Angleterre, où tant de richesses semblent se développer avec et par les grands centres de population.

Nous ne rechercherons point si, en Angleterre, comme on s'accorde à le dire, les travaux des villes ne servent pas essentiellement à faire fructifier les campagnes, et si, sous cette influence, à la différence de ce qui se passe chez nous, le flot de la population rurale ne monte pas toujours progressivement et parallèlement avec le flot de la population urbaine.

Ce que nous savons, c'est que, dans ce pays, les grands centres de population subissent leur inévitable loi de destruction comme partout ailleurs, comme partout où l'agglomération est portée à un excès qui semble faire des villes un réduit où les hommes sont entassés comme un troupeau.

« Les grandes cités, disait l'un des organes de la presse anglaise les plus répandus en Europe (1), s'élèvent comme la flamme et ne cessent de tendre à un abîme de grandeur. Mais d'un autre côté quel abîme, quelle fondrière de désespoir en bas ! Tout ce qui est faible et vil, aussi bien que tout ce qui est grand et noble, s'y donne rendez-vous ; ce sont les égouts du pays ; quiconque ne peut garder sa position et se voit chassé de la maison où il est né, quiconque fuit la lumière, s'y réfugie. Là, les foules rassemblées suivent une loi terrible, la loi d'abandon et d'isolement. Pour toute tendance ascendante de notre nature, nous y trouvons une tendance à l'abaissement.... Sans la mortalité qui y règne, la misère s'y multiplierait bien d'avantage. *Les morts et non pas les vivants, indiquent au vrai les nombres de la population.* »

Qu'on n'oppose pas non plus l'accroissement prodigieux des villes de l'Amérique ? En Amérique, en dehors de

(1) Le *Times*, 9 novembre 1844.

la prospérité sortant d'un sol vierge fécondé par l'agriculture, quel triste sort n'est pas fait à l'homme envisagé dans ses conditions d'existence ? N'a-t-on pas dit bien des fois avec raison que New-York, pour ne parler que de cette seule ville, compterait bien vite parmi les nécropoles, sans les immigrations qui seules recrutent et entretiennent sa population. A New-York, avec une population à peu près égale à celle de Lyon et trois fois au moins inférieure à celle de Paris, la mortalité est presque aussi forte qu'à Paris, et surpasse d'au moins trois fois celle de Lyon (1).

New-York, foyer des plus actifs de la mortalité humaine, est l'un des exemples les plus frappants des dangers de l'accroissement des villes par l'immigration.

Ce serait étrangement s'abuser que de considérer l'accroissement des grandes villes comme un témoignage de la richesse et des progrès d'une nation, d'une nation surtout telle que la France, assez heureuse pour recéler dans son propre sol ses éléments de prospérité et de grandeur.

Il n'y a pas de signe plus certain de la richesse d'un pays placé dans des *conditions normales* de progrès, que l'accrois-

(1) Le journal l'*Union*, du 5 février dernier, renfermait une correspondance particulière, datée de New-York, le 20 janvier 1858, dont nous ne citerons que les premières paroles ainsi conçues :

« Il y a déjà longtemps que l'on a dit que la ville de New-York, entourée d'une muraille infranchissable, disparaitrait dans un temps donné de la liste des cités vivantes, pour prendre place au rang des nécropoles, par suite du nombre des décès, qui l'emportent annuellement sur celui des naissances. Elle doit ses progrès à l'immigration et pas à d'autres causes. La statistique qui vient d'être publiée pour l'exercice 1857, en est la meilleure des preuves.

Dans cette période, il y a eu 16,621 naissances, ou 8,540 garçons et 8,081 filles. Mais il y a eu 23,196 décès, dont 9,004 dans la première année et 6,872 de un an à cinq ans, etc. »

sement de la population. Dans de telles conditions, la population exprime et résume toutes les prospérités.

Or, la science statistique fait voir que le ralentissement de la population en France, a marché précisément en raison directe du développement des villes ; ce qui est logique.

Ainsi, l'accroissement des villes qui avait été de 22,48 p. % dans la période de 1841 à 1846, s'est élevé à 43,35 p % dans une période de 1851 à 1856 (1). Et l'accroissement de la population générale de la France qui avait été de 3,42 dans la période de 1841 à 1846, s'est ralentie en tombant à 0,71 dans la période de 1851 à 1856 (2).

V.

Un tel état de choses accuse nécessairement des imperfections qu'il faut étudier et corriger.

Ne serait-ce point que depuis bien longtemps les pouvoirs

(1) En calculant l'accroissement de la population des villes de 10,000 âmes et au-dessus, dans chacun des dénombrements de 1836, 1841, 1846, 1851 et 1856, l'on trouve les résultats suivants :

Population des villes de 10,000 ames et au-dessus.

	1836.	1841.	1846.	1851.	1856.
Accroissement total.	4,171,729	4,528.940	5,109,618	5,183,011	6,083,849
Accroissement p. %.	»	8,56	22,48	24,94	43,35

(2) La population est montée :

	par période quinquennale	par an
De 1841 à 1846, de 1,170,000 âmes..........	3,42.....	0,60.
De 1847 à 1851, de 383,000................	1,17.....	0,28.
De 1852 à 1856, de 256,000................	0,71.....	0,14.

Voir à la fin la note A.

qui se sont succédé en France, malgré leurs vœux ardents pour la prospérité des campagnes, malgré leurs paroles de dévouement pour l'agriculture, magnifiques paroles à peu près stéréotypées depuis Louis XIV, se sont trop abandonnés à la pente qui les entraînaient vers les villes et l'industrie, ont trop dirigé vers l'industrie et les villes le mouvement des capitaux ; et là où vont les capitaux vont les hommes.

Ensuite, il faut le dire, nos institutions : la constitution de la famille, notre système d'éducation, etc., tendent peu à retenir les familles à la campagne ; et c'est peut-être, plus qu'on ne le pense, l'une des causes qui font que, depuis la fin du siècle dernier, nous roulons sans cesse de révolutions en révolutions.

Lorsque la famille n'est pas fortement constituée par la puissance paternelle, par les lois successorales, par quelques possibilités de conservation héréditaire de la propriété dispensées dans une sage mesure, la solidarité patrimoniale s'effaçant, chacun tend à se disperser. Alors l'individualisme s'empare de la société pour y porter ses appétits et ses convoitises ; et de là sortent ces agitations incessantes qui trouvent leur aliment dans les grands centres de population, qu'on peut comprimer plus ou moins longtemps, mais qui couvent toujours dans les bas-fonds de la société.

Sans doute, il faut protéger les villes, parce qu'elles sont le foyer des lumières ; il faut protéger l'industrie, cette merveilleuse action des forces physiques et morales de l'homme appliquées à la production ; il faut la protéger beaucoup, parce qu'elle est, dans les États modernes, l'un des grands éléments de la prospérité et de la puissance publiques. Mais il ne faut pas que la protection aille jusqu'à devenir une amorce qui détourne les populations de l'agriculture.

C'est ainsi que Colbert, qui inprima tant d'activité à l'industrie et aux manufactures, en même temps qu'il apportait

tant de soins au développement des intérêts agricoles, voulait, entre autres mesures, que l'élévation des taxes municipales devînt un obstacle qui rendît, aux cultivateurs et aux artisans, difficile, sinon impossible, le séjour des grands centres de population, afin de prévenir l'abandon des champs et des villes secondaires. « Sans cette digue salutaire, disait-il, qu'il faut fortifier avec du granit chaque fois qu'une pierre s'en détache, les flots tumultueux et avariés de la province envahiraient Paris transformé dans un demi-siècle en une immense cité ouvrière ; ce qui serait la plus périlleuse des transformations pour la royauté. »

De nos jours, que de faveurs ne sont pas prodiguées à l'industrie ? N'est-ce pas pour elle et en vue d'elle seule, qu'ont été créés les chemins de fer si largement subventionnés par l'État ? que les ports sont améliorés, les grandes rivières canalisées et entretenues avec les deniers publics ?

L'embranchement agricole et le chemin de fer rural attendent leur tour, comme aussi ces grands canaux d'arrosage, dont M. Casabianca, dans son récent rapport au Sénat, signalait si bien la nécessité et les bienfaits pour accroître la masse des subsistances.

A côté de tout ce qui invite les populations rurales à quitter leurs foyers, il importe de placer aussi ce qui peut les retenir. Autrement, si le mouvement d'émigration ne s'arrêtait, ne pourrait-on pas craindre qu'un jour la société ne se trouvât tout à coup surprise et ébranlée par l'inconnu pouvant sortir d'imprévoyantes combinaisons.

Que de faveurs également ne sont pas accordées aux villes ? A elles tous les établissements publics d'éducation et de bienfaisance, les subventions de spectacles, les plaisirs de tous genres ; à elles les millions pour leur embellissement ; dépenses de luxe, dépenses splendides, mais après tout dépenses le plus souvent improductives, et dont une part tombée à

la salubrité des campagnes et à l'allégement de leurs misères, serait si féconde pour la terre et pour les hommes.

En donnant aux villes un développement anormal, vous créez des populations qui semblent comme perpétuellement suspendues sur un gouffre, parce qu'elles ne reposent que sur un capital bien plus fictif que réel, incessamment soumis aux caprices du luxe, aux chances et à tous les revers industriels ou politiques ; à la grande différence des populations rurales, qui sans doute peuvent être douloureusement atteintes par l'intempérie des saisons, mais enfin pour lesquelles le sol forme un capital toujours invariable et toujours réparateur qui ne les abandonne jamais.

Les villes ne sont que trop attractives de la population ; il faut en détourner l'habitant des campagnes, plutôt que de le convier, par de décevants attraits, à une existence qui trop souvent altère les conditions de la vie morale et physique.

La proportion des mariages est moins grande, la proportion des naissances moins élevée et le rapport des enfants naturels aux enfants légitimes plus considérable dans les villes que dans les campagnes, et à Paris que dans les autres villes (1).

Dans les villes, sous l'action d'une misère léthifère, la mortalité est bien plus forte et la vie moyenne, ce *criterium* de la civilisation, bien moins longue que dans les campagnes. A Paris, un tiers de la population meurt dans les hôpitaux.

Le nombre des crimes et des délits des populations urbaines se manifeste dans une proportion qui s'élève presque au double des crimes et des délits commis par les popu-

(1) Voir l'article sur le *Mouvement de la population en France en* 1853, par M. Legoyt, qui considère cette année comme normale. *Journal des Économistes* de février p. 200 et suiv.

lations rurales; enfin, sur seize fous, les campagnes n'en présentent qu'un seul et un seul suicide sur trente.

Voilà pourquoi il importe si fort de retenir les populations dans les campagnes, par des institutions qui attachent au sol, par un système d'éducation qui invite aux travaux de la vie agricole au lieu d'en éloigner, par d'utiles encouragements, par des honneurs qui relèvent l'agriculture, par des combinaisons qui, sans enrayer le développement des familles nouvelles se fondant et s'élevant par le travail, arrêteraient ce mouvement qui fait que les familles aujourd'hui, comme on l'a si bien dit, se liquident tous les vingt-cinq ou trente ans, comme un fonds de commerce.

Il ne faut pas perdre de vue qu'il existe un lien nécessaire entre la durée des familles et la durée des États qui semblent surtout trouver leurs assises solides et communes au sein des campagnes.

Si les grandes cités sont le foyer actif de la civilisation, elles sont aussi le foyer des révolutions qui font rebrousser la civilisation et tomber les empires.

La désertion des campagnes, l'accroissement exagéré des villes, un luxe immodéré, la corruption des mœurs, l'affaiblissement de l'autorité paternelle, des obstacles incessants suscités au développement de la liberté, toutes ces choses, qui marchent insensiblement et graduellement ensemble, ont préparé et amené la chute de Rome.

L'exemple ne doit pas rester perdu.

A

Quelques économistes, raisonnant comme si la France était arrivée à son apogée, sont portés à considérer le ralentissement de la population comme un fait heureux, en ce que, suivant eux, il coïncide avec un surcroît de travail et d'industrie, et une aisance plus générale. La production, disent-ils, s'augmente chaque jour en France sous l'influence de l'activité qui se déploie. La France est le pays où la vie moyenne s'est le plus accrue; elle vient avant la Hollande et l'Angleterre, ce qui témoigne, ajoutent-ils, de quelque chose de plus sûr et de mieux réglé dans le mouvement des naissances, de mœurs plus perfectionnées.

La vie moyenne est un grand mot, mais dont on abuse quelquefois singulièrement en économie politique. Chacun s'en fait une arme pour son système, parce que chacun la calcule à sa guise. M. d'Angeville a très-bien fait ressortir ce qu'il y avait de défectueux dans le mode le plus ordinaire de la déterminer par le rapport des naissances à la population. Il n'y a qu'un moyen sûr, infaillible d'établir la vie moyenne d'un pays, c'est d'additionner la totalité des âges des personnes décédées dans une période donnée, et de diviser la somme des années vécues par le nombre des morts. Or, ce calcul a-t-il jamais été fait pour la France? On y arrivera peut-être un jour lorsque l'importance de la science économique sera mieux appréciée; mais jusque-là tout ce qu'on dit en général sur la vie moyenne de la France ne repose que sur des données plus ou moins vagues, plus ou moins incertaines.

Maintenant, est-on bien sûr qu'en France la production aille toujours en s'accroissant? Oui, sans doute, la production de luxe, de ce luxe qui a ses bienfaits quand il se renferme avec mesure dans la classe riche, mais qui, en pénétrant comme aujourd'hui dans toutes les classes, jusque dans la classe pauvre, ne fait le

plus souvent qu'engendrer la misère avec tous les maux qu'elle traîne à sa suite.

Et quant à la production alimentaire, à toutes ces productions utiles qui, en se répandant dans les masses par le bon marché, y portent le bien-être, et, avec le bien-être, un accroissement certain de la vie moyenne, est-on bien sûr que ces sortes de productions aillent toujours croissant depuis dix à quinze ans qu'on voit se produire un ralentissement dans la population générale de la France? Qui oserait l'affirmer? Ce ralentissement, n'est-il pas un signe contraire très-significatif?

Les hommes compétents pensent que la production agricole de la France peut s'élever au moins au double de ce qu'elle est aujourd'hui, par la mise en valeur des terres incultes et par l'emploi des procédés propres à développer les progrès de l'agriculture. Dans la Grande-Bretagne, avec un sol et un climat bien moins favorisés de la nature que les nôtres, le produit de l'hectare, en moyenne, a été porté à plus du double de ce qu'il est chez nous.

La France est donc dans une situation qui fait que la production, le capital et la population peuvent et doivent progresser normalement par le travail.

Il peut y avoir certaines parties de l'Empire, comme l'on s'accorde à le dire de la Normandie, qui sont arrivées à leur *summum* de production, et où par conséquent la population ne saurait s'accroître sans devenir un élément de misère et d'abaissement de la vie moyenne, en dépassant la production. Mais telle n'est pas assurément la condition générale de la France, susceptible de tant d'améliorations agricoles propres à produire l'accroissement des subsistances et de la population.

L'on a parlé beaucoup, dans ces derniers temps, des chemins de fer, les uns pour exagérer la masse de richesses qu'ils procuraient au pays, les autres pour les considérer comme un danger préparant de grandes perturbations économiques. Ce n'est pas nous, à qui il a été donné de prendre part à l'examen officiel des questions relatives à l'établissement des chemins de fer en France, qui ferons jamais écho avec ceux qui attaquent

ces précieuses voies de civilisation. Mais nous comprenons tout ce qu'ils appellent de réflexions.

Sans doute, les chemins de fer développent une grande activité de locomotion des hommes, un rapide et précieux échange de rapports entre eux. Ce sont de merveilleux instruments de civilisation ; mais il y a encore bien de l'inconnu dans tous les effets qu'ils sont appelés à produire, dans les révolutions économiques qu'ils peuvent amener. Jusqu'à présent leur action de progrès s'est surtout développée dans les centres où ils aboutissent, pour les accroître, pour augmenter leur population et leur capital, mais souvent aussi en amoindrissant les pays qu'ils parcourent sans s'y arrêter, en déplaçant leur population, c'est à dire leur premier élément de richesse, qui se porte dans les grandes villes. Si la valeur de la propriété de ces grandes villes s'est considérablement accrue, la valeur de celle des villes secondaires abandonnées, a reçu une dépréciation en quelque sorte effrayante. Il est telles petites villes où les maisons ne pouvant plus se louer, il y aurait intérêt pour le propriétaire à les démolir pour en transporter les matériaux par le chemin de fer au grand centre voisin. Je n'exagère rien. Que serait-ce si un tel état de choses devait se prolonger cinquante, soixante ou même vingt ans avec les mêmes errements ? N'y a-t-il pas là quelque chose d'inquiétant ? Le remède, c'est de s'attacher fortement, comme déjà on le demandait dans la Commission supérieure des chemins de fer de 1839, à diriger l'action des chemins de fer vers les campagnes, vers l'agriculture, c'est-à-dire vers l'accroissement des subsistances qui est aussi l'accroissement de la population.

NOTICE

SUR

LA DÉCOUVERTE D'UNE INSCRIPTION

DANS LE LIT DE LA SAONE,

PAR

M. D'AIGUEPERSE.

—

Le Musée lapidaire de Lyon vient de s'enrichir d'une fort belle inscription romaine de la meilleure époque. M. Martin-Daussigny, qui a déjà déployé le plus grand zèle pour grossir le trésor de nos richesses archéologiques, a profité des basses eaux de la Saône, pour en extraire une pierre d'un grand volume, provenant de la démolition du vieux *pont du Change*, mais qui jusqu'à présent avait échappé aux recherches des antiquaires de notre ville. La beauté des caractères *augustaux* semble nous prouver que, si cette inscription n'est pas du siècle même d'Auguste, elle ne s'en éloigne pas beaucoup. Malheureusement nous n'en possédons pas tout à fait la moitié. De trois blocs de pierre dont elle se composait, suivant toute apparence, il ne nous en reste qu'un. Le *prénom*, le *nom* et le *surnom* du personnage auquel ce monument honorifique a été élevé, manquent absolument. Nous avons tout le reste, ou du moins les lacunes qui existent encore peuvent se combler, non par de simples conjectures, mais d'une manière à peu près certaine, sauf un seul mot sur lequel on peut différer d'opinion. Cette pierre ne nous donne que la fin de quatre lignes et il ne

paraît pas qu'il y en ait eu davantage ; il serait bien à désirer qu'on pût retrouver les autres blocs qui, joints à celui que nous possédons, complèteraient l'inscription et nous donneraient le nom du gouverneur de la *province Lyonnaise* qu'on a voulu ainsi honorer. Ce ne serait pas la première fois que notre Musée lapidaire aurait vu réunir des fragments trouvés dans des temps et des lieux différents et ressusciter des monuments mutilés, jusqu'alors inintelligibles.

Voici l'inscription telle qu'elle se présente, et les deux différentes manières de la lire :

Première interprétation.

Prénom, nom, et lettre initiale du prénom du père
suivie de la lettre F. q VIRIN a (tribu).
(Surnom), Legato a VG. PR. PR.
Provinciae LugVD. COS.
Desig. III. GALLIAE.

Qu'on peut traduire ainsi :

A. (Prénom, nom et surnom, fils de)... de la tribu *quirina*, Lieutenant de l'Empereur, Propréteur de la province Lyonnaise, Consul désigné. Les trois Gaules.

Deuxième interprétation.

Prénom, nom et lettre initiale du prénom du père suivie
de la lettre F. q VIRIN a (tribu).
(Surnom), Legato a VG. PR. PR.
Provinciae LugVD. COS.
Tres Provinciae GALLIAE.

A. (Prénom, nom et surnom, fils de)... de la tribu *quirina*, Lieutenant de l'Empereur, Propréteur de la province Lyonnaise, Consulaire. Les trois provinces de la Gaule.

Pour bien comprendre la position du Gouverneur dont il s'agit ici, il faut se rappeler que dans l'organisation de l'empire romain dont Auguste fut l'auteur et qui subsista plus de trois siècles, c'est-à-dire jusqu'à Constantin qui la changea totalement, l'administration des provinces se partageait entre l'Empereur et le Sénat; ce dernier était chargé des provinces du centre où nulle chance de guerre n'était à redouter et où par conséquent, il n'y avait que peu ou point de troupes. L'Empereur eut pour son lot toutes les provinces frontières où étaient cantonnées les légions destinées à les défendre, de sorte qu'il avait sous sa direction immédiate, toute la puissance militaire, et c'était là ce qui faisait sa force. Les provinces *impériales* (Provinciæ Cæsareæ), étaient gouvernées par des *Lieutenants de l'Empereur* qui prenaient le titre de *Legatus Augusti* et de *Propréteur*, (Pro Prætore). Les Gaules étaient incontestablement au nombre des provinces *impériales* puisqu'elles étaient bornées par le Rhin, qui formait la limite de l'Empire. La *Province Lyonnaise* qui était l'une des *trois Gaules*, était donc dans le même cas, et nous trouvons dans Spartien la preuve qu'elle était administrée par un *Lieutenant de l'Empereur*. Dans la vie de Septime Sévère (1), ce biographe, en énumérant les divers emplois qu'il avait occupés avant de parvenir à l'empire, s'exprime ainsi: *Deinde Lugdunensem provinciam Legatus accepit*. Une inscription (2) qu'on lisait sur le piédestal d'une statue élevée à *L. Aradius Val. Proculus* qui avait rempli un grand nombre de charges dans diverses parties de l'empire, lui donne entre autres ce titre: *Legato Pro Prætore Provinciæ Numidiæ*. Il nous semble que ce dernier

(1) Cap. 3.
(2) Orelli 3672.

offre une similitude parfaite avec le *Legatus Pro Prætore Provinciæ Lugudunensis.*

Remarquons en passant que ces charges de *Lieutenants de l'Empereur* étaient des postes de confiance qui rendaient tout puissants ceux qui les occupaient, puisqu'ils réunissaient dans leurs mains les pouvoirs civils et militaires. Il ne faut donc pas s'étonner si cette dignité conduisait au consulat, la plus haute position que pût ambitionner un fonctionnaire romain.

Jusqu'ici dans cette inscription tout s'explique clairement, il n'y a qu'un mot dont l'interprétation puisse présenter quelques difficultés, c'est celui de *Cos* qui termine la troisième ligne. M. Allmer, dans une notice fort remarquable que le *Courrier de Lyon* du 9 février a reproduite, le traduit par *Consul*; à l'exception de ce point, nous sommes d'accord avec lui sur tout le reste. Il nous paraît difficile en effet d'admettre que le personnage en question pût exercer en même temps les fonctions de gouverneur à *Lugdunum* et de consul à Rome. Il ne reste donc que deux hypothèses possibles. Ou il s'agit ici d'un *Consul désigné*, comme les recueils de Gruter (1) et d'Orelli (2) nous en fournissent des exemples, dans lesquels nous voyons deux fonctionnaires ayant le titre de *Legatus Augusti Pro Prætore* et tous deux *Consuls désignés*; et dans ce cas il faudrait commencer la quatrième ligne de notre inscription par le mot *desig.* c'est-à-dire *designato*; ou, si l'on repousse cette interprétation, il faut adopter celle que le savant Orelli emploie assez souvent, en expliquant *Cos* par *Consularis*, et pour cela, il s'appuie sur diverses inscriptions (3) qui nous paraissent concluantes. Si l'on adopte son opinion, le gouverneur de Lugdunum serait

(1) LI 1.
(2) Orel. 3486.
(3) Orel. n° 3666 et suiv.

tout simplement un *Consulaire*. On sait que ce titre se donnait à ceux qui avaient exercé le *Consulat*, ne fût-ce que pendant quelques mois, comme cela se pratiquait sous l'empire. Entre autres privilèges, ils jouissaient de celui d'être les premiers qui étaient appelés à donner leur avis dans le sénat.

Peut-être on nous demandera à quel propos les *trois Provinces de la Gaule* ont élevé un monument honorifique à un gouverneur de la *Province lyonnaise*. Nous pourrions nous borner à répondre, que notre Musée lapidaire nous fournit en l'honneur des hommes les plus marquants de l'époque Gallo-romaine, un grand nombre de monuments analogues. Mais nous pensons que celui qui nous occupe doit son existence à des circonstances particulières qu'il serait facile d'expliquer.

On sait que, chaque année, les députés des soixante nations gauloises se réunissaient à Lugdunum auprès de l'autel d'Auguste (*Romæ et Augusto*) et que là, on faisait des sacrifices et l'on célébrait des jeux qui devaient y attirer une grande affluence de spectateurs. Quelques pierres conservées dans notre Musée, nous apprennent que les députés, notamment les *Bituriges* et les *Arvernes*, avaient, dans l'amphithéâtre, des places réservées. Le gouverneur de la *Province Lyonnaise*, en sa qualité de *Lieutenant de l'Empereur* (Legatus Augusti), et comme tel le représentant, devait naturellement présider à ces jeux et à ces sacrifices, et faire aux députés les honneurs de la ville. N'est-il pas naturel de penser qu'au moment où ces solennités venaient de se terminer et où le gouverneur allait peut-être quitter Lugdunum pour se rendre à Rome et y prendre possession du consulat, ces députés ont voulu lui donner une marque éclatante de leur estime et de leur reconnaissance?

ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

ASSOCIÉS.

MM.

1813. De Cazes, à Paris.
1819. Brewster (David), à Édimbourg.
1821. Moreau de Jonnès, à Paris.
1827. Moreau (César), président de la Société de statistique universelle, à Paris.
1830. De Pongerville, de l'Institut, à Paris.
1831. Dupin (Charles), de l'Institut, à Paris.
Amici, professeur, à Modène.
1832. De Lamartine (Alphonse).
Viennet, de l'Académie française, à Paris.
1833. De Gasparin, de l'Institut, à Paris.
Lajard (Félix), de l'Institut, à Paris.
1835. Mme Desbordes-Valmore, à Paris.
Hecker, à Berlin.
1837. Rivet, ancien préfet du Rhône, à Paris.
1842. Jayr, ancien préfet du Rhône, à Paris.
De Larochefoucault-Liancourt.
Mme la comtesse d'Aleskewitch.

1844. Mgr Donnet, cardinal-archevêque de Bordeaux.
Mgr Rendu, évêque, à Annecy.
Fulchiron, à Paris.
1845. Le R. P. Lacordaire.
1846. Mgr Billiet, archevêque, à Chambéry.
Geoffroy-St-Hilaire (Isidore), de l'Institut, à Paris.
Laforest, ancien maire de Lyon.
Reveil, ancien maire de Lyon, vice-président du Corps législatif.
De Humboldt, à Berlin.
1853. Chevreul, à Paris.
1853. Mgr Lyonnet, évêque de Valence.
1855. Ampère, de l'Institut, à Paris.
Flourens, de l'Institut, à Paris.
Eichhoff, inspecteur de l'Académie de Paris.

TITULAIRES ÉMÉRITES.

MM.

1800. Piestre, secrétaire en chef de l'administration des hôpitaux de Lyon.
1825. Cap, à Paris.
1835. Leymerie, ancien directeur de l'école de la Martinière, professeur de géologie à la Faculté de Toulouse.
1844. Gilibert, médecin, à Lyon.
Dumas, ancien secrétaire perpétuel, à Lyon.
1846. Mgr. Pavy, évêque, à Alger.
1847. De Chantelauze, ancien ministre, à Lyon.
1848. De Ruolz (Léopold), à Lyon.
1850. Seringe, professeur à la Faculté des sciences, directeur du Jardin-des-Plantes.
1851. Boullée, ancien magistrat, à Paris.
1852. Monfalcon, bibliothécaire de la ville.

1853. Péricaud aîné, ancien bibliothécaire de la ville.
Benoît, ancien secrétaire en chef de la mairie.
1854. Chenavard, correspondant de l'Institut, professeur à l'école des Beaux-Arts, à Lyon.
Richard de Laprade, médecin, à Lyon.
1856. Brachet, médecin, à Lyon.
De Montherot, à Lyon.
1857. Rey (Etienne), professeur honoraire à l'École des Beaux-Arts, à Lyon, cours Morand, 14.

BUREAU (1856-57).

MM.

Bonnet, président pour la classe des sciences.
Bouillier, pour la classe des belles-lettres et arts.
Bineau, secrétaire-général pour la classe des sciences.
Fraisse, secrétaire-général pour la classe des belles-lettres et arts.
D'Aigueperse, trésorier.
Hénon, secrétaire-adjoint pour la classe des sciences.
Dareste, secrétaire-adjoint pour la classe des lettres.
Mulsant, archiviste.

CLASSE DES SCIENCES.

MM.

1823. Tabareau, ancien capitaine au corps du Génie, doyen et professeur de physique à la Faculté des sciences, et professeur de mathématiques à l'école de la Martinière, rue Gentil, 39.
1835. Fournet, professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences, correspondant de l'Institut, place Sathonay, 4.
Jourdan, professeur de zoologie à la Faculté des sciences, conservateur des musées d'histoire naturelle, place de la Miséricorde, 12.

1839. Bineau, professeur de chimie à la Faculté des sciences, quai de Retz, 22.

Mulsant, sous-bibliothécaire de la ville, port Neuville, 25.

Hénon, médecin, député au corps législatif, cours Morand, 47, aux Brotteaux.

1847. Guimet, fabricant de bleu, place de la Miséricorde, 1.

Lortet, médecin, quai Fulchiron, 24.

Bonnet, correspondant de l'Institut, professeur à l'école de médecine, place Bellecour, 7.

Thiollière, directeur de l'Assurance Mutuelle, rue Saint-Dominique, 15.

Saint-Clair Duport, rue Sainte-Hélène, 17.

1850. Jordan (Alexis), rue de l'Arbre-Sec, 44.

1851. Frenet, professeur de mathématiques pures à la Faculté des sciences, cours Morand, 45.

1852. Pétrequin, ex-chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, professeur à l'Ecole de médecine, rue Impériale, 52.

Lecoq, directeur de l'Ecole vétérinaire.

1853. Tisserant, professeur à l'Ecole vétérinaire.

Rougier, président du Conseil d'hygiène publique, ancien président de la Société de médecine, quai St-Antoine, 32.

1854. Perrin (Th.), président de la Société de médecine, rue de Bourbon, 30.

1856. Barrier, chirurgien titulaire de l'Hôtel-Dieu.

1857. Glénard, professeur à l'Ecole de médecine.

Michel (Antoine), membre de la Chambre de commerce, rue Vaubecour, 13.

Perroud (Benoît-Philibert), rue Saint-Pierre, 23.

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

MM.

1830. Sauzet (Paul), ancien garde des sceaux et ancien président de la Chambre des députés, place Napoléon, 15.

1835. Bonnefond, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, correspondant de l'Institut, place Louis XVI, 8.

1835. Bonnardet (Louis), rue Boissac, 8.
1842. De Laprade (Victor), de l'Académie française, professeur de littérature française à la Faculté des lettres, rue Saint-Dominique, 15.
1844. Vibert, professeur de gravure à l'Ecole des Beaux-Arts, cours Morand, 43.
1845. Bouillier, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres, rue Vaubecour, 13.
Dupasquier (L.), architecte diocésain, rue Saint-Joseph, 3.
Blanc-St-Bonnet, rue Sala, 9.
1848. De Boissieu (Alphonse), correspondant de l'Institut, rue Sala, 15.
1849. Servan de Sugny, rue Vaubecour, 8
George Hainl, cours Morand, aux Brotteaux.
1850. Fraisse (Ch.), bibliothécaire du Palais-des-Arts, rue Sainte-Hélène, 6.
1851. Dareste, professeur à la Faculté des lettres, rue de Puzy, 46.
Morin, juge-de-paix, quai de la Charité, 33.
1852. Guillard (Louis), chef d'institution, montée du Gourguillon, 31.
Valentin-Smith, conseiller à la Cour impériale, quai Fulchiron, 1.
1854. Martin-Daussigny, conservateur des musées archéologiques, rue de l'Annonciade, 30.
Durieu (Fleury), président de chambre à la cour impériale de Lyon, rue du Plat, 5.
Arlès-Dufour, membre de la Chambre de commerce, port St-Clair.
Saint-Jean, peintre de fleurs, quai Fulchiron, 1.
1855. D'Aigueperse, rue Saint-Dominique, 8.
Desjardins (Tony), architecte en chef de la ville, rue Sainte-Catherine, 17.
1856. Tisseur (Jean), secrétaire de la Chambre de commerce, rue de la Reine, 10.
Gilardin (Alphonse), premier président de la Cour impériale, rue de Jarente, 16.

Gunet, professeur de philosophie au Lycée, cours Bourbon, 7.

1857. De la Saussaye, membre de l'Institut, recteur de l'Académie.

Fabisch, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, rue de Puzy, 4.

CORRESPONDANTS (Classe des sciences).

MM.

1802. Guéniot, médecin, à Avallon.

1805. Corbeau, à Paris.

1819. Dutrochet, médecin, à Château-Renault.

1820. Guillié, ancien directeur de l'institution des jeunes aveugles, à Paris.

1827. Vallot, professeur d'histoire naturelle, à Dijon.

1828. Bouillet, minéralogiste, à Clermont.

1832. Bussy, directeur de l'École de pharmacie, à Paris.

1837. Marcel de Serres, professeur de géologie, à Montpellier.

1838. Bégin, médec'n, à Paris.

1848. De Montmeyan (Isidore), à Aix.

1840. Mondot de Lagorce, ingénieur, à Paris.

Laval, ingénieur en chef de la Saône, à Mâcon.

1843. Ittier, directeur des douanes, à Montpellier.

Cara, directeur du Musée d'histoire naturelle, à Cagliari.

1844. Munaret, médecin, à Brignais (Rhône).

Bresson, à Paris.

1845. Bravais, professeur à l'École polytechnique, à Paris.

1846. Vingtrinier, médecin, à Rouen.

1847. Payan, médecin, à Aix (Bouches-du-Rhône).

Noirot, médecin, à Dijon.

Guillard, docteur ès-sciences, à Paris.

1848. Briot, professeur de mathématiques, à Paris.

1849. Schioedte, conservateur du Musée d'histoire naturelle, à Copenhague.
1851. Ch. Bouchacourt, ingénieur civil, à Paris.
1852. Richard Owen, à Londres.
Larrey (le baron), à Paris.
Dohrn, à Stettin.
Bohemann, à Stockholm.
Girard de Caillex, médecin, à Auxerre.
Bouquet, professeur de mathématiques, à Paris.
Renard, vice-président de la Société impériale des naturalistes, à Moscou.
Sismonda, professeur de minéralogie, à Turin.
Menestrier, conservateur du Muséum de St-Pétersbourg.
1854. Girardin, professeur, à Rouen.
1855. Deguin, doyen de la Faculté des sciences de Besançon.
Pigeon, ingénieur des mines.
De Rieust, directeur général des mines de Saxe.
De Reichenbach, directeur du Jardin botanique de Dresde.
Le Conte (John), membre de l'Académie de Philadelphie.
1856. De Candolle, à Genève.
Kupfer, directeur de l'Observatoire, à St-Pétersbourg.
Jordan, ingénieur en chef en retraite, à Paris.
Le général de La Marmora, à Turin.
1857. Le comte Marschal, zoologiste, à Vienne.

CORRESPONDANTS (Classe des Belles-Lettres et arts).

MM.

1809. Thierry, à Paris.
Charles Malo, à Paris.
1821. Herpin, secrétaire de l'Académie, à Metz.
1824. Chasle de La Touche, à Belle-Isle-en-Mer.
1825. San-Quintino, directeur du Musée, à Turin.
1830. Rabanis, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique.

Bignan, à Paris.
L'abbé Greppo, vicaire-général, à Belley.
1831. Stiévenart, doyen de la Faculté des lettres, à Dijon.
Autran (Paul), à Marseille.
Audiffred, à la bibliothèque impériale, à Paris.
Cibrario, à Turin.
1835. L'abbé Jager, professeur adjoint à la Sorbonne, à Paris.
1837. Flandrin (Hipp.), membre de l'Institut à Paris.
1839. Perrault-Maynand, au Boigt-d'Oingt.
Knenlin, à Fribourg.
1840. Canonge (Jules), à Nîmes.
1841. Rossignol, archiviste, à Dijon.
Nicot, secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard, à Nîmes.
1842. Levol (Florimond), à Paris.
Lafarelle, ex-député du Gard, à Nîmes.
1843. Monin, professeur d'histoire, à Besançon.
Le baron Jacquemond, sénateur, à Chambéry.
1845. Desportes (Aug.), à Paris.
De Wateville, à Paris.
1846. Remacle, ancien magistrat, à Arles.
De la Cuisine, président de Chambre à la Cour impériale, à Dijon.
De Puymaigre, près Thionville.
1847. Legeay, professeur honoraire de Faculté.
1848. Chaix, à Riez (Basses-Alpes).
Porchat, à Paris.
François, ancien recteur de l'Académie de Caen.
1849. Bétant, à Genève.
Baux, archiviste, à Bourg.
1850. Duboys (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.
1851. Bertinaria, à Turin.
1852. Mignard, à Dijon.
Duc de Caraman, à Paris.
1853. Charma, professeur à la Faculté des lettres de Caen.
1853. Ponsard, membre de l'Institut, à Paris.
1853. L'abbé Dauphin, à Paris.

1853. L'abbé Noirot, ancien recteur de l'Académie de Lyon
1854. Charrin (P.-J.), à Écouen (Seine-et-Oise).
Barrault-Roullon, à Paris.
L'abbé Jolibois, à Trévoux.
1855. Chapuys de Montlaville, sénateur, à Paris.
Dassier de Valenches, à Feurs.
Mlle Sophie Sasserno, à Nice.
1856. Mgr Plantier, évêque de Nîmes.
Grandperret (Théodore), premier avocat général, à Bourges.
1857. L'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure.
Bacci, professeur de philosophie, à la Mirandole.
Mantellier, conseiller à la cour impériale d'Orléans.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE VIe VOLUME.

FIN DE LA TABLE.






Widener Library
3 2044 090 852 666